



Grand-Duché  
de Luxembourg  
Ministère d'Etat

# BULLETIN D'INFORMATION ET DE DOCUMENTATION

4/93



GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG  
ψ SERVICE INFORMATION ET PRESSE

GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG

BULLETIN  
D'INFORMATION ET DE  
DOCUMENTATION

Publication du Service Information et Presse  
43, Boulevard Roosevelt — L-2450 Luxembourg

GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG

BULLETIN  
D'INFORMATION ET DE  
DOCUMENTATION

Photos: Photothèque S.I.P.; Jean Picard; Marcel Ernst.

Imprimerie Centrale s.a., Luxembourg

# Élections communales des 10 et 17 octobre 1993

## Liste des élus

### Abréviations :

CSV : Chrëschtlech-Sozial Vollekspartei – Parti Chrétien-Social

LSAP : Lëtzebuurger Sozialistesche Aarbechterpartei – Parti Ouvrier Socialiste Luxembourgeois

DP : Demokratesch Partei – Parti Démocratique

KPL : Kommunistesch Partei Lëtzebuerg – Parti Communiste Luxembourgeois (= KPL & Lénks Lëschten)

ADR : Aktiounskomitee fir Demokratie a Rentegerechtegkeet

Glei/Gap : Gréng Lëscht – Ekologesch Initiativ/Gréng Alternativ

BIGK : Biiirger-Interessen Gemeng Käerjhéng

OLW : Onofhängeg Lëst Wolz

AL : Alternativ Lëscht

### BASCHARAGE

WOLTER Michel, GILLEN Marcel, CHRISTOPHE Jean, HALSDORF Jeannot (CSV) ;

WEIMERSKIRCH Jos (Glei/Gap) ;

SIEBENBOUR André, THILL Jos, FEHR Romain, BLOES Fritz, RETTEL Marcel (LSAP) ;

LOUTSCH Renaud (BIGK).

### BASTENDORF

KAES Ali, HERRMANN Fernand, SCHEUREN Carlo, WEIS Nico, MIGY Willy, FOHL Emile, RIES Paul.

### BEAUFORT

DIEDERICH Marcel, HOFFMANN Camille, HANFF Guy, HOUDREMONT-LUX Mady, WIETOR Ady, FUNK Jos, SCHOLTES Lily, COURTOIS Nic., KRACK Pierre.

### BECH

NIEDERWEIS Marcel, PITZEN Marc, MEYERS Aloyse, KOHL Albert, LOES Daniel, PETTINGER Marcel, COLBETT ép. HELLERS Henriette.



*Leurs Altesses Royales le Grand-Duc Héritier et la Grande-Duchesse Héritière et le Prince Guillaume ont voté au Cercle municipal.*

### BECKERICH

GIRA Camille, REDING Jim, CONRAD Joseph, BRAUN Julien, KAUTEN EP, HERTGES Gaby, SEYLER Edmond, FASSBINDER Marco, BONENBERGER Paul, BOONEN Severin.

### BERDORF

KONSBRUCK Georges, CONRAD Léon, STEINMETZ Carlo, DALEIDEN Pierre, SCHOLTES-BAUSCH Yvonne, REISDORF Edouard, WEINAND Guy.

### BERG (Colmar-Berg)

DIEDERICH Fernand, JUNG Jean-Pierre dit Ady, ARENDT Jean-Pierre, HECK Norbert, JACOBS Gast, CLESEN Arnold, ARENDT Arthur, LIPPERT Fernand, BERENS-GUELFF Catherine.

### BERTRANGE

SCHAEFFER Nico, THOME André, SCHMITT Edmond (CSV).

FRANCOIS Armand, EVERLING-JEBLICK Rica (LSAP) ;

BETTENDORF Niki, GEIMER Paul, THEISEN Georges, COLABIANCHI Frank, KRIER Emile, LIESCH-BRACHTENBACH Sylvie (DP).

### BETTBORN

CALMES Emile, HEYART Fernand, TRIERWEILER Nic, MATGEN Jules, PETRY Egide, WEBER Victor, RUPPERT Pierre.

### BETTEMBOURG

FURPASS Roland, BESCH Arthur, HERMES Jean, GODART Fernand (CSV) ;

CLESEN Nicolas dit Nick (Glei/Gap) ;

LUX Lucien, THOLL Jeannot, MICHELY Jeannot, MARTELING Jean-Paul, HOFFMANN Serge, BIWER Robert, OE Paul (LSAP) ;

GRAAS Gusty (DP).

### BETTENDORF

BREPSOM Joseph, BAULER Emile, RIES Camille, WELFRING Henri, SAUBER Arthur, JUNKER Raymond, SCHROEDER-ATTEN Marie-Josée, WEBER Fernand, ATTEN Michel.

### BETZDORF

BACKENDORF Carlo, SINNER Rhett, VALENTINY Nico, BILLAHUDER Carmen, GREIS Roger, SCHROEDER Fernand, JUCHEMS Ewald Vincent, SCHILTZ Roger Jean, HOFFMANN Willy.

## BISSEN

WENDEL Ernest, DISIVISCOUR Willy, FEITH Guillaume, GIELEN Frédéric Willy, SINNER Ed, SCHMIT-KUGENER Karin, ENGEL-BOUR Elise, SCHUMMER Joseph, ADAM-MEYERS Sonja.

## BIWER

SOISSON Nicolas, GOEBEL Ady, DONDELINGER Robert, MEYER Serge, KALMES Emile, HURT Marcel, WAGNER Paul, ENTRINGER Marcel, SPECK Lucien.

## BOEVANGE-SUR-ATTERT

MATHEKOWITSCH Jean-Claude, GLOD Jos, SCHARLE Jacques Joseph, URBES Nico, MANGEN Paul, BRUCK Nico, MERSCH Nico, Henri VAN BEEK,

## BOULAIDE.

BLASIUS Pierre, OSCH Johny, FRETZ Jean-Pierre, STREVELER Ernest, HUBERTY François, SCHON Fernand, WINTQUIN Marcel.

## BOURSCHEID

MEYER Gilbert, SCHOCKMEL Jean, JAAS Nicolas, STEICHEN Camille, PETERS-LUCAS Alice, THEIS Willy, REUTER Lucien, SCHANCK Camille, BAULISCH Raymond.

## BOUS

KUMMER John, HENDEL-SEILER Claire, JOHANNS Joseph, BOUR Lucien, KAUFFMANN Roger, LIPPERT Mathias, KUTTEN-BRENTJENS Lily.

## BURMERANGE

FLOERCHINGER Eugène, BAULISCH Robert, HOMAN Ben, BERTRAND Guillaume, WEYDERT Carlo, MULLER Joseph, VANDENDRIES André.

## CLEMENCY

HAUTUS Daniel, REUTER Fred, JENAL Léon, FEIPEL Jean-Pierre, ACHEN Joseph, JEITZ Guillaume, SCHILTZ Jean-Pierre, KOLBUSCH Jean, SCHOLLER Fernand.

## CLERVAUX

NOSBUSCH Aloyse, OESTREICHER Willy, SCHMIT Raymond,



*Le Ministre de l'Intérieur, Monsieur Jean Spautz, et ses collaborateurs*

AREND-HEINEN Henriette, SCHAACK Simon, GODFROID Francy, STEPHANY François, VAN LAAR Mathieu, SEIL Victor.

## CONSDORF

SCHMIT Gilbert, PLETSCHETTE Paul, LEONARDY François, BAUSCH Marcel, ELSER Roger, KIEFFER André, MIRKES Raymond, REINERT Pierre, STEYER Léon.

## CONSTHUM

NOSBUSCH Camille, SCHMIT Armand, KIRSCH André, DEGRAND Joseph, THILGEN Marcel, KIGGEN-KIRSCH Liliane, SCHMITZ Guy.

## CONTERN

SCHMITZ Jean-Pierre, GRUN Daniel, ADAM René, GOERGEN Constant, HUSS Roger, ROLLINGER Edmond, SAUBER Jean, KLEIN Alain, KIHM Arsène.

## DALHEIM

SCHMIT Marcel, RETTEL Marcel, STEICHEN Paul, DICKEN Ernest, GRETZ Pierre, DICKEN Auguste, ROUFF Nico, MARX Arsène, MOUSEL-SCHMIT Marie-Ange.

## DIEKIRCH

BOEVER Marie-Thérèse, BOHNERT Robert, BONERT Paul, DAHM Jacques (CSV).

WAGNER Danièle, HAAGEN Claude, BLUM René, EISCHEN Emile, (LSAP).

LAUBACH-METZ Sybille, BRACHMOND Roger, GONNER Jean-Luc (DP).

## DIFFERDANGE

GOFFINET Arthur, MACKEL Johny, EVRARD Erny, RION Paul, FLENGHI René (CSV).

SCHWACHTGEN Frenz, LOGELIN Jeannot (Glei/Gap).

BLAU Marcel, KASS Erny, MEDER Cornel, SCHMIT Jean-Claude, CASTEGNARO Mario, COLLART Pierre (LSAP).

LORGE Jean, SCHUMMER John (DP).

BACK Emile (KPL).

MULLER Ernest dit Erny (ADR).

## DIPPACH

BOSELER Claude, THEISEN Marc, NILLES Guy, GILLES-HERMES Elvire, LEJEUNE Mathias, MARSON Aloyse, HESS Christian, WITRY Alphonse, PROTT Antoine.

## DUDELANGE

HOFFMANN Nikki, SCHOEPGES Hubert, DIMMER Camille, DUNKEL Henri (CSV).

GOERGEN Romaine, GARCIA Robert (Glei/Gap).

DI BARTOLOMEO Marcel, GRIMLER Alphonse, RECH Louis,

ZANUSSI Marc, MENEGHETTI Fernand, THEOBALD Constant dit Conny, BARNICH Armand, ENGEL Patrick (LSAP).

BUSCH Paul dit Kik (DP).

#### ECHTERNACH

WOHL Gérard, SCHMIT Jos dit Jupp, KAUTHEN Pierre (CSV).

SCHEUER Jos, HUBERTY Jos, FABER Ben (LSAP).

SCHAFFNER Mady, ELSEN Emile, MASSARD Jos, HARTMANN André, REUTER François (DP).

#### ELL

NOTHUM Joseph, RODER Robert, BARTHEL-SIMONIN Paul, GODELET Félix, EVEN-MEIS Catherine, THILL Joseph, KLEIN Aloyse.

#### ERMSDORF

FEYDER Albert, HOFFMANN Claude, HOFFMANN René, KIRSCHTEN Jean-Marie, BIREN Marc, KIRSCHTEN André, CLESEN Jean-Marc.

#### ERPELDANGE

RASSEL Erny, HUBSCH René, SCHAACK Albert, MENSTER Serge, ELSEN John, SCHMIT Jean-Paul, LEIDER Jos, SCHLOESSER Claude, LINCKELS Willy.

#### ESCH-SUR-ALZETTE

COLLING François, JUNG Ady, MISCHO Josy, BILTGEN François, REDING Viviane, HELBACH Paul (CSV).

ESCHENAUER Philippe, HUSS Jean (Glei/Gap).

SCHAACK François, BINTZ-ERPELDING Micky, MUTSCH Lydia, ALFF Henri, GROBER Henri, SNEL John, WELZ Raymond (LSAP).

GRETHEN Henri, GRETHEN Léonie (DP).

HOFFMANN André (KPL).

JAERLING Aly (ADR).

#### ESCH-SUR-SURE

CONRAD Paul, LANG Marcel, MARTH Raymond, STEFFEN Robert dit Gollo, THILGES Claude, GOEDERT Léon, HUSS Norbert.



#### ESCHWEILER

ROSSLER François, MALGET J. Michel, RIPPINGER-WARK Colette, HEIRENS André, NEU Johny, BECKER Joseph, MULLER Luc.

#### ETTELBRUCK

JUNCKER Ernest dit Edouard, LUDWIG Maria, KRAUS Pierre, GENGLER Joseph, SCHAAFT Jean-Paul (CSV).

MICHELs Cary (Glei/Gap).

HALSDORF Claude, BURG Marcel, LUDWIG Nico, SPAUTZ Jean-Marie (LSAP).

FEYPEL-DIEDERICH Margot, ARENDT Nicolas, LEDESCH Jean-Paul (DP).

#### FEULEN

ETGEN Fernand, ANTHON René, BESENIUS Jos, PHILIPPE Roland, LANNERS Jean, MISCHO Paul, RODESCH Camille, LINK Nicolas, BERNARD Marc.

#### FISCHBACH

BRAUN Fernand, BROSIUS Nicolas, PLETSCHET Carlo, THILGEN Charles, TRAUSCH Joseph, BRAUN Roger.

#### FLAXWEILER

SCHROEDER Marcel, LENERT Roger, NILLES Jean-Pierre, SCHINTGEN Claude, KONSBRUCK Richard, STEFFES Ed, MATHIEU Lucien, WEIRICH Théo, EISCHEN Henri-André.

#### FOUHREN

MULLER Paul, FALTZ René, LEONARDY François, LEY-THEIS Edmée, THEIS Jean-Pierre, PLETGEN Paul, STEFFEN Robert.

#### FRISANGE

GIBÉRYEN Gaston, SCHATZ André, KREINTZ Joseph, RAUS René, WIRTGEN Carlo, WILTZIUS Claude, EINSWEILER Lucien, BINGEN Guy, STREMLER Ado.

#### GARNICH

AREND Aloyse, LUX Patrick, HEIRENS Nico, SEILER-GENGLER Léa, HANSEN Jean-Pierre, BARNIG Jules, FRANCK Henri, BIVER Nico, PETERS René.

#### GOESDORF

SCHOCKMEL Arthur, BRACHMOND Roger, WEICHERDING Aloyse, BURMER Marc, DECKENBRUNNEN Lucien, HERMES Jean, SIEBENALLER Joseph.

#### GREVENMACHER

KONTER Norbert, HAAS René, BRUCK Marc, STRENG Henri, URWALD Jean-Pierre (CSV).

HAAS Jacques, HARDT Jos, CLEMENS Mathias dit Detz (LSAP).

NEY Fernand, STAHL Robert, BAULER ép. WAGNER Nelly (DP).

#### GROSBOUS

NEISES Médard, MEYERS Arsène, BERTEMES Jeannot, BACH Henri,

SCHON Jacques, BORMANN Jean-Paul, SIMON Nico.

#### HEFFINGEN

HOFFMANN Jean, BETTENDORF Norbert, FABER Fränk, LUDOWISSY René, SCHILTZ Guy, NEUMAN Gaston, WAGENER Henri.

#### HEIDERSCHEID

SCHANK Marco, BRACK Paul, BISSEN René, BRACK Nico, EVERLING Robert, TURPEL Jules, EICHER Lucien, GLODE Jean, MÜLLER Sonja.

#### HEINERSCHEID

DICHTER Léon Armand, EILENBECKER Camille, KLASÉN Félix, KREMER Pierre, THIELEN Raymond, LENTZ Jean, LAFLEUR-SCHAEFFER Madeleine.

#### HESPERANGE

THEIS Alphonse, GANTENBEINKOULLEN Marie-Thérèse, ROD Victor, ENTRINGER Paul, FEIS Louis, ZEIMES Théo (CSV).

KNEPPER Henri, JOME Robert (LSAP).

WANDERSCHEID Albert, ALTMANN Joseph, THULL Ali, LEMMER Fons (DP).

ECKER Roger (ADR).

#### HOBSCHIED

BOHLER Fernand, GENGLER Jean, HUTMACHER Charles, WAGNER Camille, KARPEN Nico, GRETHEN Romain, SCHORTGEN Norbert, FREYMANN Erny, SCHANDELER Ingo.

#### HOSCHIED

HAAN Michel, BOCK Roger, LUCAS Nico, MAJERUS Joseph, SCHROEDER-SERRES Hélène, FABER Léon, SCHMIT Fernand.

#### HOSINGEN

SCHARFENBERGER Michel, TRAUSCH Guy, SCHMITZ Paul, FEYDER Georges, PETERS Jean-Paul, NEUMANN Jean-Paul, WESTER Romain, PORTZEN-WIRTHOR Rose, HEINEN Jacquot.

#### JUNGLINSTER

DIMMER Denis, BEIDELER Gaston, SANTER Valy, NEUENS Josy (CSV).

PROBST Martin, WEBER Jup, BRIMMER Rob (Glei/Gap).

FRISCH Edouard, DUMONT Nico (LSAP).

RIES François, MERTZIG Robert, DEUTSCH Alice (DP).

ERPELDING Roger (ADR).

#### KAUTENBACH

KAISER Romain, KLEIN Johny, WEBER Nicolas, HOFFMANN François, KNEIP René, MATHIEU Ernest, WENKIN Alphonse.

#### KAYL

COULLEN Fred, WILHELM Jules, KAPPWEILER-MEYER Edmée, KUNSCH Pierre, KERSCHEN Paul (CSV).

LORENT John, PLEIN Nic, LINDEN Marcel, PARRASCH-WAGNER M.T., DITTGEN Jos (LSAP).

MORES Pierre, WINANDY René, GUDENBURG François (DP).

#### KEHLEN

KOCH Lucien, WAGNER Paul, ACKERMANN Joseph, DIEDE- RICH Henri (CSV).

HALSDORF Jos, MATHEKO- WITSCH Marc, BERTRAND Lucien (LSAP).

SCHOCKMEL Léandre, ERNZER Pierre (DP).

FISCHBACH Henri, GRAFFE Carlo (AL).

#### KOERICH

WIRION Jean, GONIVA Robert, WAGNER Constant, MULLER Romain, EVERARD Jean, FRISCH- MAUER Ernestine, KLEIN Carlo, MANGEN Nicolas, HOFFMANN Carlo.

#### KOPSTAL

STEICHEN-RAUSCH Josette, HANSEN Paul, EWEN Jean, BINTENER Erny, KÜHN Charlot, LINSTER Guy, KRÉMER Vic, SCHMIT Carlo, THILL Marcel.

#### LAC-HAUTE-SÛRE

NANQUETTE Henri, GREISCH Joseph, KOEUNE Marco, GINDT Frank, LOES Nico, MICHELS René, ZEIMEN Aly, STORK René, SCHON Francis.

#### LAROCLETTE

WIES Pierre, GINTER Georges, CLEMEN Norbert, LEYERS Nick, ACQUISTAPACE Louise Marthe, KIMMEL Norbert, TURPEL Paul, GRATIA Carine, ELSÉN Aly.

#### LENNINGEN

WILGE Nicolas, RIPPINGER Arnold, SIBENALER René, WIES René, HOESER Jean, POUL Roger, SCHMIT Gaston, KOLLWELTER André, SCHMIT Léon.

#### LEUDELANGE

CONTER Fernand, WESTER Paul, STREITZ-KLEIN Annette, KAUFFMANN Raymond, FONCK François, CHRISTOPHE Victor, WIRTH John, FEIPEL Jean, REDING Victor.

#### LINTGEN

WURTH Henri, HERR Georges, DOCKENDORF Marco, DECKER Guy, KUGENER Marcel, DENTZER Arny, LARSEL Thierry, RAUCH Jeff, WEICHERDING Pierre.

#### LORENTZWEILER

ROLLER Jos, BACH Paul, WEIS Jean-Pierre dit Jim, ELS John, WIE- TOR Léon, SCHOSSELER-WEBER Bernadette, WEISS Guy, PANTA- LEONI Carlo, OBERWEIS Jean- Paul.

#### LUXEMBOURG

BOURG Willy, FRIEDEN Pierre, MEYERS Paul-Henri, GOEDERT Jean, LIBER John, NICKLAUS- FABER Ferny, BRUCK-ROTH Romi (CSV).

WAGENER Renée, BAUSCH François, KÖLLER Richard (Glei/Gap).

GOEBBELS Robert, KRECKÉ Jean- not, FAYOT Ben, KOLLWELTER René, BLESER René, ANGEL Marc (LSAP).

POLFER ép. WURTH Lydie, BRAS- SEUR Anne, FLESCH Colette, HEL- MINGER Paul, STENDEBACH Théodore dit Théo, RIPPINGER



Jean-Paul, PEFFER Théodore dit Théo, BEISSEL ép. MERTEN Simone, MANDRES Guy, FLICK Jean dit Johny (DP).

RAU-SCHOLTUS Hilda (ADR).

#### MAMER

ROTH Gilles, JACQUE Roger (CSV).

BACK Georges, (Glei/Gap).

MORBY Jean, SCHAAF Jean-Pierre (LSAP).

FEDERSPIEL René, GLUCK Paul (DP).

HOSCH Henri, REMY Raymond, OLINGER Romain, TOSS Henri, KIEFFER Paul, BESCH-GLANGE Edmée (Biergerinit. fir ons Gesondheet, géint Industriemülldeponie am Kanton Capellen).

#### MANTERNACH

KERSCH Roger, FRANK Henri, THILL Guy, SCHUMACHER Albert, SCHOLTES René, HELLERS Mathias, FISCH Joseph, UNGEHEUER Carlo, HOFFELD-RISCHETTE Andrée.

#### MEDERNACH

LIES Aloyse, WELTER Nico, MAGAR Jean-Paul, FELTES Guy dit Goy, WOLF Fred, SCHWEIGEN Jean-Paul, HERSCHBACH René.

#### MERSCH

LENTZ Albert, FELLENS Albert, BRAUN Fernand, CLERF Denise (CSV).

BEMTGEN Charel (Glei/Gap).

BODEN Georges, KREMER Alex (LSAP).

ERPELDING Marcel, HENKEL Albert, DENTZER Jules, FABER Ernest (DP).

#### MERTERT

KUHN Aloyse, STEFANETTI Gust., HANSEN Frank, PEUSCH Gilbert, MANNES Jean, SCHUMMER Nico, FRANK Raymond, LEONARDY Aloyse, SCHEID Alain.

#### MERTZIG

CONZEMIUS Edouard, STIEFER Marco, STAUDT André, GROHS Johny, WANTZ Jeannot, HIRTZIG Jules, GOLDSCHMIT Marcel, REITER Marco, HIPPE Roger.

#### MOMPACH

KRIPPES-DAHM Irma, HEIN Michel Victor Félix, TRIERWEILER Albert Jean, SCHILTZ Gilbert, Jean Pierre, SCHOELLEN Joseph, SCHILTZ Lucien, SCHAAF Lucien Antoine.

#### MONDERCANGE

MEDINGER Camille, HAMESTOBES Margot, SCHANEN Jean-Claude, DONDELINGER Fernand (CSV).

THINNES Mathilde (Glei/Gap).

GEHLEN Léon, REGENWETTER Jean, ROSEN Fernand (LSAP).

SCHMIT André, WEBER Jean dit John, HEMMER Claude (DP).

#### MONDORF LES BAINS

DELLES Roll, SCHMIT-ZWIEBEL Marlène, RAGUET Serge, KAPGEN Marc, SOYKA Norbert, NAGEL Maggy, SCHLECK Johny, WILWERT Jos, SCHMIT Roby.

#### MUNSHAUSEN

EICHER Emile, NICOLAS Erny, BRAQUET Romain, NILLES Raymond, COENJAERTS Mathias, PONSIN Guy, LAMESCH Joseph.

#### NEUNHAUSEN

DELLERE Michel, LAURES Jean, LANNERS Théodore, BORMANN Pierre, WOLFF Jean, THILMANY Marcel, ROHEN-FABER Renée.

#### NIEDERANVEN

WEYDERT Raymond, HILBERT Nico, REDING Pierre (CSV).

SCHILTZ Jean, MOUTON Jos, GUILLAUME-REITER Jacqueline, WEBER Edouard (LSAP).

KESS Arnold, WECKER Léon, LANGEGHEGERMANN Nicolas-Valentin, BAULER John (DP).

#### NOMMERN

MILTGEN Jean, MUHLEN-WACH Marie-Rose, PLETSCHETTE Camille, WEIMERSKIRCH Pierre, KASEL Camille, HESS Lucien, SCHAMBOURG Jean-Pierre.

#### PETANGE

HALSDORF Jean-Marie, PUTZEYS René, BOSSELER Camille, BREYER Roland, KEISER Léon (CSV).

CAMPAGNA Norbert, BECKER Romain (GLEI/GAP).

KLEIN Roger, LINDEN Jeannot, PIERRE Norbert, FOLSCHETTE Jean, BARNIG-TONHOFER Simone, FILAFERRO Victor (LSAP).

STRACKS Arsène, DOEMER Roland (DP).

#### PUTSCHEID

KINN Jean, SCHIRTZ Roger, KONTZ Jos, HECK Marcel, LIENERS Aloyse, URHAUSEN-HEISCHBOURG Louise, PLEIN Victor.

#### RAMBROUCH

UNSEN Ferdinand, RASQUE Nicolas, REISER Alphonse, SCHAACK



Paul, SCHRENGER Camille, BOLMER Nicolas, RODESCH Antoine, KERGER Jean-Claude, KETTEL Jean, HOLLERICH Jean-Pierre, CLAREN Joseph, STROTZ-GODEFROY Joelle, LEICK Camille.

#### RECKANGE SUR MESS

HUBERTY Albert, RAUS Mady, WOLFF-NEY Léontine, HAINE Jean, WIES Léon, HEINEN Albert, RIPPINGER Robert, BIEWER Daniel, KEMP Marco.

#### REDANGE SUR ATTERT

SCHMIT Marc, REICHLING Théo, NEHRENHAUSEN Jean, WELTER Aloyse, NOTHUM Fernand, GEREKENS-GENGLER Marie, ZIMMER Marcel, ZIGRAND Albert, GERKE Roland.

#### REISDORF

SCHILTZ Jean-Pierre, WEBER Arthur, MANDER Emile, THIELEN Rudolf, MEYERS Albert, ROEDER René, WAGNER Claude.

#### REMERSCHEN

WEBER Fernand, WEBER Roger, LANTER Claude, FLAMMANG J-P dit John, REDLINGER Norbert, RUPPERT Henri, KRIER Jean, MERTES Raymond, MULLER Sylvain.

#### REMICH

BELLING Jeannot, GITZINGER Robert, HEMMEN René, CLEMENT Lucien, KONS Fernand, ERPELDING Eugène, FRIEDERICI Paul, GOERGEN Joseph, HOFFMANN Albert.

#### ROESER

SINNER Arthur, BECKER Raymond, DONDELINGER Marcel, JOACHIM Armand, KLEIN François, FERRO-RUCKERT Pierrette, HUBERT Jean-Claude, DOSTERT-WAGENER Suzette, JUNGEN René, NICKELS Johnny, BARTHELMEY John.

#### ROSPORT

ZEIMETZ Henri, BONBLET Luc, SCHMITZ Roger, RIES Paul, FRANCOIS Julien, BURG Joseph, HOFFMANN Jean-Pierre, WEHENKEL-DECKER Mariette, WEYDERT Henriette.

#### RUMELANGE

THEISEN André, GLESENER Raymond, KIRSCH Charles (CSV).

HOFFMANN Will, MARX Paul, MINELLI René, ECK Marcel, BIASINI-GOETZ Jeanny, ZIMMERMANN Patrick, KIRSCH Guy (LSAP).

MARX Camille (KPL).

#### SAEUL

FISCH Albert, BODEN Paul Marcel, GENGLER Edmond Fernand, OTH Gaston Constant, SCHOCKMEL Nicolas François, ZOLLER Gérard, LASCHETTE Roger Antoine.

#### SANDWEILER

UNSEN Charles, KAES Paul, BROUSCHER Albert, MASSARD Alphonse, SCHMITT Pierre, MANDERSCHIED Roland, RUPPERT Jean-Paul, WOLFF Edouard, BREUER ép. WEBER Jacqueline.

#### SANEM

SUNNEN Fred, JUNGERS Paul, JUNCKER Joseph, BAULER Arni (CSV).

RINGS Robert, SCHREINER-KETTELS Nicole (Glei/Gap).

GREISCH Metty, KLEIN Gusty, WAGNER-WAGNER Charlotte, CONTER Raymond, ASSELBORN Josy, KRISCHLER Josy, PISCITELLI José (LSAP).

WEISGERBER Jean Pierre (DP).

STEFFEN Jos (KPL).

#### SCHIEREN

FEINEN Pierre, HILGER Jules, LUTGEN Joseph, NICKELS Antoine, ZEIMES Joseph, SCHMIT André, MONS Jean, KEMP-WEBER Juliette, SCHROEDER Ferdinand.

#### SCHIFFLANGE

STEIN Nelly, LULLING Astrid, HOFERLIN Roland, SCHADECK Roby, SPAUTZ Marc, GEIB Willy (CSV).

SIEBENALER Gabrielle (Glei/Gap).

SCHREINER Roland, FRISCH Nic, WAGNER-LINSTER Anita, KAYSER Jean-Pierre, HEINZ John (LSAP).

TROES Eugène (ADR).

#### SCHUTTRANGE

CALMES Dony, KAUFFMANN Jean-Pierre, ALTMANN Paul, LOGELIN Jean dit Jeannot, ROCK Marcel, BERTRAND Jemp, RONCK-SMYSLNY Joséphine, KADUSCH-ROTH Liane, KRIER Christian.

#### SEPTFONTAINES

DECKER Arthur, GRESSNICH-WEILER Marie-Josée, ARENDT Lucien, MAMER Norbert, NANQUETTE Jean-Paul, SOISSON Gilbert, NOESEN Albert.

#### STADTBREDIMUS

BONIFAS Jeannot, BEISSEL Marco, ARMAO Nico, KIEFFER Fernand, HORSMANS Norbert, RISCH Erny, HEINISCH Paul.

#### STEINFORT

ASSELBORN Jean, SCHWEICH Nicolas, BACKES Jeannot, HAUSEMER Félix, SCHEUREN Marcel, FELTEN-KREMER Ketty, BARTZ Marcel, LAMBERT Albert, THILL Roger, GELZ-HELBACH Gisèle, OSWALD Paul.

#### STEINSEL

DALEIDEN Robert, OBERWEIS Marcel, SCHUMACHER-HASTERT Betty (CSV).

KLEIN Jean-Pierre, MISCHO Jean-Jacques, JACOBS Norbert, BAUSCH Henri, MEDERNACH Joseph, COLLING-SCHENTEN Liliane (LSAP).

RAUSCH Sigg, SCHINTGEN Claude (DP).

#### STRASSEN

TURPEL Marc, DERNEDEN Fernand, HILGER Nicolas (CSV).

FABER Jean-Paul (Glei/Gap).

DOLIZY Pit, SCHOCK John (LSAP).

BECKER Pierre, LEYTEM-WANTZ Gaby, GLESENER Jean, HILGES Claude, KERSCHENMEYER René (DP).

#### TROISVIERGES

DENTZER Paul, PINT Dominique, MERTENS Henri, STEMPEL Mathias, MAJERUS Lucien, SIEBENALLER Nicolas, HENCKES Robert, MORN Donatus, KOSTER Patrick.

**TUNTANGE**

ERPELDING Marcel, SCHMIT Jean-Joseph, BICHLER Will, DONDELINGER Antoine, BAUS Jean-Paul, KLEIN André, SCHULLER Carlo.

**USELDANGE**

ANZIA Nicolas, HENNICO Carlo, KERGER Carlo, HEITZ Gérard, GENGLER Henri, MAJERUS-GOEDERT Marie-Gabrielle, HARPES Edmond, PICK René, BODEM Léon dit Pollo.

**VIANDEN**

OSCH Fernand, THEIS Léon, SAUER Robert, FRISCH Raymond, ROETTIGERS Jean, MAJERUS Henri, WEILER Emile, HOFFMANN Jean-Paul, SCHEIDWEILER Fernand.

**VICHTEN**

RECKEN-SCHAMMO Netty, SCHEUREN Camille, MARECHAL Nicolas, BLUM Léon, NESEN Emile, JAEGER Fernand, DELIA Alphonse.

**WAHL**

FERBER Jean, RAUSCH Eugène, NEY Jean, RISCH Richard, PLET-SCHETTE Joseph, SCHARTZ Emile, MAJERUS Servais.

**WALDBILLIG**

BENDER Gérard, MINDEN ép. HAAS Mariette, WEBER Edouard, WAGNER Ernest, GLODEN Fernand, GOEDERT Camille, LORANG Joseph.

**WALDBREDIMUS**

RUPPERT Joseph, RENNEL John, ENGEL Emile, LORANG Pascal, HOPP Steve, BOHLER Martin, FEDERSPIEL-ZIMMER Astrid.

**WALFERDANGE**

HENNICOT-SCHOEPGES Erna, FEIDER Nicolas, SAUBER Marcel, HOFFMANN Jean-Paul, EIDEN-RENCKENS Marie-Ange (CSV).

WORRE-HOFFMANN Marie-Anne (LSAP).

MEINTZ Carlo, FALTZ-HAAS Hélène, BOEVER Metty, ARENDT Guy (DP).

MAJERUS Pierre (ADR).

**WEILER LA TOUR**

SCHLENTZ Edmond, DELHALT René, KOLBER Camille, LUDOVISSY Aloyse, SCHOENTGEN Georges, SONNTAG Paul, FEIDT Armand, THEISEN Edmond, KLAPP-THEWES Fernande.

**WEISWAMPACH**

KREMER Ralph, SASSEL-DELA-PORTE Nelly, EIFFENER Léon, KONEN Romain, KNEIP Jean, LUDWIG Léon, RINNEN Henri.

**WELLENSTEIN**

STROTZ Nicolas, GERGES Paul, GALES Lucien, SÜNNEN Gérard, HENTZEN Jean, SOISSON Jean-Paul, PHILIPPY René.

**WILTZ**

MULLER John, DICHTER Jean-Pierre, EVEN Sylvie, THILLENS Robert (CSV).

SCHEECK-CLAM Renée, BIVER André, SCHNEIDER Romain, BROSIEN Pierre (LSAP).

JACQUEMART Jean, FRETZ Eugène (DP).

ARENS Jos (ONOAFHAENGIG LEST WOLZ).

**WILWERWILTZ**

MAYER Armand, TOSSING Léon, RACKE Aloyse, ALLARD Berty, LECLERCQ Emile, WEIMERS-KIRCH Théo, BOCK Jean Marie.

**WINCRANGE**

DUDRU Agnes, WINKIN-SCHLOESSER Albertine, MERSCH Marcel, THILLENS Alex, ENGELEN Jeff, RECKINGER Auguste, AREND Georges, BERTEMES Johny, LAPLUME Marcel, ZEIMES Nicolas, NESER Pierre, RENCKENS Jeannot, HANSEN Joseph.

**WINSELER**

WEILER Camille, WELBES Norbert, KAYSER Paul, BACHE Constant, MILLER Jean, SCHROEDER Romain, PAULY Charles.

**WORMELDANGE**

WAGNER Carlo, FRANTZ Jeannot, HENGEL Mathis, SADLER Jean-Marie, MODERT Lucien, DEMUTH Ernest, LEMMER Armand, LINDEN Jean, SCHARTZ EPOUSE LEY JEAN Christiane.

# Décès de S.M. le Roi Baudouin

À l'occasion du décès de Sa Majesté le Roi des Belges, survenu dans la soirée du 31 juillet 1993, la Cour grand-ducale a pris le deuil pour une durée de deux semaines.

Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse ont interrompu leurs vacances et sont rentrés à Luxembourg d'où ils se sont rendus à Bruxelles pour se joindre aux membres de la Famille Royale.

Aux funérailles de Sa Majesté le Roi des Belges BAUDOIN Ier, samedi, le 7 août 1993, l'État grand-ducal fut officiellement représenté par Monsieur le Premier Ministre Jacques SANTER, Ministre d'État ; Monsieur le Secrétaire d'État aux Affaires Étrangères Georges WOHLFART, ainsi que par Monsieur l'Ambassadeur du Grand-Duché au Royaume de Belgique Paul SCHULLER.

En signe de deuil, les couleurs luxembourgeoises furent mises en berne durant 48 heures, à partir des Funérailles d'État.



S.M. le Roi Baudouin

## Télégrammes de condoléances

Sa Majesté la Reine Fabiola  
Palais Royal  
Bruxelles/Belgique

C'est avec une profonde émotion que j'ai appris le décès inopiné de Sa Majesté le Roi Baudouin. En ces

moments de deuil et d'infinie tristesse, la Chambre des Députés du Grand-Duché de Luxembourg s'associe au chagrin que Vous éprouvez à la disparition de celui avec lequel Vous avez formé un couple exemplaire. Au-delà de Votre affliction personnelle tout un peuple pleure celui qu'il a vénéré comme un père alors qu'il était devenu tout au long de Son règne le symbole de l'unité et du progrès de notre nation voisine.

Puissent les qualités intellectuelles, morales et humaines du souverain Vous conférer la force et le courage pour vaincre Votre immense douleur.

Erna Hennicot-Schoepges  
Présidente de la Chambre des Députés

Monsieur Charles-Ferdinand Nothomb  
Président  
de la Chambre des Représentants  
Palais de la Nation  
Bruxelles/Belgique

Les membres de la Chambre des Députés luxembourgeoise ont appris avec émoi la disparition subite de Sa Majesté le Roi Baudouin. Ils s'associent au chagrin de la Famille Royale et du peuple belge qui viennent de perdre celui qui, en raison de Ses grandes qualités intellectuelles et humaines, de Son prestige et de Son tact, a su conduire la nation belge sur la voie de l'unité, du progrès et de l'espoir.

Les membres de la Chambre des Députés s'inclinent avec respect devant le Grand Souverain qui laissera dans l'histoire belge, européenne et internationale le souvenir d'un homme exceptionnel et d'un chef d'État hors du commun.

Erna Hennicot-Schoepges  
Présidente de la Chambre des Députés

Leurs Altesses Royales  
Le Grand-Duc et la Grande-Duchesse  
Château de Berg

C'est avec vif émoi que les membres de la Chambre des Députés ont appris le décès inopiné de Sa Majesté le Roi des Belges, Votre cher beau-frère et frère. Les réactions que suscitent Sa mort en Belgique et dans le monde entier démontrent à suffisance le prestige dont jouissait le Souverain disparu auprès des Siens et de tous ceux qui l'ont connu et apprécié.

Nos sentiments de compassion vont d'abord aux membres de Sa Famille et plus particulièrement à Vous Madame, Monseigneur et à Vos enfants qui viennent de perdre un frère, un beau-frère et un oncle bien-aimé. La mémoire du Roi Baudouin restera à jamais gravée dans nos cœurs.

Puisse le souvenir de Ses exceptionnelles qualités humaines et la place qu'Il a acquise dans l'histoire de la Belgique et dans l'âme de Son peuple Vous être une consolation dans Votre grand chagrin !

Erna Hennicot-Schoepges  
Présidente de la Chambre des Députés

À Leurs Altesses Royales  
le Grand-Duc et la Grande-Duchesse  
Maréchalat de la Cour  
33, bd Prince Henri  
L-1724 Luxembourg

À l'occasion du décès de Sa Majesté le Roi des Belges j'ai à cœur de Vous présenter, au nom du Gouvernement et en mon nom personnel, nos très sincères condoléances. Nous tenons à Vous assurer en ces moments difficiles et douloureux de notre profonde et entière compassion.

Jacques SANTER  
Premier Ministre  
Ministre d'État

À Son Excellence  
Monsieur Jean-Luc DEHAENE  
Premier Ministre  
du Royaume de Belgique  
16, rue de la Loi  
B-1000 BRUXELLES

À l'occasion du décès de Sa Majesté le Roi des Belges je vous présente, au nom du Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et en mon nom personnel, nos condoléances très émues.

La Belgique perd par la disparition de son Souverain une forte personnalité qui a marqué de son empreinte l'Histoire de Son pays et de la Communauté internationale.

Soyez l'interprète auprès du peuple belge pour l'assurer, en ces moments difficiles, de notre sincère compassion.

Jacques SANTER  
Premier Ministre  
du Grand-Duché de Luxembourg

## Télégrammes au Roi des Belges, Sa Majesté Albert II (9. 8. 93)

Sa Majesté le Roi des Belges  
Palais Royal  
Bruxelles

Au moment où Votre Majesté prête le serment constitutionnel devant les assemblées réunies et où la destinée du nouvel État fédéral belge vous est confiée, mes compatriotes et moi-même avons à cœur de vous adresser nos plus chaleureuses félicitations et nos vœux très ardents pour le succès de votre haute mission ainsi que pour la prospérité de la Belgique, notre amie de toujours.

Je suis convaincu que sous votre conduite l'amitié qui lie le Royaume au Grand-Duché s'enrichira encore et que nos deux pays continueront ensemble de servir avec détermination le progrès, la justice et la paix dans une Europe de plus en plus unifiée.

La Grande-Duchesse et mes Enfants se joignent à moi pour adresser à Votre Majesté et à la Famille Royale nos sentiments de profonde affection.

Jean

Sa Majesté le Roi des Belges  
Palais Royal  
Bruxelles/Belgique

En ce jour de Votre prestation de serment comme Roi des Belges, je Vous présente les plus sincères félicitations de la Chambre des Députés du Grand-Duché de Luxembourg.

Au moment où commence une nouvelle étape dans l'histoire du Royaume de Belgique, Votre profond attachement au Souverain disparu et Votre engagement personnel pour l'avenir et l'unité de Votre pays sont les garants pour les valeurs démocratiques indispensables à la construction de l'Europe.

Les liens historiques et familiaux étroits qui unissent nos deux pays et la fructueuse collaboration qu'ils n'ont cessé de mener dans de nombreux domaines m'appellent à exprimer de tout cœur à Votre Majesté et à la Reine Paola nos meilleurs vœux pour l'accomplissement de Votre noble tâche de Souverains.

Erna Hennicot-Schoepges  
Présidente  
de la Chambre des Députés  
Grand-Duché de Luxembourg



Le 15 septembre 1993, Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse ont assisté, à la Cathédrale de Luxembourg, au Service religieux à la mémoire de S.M. le Roi des Belges.

Sa Majesté Albert II  
Roi des Belges  
Palais Royal  
Bruxelles

Au moment où Votre Majesté est appelée au Trône du Royaume de Belgique, je La prie d'agréer, au nom des membres du Gouvernement luxembourgeois et en mon nom propre, mes vives félicitations et mes vœux les plus fervents pour Son bonheur personnel. En adressant à Votre Majesté mes souhaits

chaleureux pour la félicité de Son règne, je tiens à Lui donner l'assurance que mes efforts tendront à maintenir et à resserrer encore les liens d'amitié et de bonne entente qui existent si heureusement entre le Royaume de Belgique et le Grand-Duché de Luxembourg.

Jacques Santer  
Premier Ministre  
Ministre d'État  
du Grand-Duché de Luxembourg

## Nouvelle ligne transfrontalière

Le 2 août 1993, Monsieur Robert Goebbels, Ministre des Transports, a inauguré la nouvelle ligne d'autobus transfrontalière Rédange (F) – Belvaux (L) – Esch-Alzette (L), et ce en présence des autorités communales de Rédange et de Sanem.

## Signature d'un accord bilatéral avec le Cap Vert

Le 3 août 1993, M. Georges Wohlfart, Secrétaire d'État au Ministère des Affaires Étrangères et M. Ternezio Gregorio Alves, Ambassadeur du Cap Vert, ont signé un accord bilatéral en matière de coopération au développement entre le Luxembourg et le Cap Vert.

L'accord est une convention d'une nouvelle génération, le deuxième dans son genre, après celui signé avec le Burundi, il y a quelques semaines. En effet, il s'agit d'un accord cadre qui régle, de manière générale, les relations en matière de coopération au développement entre les deux États.

Le Luxembourg et le Cap Vert s'engagent sur un pied de parfaite égalité à promouvoir au Cap Vert la réalisation de projets de développement dans le cadre de leurs législations nationales respectives.

Il est retenu que cette coopération pourra revêtir les formes suivantes :

- soutien financier à des organisations publiques ou privées pour la réalisation de projets déterminés ;
- mise à disposition de personnel qualifié ;
- octroi de bourses d'études ou de stages de formation professionnelle ;

- toute autre forme, arrêtée d'un commun accord par les parties contractantes.

Dans le cadre de l'accord, il est retenu que le Luxembourg peut ouvrir une antenne et nommer un coordonnateur-résident en République du Cap Vert. Ce dernier est responsable, en ce qui concerne la partie luxembourgeoise, de toutes les questions concernant la coopération au développement faisant l'objet de l'accord.

L'accord est conclu pour une durée de quatre ans et sera reconduit tacitement d'année en année, à moins qu'il n'y ait été mis fin par l'une ou l'autre des parties contractantes.

L'accord fait également référence à l'article 5 de la quatrième convention ACP-CEE signée à Lomé le 15 décembre 1989. Cet article se rapporte aux droits et aux libertés fondamentales de l'homme et établit le lien entre les activités en matière de coopération au développement et le respect des droits de l'homme.

## M. Mestre décédé

Monsieur Mestre, père de Son Altesse Royale la Grande-Duchesse Héritière, est décédé le dimanche 29 août 1993 aux États-Unis. La Princesse Maria Teresa était auprès de son père.

## Ratification du Traité de Maastricht par le Royaume-Uni : Télégrammes (6.8.1993)

His Excellency Mr. John MAJOR  
Prime Minister  
10, Downing Street  
GB-London SW1A 2AA

Dear John,

Thanks to your determination and energy the United Kingdom was enabled to ratify the Treaty of Maastricht.

An important step has been accomplished to the achievement of the political union.

My personal congratulations for this brilliant achievement and the congratulations on behalf of the Luxembourg Government for this performance.

Yours sincerely

Jacques Santer, Prime Minister

## Message from the Prime Minister to Jacques Santer, Prime Minister of Luxembourg

Dear Jacques,

Many thanks for your kind message about our ratification of the Treaty of Maastricht.

As you know this was a long and difficult episode for us. Important points

were raised here, as happened in other Member States during the ratification process, and we shall need to bear them in mind in the future. But I am delighted, of course, that we have now reached the right result. The outcome reflects the fundamental importance which Britain attaches to the Community and to the work which we shall continue to do as a very active and committed Member State.

Yours sincerely,

John

## Les droits de l'homme évoqués en Turquie

M. Jacques F. Poos, Vice-Premier Ministre et Ministère des Affaires Étrangères a effectué une visite officielle en Turquie les 31 août et 1er septembre 1993 sur invitation de S.E.M. Hikmet Cetin, Ministre des Affaires Étrangères.

Au cours de son séjour à Ankara, M. Poos a été reçu par M. Suleyman Demirel, le Président de la République. Il a également rencontré Mme Tansu Ciller, le Premier Ministre, ainsi que M. Erdal İnönü, le Vice-Premier Ministre. Il a eu des entretiens avec M. Hikmet Cetin, Ministre des Affaires Étrangères.

En marge de sa visite en Turquie, M. Poos a aussi eu l'occasion de s'entretenir avec des représentants de plusieurs organisations turques des droits de l'homme.

La question des droits de l'homme et celle du terrorisme a occupé une large part dans les différents entretiens, notamment avec le Président Demirel. Selon celui-ci, son Gouvernement doit faire face, par priorité, au problème du terrorisme et du séparatisme qui a conduit à un nombre important de pertes en vies humaines surtout parmi la population civile.

La lutte contre le terrorisme ne serait pas à confondre avec la question des droits de l'homme. Des cas individuels de violation de ces droits pourraient se produire, mais ils seraient traités par les instances compétentes.

M. Poos a mis en évidence l'importance que revête la question des droits de l'homme pour le développement des relations entre le Luxembourg et les États membres de la CE avec la Turquie. Dans la nouvelle situation internationale, la CE demande à ce que ses partenaires respectent des normes plus élevées.

Il a reconnu que la Turquie a fait des efforts importants dans ce domaine. Il a toutefois ajouté que des rapports d'organisations non-gouvernementales comme A.I. continuent de faire état de plaintes, d'abus, de torture, de disparitions de personnes, y compris de journalistes. Le rôle de la police et de l'armée y est critiqué. Il a demandé que le Gouvernement turc tienne à ce qu'une enquête soit menée sur chacun de ces cas et que les personnes accusées soient dûment jugées.

Se référant à l'exemple d'autres pays européens, il s'est prononcé en faveur d'une certaine autonomie pour les Kurdes, notamment dans le domaine culturel ce qui ne devrait pas affecter l'intégrité territoriale de la Turquie.

Les interlocuteurs de M. Poos n'ont pas voulu exclure l'idée d'une plus grande autonomie culturelle. Mais toute négociation avec le PKK est à exclure tant que cette organisation souhaite poursuivre ses buts par les armes. Ils ont observé que l'usage de la langue kurde y compris pour l'édition de journaux est déjà autorisé.

Lors des entretiens tous les interlocuteurs turcs ont souligné le rôle charnière de leur pays entre l'Europe balkanique d'une part et l'Asie centrale et le Moyen-Orient d'autre part. Ils ont de même réaffirmé que le choix européen de la Turquie ne serait pas mis en question et que l'« État séculaire » fondé par Kemal Atatürk serait défendu contre les poussées fondamentalistes.

Les relations bilatérales, les relations CE-Turquie, les questions de sécurité OTAN et UEO, Chypre, les relations Turquie-CEI, l'ex-Yougoslavie et le Proche-Orient ont été les autres sujets examinés au cours des entretiens.

## M. Odewald décoré

Le 1er septembre 1993, Monsieur Jacques Santer, Premier Ministre, Ministre d'État, a remis les insignes de Commandeur dans l'ordre de Mérite du Grand-Duché de Luxembourg à Monsieur le Dr Jens Odewald, Président de la Kaufhof Holding AG Cologne.



MM. Santer et le Dr Jens Odewald

## M. Wicker à l'honneur

Le 2 septembre 1993, Monsieur Jacques Santer, Premier Ministre, Ministre d'État, a remis les insignes d'Officier dans l'Ordre de Mérite du Grand-Duché de Luxembourg à Monsieur Werner Wicker, Président du Conseil d'Administration du Casino 2000.



M. Santer remet la haute distinction à M. Wicker

## Inauguration d'un foyer d'accueil pour réfugiés à Eisenborn

Conformément aux décisions prises lors des Conseils de Gouvernement du 29 mai 1992 et du 25 septembre 1992, le Fonds pour le logement à coût modéré a acquis en novembre 1992 l'ancien couvent des sœurs Notre-Dame à Eisenborn.

L'ensemble se compose d'une ancienne maison de maître construite au 19e siècle par des réfugiés français fuyant la révolution de 1789, de bâtiments de ferme avec étables, granges et hangars, d'une maison d'habitation du



Les responsables devant le foyer d'accueil à Eisenborn

gérant avec annexe et d'un magnifique parc aménagé d'une superficie de 1 ha.

Étant donné les problèmes urgents rencontrés pour le relogement des familles de réfugiés de l'ex-Yougoslavie, le Fonds a entrepris immédiatement les travaux de remise en état nécessaires à la salubrité et à la sécurité des futurs pensionnaires, de sorte que les premiers logements étaient prêts dès le 25 décembre 1992.

Le Foyer loué à l'État, plus précisément au Ministère de la Famille et de la Sécurité, accueille actuellement une trentaine de personnes. La gestion est assurée par la Fédération Caritas a.s.b.l.

Notons que le Foyer à Eisenborn fut inauguré le 2 septembre 1993.

## 30e Anniversaire du décès de Robert Schuman

Le 4 septembre 1963 est décédé, dans sa propriété de Scy-Chazelles, près de Metz, M. Robert Schuman, ancien Président du Conseil français, à l'âge de 79 ans.

Le Luxembourg, terre natale du grand Européen que fut Robert Schuman, évoqua le souvenir de l'homme politique dans le cadre d'une brève cérémonie de commémoration, le 4 septembre 1993.

MM. Jacques Santer, Premier Ministre, et Jacques F. Poos, Ministre des Affaires Étrangères, ont déposé une couronne au Monument Robert Schuman, — mémorial qui rappelle la déclaration du 9 mai 1950 —.



MM. Jacques Santer, Premier Ministre et Jacques F. Poos, Ministre des Affaires étrangères devant le Monument Robert Schuman

### Déclaration de Monsieur Jacques Santer Premier Ministre, à l'occasion du 30e anniversaire du décès de Robert Schuman

La commémoration du 30e anniversaire de la mort de Robert Schuman — né à Luxembourg-Clausen le 29 juin 1886 et décédé à Scy-Chazelles (Metz) le 4 septembre 1963 — doit nous inciter aujourd'hui plus que jamais à une réflexion profonde sur la construction européenne dont Robert Schuman a posé la pierre angulaire.

« L'Europe ne se fait pas en un seul jour, ni sans heurts, rien de durable ne s'accomplit dans la facilité ! »

Ces paroles de celui qu'on appelle communément le Père fondateur de l'Europe restent aujourd'hui d'actualité. Si nous évaluons les progrès accomplis depuis la construction européenne avec le réalisme qui caractérisait Robert Schuman, nous constatons

- que les pays des Communautés Européennes sont devenus alliés et même amis après s'être entredéchirés dans la plus terrible des guerres,
- que ces Communautés réunissent maintenant douze pays libres et démocratiques et s'ouvrent à de nouveaux États,
- et que de plus en plus l'ensemble des pays est considéré comme entité économique et à terme politique.

Nous connaissons les principaux défis qui sont aujourd'hui lancés aux constructeurs de l'Europe dans un monde en profonde mutation.

La manière la plus digne de soigner et de perpétuer la mémoire de celui dont nous commémorons aujourd'hui le 30e anniversaire de son décès est bien celle de persévérer avec patience et courage sur la voie du réalisme positif qu'il nous a tracée. Cette voie n'est-elle pas suggérée dans le passage suivant d'un exposé fait à Luxembourg en 1956 ?

« L'Europe n'est pas une chose simple, parce qu'elle n'est pas une vue de l'esprit que chacun peut construire à sa façon, elle est une entreprise réaliste qui exige, en dehors de toute technicité éprouvée, la confiance que la nation a en elle-même et la confiance qu'elle place dans la bonne foi de ses partenaires. »

Réaliser et valoriser ces deux ordres de confiance constitue précisément l'art de l'authentique homme d'État que fut Robert Schuman !

## Le Ministre chypriote M. Michaelides à Luxembourg

Le 6 septembre 1993, Monsieur Alec Michaelides, Ministre des Affaires étrangères de la République de Chypre, a effectué une visite de travail à Luxembourg et a rencontré Monsieur

Jacques Santer, Premier Ministre, Ministre d'Etat et Monsieur Jacques F. Poos, Vice-premier Ministre, Ministre des Affaires étrangères.



MM. Poos et Michaelides



MM. Santer et Michaelides

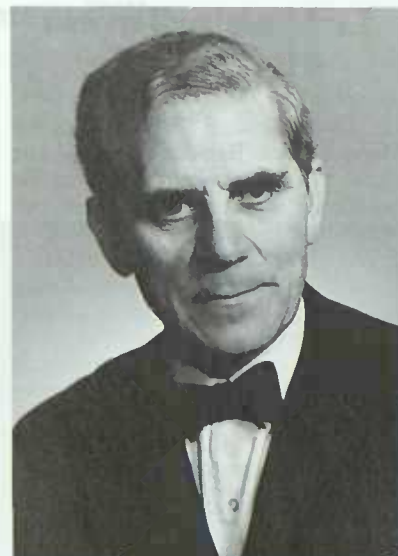
# Décès de Monsieur Jean-Pierre Büchler, ancien ministre

Le 7 septembre 1993 est décédé à Luxembourg, Monsieur Jean-Pierre Büchler, ancien ministre, à l'âge de 85 ans.

Monsieur Jean-Pierre Büchler est né le 6 juillet 1908 à Haller. Il a fait ses études primaires et secondaires au Grand-Duché de Luxembourg de 1914 à 1927. Ensuite il a fait ses études d'ingénieur agronome à la Faculté de sciences agronomes de l'Etat à Gembloux. Monsieur Büchler a fait son diplôme d'ingénieur agronome en 1931 et son diplôme d'aptitude au professorat à l'Ecole agricole de l'Etat en 1934. De 1931 à 1934 il a été enseignant à l'Ecole d'agriculture de l'Etat à Ettelbruck, puis de 1934 à 1945 chef du Service d'économie rurale au Ministère de l'Agriculture, de 1945 à 1948 chef de l'Office luxembourgeois du ravitaillement et Chargé d'études au Ministère des Affaires économiques. Les étapes suivantes de la carrière professionnelle de Monsieur Büchler furent : en 1948, Conseiller de Gouvernement au Ministère de l'Agriculture

et de la Viticulture, délégué du gouvernement pour les questions internationales en matière agricole dans les organismes internationaux de la FAO, du GATT et de l'OECE (OCDE) ; en 1957, Président de la délégation luxembourgeoise à la Commission mixte belgo-luxembourgeoise de l'UEBL ; en 1959, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire en service extraordinaire près le Ministère des Affaires étrangères et de 1961 à 1964, Président de la délégation luxembourgeoise au Comité spécial agricole du Conseil de la Communauté Economique Européenne.

La carrière politique de Monsieur Jean-Pierre Büchler débuta en 1964 avec sa nomination comme Secrétaire d'Etat à l'Agriculture et à la Viticulture. En 1967 il a été nommé Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et des Classes Moyennes, de 1969 à 1972 il a été Ministre de l'Agriculture et de la Viticulture et Ministre des Travaux Publics et de 1972 à 1974 Ministre des Travaux Publics, Ministre de la



M. Jean-Pierre Büchler

Famille, du Logement Social et de la Solidarité Sociale et Ministre de la Viticulture.

Elu pour la première fois lors des élections du 15 décembre 1968 sur la liste du Parti Chrétien-Social dans la circonscription Est, Monsieur Büchler a été réélu en 1974 et il a siégé à la Chambre des Députés de 1974 à 1979.

## 100. Stierf-Dag vum Michel Lentz

Den 8. September 1993 huet den Här Staatsminister Jacques Santer am Numm vun der Regierung, an zesumme mat den Autoritéite vun der Stad Lëtzebuerg, Blummen op d'Graf vun eisem Nationaldichter Michel Lentz, um Niklos-Kierfecht (Notre-Dame), nidder geluecht.

## Interregionale Pressekonferenz

Am 8./9.9.93 fand in Saarbrücken bzw. Perl-Nennig (Schloß Berg) das erste Treffen der Interregionalen Pressekonferenz – Presse Interrégionale (IPK) statt, das von der Landespressekonferenz Saar vorbereitet wurde. Zu den Gesprächspartnern zählten auch Premierminister Santer und Umweltminister Bodry.



Um Graf vum Michel Lentz



## Le Ministre Barroso à Luxembourg

Le 13 septembre 1993, Monsieur Manuel Durao Barroso a effectué une visite à Luxembourg, au cours de laquelle il a eu successivement des entretiens avec Son Altesse Royale le Grand-Duc, Monsieur Jacques Santer, Premier Ministre, Ministre d'Etat, Monsieur Jacques F. Poos, Vice-Premier Ministre, Ministre des Affaires étrangères et Monsieur Marc Fischbach, Ministre de l'Education nationale.



*M. Poos et son homologue portugais*



*MM. Santer et Barroso*



*Entrevue Fischbach-Barroso au Ministère de l'Education nationale*

## Sir Dudley Smith à Luxembourg



*L'entrevue Poos-Smith au Ministère des Affaires étrangères*



*S.A.R. le Grand-Duc et Sir Dudley Smith*

Le 8 septembre 1993, Sir Dudley Smith, Président de l'Assemblée de l'U.E.O. a séjourné à Luxembourg, où il fut reçu en audience par Son Altesse Royale le Grand-Duc.

Sir Dudley Smith a ensuite eu des entretiens avec Madame Erna Hennicot-Schoepges, Présidente de la Chambre des Députés, Monsieur Jacques Santer, Premier Ministre, Ministre d'Etat et Monsieur Jacques F. Poos, Vice-Premier Ministre, Ministre des Affaires étrangères.

## Stage de voile pour les Princes Guillaume et Félix

Les Princes Guillaume et Félix, effectuant un stage de voile sur le Lac/Barage de la Haute-Sûre à Liefrange, – à l'initiative du Yacht-Club Luxem-

bourg-, ont convié aimablement la presse à venir admirer leurs « prestations sportives », le 9 septembre 1993, en présence des Parents Grand-

Ducaux Héritiers, ainsi que des Frères et Sœur princiers.



*Les Princes Guillaume et Félix parmi leurs camarades après leurs « prestations sportives »*

## Décoration pour M. Wieandt

Le 13 septembre 1993, Monsieur Jacques Santer, Premier Ministre, Ministre d'État, a remis les insignes de Commandeur dans l'Ordre de Mérite du Grand-Duché de Luxembourg à Monsieur le Dr Paul Wieandt, Président de la BfG Bank Francfort.



*M. Santer remet la haute distinction à M. Wieandt.*

## M. Meulemans décoré

Le 14 septembre 1993, Monsieur Jacques Santer, Premier Ministre, Ministre d'État, a remis les insignes de Grand-Croix dans l'Ordre de Mérite du Grand-Duché de Luxembourg à Monsieur Ludovicus Meulemans, Ancien Vice-Président de la Banque Européenne d'Investissement.

## M. José Mendiluce à Luxembourg

Le 14 septembre 1993, M. Jacques Poos, Vice-Premier ministre, Ministre des Affaires étrangères, a eu des entretiens avec le nouveau Représentant pour la Belgique et le Luxembourg, du Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés, M. José Maria Mendiluce.

## Monsieur Jacques Santer à Paris

Le 15 septembre 1993, Monsieur Jacques Santer, Premier Ministre, a fait une visite à Paris.

Il a participé à un déjeuner-débat organisé par la Chambre de Commerce belgo-luxembourgeoise en France où il a prononcé une allocution sur le thème : « Le Luxembourg face aux



Félicitations du Premier Ministre à M. Meulemans

changements structurels en Europe et dans le monde ».

Dans l'après-midi, Monsieur Santer a eu une entrevue à Matignon avec le Premier Ministre de la France, Monsieur Edouard Balladur.

## Le Ministre Jean Spautz à La Haye

Les 15 et 16 septembre 1993, Monsieur Jean Spautz, Ministre de l'Inté-

rieur, a participé à La Haye à la 10<sup>e</sup> Conférence des Ministres européens responsables des collectivités locales.

La conférence a porté sur les 2 thèmes des problèmes des grandes villes et de leur périphérie et du referendum local.

Monsieur le Ministre Spautz a présenté un exposé sur le referendum communal et sur la procédure de consultation de la population institués au Luxembourg par la loi communale du 13 décembre 1988.

# Présentation du projet de budget de l'État pour 1994

Le 16 septembre 1993, Monsieur Jean-Claude Juncker, Ministre des Finances, remit à Madame Erna Hennicot-Schoepges, Présidente de la Chambre des Députés, le projet de loi concernant le budget de l'État pour l'exercice 1994. À cette occasion Monsieur Jacques Santer, Premier Ministre, et Monsieur Jean-Claude Juncker, Ministre des Finances, ont présenté les lignes de conduite de la politique budgétaire et les principaux chiffres et évolutions du projet de budget pour 1994. Relevons encore que le rapporteur du projet de budget pour 1994 est Monsieur Michel Wolter.

### 1. Le contexte économique et social

Le budget de l'État constitue un instrument essentiel de notre politique économique et sociale. Il s'avère donc opportun de brosser, en guise d'introduction, le tableau des tendances récentes et des perspectives de développement. De ce diagnostic découlent les impératifs qui s'imposeront à l'action publique et qui se trouvent à la base des choix inhérents au projet de budget pour 1994.

*La plupart des pays européens se trouvent en état de récession en ce deuxième semestre de 1993. Les experts comptent*

*qu'une reprise ne pourra se profiler que vers le milieu de l'année 1994.*

D'après les experts de la Commission des Communautés Européennes (juin 1993), le point d'inflexion ne serait cependant pas encore atteint, la récession pouvant le cas échéant se prolonger jusqu'à la fin de l'année. Toujours, d'après les chiffres de la Commission, le P.I.B. communautaire reculerait de 0,4% en 1993 pour augmenter de 1,3% l'année prochaine. Ces résultats insatisfaisants sont les conséquences conjuguées d'un recul des investissements et d'une stagnation de la

consommation privée, plus généralement de l'extrême faiblesse des marchés à l'exportation.

On remarque une véritable convergence du ralentissement conjoncturel dans les États-membres. L'Allemagne (-2,0% en 1993), la Belgique (-1,2%) et la France (-0,9%) sont les plus touchées par la récession, le Luxembourg, la Grèce, le Portugal et le Danemark se trouvant dans une situation de quasi-stagnation en 1993.

D'après les prévisions de la Commission CE, la Communauté devrait bénéficier d'une reprise modérée en 1994.

Or, ces perspectives sont évidemment influencées par les développements extérieurs. L'économie des États-Unis devrait enregistrer en 1994 une croissance de l'ordre de 2,5%, tandis que celle du Japon ne serait que de 0,6%. La production de l'ancienne URSS continuera à baisser, tandis que les perspectives pour les pays asiatiques, et notamment la Chine populaire, sont très bonnes.

Du côté de la consommation privée, qui a tendance à se contracter en 1993 (-0,2% en termes réels), 1994 ne la fera progresser que de façon modérée, due à une très faible augmentation des salaires et à un accroissement des cotisations sociales dans un grand nombre de pays sans parler de l'aggravation du chômage.

Le développement de la consommation publique se trouve également freiné par la rigueur budgétaire que connaissent la plupart des pays communautaires.

La formation brute de capital fixe est gravement affectée par la récession actuelle (-1,9% en termes réels en 1993). Les investissements devraient par contre de nouveau progresser à un rythme de 1,7% en 1994.

Ensemble avec les efforts de rationalisation et d'accroissement de la productivité, la régression de l'activité économique est à l'origine d'une dépression très forte du marché de l'emploi. En conséquence, le recul de l'emploi serait de 1,7% et le chômage dans la Communauté passerait à 11,5% en 1993. En 1994, et malgré un début de reprise économique, l'emploi continuerait à se dégrader (-0,4% par rapport à 1993) et le chômage atteindrait 11,9% de la population active, soit environ 15 millions de personnes.

Côté déficit de la balance courante, il faut s'attendre à une situation inchangée en 1993, (-1,1% du P.I.B. communautaire) et à une légère amélioration en 1994 (-0,9%). Quant à l'inflation, la Commission CE s'attend à une amélioration supplémentaire en 1993 et en 1994.

Dans ce contexte conjoncturel international défavorable, l'économie luxembourgeoise, dont l'évolution était encore restée satisfaisante en 1992, se trouve dès à présent caractérisée par des indicateurs qui accusent des tendances plus négatives.

En 1992, la croissance relativement élevée, comparée à celle des autres pays communautaires, est due à une bonne performance de certains secteurs du tertiaire, notamment du secteur financier, des transports aériens,

des communications (satellites), ainsi que de certaines activités annexes (autres services marchands).

Dès le début de 1993 cependant, et malgré un certain redressement pour le secteur de l'acier, la tendance pour les industries non sidérurgiques, de même que pour la construction, est orientée à la baisse.

Le secteur sidérurgique a enregistré au premier semestre de l'année une production d'acier brut nettement plus élevée (+9,0% par rapport au premier semestre de 1992), et l'on observe aussi de meilleures perspectives en matière de prix, dues non seulement à l'effet de base des travaux d'entretien entrepris en 1992, mais également à une demande plus satisfaisante à la grande exportation, surtout vers les pays asiatiques.

Pour l'industrie hors sidérurgie, l'année 1993 s'annonce négative au premier trimestre, un recul de la production de l'ordre de 6,5% a été enregistré par rapport à la même période de 1992. La baisse a touché tous les secteurs non sidérurgiques sans exception, mais de manière inégale.

Le tertiaire marchand a globalement enregistré un ralentissement d'activité au début de 1993. À signaler notamment la baisse importante des ventes de véhicules neufs (-23,3%) et d'occasions (-8,9%). Les indicateurs ne sont cependant pas absolument convergents. Ainsi le chiffre d'affaires des grandes surfaces et chaînes de magasins a été en progression (+4,5% en volume) au cours des quatre premiers mois de 1993, après un recul de près de 3% au cours de l'année précédente.

Dans le secteur des transports, les chemins de fer et le transport fluvial accusent un recul d'activité, tandis que le transport aérien est en nette progression (+2,2% de trafic de passager et +15% de trafic fret au premier trimestre 1993).

Quant au secteur bancaire, l'évolution de l'emploi (+1,6% au premier trimestre de l'année, par rapport à fin 1992) et du volume des actifs des organismes de placement collectif (+24,5% entre fin décembre 1992 et fin mai 1993) laissent présager une situation positive en début d'année. Le nombre d'instituts bancaires est passé de 194 en novembre 1992 à 213 au début de 1993, en raison partiellement de nouvelles dispositions européennes en matière d'établissements financiers (2e directive CE de coordination bancaire, mise en application au 1er janvier 1993). Cette récente vague de croissance étant due à des facteurs externes, le risque d'un ralentissement, voire d'un retournement de tendance ne peut être exclu.

Dans l'état actuel de la conjoncture internationale, les perspectives de l'économie luxembourgeoise demeurent défavorables pour le reste de l'année et encore peu encourageantes pour 1994. En mai 1993, le STATEC vient de réviser à la baisse ses prévisions macro-économiques à la lumière des chiffres récents publiés par la Commission des CE.

Le scénario esquissé se traduit pour l'économie luxembourgeoise par un net refroidissement. Pour l'industrie, l'évolution négative de la demande extérieure se solde globalement par une stagnation en 1993. Si, d'un côté, l'industrie sidérurgique ne s'enfonce pas davantage dans la récession, les autres industries, par contre, ne bénéficient plus de circonstances exceptionnelles (création d'une entreprise de grande taille) comme ce fut le cas en 1992.

Le secteur de la construction connaîtrait une légère régression, chiffrée à 1,0%, et le tertiaire, qui avait encore été l'élément dynamique de l'économie en 1992, ne devrait plus connaître de développement significatif en 1993 (croissance de l'ordre de 1,0%). C'est une quasi-stagnation du secteur bancaire qui serait à l'origine de ce ralentissement. Une telle perspective est loin d'être négative. Elle traduit simplement le maintien de l'activité au niveau élevé atteint en 1992.

Le secteur du commerce, en régression en 1992, devrait de nouveau progresser légèrement, alors que celui des autres services marchands – secteur particulièrement dynamique au cours des dernières années (du moins en ce qui concerne l'évolution de l'emploi) – devrait se consolider quelque peu.

Au total, le P.I.B. ne progresserait plus, en 1993, que de 1,2% en version SEC, et légèrement moins (1,0%), en version nationale, en raison de la faible évolution du secteur bancaire.

Selon le scénario de la Commission CE, une reprise timide devrait s'amorcer en 1994. Dans ces conditions, la production industrielle luxembourgeoise se rattraperait quelque peu (croissance de la valeur ajoutée de 2,2%), et la construction aurait de nouveau une croissance positive (bien que de faible importance). Au niveau du tertiaire, on s'attend à un regain d'activité, sauf pour le secteur financier où les anticipations moins positives sont liées aux éventuelles mesures communautaires en matière d'harmonisation fiscale et à la concurrence internationale accrue.

De la sorte, le P.I.B. (version nationale) progresserait de quelque 1,6% en 1994 (contre 2,6% en version SEC).



M. Jean-Claude Juncker, Ministre des Finances, remet le projet de budget à Mme Erna Hennicot-Schoepges, Présidente de la Chambre des Députés.

Quant à l'emploi intérieur, il a encore progressé de 1,8% en 1992 pour dépasser le seuil des 200.000 personnes. Cette tendance ascendante semble se poursuivre en 1993. À la fin du premier trimestre de l'année en cours, l'emploi total s'est chiffré à 203.000 unités, soit 2.000 personnes ou 1,0% de plus que fin décembre. L'emploi frontalier continue sa croissance pour atteindre en 1993 un niveau de 46.100 unités, soit 4.300 personnes ou 10,3% de plus que pour la même période l'année précédente.

Quant à l'inflation, elle s'est chiffrée en 1992 à 3,2%, soit un niveau légèrement

supérieur à celui de 1991 (3,1%). L'adaptation des taux de T.V.A. au 1er janvier 1992 a contribué à cette hausse à concurrence de 0,2%, tandis que l'évolution des prix des produits pétroliers a favorablement influencé l'indice. Hors produits pétroliers, l'indice aurait augmenté de 3,6%.

Au cours des sept premiers mois de 1993, le taux d'inflation en variation intra-annuelle s'est chiffré à 3,6%. À noter que la progression des produits luxembourgeois a été nettement plus élevée (+5,8% au premier semestre de 1993, par rapport au premier semestre de 1992) que celle de l'indice des produits importés (+2,2%).

Taux de croissance par branche d'activité  
(valeur ajoutée brute aux prix du marché aux prix de 1985)

	1987	1988	1989	1990	1991	1992*	1993**	1994**
Agriculture	-5,1	1,7	3,0	-0,5	-15,5	15,7	1,3	1,1
Énergie et eau	-3,9	3,6	1,8	2,7	4,2	-1,7	1,7	2,4
Industries, dont	-0,9	10,5	7,7	0,0	1,4	-0,5	0,2	2,2
Minerais et métaux	-3,2	15,1	1,6	-4,4	-3,7	-6,2	-0,1	0,7
Autres	0,9	6,9	12,6	3,3	4,8	3,1	0,3	3,0
Bâtiment et génie civil	8,8	16,7	5,2	7,6	4,0	1,9	-0,6	0,9
Services marchands, dont :	7,8	5,6	10,3	7,5	2,4	4,2	1,0	1,1
banques + assurances	9,5	7,3	15,7	10,7	2,0	6,0	0,3	-1,5
Autres	7,0	3,2	4,1	4,9	2,4	5,1	1,6	3,5
Services non-marchands	0,7	2,5	2,0	2,0	4,4	2,8	2,7	2,7
P.I.B. aux prix du marché								
— version SEC <sup>1</sup>	2,9	5,7	6,7	3,2	3,1	1,8	1,2	2,6
— version nationale	4,2	6,4	7,8	4,6	2,7	2,8	1,0	1,6

\* Estimations \*\* Prévisions

<sup>1</sup> La différence entre la version nationale du P.I.B. et la version SEC réside dans l'affectation de la production bancaire : dans la version nationale elle est affectée en partie à la consommation intermédiaire et en partie aux exportations ; dans la version SEC elle est intégralement affectée à la consommation intermédiaire.

Du côté de l'équilibre extérieur, la situation s'est améliorée en 1992 par rapport à 1991. La baisse des importations a dépassé en volume le recul des exportations, mais le déficit reste extrêmement élevé (56,2 milliards de francs en 1992). Concernant la balance des services, les indicateurs des principales activités laissent présager une nette appréciation du solde excédentaire. Les transports aériens et les services de télécommunications et de radio-télévision ont largement contribué au solde positif des services regroupés sous le libellé « services non facteurs ».

## 2. Les lignes de conduite de la politique budgétaire

Au moment de la mise au point globale du projet de budget pour 1994 et de son insertion dans le contexte économique et social prédéfini, le Gouvernement a tenu compte des deux éléments fondamentaux de la politique budgétaire que sont les orientations communautaires et les principes de politique budgétaire pluriannuelle figurant au programme gouvernemental.

À l'aube du passage à la deuxième phase de l'Union économique et monétaire qui débutera le 1er janvier 1994, les États-membres se sont fixés comme objectifs d'éviter les déficits publics excessifs tout en veillant au maintien de la stabilité des prix au moyen d'une plus grande convergence des performances économiques.

La convergence progressive des politiques et des performances économiques à réaliser pendant la première phase de l'UEM passe notamment par une meilleure cohérence des performances budgétaires des États-membres.

Au chapitre de la comparaison des performances et politiques budgétaires et de l'évaluation des perspectives de la Communauté, il peut être intéressant de dresser le cadre communautaire pour la coordination des politiques budgétaires des États-membres et de rappeler les principes sur lesquels les politiques budgétaires nationales devraient être fondées. Ces principes sont les suivants :

- éviter le financement monétaire des déficits budgétaires, ce qui signifie que les gouvernements ne doivent pas avoir d'accès automatique au financement de la banque centrale ni d'accès privilégié aux institutions financières ;
- éviter, ou du moins réduire, les déficits budgétaires excessifs ;
- réduire les niveaux excessifs de dette publique ;

- améliorer la structure des recettes et dépenses budgétaires, et
- réduire les parts excessives des dépenses publiques dans le P.I.B.

Quant au caractère excessif ou non d'un déficit budgétaire, il doit être apprécié par rapport à plusieurs critères, tels que la stabilité des prix, la soutenabilité du solde extérieur, le niveau satisfaisant ou non de l'épargne et de l'investissement, la contribution des finances publiques à la formation de niveaux de taux d'intérêt appropriés et l'évolution acceptable ou non du ratio dette publique/P.I.B.. Avec la réalisation progressive du marché unique et de l'UEM, les politiques budgétaires doivent contribuer plus activement à assurer le respect de ces critères.

Pour ce qui est plus particulièrement de la situation budgétaire de l'exercice 1993 et des perspectives pour 1994, il convient de relever qu'au mois de juin dernier, la Commission a élaboré une note détaillée à l'attention des membres du Comité de politique économique.

Dans cette étude, la Commission relève en premier lieu que l'endettement net de la Communauté, exprimé en % du produit intérieur brut, s'est détérioré dramatiquement en passant de 5,1 % en 1992 à 6,3 % en 1993. Pour 1994, les services de la Commission escomptent un léger redressement de ce ratio qui passerait à 5,9 % en moyenne pour l'ensemble des États-membres. Au niveau des différents pays, la situation est fort divergente. Seuls les Pays-Bas, l'Irlande et le Grand-Duché de Luxembourg arriveraient à une stabilisation de leurs soldes budgétaires.

Dans ce cadre, il convient de rappeler que sur le plan de la politique budgétaire il sera mis en place dès le début de la deuxième phase de l'Union économique et monétaire un mécanisme très strict qui a pour but de contraindre les politiques budgétaires nationales à une grande discipline, dont la principale obligation est de respecter, à partir de sa mise en vigueur, tout déficit public excessif.

Rappelons que le caractère excessif des déficits est fixé dans un protocole annexe dans les termes suivants :

- la dette publique est excessive si le rapport entre dette et P.I.B. est supérieur à 60 % ;
- le déficit budgétaire est excessif si le rapport entre ce déficit et le P.I.B. est supérieur à 3 %.

*Non seulement les tendances globales du projet de budget pour 1994 respectent-elles les recommandations formulées au niveau communautaire, mais*

*encore sont-elles entièrement conformes aux principes de politique budgétaire pluriannuelle énoncée dans le programme gouvernemental.*

Dans la **déclaration gouvernementale du 24 juillet 1989** le Gouvernement a très clairement affirmé sa volonté de poursuivre une politique budgétaire qui se caractérise par la maîtrise rigoureuse des dépenses publiques, condition essentielle pour pouvoir mettre en œuvre une réforme fiscale soucieuse de préparer la communauté nationale aux défis des années 90. Dans cette optique, l'évolution des dépenses publiques devra être contenue dans les limites de la croissance économique à moyen terme.

*Les potentialités de croissance à moyen terme de notre économie continuent à être évaluées sur une base réaliste.*

Rappelons qu'en vue de l'élaboration des budgets de 1992 et 1993, le Gouvernement avait admis un rythme de croissance pluriannuelle de notre produit intérieur brut de l'ordre de respectivement 3,8 % et 3,5 % en moyenne annuelle. Or d'après les prévisions actuellement disponibles, le rythme de croissance de notre produit intérieur brut s'établirait à 2,8 % pour l'année 1992 et à 1,0 % pour 1993.

Il convient cependant de relever qu'au cours des dernières années, le Gouvernement a globalement fait preuve de prudence au moment de la définition des paramètres essentiels de la politique budgétaire. En ce qui concerne le produit intérieur brut en volume, la croissance moyenne annuelle pour les années 1989-1993 s'établit à 3,8 % tandis que la valeur correspondante retenue pour les prévisions budgétaires n'a atteint que 3,4 % en moyenne annuelle.

Les prévisions pour l'exercice 1994 tablent sur une croissance de l'ordre de +1,6 % du P.I.B. en volume. Au vu de ces perspectives globalement peu favorables, le Gouvernement a procédé à une révision de l'hypothèse admise jusqu'à présent au sujet des possibilités de croissance en volume de notre produit intérieur brut à moyen terme. Dans ces conditions, un taux moyen d'expansion annuelle du produit intérieur brut de l'ordre de 1,5 % a dès lors paru pouvoir être considéré comme une hypothèse réaliste et prudente pour la détermination de la norme d'augmentation du budget des dépenses de l'exercice 1994.

Le deuxième élément à prendre en considération est constitué par la hausse probable de la moyenne des cotes d'application de l'échelle mobile des salaires, le montant purement

nominal d'une proportion importante des charges de l'État étant en effet lié directement à l'échelle mobile des salaires.

Le Gouvernement a admis, dans le cadre de la mise au point définitive du projet de budget pour 1994, une variation annuelle moyenne de l'indice des prix à la consommation de 3,8 % en 1993 et de 3,2 % pour 1994, soit des variations annuelles moyennes de l'échelle mobile des salaires de respectivement 3,4 et 3,8 %. Par rapport à l'hypothèse mise en compte au budget définitif pour 1993, les crédits proposés au projet de budget pour 1994 n'ont cependant été majorés que de quelque 3,6 % en raison d'un écart en moins de 0,2 % au titre de l'exercice en cours.

- Croissance escomptée à moyen terme du P.I.B. en volume (à prix constants)	+1,5 %
- Hausse de la moyenne annuelle des cotes d'application de l'échelle mobile des salaires :	
· correction de la prévision initiale couvrant l'année 1993 (506,4 points au lieu de 507,5 points)	-0,2 %
· hausse probable entre 1993 et 1994 (525,5 points au lieu de 506,4)	+3,8 %
<b>TOTAL (multiplicatif)</b>	<b>+5,2 %</b>

*La nécessité du renforcement de la gestion rigoureuse de nos finances publiques découle notamment de l'analyse des chiffres du compte prévisionnel de l'exercice 1992.*

D'après les données actuellement disponibles l'exercice écoulé se clôturera avec un excédent de dépenses de quelque 4,4 milliards ceci compte tenu cependant d'une alimentation supplémentaire globale des fonds spéciaux de 2,5 milliards. Comme le budget définitif de cet exercice s'est soldé par un excédent de dépenses de 500 millions, la détérioration additionnelle de l'équilibre budgétaire atteint 3,9 milliards.

Rappelons à cet égard que c'est à partir de l'exercice 1991 que notre situation budgétaire s'est dégradée, contrastant ainsi nettement avec les années antérieures qui s'étaient soldées traditionnellement par des excédents budgétaires plus ou moins substantiels. Ainsi, le solde net à financer, qui s'est établi à +5,6 milliards à la clôture de l'exercice 1990, s'élèverait, d'après les prévisions actuelles, à -8,9 milliards à la fin de l'exercice 1993. À cet égard, il convient de noter que c'est également à partir de 1991 qu'on assiste à une décélération très prononcée de l'activité économique.

Afin d'aboutir au redressement des conditions d'équilibre de nos finances publiques, le Gouvernement a décidé de prendre, le plus tôt possible – c'est-à-dire dès la distribution de la circulaire budgétaire pour 1994, au mois de février de l'année en cours, – les mesures nécessaires pour aboutir à un rééquilibrage des principaux paramètres de notre situation financière.

Avec un montant de 134,9 milliards, les dépenses proposées progressent au total de plus de 8,6 milliards ou de 6,81 % par rapport aux crédits inscrits au budget définitif pour l'année en cours. Sur la base de ces données brutes, la progression des dépenses ordinaires et extraordinaires s'avère donc légèrement supérieure à celle admissible sur la base de la norme d'augmentation de 5,2 %.

Un certain nombre de précisions s'imposent cependant afin de pouvoir s'exprimer valablement au sujet de l'évolution budgétaire entre 1993 et 1994.

Des choix rigoureux ont été faits entre le souhaitable et le possible dès la phase de la présentation des propositions budgétaires.

A cet égard, il convient de relever que les propositions initiales présentées par les départements ministériels se présentaient comme suit par rapport aux chiffres du budget voté de 1993 :

L'acceptation pure et simple de ces propositions aurait comporté une augmentation des dépenses publiques de l'ordre de 13,0 % par rapport à celles du budget voté pour 1993. Or, une gestion budgétaire rigoureuse a permis de réduire de 7,8 milliards le montant des propositions initiales et de ramener le taux de hausse globale des charges budgétaires à 6,8 %.

Si, malgré ces importantes réductions des propositions budgétaires, la progression du total des crédits budgétaires dépasse encore la norme de 5,2 %, il y a lieu de relever que ceci tient tout d'abord au fait qu'il a fallu incorporer au projet de budget un nombre important de dépenses qui résultent en grande partie de législations récentes et dont les répercussions financières n'avaient pas encore été traduites – soit entièrement, soit partiellement – en crédits budgétaires.

Il importe également de rappeler qu'à cause des structures particulières de notre budget, les dépenses de l'Etat sont caractérisées par une rigidité de plus en plus grande. En effet, une portion très élevée des dépenses publiques est fixée par ou en vertu de dispositions légales, réglementaires et conventionnelles. La rigidité découlant de ce caractère obligatoire et difficilement compressible de la plupart des

### 3. Présentation et commentaires des principaux chiffres et évolutions du projet de budget pour 1994

Le projet de budget pour 1994 se présente comme suit par rapport au budget définitif de 1993 et au compte provisoire de 1992 :

	Compte provisoire 1992	Budget définitif 1993	Projet de budget 1994	Variation	
				en mio	en %
<b>Budget ordinaire</b>					
Recettes .....	119.936,6	123.380,0	131.717,0	+ 8.337,0	+ 6,76
Dépenses .....	112.189,8	113.578,8	121.298,2	+ 7.719,4	+ 6,80
Excédents .....	+ 7.746,8	+ 9.801,2	+ 10.418,8	+ 617,6	.....
<b>Budget extraordinaire</b>					
Recettes .....	1.369,2	1.100,1	1.250,0	+ 149,9	+ 13,63
Dépenses .....	13.519,6	12.734,2	13.613,4	+ 879,2	+ 6,90
Excédents .....	-12.150,4	-11.634,1	-12.363,4	- 729,3	.....
<b>Budget total</b>					
Recettes .....	121.305,8	124.480,1	132.967,0	+ 8.486,9	+ 6,82
Dépenses .....	125.709,4	126.313,0	134.911,6	+ 8.598,5	+ 6,81
Excédents .....	-4.403,6	-1.832,9	-1.944,6	- 111,6	.....

Notes : Les montants sont indiqués en millions de francs.

Les pourcentages représentent les taux de variation du projet de budget pour 1994 en comparaison avec le budget définitif pour 1993

	Budget voté 1993	Propos. budgét. 1994	Variation (en %)
Dépenses ordinaires	113,6	127,1	+ 11,9
Dépenses extraordinaires	12,7	15,6	+22,8
Dépenses totales	126,3	142,7	+13,0

Note : Les chiffres de ce tableau sont indiqués en milliards de francs

dépenses se trouve encore accentuée par suite de la dynamique inhérente aux charges en cause.

dence des facteurs de hausses précités, ainsi qu'en témoigne le relevé non exhaustif suivant :

La majeure partie de l'accroissement de 8,6 milliards de francs du projet de budget pour 1994 s'explique par l'inci-

– Participation dans le financement de l'assurance-pension	+ 215,0 mio
– Participation dans le financement de l'assurance-maladie	+ 1.595,0 mio
– Traitements et pensions des fonctionnaires :	
– Variation de l'échelle mobile	+ 1.249,0 mio
– Relèvement du point indiciaire	+ 529,0 mio
– Autres mesures	+ 102,0 mio
– Participation des communes dans le produit de certains impôts de l'Etat	+ 739,3 mio
– Versements aux caisses d'allocations familiales	+ 215,0 mio
– Allocation d'éducation (transfert à l'Etat)	+ 935,0 mio
– Revenu minimum garanti	+ 115,0 mio
– Transport public de personnes	+ 286,0 mio
– Dotation en capital au profit du Fonds pour le Logement	+ 150,0 mio
– Versements au profit du Fonds du Kirchberg au titre des contrats de location-vente des immeubles hébergeant des services des CE	+ 90,0 mio
<b>Total</b>	<b>+ 6.005,3 mio</b>

Nombre d'autres crédits, non repris dans l'énumération ci-avant, ont également dû être adaptés à l'évolution de la hausse des prix escomptée entre 1993 et 1994. Dans ce contexte, il convient notamment de citer les subventions au profit des chemins de fer dont le montant global progresse de 470 millions entre 1993 et 1994.

Afin de voir augmenter dans toute la mesure du possible la marge de manœuvre budgétaire, il s'est avéré indispensable de réaliser un freinage énergétique des dépenses de consommation, qui représentent plus du tiers du total des dépenses budgétaires (ordinaires et extraordinaires). D'après les définitions de la comptabilité nationale, ces charges sont formées essentiellement par les rémunérations et pensions du personnel de l'État ainsi que par les achats courants de biens et de services.

Concernant cette dernière catégorie de dépenses, elle progresse seulement de 2,66 %, soit à un taux sensiblement inférieur à l'évolution de l'inflation.

De même, le nombre total des nouveaux engagements de personnel à opérer en 1994 à titre permanent et à tâche complète a été limité à 60 unités. Rappelons que le nombre de ces engagements supplémentaires avait été arrêté à 189 unités pour 1991, à 162 unités pour 1992 et à 156 unités pour 1993.

Le tableau ci-après présente l'évolution des dotations budgétaires au profit des principaux fonds spéciaux :

	Budget voté 1993	Projet de budget 1994	Variation
- Fonds pour la protection de l'environnement	650	750	+100
- Fonds des routes	650	950	+300
- Fonds d'investissements publics :			
- administratifs	800	1 000	+200
- scolaires	600	700	+100
- sanitaires et sociaux	300	325	+ 25
- Fonds pour les monuments historiques	130	140	+ 10
- Fonds pour le développement de l'agriculture	650	700	+ 50
<b>TOTAL</b>	<b>3 780</b>	<b>4 565</b>	<b>+785</b>

Note : Les chiffres sont indiqués en millions de francs

Les freinages ou compressions de certaines catégories de dépenses dont question se sont en effet avérés inévitables afin de permettre au Gouvernement de mettre en œuvre certaines mesures nouvelles et surtout afin de pouvoir maintenir à un niveau très élevé les dépenses d'investissement de l'Etat.

A cet égard, il importe d'attirer l'attention sur le fait que le projet de budget pour 1994 émerge un total de 785 millions supplémentaires pour le financement des dépenses des différents fonds spéciaux.

C'est dans le cadre du chapitre suivant relatif aux priorités politiques du projet de budget 1994 que les accents du projet de budget seront développés plus en avant. Nous aurons dès lors l'occasion de constater que l'investissement dans les infrastructures et dans le potentiel de production de notre économie constitue un des points forts de l'action gouvernementale.

Par catégorie économique, les recettes ordinaires se présentent de la manière suivante :

	Compte provisoire 1992	Budget définitif 1993	Projet de budget 1994	Variation (+ ou -)
1. Impôts directs	53.022,0	59.695,6	64.178,2	+4.482,6
2. Impôts indirects	47.600,7	51.596,6	55.893,0	+4.296,4
3. Autres recettes	19.313,9	12.087,8	11.645,8	- 442,0
<b>Recettes ordinaires au total</b>	<b>119.936,6</b>	<b>123.380,0</b>	<b>131.717,0</b>	<b>+8.337,0</b>

Note : Les montants sont indiqués en millions de francs

Ainsi qu'il ressort du tableau ci-dessus, le montant total des recettes ordinaires prévues au projet de budget pour 1994 (131.717,0 millions) fait apparaître

Il est donc permis d'affirmer que les projections de recettes reposent sur des bases réalistes et que la véracité budgétaire constatée dans le passé récent continue à caractériser la politique budgétaire du présent Gouvernement.

En l'absence de tout emprunt, le projet de budget pour 1994 présenterait un excédent de dépenses de 2,9 milliards, alors que - dans la même hypothèse - l'excédent des dépenses du budget définitif pour 1993 serait de 2,8 milliards.

A cet égard, il importe de relever que le projet de budget pour 1994 est structuré de telle façon que 76 % du total des dépenses extraordinaires sont couverts par l'excédent du budget ordinaire, c.à-d. au moyen de l'épargne de

l'Etat. Grâce à cet effort d'épargne de l'Etat, le solde budgétaire proprement dit est maintenu à un niveau satisfaisant, à savoir à un montant représentant 1,4 % seulement du total des dépenses ordinaires et extraordinaires et 0,40 % du produit intérieur brut escompté pour 1994.

D'une part, et ce en raison du versement aux Communautés européennes d'une quote-part croissante des recettes provenant de la taxe sur la valeur ajoutée à titre de ressources propres et à titre de ressource supplémentaire assise sur le P.N.B., le produit net de la T.V.A. restant acquis au Grand-Duché se trouvera amputé en 1994, de ce chef, d'un montant supplémentaire de 900 millions par rapport aux chiffres du budget voté de 1993.

D'autre part, le Gouvernement a tenu à intégrer au projet de budget pour 1994 un nouveau tarif de l'impôt sur le revenu des personnes physiques applicable à partir du 1er janvier 1994 et dont l'adoption se traduira par une moins-value de recettes de l'ordre de 500 millions en ce qui concerne l'impôt retenu sur les traitements, salaires et pensions.

Suite à un fléchissement de la conjoncture économique, l'Etat luxembourgeois revient sur le marché des capi-



taux en 1992 par l'émission d'un emprunt de 623 millions et de l'émission de bons/épargne à capital croissant pour un montant de 2,3 milliards de francs, soit globalement la somme de 2.923 millions, dont 1 milliard pour le financement des dépenses budgétaires proprement dites et 1,923 milliards pour le financement des dépenses des fonds des routes. A noter que les emprunts autorisés au titre des exercices 91 et 92 n'ont été que partiellement émis et restent à être exécutés pour un montant global de 2,927 milliards de francs.

Le budget pour 1993 prévoit l'émission d'un emprunt de 1 milliard de francs pour couvrir les dépenses budgétaires et de 2,5 milliards pour alimenter le fonds des routes, le projet de budget pour 1994 prévoit les montants de respectivement 1 et 3 milliards. Compte tenu de ces nouvelles émissions et de l'amortissement des emprunts existants, la dette consolidée de l'Etat devrait être de l'ordre de 9,5 milliards à la clôture de l'exercice 93 (2,40 % du P.I.B.) et de l'ordre de 14,5 milliards en 1994 (2,92 % du P.I.B.).

Ce faisant, et tout en ayant formulé dans le cadre du commentaire de la loi budgétaire une proposition d'adaptation du tarif en raison de la variation de l'indice pondéré des prix à la consommation de 6,95 %, le Gouvernement voudrait introduire, malgré le contexte économique et budgétaire difficile, un nouveau tarif aboutissant à une réduction nominale de la charge fiscale de l'ordre de 3,6 %. Cette compensation linéaire, bien que partielle, des effets de hausse de prix sur la charge d'impôt se traduit sur le tarif de base par un gain d'impôt annuel maximal de 11.280 francs.

Vu l'absence de ces deux éléments, les recettes ordinaires se seraient accrues de 7,9 %, soit une progression dépassant l'accroissement en valeur du P.I.B. On peut dès lors se rendre compte que les évaluations des recettes ordinaires établies pour l'exercice 1994 ont été fondées sur les données économiques et financières connues au moment de l'établissement du projet de budget ; partant, elles tiennent compte des développements conjoncturels pendant l'année en cours ainsi que des perspectives économiques pour l'année à venir.

Si, avant la fin de l'année en cours, les expectatives économiques et financières se modifiaient toutefois dans un sens ou dans l'autre, le Gouvernement ne manquerait évidemment pas de proposer à la Chambre des Députés, à l'occasion des amendements budgétaires, les ajustements des prévisions de recettes qui s'imposeraient pour 1994 dans cette nouvelle optique.

Si les prévisions font ressortir à partir de 1992 une progression du rapport dette/P. I. B., la capacité d'endettement de l'Etat luxembourgeois reste néanmoins intacte. En effet, le taux d'endettement demeure encore largement en-dessous du niveau atteint au début des années quatre-vingt caractérisées, tout comme la période actuelle, par une faible conjoncture économique. Aussi, le taux d'endettement du Luxembourg est-il le plus faible des pays membres de la CE où la dette publique avoisine en moyenne les 60 % du P. I. B..

Ainsi notre pays dispose d'une marge de manœuvre certaine dans le domaine de la dette publique qui pourra être mise à profit dans le but notamment de couvrir une plus grande partie des besoins financiers de l'Etat. Il faudra cependant garder à l'esprit l'extrême degré de dépendance de notre économie et, partant, d'une partie non négligeable des recettes publiques vis-à-vis de nos partenaires commerciaux. Dans l'hypothèse d'un choc extérieur ébranlant l'une ou l'autre branche de l'économie luxembourgeoise, un recours prononcé à l'endettement public deviendrait inévitable.

Le déficit budgétaire étant défini comptablement comme le solde net à financer du secteur public, une importance certaine revient à cet indicateur pour l'appréciation des politiques budgétaires des Etats-membres.

Dans l'acceptation communautaire, la notion de solde net à financer se réfère à l'ensemble du secteur public, c.-à-d. qu'il englobe l'Etat proprement dit, ainsi que le secteur communal et le secteur de la sécurité sociale. Relevons que dans le contexte européen, le Luxembourg est le seul pays qui peut se prévaloir pour l'ensemble du secteur public d'un solde net à financer positif.

Quant à l'évolution de cet agrégat au niveau du secteur de l'Etat, il passera de 11,7 milliards en 1992 à 8,4 milliards en 1994, soit une amélioration de quelque 3,4 milliards.

Exprimé par rapport au produit intérieur brut aux prix courants, le besoin de financement net de l'Etat se chiffre dès lors à 2 %. Il documente, si besoin en était, la nécessité d'une politique budgétaire d'adaptation aux réalités nouvelles. Cette politique comporte notamment une gestion budgétaire rigoureuse principalement en ce qui

	Compte 1992	Budget voté 1993	Projet de budget 1994
Solde budgétaire	- 4,4	-1,8	-1,9
+ solde des fonds spéciaux	- 5,7	-5,2	-3,8
= solde financier brut de l'Etat	-10,1	-7,0	-5,7
- recettes d'emprunts (budget+fonds des routes)	3,0	3,5	4,0
+ dépenses d'amortissement	1,4	1,6	1,3
= solde financier net de l'Etat	-11,7	-8,9	-8,4

Note : Les montants sont indiqués en milliards de francs.

Dans ce contexte, il importe de rappeler que dès son premier exercice budgétaire, le Gouvernement s'est laissé guider par la volonté de respecter dans toute la mesure du possible les principes généraux qui sont énoncés dans le programme gouvernemental au sujet du rythme d'augmentation des dépenses de l'Etat, des conditions d'équilibre et de la gestion de la dette publique.

Cette volonté de maintenir en premier lieu l'évolution du total des dépenses de l'Etat dans les limites de la croissance économique à moyen terme a notamment permis de ramener le taux d'accroissement du total des dépenses de l'Etat à un niveau inférieur à celui de la progression du P. I. B. en valeur. En effet, en se basant sur les chiffres du compte définitif de l'exercice 1989, la progression du total des crédits budgétaires s'établit à 31,6 % entre 1989 et 1994, alors qu'au cours de la même période, la croissance probable du P. I. B. s'élève à 33,0 %.

concerne les dépenses de train de vie ainsi qu'une définition des actions nouvelles tenant dûment compte des priorités de la vie économique et sociale.

#### 4. Les priorités politiques du projet de budget pour 1994

Dans sa déclaration du 24 juillet 1989, le Gouvernement a insisté sur la nécessité d'avoir constamment à l'esprit l'évolution à plus long terme de nos structures économiques et sociales avec le souci de l'infléchir dans le bon sens.

Dans une telle perspective, les trois axes principaux suivants ont été particulièrement retenus par le Gouvernement pour l'orientation de sa politique :

1. la préparation des échéances communautaires que sont l'achèvement du marché intérieur et la réalisation de l'union économique et monétaire ;

2. le redressement de l'évolution démographique et la consolidation du système de la protection sociale ;
3. la sauvegarde des équilibres fondamentaux régional, sectoriel, écologique et social.

Conscient de la nécessité d'incorporer toujours davantage la dimension communautaire dans les stratégies à développer par les Etats-membres, le Gouvernement a réaffirmé sa volonté de progresser activement en 1994 sur la voie de la diversification et de la modernisation de notre économie. Dans cette même optique, le projet de budget pour 1994 a été basé sur la nécessaire mobilisation des capacités d'innovation et de modernisation dans les différents secteurs de la vie économique. Etant donné qu'une telle approche ne peut faire abstraction de l'environnement dans lequel évoluent les différents secteurs, le Gouvernement a également réservé une grande importance à l'amélioration des infrastructures par le biais notamment d'un renforcement des moyens budgétaires alloués aux principaux fonds d'investissements.

#### 4.1. Le soutien actif et continu au développement économique

A l'instar de ses prédécesseurs, le projet de budget pour 1994 poursuit, au-delà d'une simple consolidation, le développement des actions visant à étendre et à fortifier le tissu industriel ainsi que l'activité économique en général.

Ainsi, les crédits prévus au titre de la loi-cadre économique connaissent une nouvelle augmentation, malgré le niveau très élevé déjà atteint dans le cadre du budget de 1993. Sur la période 1989/1994 la progression s'établit à plus d'un milliard à 85 %, reflétant ainsi le soutien accordé à l'effort d'investissement considérable réalisé dans le secteur de l'industrie de notre pays.

Un effort parallèle a évidemment été mis en œuvre au niveau des crédits prévus dans l'intérêt de la loi-cadre « Classes moyennes », qui ont progressé de 15 millions ou presque 10% entre 1993 et 1994, ces crédits se sont même accrus de plus de 100% depuis 1989, cela bien entendu également à titre d'accompagnement du développement exceptionnel de l'investissement dans ce secteur.

Dans le domaine de la promotion économique, l'inscription d'un crédit dans l'intérêt de la participation de l'Etat à une prochaine augmentation de capital

de la Société immobilière du Parc des expositions de Luxembourg (S.I.P.E.L.) vise le renforcement de notre infrastructure en matière de foires et de congrès.

Enfin, il convient de relever la poursuite de la croissance des crédits prévus au titre tant de l'activité de la promotion réalisée par la Chambre des Métiers (+ 8%) que du programme quinquennal d'équipement de l'infrastructure touristique, et ce, en dépit des accroissements de crédits particulièrement importants effectués entre 1992 et 1993 dans ces domaines.

lions en 1990 ; 6.256,1 millions en 1991 (+74%) ; 7.280,8 millions en 1992 (+16%) ; 9.026,2 millions en 1993 (+24%). Ce recul ne peut dès lors être considéré comme une remise en cause de la politique actuelle ; cette légère baisse constitue plutôt une quasi-stabilisation à un niveau très élevé. En 1994 les dépenses des fonds d'investissements dépasseront donc avec 8,7 plus du double des dépenses effectuées au cours des années 1988-1990 (en moyenne 3,6 milliards).

A ce propos il importe d'ailleurs de relever que le recul des dépenses en

#### Evolution des dépenses des principaux fonds d'investissements

	1989	1990	1991	1992	1993	1994
- Administratif	256,4	603,3	1.396,5	1.033,4	1.401,9	1.668,4
- Scolaire	605,8	487,5	481,4	684,9	1.149,3	1.318,7
- Sanitaire	175,6	63,6	258,1	217,1	475,0	329,7
- Fonds des routes	2.123,9	2.106,1	3.388,4	4.384,4	4.700,0	4.200,0
- Protection de l'environnement	375,6	337,7	731,8	961,0	1.300,0	1.200,0
Total général	3.537,3	3.598,2	6.256,2	7.280,8	9.026,2	8.716,8
Variation en %	-5,4	1,7	73,9	16,3	23,9	-3,4

Note : Les montants sont indiqués en millions de francs

#### 4.2. Le développement des investissements de l'Etat

Le niveau élevé des investissements publics prévu pour 1994 témoigne de la volonté du Gouvernement de développer et de moderniser les infrastructures publiques et notamment celles qui sont indispensables au développement du potentiel de production de notre économie.

Les dépenses d'investissement effectuées à charge des crédits budgétaires et regroupées sous les codes économiques 71 à 74 atteignent près de 5,5 milliards en 1994. Les dépenses d'investissement incluant les fonds spéciaux dépasseront les 14 milliards en 1994, représentant une part de plus de 10% du total des dépenses de l'Etat. A noter qu'un niveau aussi élevé en termes relatifs des dépenses d'investissements publics n'est observé dans aucun autre pays de la Communauté.

Aussi, la régression des dépenses d'investissement par rapport à 1993 doit être considérée par rapport à l'évolution de ces dépenses au cours de ces derniers exercices. Ainsi il apparaît que les dépenses d'investissement réalisées à charge des principaux fonds spéciaux et qui représentent plus de 60% du total des investissements ont considérablement progressé au cours des années antérieures : 3.598,2 mil-

question est imputable aux seules dépenses du Fonds des routes qui atteindront avec 4,7 milliards leur point culminant en 1993 pour redescendre à 4,2 milliards en 1994. De 1990 à 1994 les dépenses du Fonds des routes ont par conséquent été multipliées par deux (2.106,1 millions en 1990). Les dépenses particulièrement élevées s'expliquent par le fait que les grands chantiers tels que le contournement Est et la pénétrante Sud de Luxembourg ainsi que les principaux tronçons de la collectrice du Sud (Lankelz-Biff, Biff-Rodange et Foetz-Dudelange) sont réalisés parallèlement.

Les investissements en matière d'immeubles à charge des crédits des fonds d'investissements publics (administratifs, scolaires, sanitaires et sociaux) progressent quant à eux de 9,6% en 1994 (de 3,0 à 3,3 milliards). Rappelons que les dépenses de ces trois fonds ont connu une évolution fulgurante depuis 1990 et accuseront en 1993 une dépense supérieure à celle de l'exercice précédent.

La même évolution peut être observée du côté du fonds pour la protection de l'environnement dont les dépenses sont passées de 337,7 millions en 1990 à 961,0 millions en 1992 pour atteindre 1,3 milliard en 1993. Le fait que

aucun cas un infléchissement de la politique d'investissement en faveur de l'environnement.

En vue de coordonner la réalisation des nombreux projets d'investissements prévus au cours des prochaines années et afin d'aligner le volume d'investissement de l'Etat sur les possibilités de croissance de l'économie à moyen terme, le Gouvernement entend établir à l'automne une programmation pluriannuelle des dépenses extraordinaires couvrant la période 1993-1997.

*En dehors des investissements réalisés pour son propre compte, l'Etat intervient également indirectement par le biais de l'allocation de subventions en capital ou de subventions d'intérêts afin de stimuler les investissements des autres collectivités publiques ainsi que du secteur privé.*

A ce titre il y a lieu de relever :

- l'inscription de crédits de 220 millions pour subventionner la création et la modernisation de centres d'accueil et de foyers de jour ;
- la majoration de 799,5 à 820 millions (+2,6%) des crédits dans l'intérêt de la construction et de la modernisation des maisons de retraite, des foyers de jour pour personnes âgées et de services d'aide à domicile ;
- la majoration de 7,6% des crédits en faveur des investissements en matière hospitalière, qui atteindront 1,5 milliard en 1994 ;
- les dotations dans l'intérêt des programmes quinquennaux d'infrastructure sportive et touristique, qui s'élèvent respectivement à 210 et 206 millions ;
- les subventions et participations versées au titre de la loi-cadre ayant pour objet le développement et la diversification économique, qui accusent globalement une hausse de 4,7% (de 2.357 à 2.468 millions).

#### 4.3. L'évolution des crédits au profit de l'assurance-maladie et de l'assurance-pension

La **progression globale** des crédits dans l'intérêt de la couverture des prestations relevant des différentes branches de la sécurité sociale est légèrement supérieure, avec un taux de +7,2% (représentant un montant de 1,9 milliard), à celle du budget total.

Cette évolution est cependant, une fois de plus, la résultante de deux évolutions particulières :

- a) la progression des crédits au profit du financement de l'assurance maladie-maternité s'élève à +1,6 milliard ou + 17%.

Il convient de rappeler que c'est à partir de l'année 1994 que s'appliquent les nouvelles modalités de contribution de l'Etat au financement de l'assurance maladie-maternité, telles qu'elles découlent de la loi-réforme du 27 juillet 1992 et qui se caractérisent notamment par :

- le remplacement des anciennes participations de l'Etat (prise en charge de certaines dépenses (article 67 C.A.S.) ou (article 68 C.A.S.) couverture de l'excédent des prestations fournies aux assurés pensionnés sur les cotisations de ces derniers par plusieurs surprimes assises sur la masse des revenus cotisables des différentes catégories d'assurés ;
- la suppression de la participation aux frais de fonctionnement des caisses de maladie, participation également couverte par les surprimes mentionnées à l'alinéa précédent.

Compte tenu de ces éléments, la progression considérable des crédits au profit de l'assurance maladie-maternité peut être ventilée comme suit, en gros :

– Progression des crédits dans l'intérêt du financement des prestations de maternité	+150 mio
– Incidence du changement des bases d'intervention de l'Etat	+700 mio
– Dynamique propre des nouvelles modalités d'intervention qui induit une progression des crédits entre 1993 et 1994 de	+800 mio
– Suppression du crédit exceptionnel prévu au budget de 1993 pour la couverture du déficit cumulé au 31.12.1992	- 50 mio
<b>Total</b>	<b>+1.600 mio</b>

A noter qu'en l'absence de données sur l'évolution des anciennes contributions en 1994, l'incidence du changement des modalités d'intervention n'est possible que sur la base des données de 1993, et que, par conséquent, le différentiel d'évolution de 1993 à 1994, entre les nouvelles et les anciennes modalités, ne peut être considéré.

Les données ci-dessus n'en montrent pas moins la contribution très dynamique de chacun des facteurs concourant à l'établissement de la participation de l'Etat au financement de l'assurance maladie-mater-

nité, des prestations de maternité à la dynamique propre des nouvelles modalités de contribution, ainsi que, finalement, mais nullement accessoirement, l'impact du changement des bases d'intervention induit par la réforme de 1992.

- b) Il découle de ce qui précède que le taux de progression global, inférieur à la moyenne des exercices précédents, des crédits au profit de la sécurité sociale, ne peut être que la résultante d'une progression sensiblement modérée des crédits de participation de l'Etat aux prestations de l'assurance-pension (+1,6%).

Cette évolution résulte toutefois moins d'un ralentissement des dépenses en cause, consistant pour l'essentiel comme on sait, dans la cotisation de l'Etat basée sur la masse des revenus cotisables et accusant une progression de plus d'un milliard ou +7,3% par rapport aux montants retenus au budget de 1993, mais est due au fait qu'à partir de l'exercice 1994, en vue d'une amélioration de la transparence budgétaire, la part des communes dans la cotisation des pouvoirs publics (quelque 885 millions) sera versée au Centre commun de sécurité sociale par l'intermédiaire du Fonds des dépenses communales, et non, comme jusqu'à présent, par l'intermédiaire du budget des dépenses ordinaires de l'Etat (voir l'article 35 de la loi budgétaire).

Il s'avère donc en définitive, et abstraction faite des éléments exceptionnels caractérisant le budget de l'exercice 1994, qu'à partir de l'exercice à venir, l'essentiel des contributions de l'Etat à la sécurité sociale sera constitué de cotisations assises sur les revenus professionnels ou sur les pensions, dont l'évolution constitue désormais, en raison de leur montant considérable, un facteur déterminant de la masse budgétaire :

– Surprimes à l'assurance-maladie	9,6 milliards
– Cotisation à l'assurance-pension	15,2 milliards
– Contribution à la caisse nationale des prestations familiales	3,7 milliards
	<u>28,5 milliards</u>

#### 4.4. Le développement des infrastructures en matières sociale, médicale et familiale

*Le projet de budget continue l'effort engagé depuis plusieurs exercices en voie d'un développement des infrastructures*

destinées aux familles, aux personnes âgées ou dépendantes ainsi qu'à certaines catégories de personnes socialement défavorisées.

En particulier, le Ministère de la Famille a augmenté à 400 millions (+11%) les crédits pour le fonctionnement et la création de foyers de jour conventionnés pour enfants. Un crédit nouveau a été inscrit pour subventionner la création de crèches. Les crédits destinés au financement de la politique du troisième âge s'élèvent globalement à 2,1 milliards de francs (+9%) dont 1 milliard à titre de dépenses d'investissement. A noter aussi la poursuite du développement de foyers ou centres d'accueil pour immigrés et réfugiés, soit directement par l'Etat, à charge du Fonds d'investissements publics sanitaires et sociaux, soit par l'intermédiaire du Fonds de logement.

Le Ministère de la Santé accroît une nouvelle fois, de façon sensible (+105 millions ou +7,4%) l'enveloppe destinée aux aides à l'investissement hospitalier, laquelle, avec presque 1,5 milliard, est de plus de 30% supérieure au montant atteint en 1992.

Par la prise en charge par l'Etat d'un nombre limité sans doute, mais, néanmoins non négligeable, de postes nouveaux, le secteur conventionné connaît également un développement supplémentaire, notamment dans les domaines de la médecine préventive et sociale, avec en particulier les services stationnaires et ambulatoires de soins ainsi que d'encadrement psychosocial.

Un effort particulier est à relever également en matière de développement de l'infrastructure pour personnes handicapées avec un montant global se chiffrant à 1,7 milliard réparti principalement parmi les crédits du Ministère de la Famille, de la Santé et du Travail.

#### 4.5. La coopération au développement

Le Gouvernement s'est engagé depuis plusieurs exercices déjà dans la voie de l'adaptation des moyens financiers consacrés par notre pays à la coopération au développement au niveau de ses ressources tel qu'il se reflète dans le concept de produit national brut. *Un pas supplémentaire dans cette voie sera franchi en 1994, exercice qui verra passer les dépenses consacrées à l'aide au développement à 1.567,7 millions (+14,5% par rapport aux crédits votés pour 1993). Ce montant qui correspond à 0,31% du produit national brut s'inscrit dans la démarche du Gouvernement visant à atteindre en 1995 un niveau d'aide publique au développement équivalent à 0,35% du produit national brut. Les augmentations de crédits les plus impor-*

*tantes sont enregistrées dans le domaine des moyens financiers mis à la disposition du Fonds de la coopération au développement.*

#### Conclusion

Marqué par les objectifs politiques du soutien actif et continu au développement économique, du maintien des acquis sociaux et du perfectionnement des infrastructures économiques, sociales et environnementales, le projet de budget pour 1994 se situe dans le prolongement direct de ses prédécesseurs. Il découle d'une approche politique conséquente que le Gouvernement a adoptée tout au long de la présente législature et il se trouve exempt de velléités d'électoralisme.

Son caractère raisonnable et réaliste pourrait même faire oublier que nous sommes en présence du dernier budget de la présente législature; une législature qui, du point de vue des finances publiques, se soldera par certains atouts indéniables:

1. Des allègements fiscaux d'ampleur tout à fait exceptionnelle auront été accordés tant aux entreprises qu'aux ménages. La réforme fiscale entrée en vigueur en 1991 aura permis de relever les revenus disponibles des ménages, agissant de la sorte favorablement sur la demande intérieure et maintenant au Grand-Duché un rythme de croissance économique supérieur à celui des autres pays européens. Elle aura également amélioré la compétitivité relative de nos entreprises à une époque marquée par d'importantes échéances communautaires, à savoir l'achèvement du marché intérieur et la réalisation de l'Union économique et monétaire.

2. Du côté des dépenses, l'effort de développement économique et de perfectionnement sélectif du progrès social aura été poursuivi, voir intensifié. La politique des investissements publics que ce soit dans le domaine des infrastructures économiques ou dans celui des équipements sociaux, sanitaires, culturels ou environnementaux aura permis d'absorber des retards et de jeter les bases pour un épanouissement des acteurs de la vie économique et sociale. L'accompagnement public des investissements privés décidés tant par les ménages sur le plan du logement notamment que par les entreprises aura, parallèlement, été perfectionné.

Etant donné que cette intensification des dépenses productives aura été flanquée par une bonne maîtrise des dépenses courantes de consom-

mation (achats de biens et de services, frais de personnel), la structure des dépenses aura été améliorée: gonflement relatif des dépenses qui constitue une incitation pour les agents économiques autres que l'Etat et réduction relative des dépenses de train de vie.

3. L'équilibre des finances publiques aura été sauvegardé en dépit de cette politique économique et sociale offensive visant l'amélioration continue de l'environnement dans lequel peuvent évoluer les agents économiques. En se référant à l'indicateur de base que constitue le cadre financier net de l'Etat, indicateur qui interviendra dès le début de la deuxième phase de l'Union économique et monétaire pour apprécier les politiques budgétaires respectives, on peut en effet relever une évolution favorable tant pour 1993 que pour 1994, le besoin de financement net de l'Etat pouvant être ramené à quelque 8 milliards par an. Au cas où le scénario d'une reprise économique au niveau mondial pour 1994 se concrétiserait, le rééquilibrage des finances publiques au-delà de 1994 pourra être intensifié sans que pour autant la masse d'intervention de l'Etat ne s'en trouve affectée.

4. Par le biais de la limitation des émissions d'emprunts nouveaux ainsi que de l'amortissement accéléré des anciens emprunts, le Gouvernement aura réussi à ramener la dette publique à un niveau historiquement bas. La marge de manœuvre financière de l'Etat aura été intégralement rétablie et pourra être utilisée en cas de nécessités futures.

Contrairement à ce que d'aucuns veulent faire croire, la politique budgétaire du présent Gouvernement aura été tout le contraire d'une politique « d'après nous le déluge ». Le Gouvernement n'a en effet pas voulu privilégier les résultats budgétaires à court terme au sacrifice d'une préparation adéquate de l'avenir du pays à moyen et long terme.

Il nous reste à souhaiter que cette conception raisonnable de la chose publique et cette approche politique exempte de velléités d'électoralisme continueront à caractériser les prochaines étapes de la discussion budgétaire. Le renforcement économique, la solidarité tenant compte des facultés contributives et la maîtrise financière, pris isolément et tous ensemble, constituent un enjeu bien trop vital pour en faire l'objet de démêlés politiques.

# 35e anniversaire de la NAMSA

Le 16 septembre 1993 la NAMSA a célébré son 35e Anniversaire et ses 25 ans de présence au Grand-Duché de Luxembourg par une séance académique en présence de Son Altesse Royale le Grand-Duc.

L'Agence OTAN d'entretien et d'approvisionnement (NAMSA) est l'organe exécutif de l'Organisation OTAN d'entretien et d'approvisionnement (NAMSO) qui a été créée par décision du Conseil de l'Atlantique Nord en 1958.

## Discours prononcé par le Premier Ministre M. Jacques Santer, à l'occasion du 35e anniversaire de la NAMSA

Altesse Royale,  
Excellences,  
Mesdames et Messieurs,

Au moment où le Conseil de l'Atlantique du Nord crée, en 1958, l'Organisation OTAN d'Entretien et d'Approvisionnement (NAMSO) ainsi que sa structure exécutive, la NAMSA, l'Europe et le monde sont profondément divisés en deux camps aux finalités résolument opposées. C'est en Europe que la confrontation idéologique et politique se fait sentir le plus, c'est en Europe où sont déployés les dispositifs militaires les plus importants. Une nouvelle crise s'est déclenchée autour de Berlin, crise qui va finalement aboutir à la construction d'un mur qui symbolisera pour les décennies à venir la scission de l'Europe. Pendant cette même période les deux camps vont également s'affronter autour de Cuba. L'objectif essentiel de l'Alliance militaire à cette époque est d'endiguer la puissance soviétique, de veiller à l'équilibre des forces, d'assurer une dissuasion suffisante par des forces conventionnelles aussi bien que nucléaires, tactiques aussi bien que stratégiques. Un élément vital dans le dispositif stratégique-militaire de l'Alliance est la présence en Europe de forces conventionnelles américaines qui soulignent la détermination des États-Unis de mettre en jeu leur propre existence pour la défense de leurs alliés européens. Les besoins militaires sont clairement définis et très peu contestés.

Dix ans plus tard, alors que la Direction Générale de la NAMSA est trans-



férée de Paris à Luxembourg-Ville et le Centre OTAN d'Approvisionnement de Châteauroux à Capellen, le contexte politique et stratégique de l'activité de l'agence de soutien logistique a peu changé même si apparaissent les premiers signes d'une détente avec le bloc soviétique pour s'engager dans une limitation contrôlée des armements nucléaires stratégiques. Mais en même temps l'Occident vit une mise en question de son modèle de société par de vastes parties de sa jeunesse intellectuelle.

Lorsque nous fêtons le 25e anniversaire de la NAMSA, en 1983, cette contestation qui a échoué dans ses visées générales, s'est concentrée sur les efforts de l'Alliance pour assurer une dissuasion adéquate face à de nouveaux systèmes nucléaires qui menacent directement l'équilibre des forces en Europe. Cette fois, une partie importante de la population appuie l'opposition contre l'installation de nouveaux systèmes nucléaires sur le territoire européen. Les responsables politiques occidentaux s'interrogent sur les chances de préserver un consensus au sein de leurs nations sur la nécessité d'assurer une défense contre la menace que représente la politique du Pacte de Varsovie.

Quelques années plus tard seulement, les conditions de la sécurité européenne et occidentale vont changer rapidement. L'arrivée au pouvoir, à Moscou, de Mikhaïl Gorbatchev va entraîner une transformation dramatique du paysage de sécurité européen. Le nouveau dirigeant veut réduire nettement non seulement les forces

conventionnelles en Europe mais également les forces nucléaires globales ; il est même prêt à renoncer entièrement à ces dernières. Ce changement de politique devra contribuer à enrayer le déclin de l'URSS et même à revitaliser la société soviétique. Mais au lieu de se renouveler, l'empire soviétique et l'Union soviétique elle-même vont se désintégrer. Des décombres de cet empire vont surgir des conflits de toutes sortes. Ce qui a été conçu comme un affranchissement va se transformer, dans certaines parties de l'ancien empire, en véritable cauchemar.

L'éclatement de l'empire soviétique a des conséquences importantes pour notre action politique, économique et stratégique. Ont disparu, avec les cadres établis, une partie de nos certitudes. Ce qui nous oblige à repenser les conditions mêmes de notre sécurité et nous confronte avec des choix difficiles et parfois douloureux.

Certains risques se sont amoindris pour ne pas dire dissipés : celui d'une attaque directe et massive en Europe centrale par exemple. Ce qui a dominé les scénarios de guerre possible et marqué les doctrines militaires pendant des décennies n'est plus concevable sur le plan politique ni même celui des capacités opérationnelles à la suite de la disparition du Pacte de Varsovie.

Mais il y a également des dangers accrus : celui émanant de l'instabilité politique en Europe de l'Est avec les risques d'un revirement politique qu'il comporte, celui de conflits ethniques, celui d'une prolifération nucléaire,

celui d'un affrontement entre anciennes et nouvelles puissances nucléaires. Le plus grand danger résulterait évidemment de l'évincement des forces libérales à Moscou.

Comment pourra-t-on se prémunir contre ces risques puisqu'il n'y a pas de menace actuelle clairement définie ? Or, il est difficile de construire une défense contre une menace future potentielle, l'opinion publique ne percevant dès lors pas de menace du tout et réclamant l'utilisation des fonds publics pour des fins autres que la défense.

Comment alors préserver la volonté de maintenir une défense tant soit peu solide ? Et comment préserver l'OTAN ?

Je pense qu'il est nécessaire que les nations occidentales, réunies au sein de l'Alliance maintiennent une capacité de défense en cas d'émergence voire de retour de menaces suite à un revirement de situation majeur en Europe de l'Est. Par ailleurs nous devons nous rendre mieux à même d'agir dans des conflits mettant en cause la stabilité non seulement dans une région mais dans l'Europe entière. Pour ce faire nous devons mieux utiliser les instruments, les structures existantes et surtout celle qui a fait ses preuves depuis la fin des années quarante, à savoir l'Alliance de l'Atlantique Nord. L'existence ou seulement la perception de faiblesse, de manque de volonté et de capacités militaires de notre part ne peut que favoriser l'apparition de ces conflits.

L'OTAN vit un moment crucial de son existence. Elle doit prouver non seulement sa raison d'être générale, mais également qu'elle est capable de se restructurer tout en préservant l'essentiel, ce qui a fait sa force. Il serait probablement fatal si notre Alliance essayait simplement de répéter ce qui se fait ailleurs. L'OTAN a, par rapport aux autres organisations politiques et de sécurité, certains avantages ; il faut absolument qu'elle les préserve si elle ne veut pas risquer de se priver elle-même des sources de sa force et, en fin de compte, de se mutiler, se saborder.

L'OTAN a été un instrument conçu pour l'action. Cette capacité d'agir lui a permis de ne pas devoir agir. Il faut qu'elle préserve cette capacité qui en même temps représente un énorme avantage par rapport à d'autres organisations.

Le rôle de l'OTAN a été surtout de maintenir la paix grâce à une doctrine

et à une posture dont l'essence a été la flexibilité mais également la fermeté. Il se peut que désormais elle doive se tourner davantage vers un rôle d'engagement direct, sur place dans le maintien mais également le rétablissement de la paix. La capacité politique et matérielle de remplir un tel rôle sera la condition de son efficacité politico-stratégique ; elle pourra également contribuer à établir un rôle de dissuasion de conflits.

L'Europe quant à elle doit prouver qu'elle dispose d'énergie et de clairvoyance suffisantes pour venir à bout des nombreux défis, qu'elle n'est pas un continent épuisé, en plein déclin. Ces défis se posent à l'échelle globale. Avec son allié de longue date, les États-Unis d'Amérique, elle doit trouver de nouvelles voies de coopération allant au-delà de déclarations solennelles.

Les États-Unis sont décidés comme l'a assuré son secrétaire d'État à la défense, Les Aspin, dans un discours devant les membres de l'International Institute for Strategic Studies à Bruxelles dimanche dernier, à maintenir la présence de cent mille soldats en Europe. En même temps ils veulent des forces plus mobiles, plus flexibles et plus sveltes.

Je pense qu'il y aura un besoin croissant d'équipements standardisés pour faire face aux coûts croissants, pour augmenter l'efficacité opérationnelle et pour renforcer l'intégration entre forces alliées. Ce qu'il faudra éviter à tout prix, c'est une renationalisation de la défense.

Le devenir général de l'Alliance détermine évidemment celui de la NAMSA. La NAMSA est une institution qui ne fait pas la première des journaux. Mais elle joue un rôle important dans les structures de l'Alliance. Au-delà de ses fonctions directes elle contribue, de façon concrète, à la coopération et à l'intégration au sein de l'Alliance. D'une certaine manière, elle incarne ces potentialités d'intégration.

La NAMSA a fait déjà preuve d'une grande capacité d'adaptation à des défis changeants. Les tâches se sont constamment élargies face à une diversité croissante de systèmes de plus en plus nombreux à soutenir. Elle travaille dans un souci de rationalisation et de rentabilité. Le Conseil de l'Atlantique Nord avait inséré une phrase redoutable dans la Charte du NAMSO en stipulant que (je cite) « le maintien du NAMSO dépendra de la mesure dans laquelle l'organisation démontrera son

aptitude à répondre à ses objectifs et de la mesure dans laquelle les pays seront désireux de recourir à ses services » (fin de la citation). Une telle stipulation nette et sévère manque malheureusement dans les statuts d'autres organismes internationaux qui n'ont pas à prouver leur efficacité ni même leur raison d'être.

Les incertitudes quant au devenir de l'Alliance ne peuvent qu'avoir un impact sur la NAMSA. Les réductions des dépenses pour la défense l'affectent et l'affecteront. Mais je suis sûr que les responsables de l'Agence réussiront à minimiser le coût social et humain de la restructuration.

Altesse Royale,  
Excellences,  
Mesdames et Messieurs,

Le Luxembourg, comme vous le savez, n'est pas un véritable producteur de systèmes d'armements. C'est peut-être la raison pour laquelle le pays convient mieux que d'autres pour certaines tâches à caractère commun : on risque moins que s'y mêlent des intérêts en quête de marchés ; un organisme international y est peut-être moins exposé à des pressions de toutes sortes que dans des pays plus grands.

Du reste, le Luxembourg s'est toujours efforcé de jouer un rôle utile au sein de l'Alliance en répondant aux besoins découlant de sa situation géo-stratégique au sein du dispositif de défense allié et surtout d'un renforcement venant d'outre-Atlantique. Il a entre autres participé à la Force Multilatérale Alliée, prêté son drapeau aux avions AWACS et contribué aux missions de paix en ex-Yougoslavie et ceci malgré certaines difficultés que différents engagements lui posaient. En effet, il n'est pas toujours facile pour les ressortissants de grands pays de comprendre les contraintes spécifiques de pays de petite taille.

J'espère — et en fait je suis presque certain — que la NAMSA et tous ceux qui travaillent pour elle se sont sentis à l'aise au Luxembourg. Nous, en tout cas, avons toujours été contents de sa présence et nous espérons que celle-ci va se poursuivre pendant de nombreuses années.

Je souhaite à la NAMSA et à tous ceux qui sont liés d'une manière ou d'une autre à ses activités encore beaucoup de réussite dans leurs tâches discrètes mais essentielles pour le bien-être de notre Alliance.

## „Die Einheit in der Vielheit“

Le 16 septembre 1993, Monsieur l'Abbé Camille Eyschen a remis à Monsieur Jacques Santer, Premier Ministre, Ministre d'État, un exemplaire de son livre « Die Einheit in der Vielheit – Glauben und Wissen » paru aux Éditions Emile Borschette.

*Le Premier Ministre parcourt  
le livre de M. l'Abbé Camille Eyschen*



## S.A.R. la Princesse de Galles en visite à Luxembourg

Le 17 septembre 1993, Son Altesse Royale la Princesse de Galles a effectué une visite à Luxembourg, au cours de laquelle elle a ouvert, en compagnie de Son Altesse Royale le Grand-Duc Héritier, l'exposition « Britain in Luxembourg ».

Le Princesse s'est rendue ensuite à l'Institut pour handicapés mentaux à Betzdorf. A la fin de la visite, la Princesse de Galles a planté un arbre dans l'enceinte de l'Institut Saint-Joseph.



*S.A.R. la Princesse de Galles et  
S.A.R. le Grand-Duc Héritier  
ouvrent l'exposition  
« Britain in Luxembourg ».*



*A l'Institut pour handicapés mentaux à Betzdorf*

Lors d'une réception à l'Ambassade de Grande-Bretagne à Luxembourg a eu lieu la présentation d'un cadeau du Gouvernement de Sa Majesté au Centre de réhabilitation de Manternach.

La visite de Son Altesse Royale la Princesse de Galles s'est terminée dans la soirée par un dîner, offert par Monsieur le Premier Ministre Jacques Santer au Château de Senningen.



*La Princesse de Galles plante un arbre dans l'enceinte de l'Institut*

*Devant le Château de Senningen*



*Lors de la présentation du cadeau du Gouvernement de Sa Majesté aux responsables du Centre de réhabilitation de Manternach*



## Visite de la partie restaurée du mur de Wenceslas

Le 18 septembre 1993 a eu lieu la présentation de la partie restaurée du mur de Wenceslas au faubourg du Grund et

ce notamment en présence de Madame Marie-Josée Jacobs, Ministre délégué aux Affaires culturelles.



*La partie restaurée du mur de Wenceslas*



*Le Ministre délégué aux Affaires culturelles, Mme Marie-Josée Jacobs donne des explications.*

## Programme pour personnes handicapées

Le 20 septembre 1993, Monsieur Fernand Boden, Ministre de la Famille et de la Solidarité, a présenté à la presse le « Programme pour personnes handicapées » élaboré par le Ministère de la Famille et de la Solidarité.



*M. Fernand Boden et ses collaborateurs au cours de la conférence de presse*

## Décoration pour M. Meyer-Horn

Le 20 septembre 1993, Monsieur Jacques Santer, Premier Ministre, Ministre d'État, a remis les insignes de Commandeur dans l'Ordre grand-ducal de la Couronne de Chêne à Monsieur Klaus Meyer-Horn, Secrétaire Général du Groupement Européen des Caisses d'Épargne.



*M. Meyer-Horn reçoit la haute distinction des mains du Premier Ministre Jacques Santer.*

*Marc Fischbach  
zu Besuch in Eupen :*  
**Enge Zusammenarbeit  
im Interesse  
der Bildungsqualität**

Am 20. September 1993 weilte Unterrichtsminister Marc Fischbach auf Besuch bei Bernd Gentges, seinem Kollegen der deutschsprachigen Gemeinschaft Belgiens.

Verschiedene Themen standen zur Sprache, unter anderem auch die Fragen bezüglich der Anwesenheit einer relativ hohen Zahl von luxemburgischen Sonderschülern in ostbelgischen Sonderschulen des Grundschul-, Sekundarschul- und Berufsbildungswesens.

Bei einem gemeinsamen Besuch an der Eupener Sonderschule IDGS machten sich die beiden Minister ein Bild von der konkreten Arbeit. Sie nahmen die Gelegenheit wahr, verschiedenen Unterrichtseinheiten beizuwohnen und mit Schülern sowie Lehrern zu sprechen.

Von ostbelgischer Seite wurde sehr viel Interesse gezeigt an einer möglichen Orientierung der Studenten hin zu dem luxemburgischen Centre Universitaire. Weitere Bereiche für eine mögliche Zusammenarbeit bestehen im Umweltunterricht (Austausch zwischen Hollenfels und Burg Reuland), sowie bei der Ausbildung in wenig verbreiteten Handwerksberufen.

Die beiden Unterrichtsminister beschlossen außerdem, gemeinsam eine Arbeitsgruppe einzurichten, besetzt mit Experten beider Partner, die sich mit grundsätzlichen Fragen im Bereich Unterrichtswesen auseinandersetzen und gemeinsame Orientierungen erarbeiten soll. In diesem Zusammenhang wollen sich beide Partner um europäische Mittel bemühen, da diese grenzüberschreitende Arbeit europäischen Modellcharakter haben dürfte.

Als erstes konkretes Betätigungsfeld für diese Arbeitsgruppe dienen die soeben eingeleiteten Bemühungen einerseits die Effizienz des Zweisprachenunterrichtes zu untersuchen und zu verbessern und andererseits das Thema Übergang Primär/Sekundar in Zusammenhang mit dem Schulversagen einer Untersuchung zu unterwerfen. Diese beiden Projekte laufen in Zusammenarbeit mit den Universitäten Lüttich bzw. Namur.

Noch in diesem Jahr soll in Luxemburg eine erste Auswertung der Zusammenarbeit erfolgen.

**Le président du Sénat  
de Roumanie  
à Luxembourg**

Suite à une invitation du Bureau de la Chambre des Députés, le Président du Sénat de Roumanie, le Professeur Oliviu Gherman, s'est rendu avec une délégation parlementaire en visite officielle à Luxembourg du 20 au 23 septembre 1993.

Elle a eu des entretiens avec la Présidente et les Membres du Bureau de la Chambre des Députés, les Membres de la Commission de Travail, la Présidente et les Vice-Présidents de la Commission des Affaires étrangères et communautaires ainsi qu'avec les Membres luxembourgeois de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe. Elle a eu également un échange de vues avec le Groupe de travail « informatique » de la Chambre des Députés.

Elle fut reçue par M. Jacques Santer, Premier Ministre, Ministre d'État, par



*MM. Poos et Gherman*

M. Jacques F. Poos, Ministre des Affaires étrangères, du commerce extérieur et de la coopération ainsi que par M. Jean Dupong, Président du Conseil d'État.

En outre, la délégation a visité l'usine d'Arbed-Differdange, le Lycée technique Michel Lucius à Luxembourg, la Bourse de Luxembourg et le Centre Hospitalier de Luxembourg.



*Mme Hennicot-Schoepges reçoit le Président du Sénat de Roumanie et sa délégation.*



*Le Premier Ministre Jacques Santer et le Président Oliviu Gherman*

## Création d'un centre d'examen commun

En exécution de la loi du 19 juillet 1991, le Centre de Langues Luxembourg a conclu des accords en vue de l'organisation à Luxembourg d'examens des institutions suivantes : Cambridge University, Alliance Française et DELF/DALF du Ministère de l'Éducation français, Goethe-Institut, Università per Stranieri di Perugia, Istituto Cervantes. Il est également possible d'obtenir les certificats de la Nederlandse Taalunie.

Le Centre de Langues est ainsi centre d'examen officiel pour l'obtention de certificats et diplômes reconnus sur le plan international. La création d'un

centre d'examen commun à différentes institutions semble être une première mondiale. Ces examens sont accessibles à toute personne résidant sur le territoire du Grand-Duché.

En raison de son importance pour un vaste public, ce service a été présenté le 21 septembre 1993 aux Ambassadeurs et aux institutions intéressées en présence de Monsieur Marc Fischbach, Ministre de l'Éducation nationale.

## Appui aux réformateurs russes

Le Gouvernement luxembourgeois suit avec inquiétude la situation créée à

Moscou à la suite de la décision du Président Eltsine de dissoudre le Parlement et d'organiser de nouvelles élections en décembre prochain.

Le Gouvernement tient à réaffirmer son appui au Président Eltsine, démocratiquement élu et aux réformes entamées dans la Fédération de Russie.

Il estime que le résultat du referendum qui s'est tenu en avril dernier a conféré au Président Eltsine un mandat clair pour poursuivre son action de démocratisation et de réformes économiques.

Il souligne l'importance que revêt la situation en Russie pour la stabilité et la sécurité en Europe et dans le monde.

(Ministère des Affaires Étrangères, 22 septembre 1993)

# Lancement du nouvel abonnement ferroviaire transfrontalier FLEX WAY

Le 23 septembre 1993, au Château Collart à Bettembourg, plusieurs conventions furent signées entre le Grand-Duché de Luxembourg, le Conseil Régional de Lorraine, la Société Nationale des Chemins de Fer Luxembourgeois et la Société Nationale des Chemins de Fer Français sur un nouvel abonnement ferroviaire transfrontalier, dénommé « FLEX WAY ».

« FLEX WAY » est une carte multimodale, destinée aux déplacements quotidiens vers le Luxembourg, combinant les différents modes de transport : le bus et le train.

### Allocution de Monsieur Robert Goebbels, Ministre des Transports, à l'occasion du lancement de FLEX WAY

Décidément, septembre s'avère un mois propice pour faire avancer les dossiers ferroviaires, surtout lorsqu'ils ont un intérêt commun pour la Lorraine et le Grand-Duché de Luxembourg.

Il y a à peine un an j'ai signé avec mon homologue français de l'époque, M. Bianco, l'accord sur la connexion du Grand-Duché au TGV-Est. Quinze jours plus tard nous avons réouvert la ligne de chemin de fer entre Audun-le-Tiche en territoire lorrain et Esch-Alzette en territoire luxembourgeois.



FLEX WAY: Lors de la cérémonie de signature au Château Collart à Bettembourg

Cette année nous lançons le nouvel abonnement transfrontalier FLEX WAY et, hasard inattendu mais bienvenu, le Gouvernement français délibère aujourd'hui même sur la consistance définitive du TGV-Est.

Si je tiens aujourd'hui à rappeler les deux événements de 1992, c'est qu'ils représentent à mes yeux, tout comme le nouvel abonnement transfrontalier, deux illustrations éloquentes de la double préoccupation de notre Grande Région dans la définition de sa politique des transports.

Vers l'extérieur, souci de raccordements adéquats aux grands réseaux des transports qui nous relient aux autres centres d'activités de l'Europe.

Vers l'intérieur, effort de désenclavement des différentes parties de la Région les unes par rapport aux autres pour promouvoir l'intégration régionale au-delà des frontières.

Les transports sont pour l'économie et la démographie d'une région ce que les vaisseaux sanguins sont pour le corps humain.

Et, il me paraît qu'il y a notamment dans une entité géographique, politiquement morcelée par des frontières nationales, intérêt à compenser du moins partiellement cette tare par un concept intégré de liens de communication performants.

Je me félicite de la modernisation de l'infrastructure routière au cours des derniers vingt ans et du développement du réseau autoroutier qui a été aménagé. Je ne méconnais pas pour autant que malgré les mérites indéniables de la voiture particulière, le trafic individuel ne peut plus satisfaire tous les besoins de mobilité face à un environnement de plus en plus aiguisé sur les thèmes de la protection écologique et de la défense de la qualité de la vie.

Cette évolution nous fait redécouvrir les avantages des transports publics notamment pour les déplacements professionnels, lorsque les bouchons routiers aux portes des villes entravent la mobilité qu'est censée procurer la voiture.

Des efforts non négligeables ont été consentis ces dernières années par les autorités nationales, régionales et locales ainsi que par les compagnies ferroviaires pour redorer le blason du train et du bus et pour mettre à la disposition d'une clientèle toujours plus nombreuse des relations confortables à des horaires appropriés. Il faut continuer dans cette lignée, tout en réservant dans le cadre de la politique des transports une place privilégiée aux relations frontalières au sein de notre Région.

Qu'il me soit permis de rappeler brièvement quelques-unes des initiatives louables qui ont déjà été prises dans ce contexte. Prolongation vers Luxembourg des services Métrolor avec la mise en place de relations directes entre Luxembourg, Metz et Nancy, inclusion de Longwy dans l'organisation et la tarification luxembourgeoises des transports en commun, réouverture, que j'ai mentionnée, de la ligne Audun-Esch/Alzette au trafic voyageurs avec possibilité pour les navetteurs lorrains de se rendre en train à Luxembourg-Ville à partir de la gare d'Audun.

Aujourd'hui nous ajoutons une pierre supplémentaire à cette mosaïque grâce au nouveau tarif transfrontalier « FLEX WAY » qui permettra aux Lorrains d'acquiescer pour le prix modique de 2 000 francs luxembourgeois ou 320 francs français un abonnement mensuel pour aller travailler au Grand-Duché ou pour y vaquer à d'autres activités. Cet abonnement est valable dans une limite de 75 km en territoire français et il permettra au titulaire de l'abonnement d'atteindre par rail ou par la combinaison du train et du bus toute destination grand-ducale offerte dans le cadre des transports publics nationaux.

Je tiens à remercier tous ceux qui de près ou de loin ont travaillé à la réalisation de ce concept ou seront responsables pour sa bonne mise en œuvre. Je suis particulièrement reconnaissant aux partenaires luxembourgeois du Ministère des Transports et notamment à la Ville de Luxembourg, aux

Tramways Intercommunaux du Canton d'Esch et aux CFL d'avoir bien voulu accepter ce nouvel abonnement et d'en assurer l'intermodalité sur leurs réseaux respectifs. Je voudrais également remercier la Région de Lorraine et de la SNCF qui se sont engagées à pourvoir au matériel roulant requis sur la relation Metz-Thionville-Luxembourg.

Je suis convaincu que ce nouveau produit sera un succès franc et entier pour ses protagonistes.

Pour les navetteurs ce sera un attrait supplémentaire pour délaisser la voiture au profit du train et du bus au grand bénéfice d'une congestion moins grave des routes, d'une meilleure sécurité de la circulation et d'un en-moins notable d'émissions nocives en provenance du trafic automobile.

Enfin, — et Monsieur le Président, Messieurs les représentants du Chemin de Fer vous ne m'en voudrez pas pour cette parenthèse — je garde une foi inébranlable dans l'issue positive des discussions actuellement menées à Paris autour de la réalisation du TGV-Est et de son financement, projet que je considère comme un couronnement mérité de notre politique commune des transports au niveau de la Grande Région. J'espère que jusqu'à la fin du mois nous pourrions nous féliciter ensemble d'une décision ferme et irréversible sur ce projet d'une importance capitale pour nous, et — qui sait — fêter d'ici septembre prochain le démarrage concret du chantier.

Je vous remercie de votre attention.

## Vingtième anniversaire de l'Education différenciée

A l'occasion du Vingtième anniversaire de l'Education différenciée, qui est un service du Ministère de l'Education nationale, une séance académique a été organisée au Studio du Théâtre municipal à Luxembourg le 24 septembre 1993.

Cette séance fut honorée par la présence de Son Altesse Royale la Grande-Duchesse.

Se référant à la loi du 14 mars 1973 portant création d'instituts et de services d'éducation différenciée, l'Etat veille à ce que tout enfant qui, en raison de ses particularités mentales, caractérielles ou sensorielles ne peut suivre l'enseignement ordinaire ou spécial, reçoive dans le cadre de l'Education différenciée, l'instruction que requièrent son état ou sa situation. Le ministre de l'Education nationale est responsable de l'aspect éducatif, le ministre de la Santé de l'aspect médical et le ministre de la Famille,

de l'aspect familial et social de l'Education différenciée.

- 1) Les centres et instituts de l'Education différenciée assurent la prise en charge, la scolarisation et l'éducation d'enfants et de jeunes gens à problèmes et à handicaps divers tels que :
  - le handicap du langage et de l'ouïe ;
  - la déficience visuelle ;
  - l'infirmité cérébrale grave ;
  - le handicap physique et moteur ;
  - la déficience mentale ;
  - la perturbation grave du comportement ;
  - l'autisme et la psychose.

La variété des problèmes prémentionnés exige évidemment l'utilisation de manuels scolaires, l'élaboration de plans éducatifs individualisés et l'application d'un Plan d'Etudes spécifique respectant la

spécificité des besoins de chaque enfant et adolescent.

- 2) Le S.G.E., Service de guidance de l'enfance de l'Education différenciée apporte son aide aux enfants qui, par l'effet de problèmes éducatifs, psychologiques, psychosomatiques, neurologiques ou mentaux, rencontrent des difficultés de développement et d'épanouissement dans leur famille et à l'école, dans l'éducation préscolaire, dans l'enseignement primaire ou dans un centre ou institut de l'Education différenciée.
- 3) Le S.R.E.A., Service rééducatif ambulatoire de l'Education différenciée, s'adresse aux enfants handicapés intégrés dans l'enseignement ordinaire et aux élèves de l'enseignement préscolaire et primaire risquant une désintégration scolaire à cause de difficultés d'apprentissage importantes.

## Une délégation de la Chambre des Représentants de Malte à Luxembourg

Sous la Présidence de Mme Erna Hennicot-Schoepges, Présidente de la Chambre des Députés, des entretiens avec une délégation de la Chambre des Représentants de Malte a eu lieu à la Chambre des Députés, le 24 septembre 1993, en présence des membres du Bureau et de la Commission des Affaires étrangères et communautaires de la Chambre des Députés.

Cet échange de vues a porté notamment sur la demande d'adhésion de Malte à la Communauté européenne. Dans ce contexte l'accent a été mis sur la situation des petits pays au sein de la Communauté européenne d'aujourd'hui et de demain. Le débat a été étendu aux problèmes que l'élargissement éventuel de la Communauté pourrait poser, notamment celui de l'ampleur des modifications institutionnelles que l'adhésion de nouveaux États pourrait entraîner.

Les membres de la Chambre des Députés ont pris acte du souhait exprimé par le Président de la Chambre des Représentants maltaise, M. Richard Muscat, de traiter la demande d'admission de Malte lors du premier élargissement de la CE ensemble avec celles des pays AELE.

La situation du Luxembourg au cœur de l'Europe occidentale, pays fondateur des Communautés européennes, à économie largement ouverte, a été analysée par rapport à celle de Malte et du rôle que ce pays pourrait jouer comme trait d'union entre l'Europe et les pays d'Afrique du Nord.

## Première micro-centrale photovoltaïque à Dudelange

Le Ministre de l'Énergie, Monsieur Alex Bodry, a présenté le 24 septembre 1993 la première micro-centrale photovoltaïque raccordée au réseau public de distribution électrique du pays, installée près du Lycée Technique Nic Bieber, à Dudelange et destinée e.a. au ravitaillement de la voiture électrique acquise par la Ville de Dudelange.

Ce projet, commandité par le Ministère de l'Énergie a été coordonné par l'Agence de l'Énergie, depuis le choix du site jusqu'à la phase de réalisation finale.

## Assemblées Annuelles du Fonds Monétaire International et de la Banque Mondiale :

### Jacques Santer et Jean-Claude Juncker à Washington

Le Premier Ministre Jacques Santer, Ministre du Trésor, et Jean-Claude Juncker, Ministre des Finances, ont participé du 28 au 30 septembre 1993 aux assemblées annuelles du Fonds Monétaire International et de la Banque Mondiale à Washington. Elles furent précédées les 26 et 27 septembre par les réunions du Comité Intérimaire et du Comité de Développement. Les Ministres furent accompagnés par le Directeur Général de l'Institut Monétaire Luxembourgeois, Pierre Jaans, et le Directeur du Trésor, Yves Mersch.

Les discussions des assemblées annuelles ont porté surtout sur l'évolution conjoncturelle de l'économie mondiale, les relations monétaires et

financières internationales, les problèmes des pays en développement ainsi que les développements en Europe de l'Est.

En marge de ces réunions, les Ministres ont eu des contacts avec les milieux financiers intéressés à la place de Luxembourg.

Une délégation luxembourgeoise conduite par le Premier Ministre et Ministre du Trésor, Monsieur Jacques Santer, s'est rendue les 23 et 24 septembre 1993 à Boston afin d'y promouvoir la place financière de Luxembourg et plus particulièrement l'industrie des fonds d'investissement.

Au cours de ce séminaire les représentants des diverses branches d'activité des fonds d'investissement : banquiers, avocats, experts-comptables et autres professionnels, ont expliqué à leur homologues américains les tenants et aboutissants des fonds communs de placement et SICAV.

Lors de ce séjour américain Monsieur Jacques Santer a effectué aussi une visite auprès du Media Research Laboratory au Massachusetts Institute of Technology ainsi qu'auprès des responsables de l'université de Harvard.

## Inauguration de la ligne ferroviaire du Nord

Le 25 septembre 1993 ont été inaugurées officiellement les installations électrifiées et modernisées de la ligne ferroviaire du Nord. Cette cérémonie, qui s'est déroulée à Troisvierges, fut

rehaussée par la présence de nombreuses personnalités, dont notamment Son Altesse Royale le Grand-Duc Héritier, Monsieur Robert Goebbels, Ministre des Transports,



Monsieur Jeannot Schneider, Président du Conseil d'administration des CFL, Monsieur Robert Molitor, Directeur général des CFL, Monsieur Lucien Majerus, Bourgmestre de la commune de Troisvierges.

## Caractéristiques techniques de la ligne du Nord

L'électrification de la ligne du Nord a été réalisée en trois phases bien distinctes :

- 1) Le tronçon de ligne depuis la sortie de la gare de Luxembourg vers Ettelbruck-Diekirch. L'ensemble de ces travaux a été réalisé en 1988/89 et a duré environ 14 mois.
- 2) Le tronçon Ettelbruck-Kautenbach-Wiltz. Travaux réalisés en 1990/91.
- 3) Le restant de la ligne Kautenbach-Troisvierges-Gouvy, y compris la gare de Gouvy exécuté en 1992/93.

L'alimentation en énergie est assurée par une sous-station de traction implantée à Walferdange et approvisionnée à partir du poste SOTEL situé dans l'enceinte de l'usine ARBED à Dommeldange.

Les travaux entrepris au niveau de l'infrastructure permettent de faire circuler les trains sur la ligne du Nord avec des vitesses de ligne de 120 km/h entre

Luxembourg et Ettelbruck et 95 km/h entre Ettelbruck et la frontière. Les charges par essieux de 22,5 tonnes sont admises et le gabarit de libre passage pour le trafic combiné est réalisé.

### 3,550 milliards LUF

Les montants retenus aux plans d'investissement se chiffrent à 3,550 milliards LUF, dont 976 millions LUF pour l'électrification de Luxembourg à Gouvy compris. Actuellement sont engagés 3,300 milliards LUF dont 3,100 milliards LUF sont concrétisés.

Avec 77 km sur le tronçon principal et 23 kilomètres en antennes, la ligne du nord constitue la ligne la plus longue du réseau CFL.

Les objectifs poursuivis par le projet consistent dans le renouvellement complet des installations vétustes ; dans l'augmentation de la sécurité des circulations ; dans la simplification de la structure de la ligne et la suppression des installations sans valeur économique ; dans l'électrification ; dans l'installation de voies d'évitement et de croisement pour trains de marchandises de 700 mètres ; dans le relèvement de la vitesse des trains par des améliorations de tracé ; enfin dans l'amélioration du confort et de la sécurité des voyageurs.

Le secteur sud de Luxembourg à Ettelbruck est à double voie sur toute la longueur de 30,5 kilomètres. Le secteur

Nord d'Ettelbruck à Troisvierges frontière, d'une longueur de 46,5 kilomètres est essentiellement à voie unique avec deux tronçons à double voie de 3,6 km entre Ettelbruck et le tunnel de Burden et de 7,7 km entre Wilwerwiltz et le tunnel de Mecher. Sur toute la ligne des possibilités d'évitement ont été aménagées au moins tous les 7 kilomètres, tandis que les sections de block ont été limitées à 3 ou 4 kilomètres.

Les voies principales ont été renouvelées essentiellement dans le secteur sud. La première gare a été modernisée fut la gare de Cruchten, suivie de la gare d'Ettelbruck et des autres gares du secteur sud. Le poste directeur central d'Ettelbruck érigé dans le secteur nord de la gare a pu être mis en service le 15 décembre 1985. Le tunnel de Cruchten à double voie a été mis au gabarit électrique en abaissant la plateforme de quelques 70 centimètres. Les nouveaux points d'arrêts, qui n'étaient pas prévus dans le projet initial, à savoir Schieren et Heisdorf, ont pu être mis en service officiellement respectivement les 27 septembre 1989 et 19 mai 1993.

A retenir encore la construction d'un nouveau bâtiment voyageurs en gare de Troisvierges : la construction de souterrains à voyageurs pour piétons à Troisvierges et Goebelsmühle et pour l'exploitation agricole à Wilwerwiltz : le réaménagement de parkings pour clients du rail dans les diverses gares.

## Visite de la Présidente de l'Islande, Mme Vigdís Finnbogadóttir, à la Cour et à la Commission européennes des Droits de l'Homme (28 septembre 1993)

### Allocution de Monsieur Albert Weitzel, Président de la Première Chambre de la Commission européenne des Droits de l'Homme.

Madame la Présidente,

C'est un privilège pour moi de vous accueillir ici aujourd'hui au nom de la Commission européenne des Droits de l'Homme. A vrai dire, nous sommes particulièrement heureux d'accueillir la représentante d'un Etat qui, malgré le petit nombre de ses habitants, peut légitimement revendiquer une place importante dans l'histoire de la démocratie politique et le développement des droits fondamentaux de l'homme. Je me réfère naturellement au fait que votre pays est celui qui a le plus ancien parlement du monde, l'« Althing », lequel s'est réuni pour la première fois en 930 après J.-C.

L'Islande appartient depuis toujours à la famille des nations démocratiques d'Europe. L'importance que votre pays accorde à la protection des droits de l'homme ressort du fait qu'il a été l'un des premiers signataires de la Convention européenne des Droits de l'Homme. Depuis, l'Islande a ratifié la Convention et chacun des protocoles ajoutant d'autres droits substantiels. Un soutien aussi actif est un encouragement pour ceux qui participent à l'application du système de la Convention, tout comme votre visite d'aujourd'hui, qui témoigne davantage encore de la valeur que votre pays accorde à la protection internationale des droits de l'homme par des voies juridiques.

Il faut certes reconnaître qu'au sein de la famille européenne des nations, il existe des différences de culture, d'histoire et de conditions matérielles. La majesté dépouillée des admirables paysages islandais a façonné le caractère de ses habitants. La fierté pour leur langue, leur littérature et leurs traditions n'a d'égal que leur farouche indépendance et leur ingéniosité pour domestiquer les ressources naturelles du pays. Ils ont ainsi pu créer une société moderne dans un pays où la nature peut parfois se montrer hostile. Reste qu'en dépit de leur isolement géographique, les Islandais ont toujours entretenu des liens étroits avec le reste de l'Europe. En s'identifiant avec

la tradition démocratique et juridique européenne, ils ont exprimé leur vœu d'adhérer au « patrimoine commun d'idéal et de traditions politiques, de respect de la liberté et de prééminence du droit » visé dans le préambule de la Convention.

L'Islande a ainsi montré sa volonté de participer à l'application de normes communes européennes relatives aux droits fondamentaux de l'homme, telles qu'elles ont été élaborées par la Commission et la Cour, même s'il peut y avoir quelque résistance de l'intérieur du pays à une telle application.

Tout comme sous la surface de la terre islandaise gisent les forces assoupies mais néanmoins puissantes de l'activité volcanique, il existe aujourd'hui en Europe des situations virtuellement explosives qui dans certaines régions ont déjà abouti à la guerre et causé de graves violations des droits de l'homme. Si nous pouvons applaudir à l'établissement de la démocratie dans de nombreux pays d'Europe de l'Est, il importe que nous nous rendions compte que le passage du totalitarisme à la démocratie parlementaire n'est pas chose facile. Il est indispensable, dans ces conditions, que les nations ayant une plus longue tradition de liberté politique et de prééminence du droit

non seulement soutiennent les nouvelles démocraties, mais leur donnent l'exemple, afin de démontrer que la protection juridique des droits fondamentaux de l'homme réside au coeur même de toute véritable démocratie politique. Au demeurant, nous pouvons très bien appliquer au contexte européen cette phrase de Njáll Thorgeirsson, héros de l'une des plus grandes et des plus populaires sagas islandaises : « Avec les lois, notre pays s'affermira, mais avec l'anarchie il sera dévasté ».

Votre visite, Madame la Présidente, a lieu en ce mois qui marque le 40<sup>e</sup> anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention, moment opportun pour passer en revue les réalisations du système. Nous pensons que la Commission et la Cour, en traitant de nombreuses affaires importantes et souvent difficiles, ont contribué au développement des droits de l'homme et à l'efficacité de la protection dont jouissent les individus dans les États membres. D'ailleurs, plusieurs de ces affaires ont conduit à des améliorations importantes de l'ordre juridique islandais. Il faut néanmoins reconnaître que le mécanisme de la Convention est depuis quelques années surchargé. C'est là une source de préoccupation pour tous ceux d'entre nous qui partici-

pent au fonctionnement du système, ainsi que pour les gouvernements des États membres. Comme vous le savez, tous les efforts sont faits pour trouver une solution qui puisse être rapidement mise en oeuvre et qui soit propre à améliorer l'efficacité de la procédure. Il faut espérer que des progrès à cet égard seront accomplis lors du prochain sommet de Vienne, pour que puisse être trouvée la solution optimum permettant la protection la plus efficace des droits de l'homme et que nous puissions attendre une impulsion nouvelle à l'approche du 21<sup>e</sup> siècle. Notre superbe nouveau Palais des Droits de l'Homme est un juste symbole de cette relance des énergies et des aspirations.

Madame la Présidente, en cette période de défis et de changements, votre visite est pour nous une véritable source d'inspiration, qui renforce notre foi en ce que nous nous efforçons de réaliser et qui fortifie notre détermination pour surmonter les difficultés que nous risquons de rencontrer. Il est encourageant pour nous de savoir que l'Islande continuera de nous soutenir dans la poursuite de nos buts, et je tiens à vous exprimer notre sincère gratitude pour l'intérêt que vous portez au travail de la Commission et de la Cour.

Je vous remercie.

## M. Fischbach inaugure 30 logements pour étudiants à Louvain

Le ministre de l'Éducation M. Marc Fischbach a procédé le 27 septembre 1993, en présence du Recteur Macq de l'Université Catholique, à l'inauguration de 30 logements d'étudiants à Louvain.

Dans son discours, Monsieur Fischbach a souligné que cette nouvelle acquisition s'inscrit dans le cadre d'une politique gouvernementale qui vise à procurer, dans toutes les villes universitaires d'une certaine importance, aux étudiants luxembourgeois des facilités de logement. Les 274 chambres (dont 69 acquises depuis 1989) améliorent sensiblement les conditions d'études des jeunes Luxembourgeois. Elles constituent ainsi une stimulation à leur mobilité et contribuent — par leur loyer modeste — à l'égalité des chances de tous les jeunes qui entendent entamer des études universitaires.

Dans son allocution, le recteur Macq a souligné que les étudiants luxembourgeois contribuent depuis longtemps par leur présence et leur excellence à l'enrichissement intellectuel de l'Université Catholique de Louvain. Il a félicité par ailleurs le Gouvernement luxembourgeois de son initiative, qu'il a qualifiée d'originale et de novatrice. Elle contribue, d'après le Recteur, à resserrer les liens académiques entre Louvain et Luxembourg et garantit ainsi aux étudiants luxembourgeois d'excellentes chances d'intégration dans le grand espace universitaire européen qui est en train de se constituer.

La cérémonie d'inauguration prit fin par un vin d'honneur offert par le cercle d'étudiants « Letzeburger zu Léiwen » dans le cadre d'une exposition qui retrace plus de cent ans de présence à Louvain.

## Voyage de prospection économique au Canada et aux États-Unis

Une mission de prospection économique, présidée par S.A.R. le Grand-Duc Héritier et dirigée par M. Georges Wohlfart, Secrétaire d'État aux Affaires Étrangères, s'est rendue du 26 septembre au 2 octobre 1993 à Montréal, Toronto et New-York.

Le but affiché de cette mission était de mieux faire connaître

notre pays, en tant que site industriel et financier, aux investisseurs potentiels nord-américains.

La délégation a profité également de son séjour aux États-Unis pour assister à la cérémonie officielle d'ouverture de la « Maison du Luxembourg » (Irving Berlin).

# 48<sup>e</sup> Assemblée Générale des Nations Unies

## Intervention de M. J.F. Poos, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Étrangères

Monsieur Jacques F. Poos, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Étrangères, s'est rendu à New York pour participer aux travaux de la 48<sup>ème</sup> Assemblée Générale des Nations Unies. Il est intervenu, le 29 septembre 1993, dans le débat général.

En marge de ces travaux, Monsieur Poos a pris part aux entretiens entre les Ministres des Affaires Étrangères des Douze et le Secrétaire d'Etat américain, le Ministre des Affaires Étrangères de Russie, les Ministres des Affaires Étrangères des pays membres du groupe de Rio et ceux du Conseil de Coopération du Golfe. Il a eu également une entrevue avec le Secrétaire Général des Nations Unies, M. Boutros Ghali.

Le 30 septembre 1993 a eu lieu à New York l'inauguration de la maison du Luxembourg en présence de S.A.R. le Grand-Duc héritier et de MM. Poos et Wohlfart.

Le même jour, Monsieur le Ministre Poos ainsi que Monsieur le Secrétaire d'Etat Wohlfart ont participé à une réunion de travail avec les Consuls honoraires luxembourgeois accrédités aux Etats-Unis.

### *Intervention de M. J.F. Poos lors de la 48<sup>e</sup> Assemblée Générale des Nations Unies*

Monsieur le Président,

Je tiens tout d'abord à vous adresser mes sincères félicitations à l'occasion de votre élection à la Présidence de notre Assemblée. Vos qualités éminentes ont remporté ce vote unanime, qui honore votre pays, la Guyane.

Je me tourne maintenant vers M. Boutros-Ghali, notre Secrétaire Général, pour le remercier des efforts et de la détermination dont il ne cesse de faire preuve dans la mise en œuvre des décisions de notre organisation et dans l'application des principes de notre Charte.

L'universalité déjà très large des Nations Unies a été encore renforcée, et je m'en félicite, par l'adhésion de six nouveaux pays : la République tchèque, la République slovaque, l'Erythrée, l'ancienne-République yougoslave de Macédoine, Monaco et Andorre.

Monsieur le Président,

M. Willy Claes, Ministre belge des Affaires Étrangères, a exposé hier les

vues de la Communauté Européenne et de ses Etats membres. Ceci me permet de concentrer mon intervention sur quelques questions qui tiennent particulièrement à cœur à mon Gouvernement.

Il y a déjà trois ans, nous nous félicitions à cette tribune de la fin de l'affrontement est-ouest et de la menace d'annihilation nucléaire qui en était le corollaire. Partout à travers le monde, la démocratie et le respect de l'état de droit connaissent des progrès encourageants. Au vu de l'évolution entamée au cours des dernières années, il semble bien que nous devons mettre un bémol à notre enthousiasme.

Les changements intervenus dans les rapports de force entre les puissances qui dominaient l'ordre ancien ont permis aux nationalismes et aux régionalismes de se développer. Ceci a conduit dans certains cas à la déstabilisation de régions entières à la suite de rivalités de voisinage, de tensions ethniques et de fanatismes religieux.

Le nationalisme n'est certes pas un mal en soi. Il est en quelque sorte la manifestation logique des sentiments de fierté et de confiance en soi qui finalement peuvent s'exprimer à la suite de longues années d'oppression durant lesquelles la libre parole était réprimée par la force.

Mais à partir du moment où l'expression légitime de la fierté retrouvée d'un peuple se transforme en des manifestations d'hostilité ouverte envers tout ce qui est différent, le nationalisme porte en soi la semence de graves dangers.

Le sentiment national exacerbé se manifeste en de nombreux endroits, que ce soit sur le territoire de l'ancienne Union soviétique, ou encore en ex-Yougoslavie, où il a trouvé son expression la plus intolérable. Il aboutit à des explosions de violence, des agressions armées, des actes de terrorisme et d'indicibles souffrances pour les populations civiles.

Les conflits ethniques se multiplient à travers toutes les régions du monde. En Europe occidentale même ils se traduisent par la résurgence d'incidents racistes et xénophobes.

De par les défis qu'il lance à la primauté du droit et au respect des droits de l'homme, le nationalisme extrémiste constitue ainsi une menace contre l'ordre international.

Une stratégie claire et cohérente nous paraît nécessaire pour répondre à ce nouveau défi.

Tout d'abord, l'éducation à la tolérance est à relancer. En deuxième lieu, une protection juridique des minorités est à assurer.

Les principes et les règles élaborées en la matière par le Conseil de l'Europe et par la Conférence sur la Sécurité et la Coopération en Europe peuvent inspirer les solutions à trouver. De nouveaux instruments devraient être définis la semaine prochaine lors du Sommet du Conseil de l'Europe. Le plan sur la stabilité en Europe s'inscrit dans la même logique.

Enfin, troisièmement – et c'est l'action essentielle – il s'agit de développer tous les efforts possibles, aux niveaux national, régional et international pour renforcer le processus de démocratisation et pour promouvoir la protection des droits de l'homme.

C'est sur la base de ces mêmes principes, axés sur la libre expression des peuples et le développement de structures démocratiques, que l'ONU a proposé des solutions et des accords pour résoudre les conflits qui, en nombre croissant, lui ont été soumis.

Le Gouvernement luxembourgeois exprime sa profonde satisfaction à la suite de l'accord de reconnaissance mutuelle et de l'accord sur l'autonomie des territoires occupés conclus entre Israël et l'OLP.

Il tient à rendre hommage aux artisans de ces accords, et plus particulièrement au Premier Ministre Rabin, à son Ministre des Affaires Étrangères M. Peres et au Président Arafat. Ils ont donné au monde une leçon de courage, de lucidité et aussi de réalisme politique.

Les développements dont nous avons été témoins, sont d'une importance historique comparable à celle de la chute du mur de Berlin. Ils changent de façon fondamentale les données du Proche-Orient. Ils déclenchent un processus de réconciliation appelé à mettre fin à une situation explosive, intenable et injuste.

Ainsi, dans une région déchirée par plus de 40 années de guerre, de violences et de haines, une fenêtre s'en-



trouver sur un avenir plus paisible et plus démocratique. La dynamique encore fragile créée est à renforcer et à amplifier sans tarder.

D'abord par une conclusion des accords de paix entre Israël et ses voisins : le Liban, la Jordanie et la Syrie. Le Gouvernement luxembourgeois encourage les dirigeants concernés à surmonter les derniers obstacles et à ouvrir la voie vers une normalisation de leurs relations et de celles entre Israël et tous les autres pays arabes.

Il faut ensuite qu'Israéliens et Palestiniens agissent ensemble et de bonne fois avec une communauté régionale et internationale solidaire pour réussir la mise en œuvre de l'Accord sur l'Autonomie dans les territoires occupés, première étape vers un règlement global. Premier bailleur de fonds, la Communauté Européenne et ses Etats membres sont prêts à intensifier la coopération au bénéfice d'une population qu'il faut aider à sortir de la pauvreté et à construire un avenir plus digne et plus prospère. Le Gouvernement luxembourgeois participera pleinement à cet effort.

Grâce à l'action des Nations Unies, la Namibie et le Nicaragua ont retrouvé la paix, il y a trois ans.

Aujourd'hui au **Cambodge**, l'action menée par l'ONU a permis à un peuple d'ancienne culture humilié par des décennies d'oppression sanglante et d'occupation étrangère à participer massivement à des élections libres et honnêtes. C'est à travers la consolidation d'un Etat de droit et du processus de réconciliation que la reconstruction du pays réussira.

En **Haiti**, c'est une politique de fermeté et de coopération étroite entre l'ONU et l'Organisation des Etats Américains qui a conduit à un accord qui prévoit la restauration de la démocratie.

En **El Salvador**, l'ONU a de manière décisive, aidé à mettre fin à la guerre civile, à relancer la construction d'une société civile et à engager un processus de réconciliation nationale. Des élections libres où tous les Salvadoriens doivent pouvoir participer, devront se tenir l'année prochaine.

En **Somalie**, par contre, l'intervention de l'ONU a fait apparaître les limites d'une intervention armée dans une guerre civile tribale, en l'absence d'un accord politique et d'un cessez-le-feu. Les difficultés rencontrées à Mogadiscio ne devraient néanmoins pas nous faire oublier que l'ONU a apporté une contribution indispensable pour combattre la famine.

En **Afrique du Sud**, nous enregistrons de nouveaux progrès décisifs sur la

voie de l'abolition définitive de l'apartheid. Je salue l'accord sur l'institution d'une Autorité transitoire appelée à préparer une Constitution provisoire et des élections libres pour avril 1994. Seule une détermination commune et une coopération étroite entre toutes les parties permettront d'endiguer la violence meurtrière qui continue de tuer et qui compromet le processus de réconciliation.

Des progrès importants vers la restauration de la démocratie et la réconciliation nationale ont également été obtenus dans d'autres pays d'Amérique centrale et d'Afrique.

Ces résultats, pour imparfaits qu'ils soient, sont encourageants et démontrent le rôle que notre organisation peut jouer dans la préservation de la paix et dans la contribution de régimes démocratiques.

En **ex-Yougoslavie**, la situation reste extrêmement préoccupante. Nous sommes les témoins quotidiens, par téléviseurs interposés, de la barbarie qui accompagne le « nettoyage ethnique » et des déchirements sanglants en Bosnie-Herzégovine, qui fut jadis un exemple de convivialité ethnique et religieuse.

L'accord qui reste à finaliser entre les trois parties bosniaques est certes complexe et loin d'être parfait. Il a pourtant le mérite d'ouvrir une perspective permettant de mettre fin à la terreur et à la violence. Il présente un règlement global pour sortir de la crise.

Le succès de cet accord présuppose une volonté réelle des trois parties de s'entendre, pour exécuter et respecter ce qui a été signé. La Communauté européenne et ses Etats membres, le cas échéant assistés par l'UEO, sont disponibles pour contribuer à la mise en œuvre de l'Accord, en coopération avec l'ONU, l'OTAN et la CSCE. La levée des sanctions deviendrait possible pour autant que les différentes résolutions que le Conseil de sécurité a adoptées pour l'ex-Yougoslavie aient été exécutées et qu'une solution satisfaisante au problème des minorités aura été trouvée.

D'une manière générale, les activités de notre Organisation en matière de maintien de la paix ont désormais atteint un niveau sans précédent dans l'histoire. 77.310 casques bleus – militaires et civils – sont engagés sur le terrain dans un nombre inégalé de missions humanitaires et d'opérations de maintien de la paix. Je rends hommage à tous ceux qui servent ainsi la cause de la paix et en particulier à ceux qui ont perdu leur vie au cours de ces actions. Nous nous devons de mieux assurer la sécurité de ce personnel.

Le Luxembourg, né lui-même en tant qu'Etat moderne à la suite d'un pacte international et sous la garantie des Puissances de l'époque, est particulièrement sensible au besoin de préserver la paix et la sécurité collective.

Aussi a-t-il contribué activement, par l'envoi de personnel militaire et par des contributions financières, aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Mon Gouvernement entend poursuivre cette coopération à l'avenir.

De même, le Luxembourg appuie fermement les efforts entrepris en faveur de l'accroissement des activités des Nations Unies en matière de diplomatie préventive. Ces efforts doivent s'intensifier. A cet égard, des mesures telles que l'envoi de missions d'enquêtes, l'utilisation de systèmes d'alerte rapide, la constitution d'un corps d'intervention à déploiement rapide, ainsi que le renforcement du rôle des organisations régionales pourraient s'avérer extrêmement utiles dans la prévention des conflits. Tout conflit, une fois déclenché, exigerait une intervention ultérieure, beaucoup plus coûteuse, pour assurer le rétablissement de la paix.

Une coopération nouvelle se développe entre l'ONU et des organisations régionales. Celles-ci seront de plus en plus souvent appelées à exercer à leur niveau des fonctions de préservations de la paix, ou bien à appuyer et à compléter les actions menées par l'ONU dans le domaine de la sécurité collective. L'UEO, dont mon pays assume actuellement la Présidence, est en train de définir son rôle dans les opérations de maintien de la paix. L'OTAN et la CSCE poursuivent une démarche analogue.

Monsieur le Président,

Le maintien de la paix, la promotion de la démocratie et de l'état de droit vont de pair avec la **protection des droits de l'homme**.

Au cours des années, notre Organisation a réussi à développer et à codifier progressivement les droits de l'homme. Mais cela n'est pas suffisant ; encore devons-nous veiller à ce que ces droits soient mieux respectés. Les rapports annuels des organisations de défense des droits de la personne humaine nous montrent que nous sommes encore bien éloignés de cet objectif.

Aussi nous félicitons-nous de ce que la Conférence de Wienne sur les Droits de l'homme a permis d'obtenir des progrès encourageants. L'universalité de ces droits a été clairement affirmée. Des propositions concrètes ont été flor-

mulées pour mieux assurer leur connaissance, leur promotion et leur respect. Il appartient à cette Assemblée de les approuver y compris celle qui institue un **Haut Commissaire aux Droits de l'Homme**.

Un lien indissoluble existe entre le respect des droits de l'homme et la promotion de la **démocratie**. Il se concrétise dans le système des Nations Unies par les activités croissantes que notre Organisation déploie en matière d'assistance électorale. Un nombre important de jeunes démocraties ont recours au concours de la communauté internationale en matière d'assistance technique et de supervision internationale de processus électoraux. J'appuie les propositions de notre Secrétaire général visant à étendre les activités d'appui de l'Organisation à la création d'une presse libre, à l'établissement de partis politiques et à la mise sur pied d'administrations judiciaires indépendantes.

Dans ce contexte, je salue la décision du Président Eltsine d'organiser des élections libres, ceci afin de procurer une légitimité démocratique à tous les organes de l'État.

L'ONU doit également renforcer son action dans les **domaines économique, social et dans celui de l'environnement**. Une telle action passe aussi par la poursuite d'une réforme courageuse de ses structures et de ses méthodes de travail.

En effet, nous n'aurons pas de paix durable tant que les peuples seront livrés à l'extrême misère et à la famine, et tant qu'il n'y aura pas pour eux un espoir de progrès vers plus de justice et d'égalité. Relancer la coopération et le commerce, voilà les deux axes d'une même politique à mener. Au cours des dernières années, mon Gouvernement a doublé le volume d'aide réservé à la coopération au développement. Il se prononce pour la conclusion rapide d'un accord équilibré au sein du GATT. Un tel accord est susceptible de donner, à un niveau mondial, une impulsion nouvelle aux relations commerciales et économiques.

Après la Conférence de Rio sur l'environnement et le Développement, il est nécessaire que la nouvelle Commission sur le développement durable assure de manière résolue le suivi des engagements pris.

La **population mondiale** a plus que doublé durant les quarante dernières années, et elle devrait, selon les estimations, doubler à nouveau durant les prochaines trente années. Une croissance d'une telle ampleur exige de la part de la communauté internationale une analyse approfondie des conséquences qui en résultent, comme le

problème des réfugiés, celui de la concentration urbaine et les contraintes énormes qu'elle engendre en matière d'alimentation, de logement, d'assistance sanitaire et d'éducation. D'où l'importance qui s'attache à la Conférence sur la population et le développement qui se tiendra au Caire en 1994.

Il n'est pas surprenant que les **problèmes sociaux** revêtent une importance croissante à l'heure où de nombreuses économies se voient confrontées à de difficiles processus d'ajustement et où d'autres opèrent une transition délicate de l'économie planifiée vers une économie de marché. D'autre part, tous les rapports publiés récemment confirment que s'accroissent de manière préoccupante les graves disparités qui existent entre les secteurs les plus riches et les secteurs les plus pauvres de la population et cela autant à l'intérieur des pays qu'entre les pays.

Le Sommet mondial sur le développement social, qui aura lieu en 1995, fournira, pour autant qu'il ait été préparé de façon adéquate, l'occasion pour la communauté internationale de mettre au point une stratégie contre la pauvreté et pour une meilleure distribution de la richesse.

Monsieur le Président,

Voilà plus d'un an que notre Secrétaire général a soumis son rapport « **Agenda pour la paix** » visant à renforcer la capacité de notre Organisation dans le domaine de la diplomatie préventive, du maintien et du rétablissement de la paix. Certaines de ces propositions ont trouvé d'ores et déjà une application pratique.

Nous souhaitons que l'examen en cours puisse se traduire par des résultats concrets susceptibles de répondre aux besoins de l'Organisation.

La structure du Secrétariat pour les opérations de maintien de la paix appelle un développement urgent. La mise en place d'un dispositif d'alerte mérite une considération attentive. Un rôle plus éminent serait à réserver à la Cour de Justice Internationale. Enfin et surtout, la mise en place d'une force à déploiement rapide serait de nature à doter l'ONU d'un moyen de dissuasion, et, au besoin, d'intervention efficace.

La **réforme du Conseil de sécurité** est une question délicate qui touche à l'essence même de la coopération internationale de l'après-guerre. Toutefois, après 50 ans de fonctionnement, l'on peut légitimement se poser la question si les structures et les méthodes de travail conçues à l'époque répondent encore aux réalités contemporaines, qu'il s'agisse du nombre croissant

d'États membres de l'Organisation, des tâches nouvelles qui se posent à celle-ci et des changements importants qui se sont produits dans les relations politiques et économiques.

Le moment est venu d'aborder ces questions de manière franche, au cours d'une discussion en profondeur. L'année 1995, qui sera celle du 50<sup>ème</sup> anniversaire de notre Organisation, pourra constituer un pivot important dans ce processus.

La seconde **crise** à laquelle l'ONU est confrontée est celle de son déficit **budgétaire** chronique. Les Nations Unies, pour le dire crûment, se trouvent au bord de l'insolvabilité. Cela peut susciter l'étonnement d'autant plus que le budget annuel de notre Organisation ne dépasse pas celui d'une ville de moyenne importance.

L'obligation juridique qui lie tous les États membres implique qu'ils s'acquittent tous de leurs contributions financières dans leur totalité et en temps utile. La crédibilité et la capacité opérationnelle de l'Organisation sont à ce prix.

Revenons pour conclure à la vieille Europe :

En construisant l'**Union Européenne**, les pays membres de la Communauté européenne ont tenté de saisir une occasion sans précédent pour le continent tout entier, celle de la réalisation d'une Europe véritablement unie.

Sans vouloir nier les difficultés du moment, j'estime que le processus d'intégration menée par la Communauté européenne peut également inspirer des initiatives d'intégration régionale en Asie, en Afrique et en Amérique latine.

L'unification européenne a en effet été conçue et réalisée sur base de principes qui gardent toute leur valeur : réconciliation entre les peuples hier ennemis, vaste coopération sur le plan politique, économique, commercial et culturel, développement d'un modèle de société fondée sur la démocratie pluraliste, l'économie de marché et la solidarité. Ce modèle garantit la justice et la cohésion sociale, même s'il appelle des ajustements continus.

C'est sur la base de ces valeurs communes que tous les peuples d'Europe peuvent, pour la première fois dans leur histoire, construire ensemble leur avenir. Je suis persuadé qu'au niveau mondial également, grâce à une action internationale concertée, nous serons mieux en mesure de surmonter les obstacles à la paix et de créer un ordre mondial plus démocratique, plus tolérant, plus juste et plus social, bref, conforme à l'esprit de la Charte des Nations Unies.

## 'Luxembourg House' in New York City

— Historic Beekman Place Town House Former Residence of Composer Irving Berlin —

New York City, Sept. 30, 1993 — A brick federal-style town house at 17 Beekman Place in central Manhattan that is the former residence of the illustrious American composer Irving Berlin was opened today as the Luxembourg House by HRH Prince Henri, the Hereditary Grand Duke of Luxembourg. Prince Henri was joined at the inauguration by Luxembourg Deputy Prime Minister Jacques Poos and officials and dignitaries from New York State and The City of New York.

While living in the town house, Irving Berlin composed "Call Me Madam" a musical based on President Harry Truman's appointment of Perle Mesta as Ambassador to Luxembourg. The five-story town house, which is open on three sides with a view of the East River, was built in 1930 by James V. Fornestal, who later became the first Secretary of Defense.

The Luxembourg House will serve as the offices for the Permanent Mission of Luxembourg to the U.N., the Consulate General of Luxembourg, the Luxembourg Board of Economic Development and the Luxembourg Tourist Office.

'Luxembourg is honored to reside at a distinguished New York address. We are dedicated to preserving this historic building for other generations,' said HRH Prince Henri.

'Our country has a deep sense of history and we are delighted that our Government is located in a classic American structure that has a link to Luxembourg, thanks to the genius of Irving Berlin,' stated Luxembourg Deputy Prime Minister and Minister of Foreign Affairs Jacques Poos.

## M. Wolfgang Dax à Luxembourg

La Présidente de la Chambre des Députés, Madame Erna Hennicot-Schoepges, a reçu le 30 septembre 1993 le Président du Landtag autrichien du Burgenland, Monsieur Wolfgang Dax, qui s'est rendu avec une délégation parlementaire à Luxembourg dans le cadre d'une visite auprès des institutions de la Communauté européenne.

Les entretiens ont porté surtout sur l'adhésion de l'Autriche à la Communauté européenne et sur des problèmes régionaux.

## Préparation du Conseil Éducation

### M. Fischbach rencontre M. Van Den Bossche

En vue de la préparation du Conseil Éducation du 8 novembre 1993, le Président du Conseil, le ministre de l'enseignement de la Communauté flamande de Belgique, Monsieur Van den Bossche, était à Luxembourg le 1er octobre 1993 pour rencontrer M. Marc Fischbach.

Premier point important à l'ordre du jour des entretiens entre les deux ministres : les propositions de la Commission en matière d'éducation et notamment la réorganisation des programmes d'action qui connaissent un grand succès à l'heure actuelle à l'image d'ERAMUS, LINGUA, PETRA, etc.

Le ministre luxembourgeois a insisté qu'une discussion approfondie ait lieu concernant les nouvelles compétences conférées dans le domaine de l'éducation à la Communauté en vertu de l'article 126 du Traité de Maastricht. Il importe en effet que la proposition

d'actions concrètes, notamment dans le domaine de l'enseignement primaire et secondaire, soit précédée d'une réflexion sur les finalités et les moyens permettant — comme le stipule le Traité — de contribuer « au développement d'une éducation de qualité en encourageant la coopération entre États membres et, si nécessaire, en appuyant et en complétant leur action tout en respectant pleinement leur responsabilité pour le contenu de l'enseignement et l'organisation du système éducatif ainsi que leur diversité culturelle et linguistique ».

Les entretiens entre Monsieur Marc Fischbach et Monsieur Van Den Bossche ont encore porté sur l'enseignement supérieur et notamment les questions de mobilité, d'accès et de financement. La Présidence belge invitera le Conseil des ministres de l'Éducation à poursuivre et approfondir le débat entamé en cette matière. Monsieur Fischbach s'est dit préoccupé du fait que les conditions d'accès tel que les définit la jurisprudence communautaire amènent beaucoup d'États membres à encourager leurs universités à opérer des épreuves de sélection à l'entrée. Une telle politique ne manquera pas d'avoir des répercussions sur la mobilité des étudiants luxembourgeois qui jusqu'à présent n'éprouvaient pas de difficultés à s'inscrire aux universités étrangères grâce aux accords bilatéraux existants.

Le ministre Fischbach s'est dit déterminé à plaider en faveur d'une mobilité en Europe qui ne lésait pas les intérêts luxembourgeois.

## Épargne et Crédit pour le Logement : Réception à la Villa Vauban

Le 1er octobre 1993, Son Altesse Royale le Prince Guillaume a reçu en audience, à la Villa Vauban, les mem-

bres du Bureau Exécutif de la Fédération Européenne d'Épargne et de Crédit pour le Logement.



Lors de la réception à la Villa Vauban

## Concession pour RTL 5

La Concession accordée par l'État du Grand-Duché de Luxembourg à la Compagnie Luxembourgeoise de Télédiffusion (CLT) pour le programme radiodiffusé luxembourgeois à rayonnement international dénommé RTL 5 ainsi que l'autorisation d'émettre y relative furent signés le 1er octobre 1993 à l'Hôtel de Bourgogne, à Luxembourg.

Ont signé pour le Gouvernement :

- 1) Monsieur Jacques Santer, Premier Ministre, Ministre d'État,
- 2) Monsieur Alex Bodry, Ministre des Communications,

pour la CLT :

- 1) Monsieur Gaston Thorn, Président Directeur Général,
- 2) Monsieur Michel Delloye, Administrateur-délégué,

La CLT a exprimé le souhait de pouvoir démarrer une nouvelle exploitation télévisuelle principalement en langue néerlandaise sous la dénomination de RTL 5. Elle voudrait associer la filiale existante de droit luxembourgeois RTL 4 S.A. à l'exploitation de la concession sollicitée pour le nouveau programme. Le programme RTL 5 devrait être diffusé tant par voie hertzienne que par le satellite ASTRA 1C.

En date du 17 septembre, le Conseil de Gouvernement a décidé d'accorder à la CLT la concession requise à ces fins. Sur cette base, une autorisation d'émettre au moyen de la fréquence terrestre Canal 21 (Nord) à Hosingen sera également accordée par le Gouvernement sur proposition du Ministre des Communications conformément à l'article 4 de la loi sur les médias électroniques.

Avec le démarrage du programme RTL 5, la CLT poursuit le développement de ses activités télévisuelles sur le site luxembourgeois. Les activités ci-après devront effectivement être localisées et exercées sur le territoire du Grand-Duché : les installations et l'exploitation du poste émetteur, la régie finale et les dispositifs de diffusion y rattachés ainsi que la liaison montante avec le satellite.

## Convention avec Sommer Industrie

Une convention au sujet d'une extension substantielle de l'entreprise Sommer Industrie implantée dans la zone industrielle d'Eselborn/Clervaux fut signée le 4 octobre 1993 au siège de l'entreprise à Eselborn.



La cérémonie de signature Gouvernement-CLT

## M. Vladimir Meciar à Luxembourg

Les 4 et 5 octobre 1993, Monsieur Vladimir Meciar, Premier Ministre de la République Slovaque, a effectué une

visite à Luxembourg, au cours de laquelle il fut reçu en audience par Son Altesse Royale le Grand-Duc.



Le Grand-Duc et M. Meciar



Mme Hennicot-Schoepges et M. Meciar



Le Premier Ministre de la République slovaque signe le livre d'or de la Ville de Luxembourg

Monsieur Meciar a également eu des entretiens avec Madame Erna Hennicot-Schoepges, Présidente de la Chambre des Députés, Monsieur Jacques Santer, Premier Ministre, Ministre d'Etat et Madame Lydie Wurth-Polfer, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg.

## Journée mondiale de l'habitat 1993

Le Ministre du Logement et de l'Urbanisme

Rappelant la résolution 40/202A du 17 décembre 1985 de l'Assemblée générale des Nations-Unies, proclamant Journée Mondiale de l'Habitat le 1er lundi d'octobre de chaque année, soit le 4 octobre pour cette année-ci ;

Considérant que le département du logement et de l'urbanisme participera activement à cette journée qui, selon les dires du Centre des Nations-Unies pour les Établissements Humains, a pour objectif principal d'informer et de sensibiliser le grand public, que la Semaine Nationale du Logement qui a lieu du 4 au 9 octobre 1993, dans le Hall Victor Hugo à Limpertsberg répond parfaitement à cet objectif.

Rappelant la déclaration gouvernementale du 14 juillet 1989 par laquelle le Gouvernement s'est notamment engagé de poursuivre une politique active du logement en vue de combattre la pénurie actuelle des différentes sortes de logement, de faciliter l'accès des familles à la propriété d'un logement répondant aux besoins de la communauté familiale et d'aider surtout les personnes socialement défavorisées à disposer d'un logement adéquat ;

Rappelant également la décision gouvernementale du 27 avril 1990 par laquelle il a adopté un ensemble de mesures tendant à débloquer la situation en matière de logements ;

Notant avec satisfaction que le nombre des autorisations à bâtir accordées s'est stabilisé à un haut niveau avec 4 316 unités en 1992 ;

Notant également avec satisfaction que 71 communes ont pris des mesures concrètes pour réviser leur stratégie locale en matière de logement, que 67 communes accordent une prime de construction et 55 communes une prime d'acquisition ;



Le Premier Ministre Jacques Santer reçoit son homologue slovaque à la Présidence du Gouvernement.

Ayant examiné les rapports et le bilan 1992 du Fonds pour le logement à coût modéré ainsi que ceux de la Société Nationale d'Habitation à Bon Marché ;

Reconnaissant l'importance de la mission qui a été confiée par le législateur auxdits promoteurs à la formulation, à l'application et au suivi de la stratégie nationale du logement ;

Notant avec satisfaction le rôle actif joué respectivement par plusieurs organisations non-gouvernementales et par des employeurs du domaine privé en vue de l'application d'une stratégie du logement ;

1. Réaffirme que l'accès à un logement décent et à un prix abordable consti-

tue pour chacun un droit fondamental ;

2. S'oblige à satisfaire les besoins de la population en matière de logement, surtout les besoins des familles à revenus modestes pour lesquelles la loi de l'offre et de la demande, telle qu'elle fonctionne dans le cadre du marché libre, ne saurait être en mesure de donner une satisfaction ;
3. Réaffirme sa volonté d'intensifier ses efforts pour mettre au point et d'appliquer la stratégie nationale du logement ;
4. Réitère sa demande adressée à tous les protagonistes de déployer leurs efforts pour fournir un logement aux couches de la population à moyen et à faible revenu.

## « Semaine Nationale du Logement »

Organisée à l'initiative du Ministre du Logement et de l'Urbanisme sous le Haut Patronage de L.A.R. Le Grand-Duc Héritier et la Grande-Duchesse Héritière Maria-Teresa, la première « Semaine Nationale du Logement » a eu lieu dans le Hall Victor Hugo à Luxembourg-Limpertsberg, du 4 au 9 octobre 1993.

Cette manifestation unique en son genre au Grand-Duché a eu comme objectif d'aider les particuliers à se procurer auprès des professionnels tous renseignements et informations utiles en matière de l'habitat, et notamment de les orienter dans leurs démarches financières, techniques, juridiques, administratives et autres.

A cet effet, les responsables du département du logement ont réussi de rassembler sous un même toit bon nombre de protagonistes intervenant sur le marché de l'immobilier, à savoir les établissements bancaires, les chambres professionnelles, les promoteurs publics, les a.s.b.l. ainsi que les administrations communales et étatiques.

Etant donné que les différents aspects relevant du domaine du logement, s'avèrent nombreux, chaque journée de cette manifestation fut placée sous un signe particulier: « Journée de la Famille », « Journée de la Jeunesse » ou encore « Journée des Architectes et Ingénieurs-Conseils ». Ces journées à thèmes ont prévu un programme spécifique, comprenant des tables rondes, débats et conférences.

L'ouverture officielle de la « Semaine Nationale du Logement » a eu lieu le 4 octobre 1993 en présence de S.A.R. la Grande-Duchesse Héritière et de nombreuses personnalités.

## Inauguration de la nouvelle Cinémathèque

Le 5 octobre 1993 la Ville de Luxembourg a inauguré le nouvel immeuble abritant la Cinémathèque, la Photothèque et la Reliure municipales, sis, 10, rue Eugène Ruppert.



*L'ouverture officielle de la « Semaine Nationale du Logement » a eu lieu en présence notamment de S.A.R. la Grande-Duchesse Héritière.*



*Mme le Bourgmestre Lydie Wurth-Polfer pendant son allocution*

## Allocution prononcée par M. Jacques Santer, Premier Ministre, Ministre du Trésor, lors du dîner organisé par l'ABBL, le 6 octobre 1993

It is a honour for me to have been invited tonight by the Luxembourg Bankers Association. Let me therefore first of all thank the distinguished representatives of the ABBL for their kind hospitality. I would also like to address a most cordial welcome to all persons invited tonight.

Before I will comment on some future developments, let me however give you

a brief description of what we understand under the financial centre of Luxembourg and some of the reasons why it developed.

The financial centre has been built around the development of the universal banking business out of Luxembourg. On this banking activity was grafted the activity of non-banks, of ucits, of insurance and of securities.

The development of banks in Luxembourg has risen from a handful during the sixties towards 23 beginning of the seventies, 99 beginning of the eighties and we are now hovering around 221 fully licenced banks.

The 221 banks now established in Luxembourg come from 25 different countries and in all probability they have been attracted to Luxembourg by at

least 25 different reasons. While it is true that the first incentives came from their respective countries of origin and the regulatory framework existing in them, other factors gradually took over in encouraging the development of the nascent financial centre. The Luxembourg authorities soon recognised the potential for development of these new specialised area of activity which widened the country's economic base. So they took rapid action to create a propitious environment for its growth.

In the last resort, it was the flexibility and speed with which the Luxembourg authorities took their decisions which created a solid foundation for the financial centre, despite its somewhat ephemeral and fragile beginnings.

The main feature of the banking centre is that it is more than any other financial centre in Europe focused on non-bank clients as well as on European and US customers. This is true for deposits as well as for credits. Since the beginning of the eighties and the development of private banking the financial centre of Luxembourg has become a net creditor to the international financial system.

The development of financial services has been concomitant with the decrease of the steel sector in the Luxembourg industry to a point that today the distribution between secondary and tertiary sector in the economy reflects more or less the European average meaning that around 60 % of GDP comes from the service sector, 40 % from the industrial sector.

On 30th March 1988, barely one week after the adoption of the last of the three EC directive on investment funds, Luxembourg transposed these directives into its domestic law. As a result, the Luxembourg financial institutions were able to market collective investment funds throughout the European Community, well before all their European counterparts. The evolution of the investment funds proves that this rapid reaction paid dividends : the number of such funds has risen from just under 400 in early 1988 to over 1000 today, while their aggregate net assets have tripled in the same period to reach nearly 220 billion US dollars today.

Since the 1980' Luxembourg has also developed a growing insurance and captive reinsurance market. As of today we count 68 direct insurance companies which hold about 2,15 billion dollars in reserves and 182 captive reinsurance companies with a combined capitalisation of about 0,55 billion dollars.

As you can see the share in different sectors of the Luxembourg financial centre is not negligible, and this development is certainly not due to any singular tax advantages as one or the other might have detected, but the reasons are manifold.

Let me just briefly come back to some of the main reasons that are cited commonly as advantages of doing business out of Luxembourg.

The structural reasons are of course the central location of Luxembourg in the midst of EEC, the presence of EEC financial institutions in Luxembourg, the multilingual population, the political and social stability, the traditional adherence to free movements of capital, the absence of a central bank and hence no necessity to impose reserve requirements on banks. To this I would add some man-made advantages, as for example the legal environment.

First of all the legal environment. Since the departure from the German "Zollverein" (custom union) the size of the country has forced its rulers to try to attract foreign capital in order to develop the country. There was no way to attract foreign capital by imposing it more heavily than abroad. As the country had no network of non-double taxation treaties, any influx of foreign capital would have resulted in double taxation of that capital. That was the main reason why in 1929 Luxembourg gave itself a legislation concerning holding companies which has not been changed on major points since.

The same year saw also the setting up of Stock Exchange which was also internationally oriented.

Since the development of the financial centre in the sixties and the seventies, the different Governments have always tried to adjust the legal environment to the needs of the financial centre by 3 different ways :

1. to translate as promptly as possible and ahead of neighbouring countries EEC legislation into national law (for example ucit legislation) ;
2. by introducing elements of Anglo-Saxon law or German law into our basic French legislation (for example trust legislation or post mortem mandate) and keeping French law when necessary (for example SICAV or companies with variable capital) ;
3. by avoiding to extent possible legislation that would be bank-specific and result in an offshore legislation.

Another advantage is that Luxembourg has had a history of open borders with a generous immigration policy, that is

surrounded by regions which experience economic difficulties and thus provide a vast reservoir of manpower welcome in Luxembourg.

The easy immigration allowed for settlement of expertise, in the country, especially in the ancillary businesses as accounting, legal advice, and so on, necessary for the smooth development of the banking centre.

By now, it can be safely assumed that Luxembourg is part of a European strategy of all major banks in and outside Europe.

Let me make some comments on the present situation of the financial place of Luxembourg.

On April 5th this year, the Luxembourg Parliament adopted a law of major importance concerning the financial sector. The aim of that act was first to translate into Luxembourg law the so-called second European directive of December 15, 1989. As the initial bank act of 1984 was amended several times, in 1986, 87, 88 and 1992, the Luxembourg Government opted for a whole rewriting of that law. While doing so, the Government seized the opportunity to include some dispositions concerning money laundering.

You have to know, and I am sure you do, that the Luxembourg authorities always had a crystal clear position about the use of criminal money.

Let me just very briefly point out some facts of the new bank act which are important :

- To know the identity of the customer is an obligation when a business relation is concluded, that means that every bank or professional of the financial sector has to ask the name and other personal datas of his customer.
- When a business relation already exists, the same obligation is valid for transactions over 500.000 Luxembourg Francs.
- If there is a doubt about the origin of the money and if some facts indicate a possible money laundering case, the banker is allowed to ask for the identification for even lower sums.

I will not any longer bore you with details but let me just quote a sentence of the report of the Financial Action Task Force of the OECD which this year examined Luxembourg on its money laundering legislation.

"Texts, laws and recommendations in the form of binding professional circulars replicate international texts as faithfully as possible and, in certain areas, have gone even further than the FATF recommendations".

Let me say a word about the withholding tax which has created a large debate and strongly contributed to the international awareness of Luxembourg as a financial centre.

I would say that we continue to believe that the tax system we have here in Luxembourg is a fair one in so far as the bulk of the burden is on direct taxes including taxes on capital, that is we have a globalized revenue taxation system, we have lower indirect taxation, we consider taxation structures as part of a social policy.

As a matter of fact, as long as special statutory regimes still exist for a certain number of territories close or inside most member countries in the EEC, the harmonisation of taxes would only have as a consequence a nationalization of tax havens and hence nationali-

zation of savings contrary to a Europe-wide allocation of resources. We believe that Luxembourg is the only truly European financial centre serving indiscriminately all European countries and investing the money through private channels of allocation in the most efficient way throughout Europe.

But I think that all of you won't be satisfied tonight, even if the dinner is excellent which I of course suppose, if I did not give you some explanations concerning the European Exchange Rate Mechanism and the situation of the Belgium-Luxembourg Franc.

As you all know, the 12 EC finance ministers took a decision on August 1st. In addition to that I recall that concerning the Belgium-Luxembourg Economic Union, a reconduction document was signed by both Govern-

ments on March 6 last year. This union is thought to end in the next century, to be more precise: on March 6, 2002. That is the present situation. No more and no less. It is not a Luxembourg tradition to unilaterally denounce treaties. We will consequently stick to this tradition in the future. My Government fully supports its Belgium counterpart in its efforts to economic growth. To conclude I would like to quote some words of the press communiqué issued last year on that occasion:

"The governments of Belgium and Luxembourg are both convinced that their respective countries and their partner country will be part of the first of the EC members to reach stage III of the EMU".

Thank you very much for your attention.

## Lutte contre la violence envers les femmes

Monsieur le Ministre Fernand Boden a présenté le 7 octobre 1993 à la presse la campagne de sensibilisation préparée par le Ministère de la Famille et de la Solidarité dans le cadre de la lutte contre la violence envers les femmes.

### *Le phénomène de la violence*

Le problème de la violence envers les femmes est un fait qui se rencontre à travers le monde entier.

En effet, en Europe occidentale la violence à l'égard des femmes s'avère être une réalité qui touche une partie importante de la population. Le Luxembourg n'échappe pas à cette réalité.

Aborder le sujet de la violence est toujours délicat. Selon l'expérience des services d'aide, les femmes victimes sont souvent honteuses, se sentent coupables de ce qui leur arrive et préfèrent passer leur sort sous silence.

Cette violence peut se présenter sous diverses formes et peut survenir dans de multiples situations et endroits. On distingue 4 formes de violence: la violence verbale, la violence psychologique, la violence physique et la violence sexuelle. Elle constitue une expérience traumatisante qui porte atteinte à la qualité de vie de la femme ainsi qu'à la dignité et à l'intégrité de celle-ci. Toutes ces formes de violence se trouvent de manière latente au sein de notre société. Les lieux d'expression



*Le Ministre Fernand Boden et ses collaborateurs pendant la conférence de presse*

sont les lieux de la vie quotidienne, publics ou privés. Les femmes se font agresser dans la rue, harceler dans leur milieu de travail, mais aussi, et cela est malheureusement trop fréquent, maltraiter dans leur propre foyer. La violence envers les femmes existe dans toutes les couches sociales et touche aussi bien des couples mariés que des couples vivant en concubinage.

La pratique montre que les auteurs de la violence ne sont que dans une minorité des cas des personnes inconnues. Contrairement aux idées répandues la violence est souvent exercée à l'intérieur du ménage par des membres de la famille, souvent le « mari ». Vu le lien

affectif que les femmes entretiennent avec celui qui est à l'origine de la violence, beaucoup d'entre elles hésitent à réagir rapidement contre cette injustice. Ces « conflits de ménage » sont, généralement, considérés comme une affaire privée et il s'en suit que les femmes omettent pendant une trop longue période de demander de l'aide à leur entourage ou à des services compétents. Elles se trouvent cloisonnées dans un isolement grandissant et leur sentiment d'estime de soi, indispensable pour faire appel à l'aide, ne cesse de diminuer. Il devient dans la suite de plus en plus difficile pour les femmes de réagir, vu que leur seuil de tolérance par rapport à la violence subie aug-



mente et que leurs ressources pour y faire face diminuent.

#### *L'incidence de la violence envers les femmes au Luxembourg*

\* le Planning Familial qui tient une permanence téléphonique « Info Viol » a enregistré pour l'année 1992, 217 cas de viols ou tentatives de viol. Parmi eux, il s'agissait de mineurs dans 155 cas. 48 personnes ont déposé plainte contre les auteurs de la violence.

Selon les estimations des responsables du Planning Familial le chiffre des viols commis dans le pays s'élève à plus de 2 000.

\* la gendarmerie et la police ont enregistré 79 viols ou tentatives de viol en 1992.

\* les foyers d'accueil pour femmes en détresse au Luxembourg qui hébergent en grande partie des femmes ayant subi des violences voient leur population augmenter depuis quelques années. Ainsi, en 1992, 159 femmes avec 164 enfants ont été accueillies dans les foyers pour femmes en détresse. Le « Fraenhaus » qui accueille uniquement des femmes battues en a, à lui seul, hébergé 60. Dans les autres foyers plus de la moitié des femmes ont été victimes de violences.

Le « Fraenhaus » a reçu 186 femmes en consultation dans ses bureaux d'information pour femmes battues.

Face à cet état de fait, le Ministère a augmenté, en 1992, le nombre de places conventionnées qui s'élève aujourd'hui à 115 réparties sur 5 foyers. Une augmentation du nombre des places disponibles est prévue pour l'année 1994.

#### *Action du Gouvernement Luxembourgeois*

Depuis quelques années la communauté internationale s'est intéressée de manière plus intensive au problème de la violence envers les femmes.

En 1991 a eu lieu en Belgique la Première Conférence des Ministres Européens sur la « Violence Physique et Sexuelle à l'égard des femmes ». 16 pays étaient représentés et y ont déclaré que « la lutte contre la violence physique et sexuelle exercée à l'égard des femmes est urgente et indispensable ». Situait le problème dans un contexte d'émancipation des femmes plus large, plusieurs terrains d'actions y ont été définis, notamment : la législation, les interventions policières et judiciaires, l'aide, la prévention et la recherche scientifique. Ces intentions ont été retenues dans une « Déclaration Finale Solennelle » qui a été signée par les 16 pays participants dont le Grand-Duché de Luxembourg.

La campagne de lutte contre la « Violence envers les femmes » se situe dans la ligne de conduite qui a été fixée lors de cette concentration internationale.

Elle a comme objectif de lutter contre toute forme de violence, tant physique

que sexuelle, tant au foyer que dans la société.

Elle vise plus particulièrement les femmes à domicile, étant donné que celles-ci sont souvent isolées et manquent de contact à l'extérieur. Elle s'adresse aussi aux femmes immigrées qui, par leur problème de langue, sont encore davantage confrontées aux problèmes d'isolement.

La campagne compte sensibiliser la population au phénomène de la violence envers les femmes et rompre ainsi le silence.

Nous pensons que trop souvent les femmes se taisent et assument pendant de longues années des relations de violence tout simplement parce qu'elles croient que c'est à elles seules que cela arrive et qu'elles se sentent coupables et honteuses. Nous espérons apprendre aux femmes et aux hommes que la violence est un phénomène contre lequel des moyens d'action existent.

Pour ce faire le Ministère a mis différents outils en place, dont notamment une permanence téléphonique qui est assurée du lundi au vendredi de 8 heures à 18 heures en collaboration avec les différents foyers d'hébergement et le service Info Viol. Lors de cette permanence, des travailleurs sociaux et du personnel socio-éducatif conseillent les femmes en situation de détresse. Numéro : 123 33.

Cette permanence sert aussi à récolter des informations au sujet des femmes victimes de la violence.

## L'intelligence et la compétence façonneront la nouvelle Europe

*Extraits du discours de Monsieur le Ministre Marc Fischbach lors du séminaire Force - Eurotechnet, le 7 octobre 1993*

La formation professionnelle continue est devenue un enjeu capital non seulement pour les Etats européens mais pour tous les pays industrialisés. Les analyses réalisées par l'OCDE témoignent des efforts significatifs de tous les gouvernements afin de définir un concept général de la formation professionnelle continue pour leurs pays respectifs. Il est clair que la rapidité de la mise en place d'un concept efficace de formation professionnelle continue influencera d'une façon décisive la stabilité économique de chaque pays et

notamment celle d'un petit pays comme le Luxembourg, bien plus sensible aux grandes mutations économiques et sociales qu'un pays plus grand. Dans ce cadre, il apparaît clairement que l'importance qui sera accordée à la gestion des compétences dans les entreprises sera au centre de tous les débats.

Soulignons brièvement les facteurs décisifs qui font de la gestion des compétences un élément vital pour nos pays :

— le nombre élevé de travailleurs immigrés et de frontaliers, 30% respectivement 21% de la population active ainsi que l'entrée significative des femmes sur le marché du travail

exigeront une adaptation des qualifications ;

— l'évolution démographique négative durable du Luxembourg, comme de la plupart des pays européens, entraînera une baisse du nombre de jeunes travailleurs et une augmentation proportionnelle du nombre des travailleurs âgés. La tâche qui incombera aux responsables de la formation professionnelle continue résidera non seulement dans l'adaptation permanente des savoirs des jeunes travailleurs, dans un monde où la somme des connaissances se renouvelle tous les 7 ans, mais elle consistera également dans l'actualisation des connaissances d'une population active plus âgée.

Un large consensus, au niveau européen, commence à s'établir, conférant à la formation professionnelle initiale la tâche d'un enseignement professionnel en alternance accompagné d'une introduction des qualifications-clefs dans les voies de formation techniques.

La tâche de la spécialisation à la pointe des acquis technologiques les plus récents reviendra, au contraire, à la formation professionnelle continue.

Si les savoirs techniques évoluent plus vite que l'école ne peut les enseigner, il faut dispenser les formations le plus près possible du lieu de ces changements; en ce qui concerne la formation professionnelle continue, ce lieu est l'entreprise elle-même. Le rôle de l'entreprise formatrice, aidée en cela par des organismes de formation agréés, ira croissant.

Le rôle stratégique des pouvoirs publics doit viser prioritairement — dans l'intérêt de tous les acteurs — l'élaboration d'un système d'incitation et d'évaluation, la coordination des différentes politiques en matière de formation que sont la formation professionnelle initiale, la formation professionnelle continue, l'éducation du citoyen, la 2e voie de qualification. Il vise aussi les facilités de l'accès à la formation, l'amélioration de l'infrastructure à l'extérieur des entreprises et la réglementation du mode de financement dans le but de la consolidation d'un marché sain évitant la concurrence déloyale.

Les synergies d'entreprises, le rapprochement des régions en général, la constitution d'espaces économiques, sociaux et culturels nouveaux sera

déterminant pour le Luxembourg. Dans l'optique de la préservation, voire de la consolidation de la position du pays dans le cadre du Benelux, qui a fait mille fois ses preuves, la formation professionnelle continue, tout comme la formation professionnelle initiale, doit fournir une réponse européenne d'appui pédagogique aux synergies économiques et à la constitution des espaces nouveaux engendrés par l'application du Traité de Maastricht : Des modules de formation convergents faciliteraient d'autant plus les synergies d'entreprises qu'un personnel ayant bénéficié de niveaux de formations analogues sera disponible dans le plus grand nombre possible de régions en Europe.

Cette convergence des voies de formation devra cependant s'opérer dans le sens de l'article 127 du traité de Maastricht, donc dans le plus grand respect de la subsidiarité.

Il est parfaitement clair que la plus-value générée par les efforts communautaires sera bénéfique à cette richesse des pays dans la mesure où elle constitue un complément aux buts que nos pays se sont fixés en la matière. La recommandation de la CE relative à l'accès à la formation professionnelle continue ainsi que les discussions en cours actuellement en ce qui concerne les lignes directrices de l'action communautaire constituent une parfaite illustration de ce propos.

Il est vrai qu'il y a lieu de veiller à ce que la préparation des nouveaux programmes ne se fasse pas dans la précipitation et qu'elle tienne le plus grand

compte des apports des différents États membres.

La coopération européenne dans ce domaine est donc indispensable. Elle est de nature à permettre à l'Europe de valoriser l'une de ses richesses principales, c'est-à-dire le potentiel que représentent ses chercheurs, ses ingénieurs, mais aussi la qualité d'ensemble de sa main d'œuvre.

Comme on a pu calculer le coût de la non-Europe, il serait possible de calculer le coût de la non-formation. A l'inverse on peut attendre un progrès économique et social important d'un marché où la qualité de formation et de la qualification progresseraient sensiblement.

Mettons l'intelligence et la compétence humaines en mesure de façonner la nouvelle Europe.

## Don des Amis du Musée national d'histoire et d'art

La présentation d'un tableau dont l'association des Amis du Musée national d'histoire et d'art a fait cadeau au Musée a eu lieu le 7 octobre 1993, au Musée national d'histoire et d'art à Luxembourg. Il s'agit d'une huile sur toile du célèbre peintre français Olivier Debré, intitulée «Mouvances de Loire». Elle date de 1991 et mesure 178 x 350 cm. Olivier Debré, né à Paris en 1920, fut présent lors de la cérémonie.

# Sommet du Conseil de l'Europe à Vienne

M. Jacques Santer, Premier Ministre, Ministre d'Etat et M. Jacques F. Poos, Vice-Premier Ministre, Ministre des Affaires Etrangères ont assisté les 8 et 9 octobre 1993 au premier Sommet du Conseil de l'Europe à Vienne.

Ce Sommet a réuni les Chefs d'Etat et de Gouvernement des 31 Etats membres du Conseil de l'Europe, dont huit d'Europe centrale et orientale (Bulgarie, République Tchèque, Estonie, Hongrie, Lituanie, Pologne, République Slovaque, Slovaquie).

Les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont adopté une Déclaration politique consacrant le rôle du Conseil de l'Eu-

rope dans la nouvelle Europe en tant qu'instrument de sécurité démocratique.

La réforme du mécanisme de protection des droits de l'homme du Conseil de l'Europe, l'amélioration de la protection des minorités et la lutte contre la xénophobie ont figuré également à l'ordre du jour.

En marge du Sommet, les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont eu un échange de vues avec les représentants de huit autres pays candidats à l'adhésion au Conseil de l'Europe (Albanie, Belarus, Croatie, Lettonie, Moldova, Roumanie, Russie et Ukraine).

## INTERVENTION de Monsieur Jacques SANTER au Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement du Conseil de l'Europe à Vienne

1. *Le rôle et la place du Conseil de l'Europe dans la nouvelle architecture européenne*

Quelle peut être la contribution de notre Organisation à la construction de cette Europe unie que nous appelons de nos vœux ? Il faut reconnaître que la plus ancienne des institutions européennes de l'après-guerre a bien changé : nous représentons aujourd'hui 31 démocraties pluralistes, attachées à la prééminence du droit et au respect des droits de l'homme. Le Conseil de l'Europe a accueilli depuis 1989 les démocraties qui se sont libérées de l'oppression communiste et qui étaient en mesure de satisfaire aux critères d'adhésion de l'Organisation. Nous devons confirmer cette *politique d'ouverture en direction de tous les pays européens qui font le choix de la démocratie.*

Mais en même temps qu'il s'élargit, le Conseil de l'Europe doit maintenir ses *standards élevés* en matière de démocratie, de prééminence du droit et de respect des droits de l'homme.

Pour réussir l'intégration des nouveaux membres, faciliter la transition démocratique des Etats candidats, nous devons renforcer nos *programmes de coopération* dans tous les secteurs – juridiques, institutionnels, judiciaires – où le Conseil de l'Europe a fait preuve de sa compétence et de son efficacité, en coordination avec les autres Organisations européennes et tout particulièrement la Communauté Européenne.

En devenant progressivement une Organisation paneuropéenne, le Conseil de l'Europe a forcément acquis une *dimension politique*. Il est devenu un forum de discussion dont nous devons faire plein usage pour traiter de toutes les questions qui sont du ressort de l'Organisation.

L'élargissement du Conseil de l'Europe lui a donné un nouveau souffle. Il faut maintenant le mettre en mesure de fonctionner efficacement dans sa composition élargie. A cet égard, je salue particulièrement la réforme du mécanisme de contrôle de la Convention Européenne des Droits de l'Homme. La mise en place d'une *Cour unique* et permanente devrait permettre de préserver pour l'avenir le niveau élevé de la protection des droits de l'homme.

Le Conseil de l'Europe a donc un rôle spécifique à jouer en tant que centre de la coopération intergouvernementale et forum politique dans le cadre de ses compétences particulières. Il doit contribuer à une meilleure surveillance démocratique des Etats membres et à l'assistance au renforcement de la démocratie dans les pays non membres. Il doit participer activement à la lutte contre l'intolérance sous toutes ses formes et à la solution du problème des minorités nationales en Europe.

Ces contributions sont essentielles pour la paix et la sécurité démocratique de l'Europe et nous soutenons fermement l'action de l'Organisation dans tous ces domaines.

## 2. La protection des minorités

Concernant les minorités nationales nous devons répondre à leurs aspirations légitimes et leur permettre d'exprimer leur identité particulière, notamment dans le domaine de la culture, de la langue et de la religion. Ces aspirations doivent évidemment être compatibles avec les droits de la majorité et avec les dispositions constitutionnelles des Etats qui abritent les minorités.

En tant que garant de la démocratie pluraliste, de la prééminence du droit et du respect des droits de l'homme, le Conseil de l'Europe devrait apporter une contribution importante, sinon essentielle, à la solution de cette question délicate des minorités nationales.

Notre Organisation dispose en effet, avec la Convention Européenne des Droits de l'Homme, d'un instrument juridique remarquable et ce serait donc un avantage de soumettre l'application des droits reconnus au mécanisme de contrôle judiciaire de la Convention. Le Luxembourg est prêt à examiner dans un esprit d'ouverture les différentes propositions qui ont été formulées à cet égard.

Mais nous pouvons sans attendre nous engager sur un plan politique à prendre les mesures qui permettront aux minorités nationales de mieux exprimer leur identité. Nous pouvons mettre en place des mesures de confiance qui permettront de diminuer les situations de conflits. Nous pouvons finalement, sur le plan juridique, élaborer une convention-cadre précisant les principes que les Etats membres s'engagent à respecter pour assurer la protection des minorités nationales. Une telle Convention pourrait également englober des modèles d'accords bilatéraux concernant la protection des minorités nationales. Il serait en effet de grande importance que les pays les plus concernés puissent, dans le cadre d'accords bilatéraux, conclure le cas échéant avec la coopération et sous l'égide du Conseil de l'Europe, répondre aux principales préoccupations des groupes minoritaires qui vivent dans plusieurs de nos Etats membres.

Ces mesures progressives devraient permettre d'établir un climat de confiance entre les peuples d'Europe. Elles pourraient être mises en place parallèlement à la poursuite des travaux sur un Protocole additionnel à la Convention Européenne des Droits de

l'Homme. Nous disposerions ainsi de plusieurs instruments complémentaires qui permettraient ensemble de créer les conditions de paix et de stabilité sur notre continent.

## 3. Lutte contre le racisme, la xénophobie et l'intolérance

La résurgence du racisme, de la xénophobie et de l'intolérance dans nos pays est un mal qu'il faut traiter à la racine. Trop souvent, les programmes, séminaires ou conférences consacrés à ce sujet touchent un public qui est déjà informé et convaincu de la nécessité de militer activement contre l'intolérance. Nous devons donc lancer une vaste campagne de mobilisation pour toucher toutes les couches de la population, et notamment les groupes tentés par les mouvements politiques extrémistes.

Je partage les vues de notre collègue de Norvège, Mme Brundtland, sur le rôle essentiel qui doit être confié aux jeunes et aux organisations de jeunesse. Ils doivent en effet servir de courroie de transmission et nous permettre de lancer un message de tolérance à un vaste public.

Chaque Etat membre devra examiner sa législation pour s'assurer que tout est mis en œuvre pour lutter efficacement contre les discriminations. Mais il sera également nécessaire de mettre en place un mécanisme de suivi pour assurer une mise en œuvre effective des législations.

Le Conseil de l'Europe a un rôle spécifique à jouer dans ce domaine et il devra dans la mise en œuvre de ses programmes de coopération, prendre tout spécialement en compte les objectifs de notre Déclaration et de notre plan d'action.

## 9 octobre 1993 : Journée mondiale de la santé mentale

Attendu que les personnes reconnues, traitées ou hospitalisées en tant que malades mentaux ou souffrant de détresse psychique, ont droit, aux termes de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, édictée par les Nations Unies en 1948, à la dignité et au respect de tous les membres et communautés de la famille humaine ;

attendu que les Etats membres des Nations Unies se sont engagés pour l'objectif « santé pour tous en l'an 2000 », tel qu'il a été énoncé par l'Organisation Mondiale de la Santé ;

attendu que la santé comprend aussi bien la santé mentale que celle du corps ;

attendu que le 9 octobre 1993 a été désigné journée mondiale de la santé mentale par la Fédération Mondiale de la Santé Mentale, et ce afin

- d'assurer le respect des droits de ceux diagnostiqués comme ayant des troubles psychiques,
- d'élargir les programmes de prévention spécifiques à la réduction des risques de troubles psychiques parmi la population la plus vulnérable,
- d'encourager la mise à disposition de services de traitement appropriés et suffisants pour les personnes en détresse,
- de promouvoir la santé mentale et émotionnelle parmi toutes les populations du monde,

J'invite en ce jour du 9 octobre tous nos concitoyens à soutenir activement les actions en faveur des malades mentaux.

Johny LAHURE  
Ministre de la Santé

**Du 9 au 17 octobre 1993:**

## Foire Européenne de l'Artisanat

La réalisation du marché unique et l'évolution de l'économie mondiale ont ouvert aux Foires Internationales de Luxembourg de nouvelles perspectives. La Foire Internationale de Luxembourg - Automne '93 s'est présentée de ce fait plus que jamais comme la plus grande « manifestation

de biens d'investissement » de l'Eurégion Sarre/Lorraine/Rhénanie/Palatinat/Luxembourg-Belge/Grand-Duché de Luxembourg.

Le 9 octobre 1993, LL.AA.RR. Monseigneur le Grand-Duc Héréditaire, et Madame la Grande-Duchesse Héréditaire de Luxembourg ont inauguré la 63e Foire Internationale de Luxembourg, la 18e Foire d'Automne, au Centre d'Expositions et de Conférences à Luxembourg-Kirchberg.

Afin de pouvoir tenir le pas au développement rapide des deux Foires Internationales de Luxembourg annuelles, une extension et une restructuration des halls d'exposition s'est avérée nécessaire. Dans une première phase, les espaces vides entre les halls d'exposition ont été intégrés dans l'infrastructure existante. Cette partie des travaux d'extension comprenant 3 000 m<sup>2</sup> de surfaces d'exposition a été achevée à temps pour accueillir les exposants de la 62e Foire Internationale de Luxembourg au mois de mai de cette année. Pour la Foire d'Automne '93 s'y ajouteront encore 3 800 m<sup>2</sup> supplémentaires.

Les exposants et les visiteurs ont trouvé une Foire d'Automne « new look ». De part et d'autre neuf halls d'exposition s'enchaînent offrant ainsi aux visiteurs une vue dégagée longue de 190 mètres dans un cadre agréable et confortable.

Tout comme les années précédentes, les principaux accents de la Foire d'Automne, prioritairement orientée vers les biens d'investissement et de consommation durables, furent les techniques de la maison, l'ameublement et la décoration, l'outillage et

l'équipement des petites et moyennes entreprises de même que l'audio-visuel.

A la 63e Foire Internationale de Luxembourg les visiteurs ont trouvé les produits de plus de 1 700 firmes venant de 36 pays.

## Erfolgreiche Zusammenarbeit bei Suchtprävention

Beim zweiten Arbeitstreffen der Gesundheitsministerin und -Minister aus Saar-Lor-Lux und Rheinland-Pfalz zum Austausch über Fragen der überregionalen Suchtprävention am 11. Oktober 1993 in Saarbrücken zogen die zuständigen Minister, Johny Lahure für Luxemburg, Ullrich Galle für Rheinland-Pfalz, der lothringische Vertreter Präsident Olivier Kirsch und Ministerin Christiane Krajewski für das Saarland eine positive Bilanz für das erste Arbeitsjahr.

Die überregionale Arbeitsgruppe zur Suchtprävention hat erfolgreich gearbeitet. Ins Leben gerufen wurde die Arbeitsgruppe anlässlich der „Europäischen Woche der Suchtprävention 1992“ beim ersten Treffen auf Ministerienebene, das auf Initiative von Gesundheitsminister, Johny Lahure, zustande kam.

1993 verfolgte die Arbeitsgruppe zwei Ziele: die grenzüberschreitende Zusammenarbeit bei der Planung und Umsetzung von Präventionsmaßnahmen und den überregionalen Austausch von Fachkräften im Bereich der Suchtprävention.

Die in Saarbrücken beim Arbeitstreffen anwesenden Minister begrüßten besonders die Ergebnisse des Jugendprojektes vom 16.-20. August 1993 in Marienthal, Luxemburg. Die grenzüberschreitende Zusammenarbeit von Fachkräften, Betreuern und Jugendlichen bei der Natur-Erlebnis-Woche zur Suchtprävention hat sich bewährt, integratives und kooperatives Verhalten zu fördern.

Die Erfahrungen dieser ersten gemeinsamen suchtpreventiven Aktivität mit Jugendlichen in der Saar-Lor-Lux-Region sowie in Rheinland-Pfalz werden dokumentiert und stehen damit Fachkräften der Suchtprävention für ihre Arbeit zur Verfügung.

Als Erfolge werteten die Minister auch das erste überregionale Fachkräftetreffen „Suchtprävention ohne Grenzen“, das im September in Saarbrücken stattfand. Gemeinsamkeiten in den Kriterien zur Suchtprophylaxe wurden



Lors de la séance académique d'ouverture de la Foire d'automne

erkannt, damit, so die Minister, seien die Voraussetzungen für eine zukünftige Zusammenarbeit der Fachkräfte günstig.

Johny Lahure, Ullrich Galle, Christiane Krajewski und der Vertreter Lothringens stimmten auch überein, daß einer der Schwerpunkte der überregionalen Suchtprävention im kommenden Jahr wiederum die Zusammenarbeit während der Europäischen Woche der Suchtprävention im November 1994 sein soll.

Im Rahmen ihres Saarbrücker Treffens informierten sich die Minister auch über die Entgiftungsbehandlung im Rahmen der „Drogen-Kompakt-Therapie“ in den Sonnenberg-Kliniken. Für diesen Bereich ist ein direkter Austausch von Fachkräften in der Region geplant.

Auf dem Gebiet der Bekämpfung des illegalen Rauschgift Handels gibt es seit einigen Jahren funktionierende europäische Arbeitsgruppen, die wichtige Fortschritte bei den Bemühungen zur Reduzierung des Drogenangebots erzielen konnten. Aus Sicht von Ministerin Krajewski ist es jetzt erforderlich, der Reduzierung der Nachfrage nach Drogen innerhalb der EG die gleiche Priorität einzuräumen. Ministerin Krajewski: „Hier in Saarbrücken sind die Einrichtungen der Drogenhilfe direkt betroffen. Täglich kommen französische Staatsangehörige in das Drogenhilfezentrum, u. a. um Spritzen zu tauschen. In einem Europa ohne Grenzen müssen Hilfsangebote schrittweise aufgebaut werden. Die jetzt begonnene Zusammenarbeit in der Suchtprävention bedarf daher einer Ausweitung.“

Gesundheitsminister Johny Lahure unterstrich das gute Arbeitsklima, das bei dieser interregionalen Zusammenarbeit vorherrschte. Es gilt nun diese Zusammenarbeit abzusichern und, wenn möglich noch zu vertiefen z. B. durch die Schaffung einer Art interregionalen „Laboratoriums“, wo Austausch, gemeinsame Pilot-Projekte und Evaluation initiiert werden können. Auch soll der eingeschlagene Weg eines konzertierten politischen Vorgehens in der Großregion mit konkreten Projekten auf der Fachkräfteebene einhergehen.

Minister Ullrich Galle informierte, daß für das kommende Jahr das Ministerium für Arbeit, Soziales, Familie und Gesundheit – Rheinland-Pfalz die Federführung übernimmt.

Anhand einer Umfrage des Sozialministeriums bei den Einrichtungen der Suchtkrankenhilfe und den Jugendämtern in Rheinland-Pfalz sind 40 solcher Beratungsstellen an einer verstärkten

länderübergreifenden Zusammenarbeit in der Suchtprävention und Suchtkrankenhilfe interessiert.

Das dritte Arbeitstreffen wird also nächstes Jahr in Ingenheim (Rheinland-Pfalz) stattfinden.

## « Doctorat Européen » en Biotechnologies

Une cinquantaine de chercheurs, ou enseignants-chercheurs, en provenance des 12 pays membres de la Communauté Européenne se sont réunis les 11 et 12 octobre 1993 à Luxembourg pour discuter la mise en place d'un « Doctorat Européen ». Cette rencontre fut organisée par les Professeurs F. Celada (Gènes, New York), M. Kreis (Paris-Orsay) et A. Steinmetz (Strasbourg), immunologiste et biologistes, sous les auspices de la DGXII de la Commission des Communautés Européennes et du Gouvernement Luxembourgeois. Cette initiative rentre dans le cadre de la politique communautaire en matière de recherche et d'éducation visant à accroître la mobilité des doctorants et postdoctorants à l'intérieur de la Communauté.

Dans leur conception, ces échanges internationaux ne devraient pas seulement profiter aux doctorants qui se déplaceront (insertion professionnelle après la thèse) et aux institutions qui les recevront, mais devraient permettre également le développement d'une recherche scientifique de qualité et servir à l'harmonisation des relations professionnelles.

Les organisateurs envisagent une mise en œuvre par étapes. Dans un premier temps, il est prévu de mettre en réseau les instituts de recherche des différents Etats-membres de la CE. La seconde étape visera l'organisation de cours théoriques et pratiques dans des centres de formation sélectionnés. L'harmonisation des programmes de formation contribue à faciliter le passage des chercheurs dans une université ou un institut étranger. La troisième étape prévoit l'institution formelle d'un programme commun de formation doctorale de trois à quatre ans, dont une année à passer obligatoirement dans un pays différent du pays d'origine du chercheur-doctorant.

## Investissements de WK-Chemolux à Foetz

Après son implantation, en 1982, dans la zone industrielle nationale de Foetz, le groupe WK-Chemolux a décidé

récemment d'élargir considérablement ses capacités de production à Luxembourg.

Fabriquant des produits pour le linge, le lave-vaisselle et le nettoyage, l'entreprise occupe actuellement 112 personnes dans ses installations de production et de distribution à Foetz qui s'étendent sur 12 000 m<sup>2</sup>.

Les investissements décidés par WK-Chemolux sont de l'ordre de 500 millions de francs et créeront 30 postes de travail additionnels. Une nouvelle ligne de fabrication va être installée prochainement en anticipation d'un marché pour des poudres de plus en plus compactes qui permettent une réduction massive des emballages et une consommation respectant mieux l'environnement. Les nouveaux bâtiments vont s'étendre sur une superficie de 9 000 m<sup>2</sup>.

Le groupe WK-Chemolux a déjà consolidé son implantation luxembourgeoise en transférant à Foetz ses services de recherche, d'administration et de commercialisation dans un nouveau bâtiment administratif qui vient d'être achevé.

La convention entre l'État Luxembourgeois et le groupe WK concernant l'extension des installations de production de Foetz a été signée le 12 octobre 1993 au Ministère de l'Économie.

## Vols aux instruments

Le 12 octobre 1993, le Ministre des Transports, M. Robert Goebbels, a tenu une conférence de presse, à l'occasion de la mise en œuvre des nouvelles procédures de vols aux instruments au départ de l'Aéroport de Luxembourg.

Dans le cycle normal de révision des procédures de départ de l'aéroport de Luxembourg, les modifications énumérées ci-après ont été apportées aux routes de départ. Ces modifications rangent dans trois catégories ; savoir.

1. Changements des aides à la navigation
2. Définitions de nouveaux segments de navigation
3. Introduction de nouvelles routes de départ

Ad 1. Changements des aides à la navigation.

Jusqu'à présent, la majeure partie des départs s'appuyaient, lors du décollage, sur une aide à la navigation appelée NDB. Dorénavant, cette première phase du vol sera guidée par une aide à

la navigation appelée VOR. Comme ce genre d'aide permet une navigation plus précise, les avions pourront maintenir plus précisément leur cap au décollage, réduisant ainsi les excursions de trajectoire.

Ad2. Définition de nouveaux segments de navigation.

Plusieurs des anciennes routes passaient au-dessus de la ville de Luxembourg. De nouveaux segments de navigation ont été définis aidant à contourner plus positivement le centre ville de Luxembourg.

Ad3. Introduction de nouvelles routes de départ.

Deux nouvelles routes de départ ont été créées, l'une en direction de Paris,



*Le Ministre Robert Goebbels donne des explications à la presse.*

l'autre en direction de Saarbrücken, contribuant ainsi tant à la flexibilité de l'usage de l'espace aérien qu'à une

réduction notable des temps de vols, notamment en direction de l'Allemagne.

## L'ouverture de la session parlementaire 1993-1994

La séance d'ouverture de la session ordinaire 1993-1994 de la Chambre des Députés a eu lieu le mardi 12 octobre 1993, à 15.00 heures, conformément à l'article 72 de la Constitution et à l'article 1<sup>er</sup> du règlement de la Chambre des Députés.

La séance débuta sous la présidence du doyen d'âge, Monsieur Jos Brebsom, avec comme secrétaires les deux plus jeunes députés, Madame Lydia Mutsch et Monsieur Michel Wolter. En vertu des pouvoirs qui lui furent conférés par Son Altesse Royale le Grand-Duc, Monsieur Jacques Santer, Premier Ministre, Président du Gouvernement, déclara close la session ordinaire 1992-1993, qui avait été ouverte le 13 octobre 1992, et déclara ouverte la session ordinaire 1993-1994.

La chambre procéda, après le discours du doyen d'âge, à l'élection de son bureau, dont voici la composition: Madame Erna Hennicot-Schoepges, président; Monsieur Carlo Meintz, Monsieur René Kollwelter et Monsieur Edouard Juncker, vice-présidents; Monsieur Jean Asselborn, Monsieur Norbert Konter, Monsieur Henri Grethen, Monsieur René Hengel et Monsieur François Colling, membres du bureau; Monsieur Guillaume Wagneur, Greffier, et Monsieur Pierre Dillenbourg, Greffier adjoint.

Avant l'élection du bureau et le discours de Madame le président, la Chambre observa une minute de silence à la mémoire de trois anciens députés décédés: Monsieur Jean-Pierre Glesener, Monsieur Alex Wanzel et Monsieur Jean-Pierre Büchler.



*Au nom du Souverain, le Premier Ministre Jacques Santer ouvre la session ordinaire 1993/94 de la Chambre des Députés.*



*Le 25 octobre 1993, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience, à la Villa Vauban, le Bureau de la Chambre des Députés.*

# 75<sup>e</sup> anniversaire de la Fédération des Industriels Luxembourgeois, le 13 octobre 1993

## Discours prononcé par Monsieur Robert Goebbels, Ministre de l'Économie

Altesse Royale,  
Mesdames, Messieurs,

Si le Luxembourg est aujourd'hui un partenaire à part entière dans le concert des nations, si nos pays voisins nous ont invités à nous joindre à l'époque de la construction européenne, de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier jusqu'à l'Europe de Maastricht, nous le devons au secteur industriel de notre pays.

Pendant des décennies l'industrie sidérurgique fut l'épine dorsale de l'économie de notre pays, permettant même, grâce aux « scories Thomas », le développement de l'agriculture.

Cette prédominance de la sidérurgie faillit devenir fatale à notre pays, lorsque dans les années 70 et au début des années 80 ce secteur traversa une profonde crise structurelle au niveau européen, voire mondial.

Grâce à une solidarité nationale (presque) sans failles, notre pays réussit à ajuster le monolithisme de notre économie de l'époque, en diversifiant autant que faire se peut notre tissu industriel, aidé, il est vrai, par le développement simultané du secteur bancaire et des services.

Le fait est que le Luxembourg est un des rares pays industrialisés ayant réussi ces dix dernières années à augmenter son emploi total, qui est passé de 157 000 unités en 1983 à 204 500 femmes et hommes en juin 1993, soit une augmentation de près de 30 % en 10 ans.

Bien sûr, l'essentiel de cette évolution positive est due au secteur des services, qui a explosé au courant de cette période de 94 700 à 139 700 emplois, soit une augmentation de 47,5 %, tandis que l'emploi dans le secteur primaire a régressé de 7 500 à 6 100 unités.

Pour le secteur secondaire (industrie, énergie et bâtiment), le bilan est également positif, l'emploi total passant sur la même période de 55 600 à 58 700 unités, même si cette croissance de l'emploi est essentiellement due au secteur de la construction.

Sous l'effet de l'importante contraction de l'emploi dans le secteur sidérurgi-

que, l'emploi industriel a donc régressé, même si grâce à une politique active de diversification économique, plus de 110 industries nouvelles créant quelque 9 000 emplois nouveaux se sont installées dans notre pays depuis le début de la crise structurelle dans la sidérurgie, dont — passez-moi cette satisfaction personnelle — plus de la moitié depuis que j'assume des responsabilités politiques dans le domaine de la politique industrielle.

L'on ne répétera jamais assez la nécessité de préserver un secteur industriel fort sur lequel se greffe le secteur des services.

Personnellement, je ne me lasse pas de souligner l'interdépendance entre les secteurs secondaire et tertiaire ou, pour reprendre la formule empruntée à Bernard Esambert, la « symbiose industrie-services ».

Voyons les besoins en services de nos entreprises : le transport, l'entretien, la gestion financière et comptable, le conseil en marketing. Sans l'industrie, nombre d'études d'avocats, de fiduciaires et d'autres prestataires de services connaîtraient des heures difficiles.

Que l'industrie recule par rapport aux services n'est pas en soi une mauvaise chose.

Ce qui est essentiel, c'est de maintenir des entreprises industrielles se caractérisant par un haut niveau de productivité, qui sont compétitives sur le marché ; des entreprises qui se distinguent par une offre de biens hautement spécialisés, s'appuyant sur une politique promotionnelle axée sur la qualité et l'image de marque.

Sans vouloir empiéter sur le sujet que M. Jakobs approfondira après moi, je me permets toutefois d'insister sur le rôle qu'ont à jouer dans ce domaine les petites et moyennes entreprises en tant que moteur discret mais indispensable des changements structurels et de la régénération de l'économie dans son ensemble.

Le Gouvernement s'est assigné la tâche de répondre à ces nécessités en proposant à la Chambre des Députés des mesures législatives sur le capital à ris-

que, en améliorant les réglementations sur les bonifications d'impôts, en atténuant la double imposition des dividendes, enfin, en promouvant l'épargne mobilière.

Toutes ces mesures ont une finalité bien connue : stimuler l'investissement traînant aujourd'hui les pieds derrière ce que j'appellerais l'économie de la spéculation.

Le professeur Susan Strange, quand elle enseignait encore à la London School of Economics, a pointé le risque pour l'économie réelle d'être étouffée par le « Casino capitalism ».

Avec les taux d'intérêts élevés que connaissent les économies de la plupart des pays industrialisés, il est en effet devenu plus tentant de spéculer sur les valeurs monétaires que d'investir dans des biens productifs.

Ces dernières années les taux d'intérêts ont généralement été plus élevés que le taux moyen de rentabilité des actifs de nos entreprises. C'est l'explication majeure du désinvestissement massif dans la plupart des secteurs industriels.

Comme le souligne Robert Reich dans son « Économie Mondialisée » :

« Les mouvements de moins en moins contrariés du capital dans le monde entier ont distendu le lien entre le niveau de l'épargne nationale et le coût du capital à l'intérieur d'un pays.

(...)

Il existe une relation croissante entre le montant et la nature des investissements que le secteur public entreprend et la capacité de la nation à attirer le capital mondial. Ici réside la nouvelle logique du nationalisme économique : ce sont les compétences au sein de la population active d'une nation et la qualité de ses infrastructures qui la distinguent des autres, et la rendent plus attractive. C'est principalement par leurs investissements dans ces facteurs de production relativement immobiles que les nations se différencient les unes des autres ; à l'inverse, l'argent se déplace aisément sur toute la planète.

L'argent mondial sera attiré par une population active bien formée pour accomplir des tâches difficiles, et qui

peut facilement transporter les fruits de ses efforts dans l'économie mondiale. Cette attraction peut mettre en route un cercle vertueux : des individus bien formés et des infrastructures modernes attirent les réseaux d'entreprises mondiaux, qui investissent et apportent des emplois relativement satisfaisants ; ces emplois, à leur tour, sont à l'origine d'une expérience et d'une formation par la pratique supplémentaire, créant ainsi une puissante attraction sur d'autres réseaux mondiaux. À mesure que les compétences s'accroissent et que l'expérience s'accumule, les citoyens d'une nation ajoutent une valeur de plus en plus grande à l'économie mondiale, obtenant une rémunération toujours croissante, et améliorant leur niveau de vie. »

Ce sont exactement ces conditions de base que le Gouvernement a tenté de créer ces dernières années, à savoir investir dans l'éducation et la formation et établir des infrastructures modernes dans le secteur des communications, de l'énergie et des transports.

En tant que Ministre de l'Économie ayant en charge également les Transports et les Travaux publics, j'ai tenté de développer tout particulièrement des zones d'activités industrielles, nationales et régionales, dotées d'infrastructures adéquates. Je me suis investi à faire progresser l'épineux dossier de la décharge industrielle nationale, tout comme j'ai forcé l'investissement dans la modernisation et le développement de notre réseau ferroviaire, en nous connectant au réseau des trains à grande vitesse se mettant en place pour le siècle à venir ; en terminant le réseau autoroutier nous reliant aux pays voisins et en reliant ces autoroutes par le boulevard de contournement de la Capitale, voire par la transversale Est-Ouest traversant notre bassin industriel que constitue la collectrice du Sud avec son prochain prolongement vers la Sarre. Afin d'irriguer également le Nord de notre pays, la construction de la route du Nord, que la Chambre des Députés a décidée en principe, reste inéluctable.

À tous ces efforts s'ajoutent les investissements dans le port de Mervelt et dans l'approfondissement du chenal navigable de la Moselle, ainsi que les investissements dans la modernisation de notre aéroport national. Je profite de l'occasion pour saluer la décision du conseil d'administration de la société Luxair de faire construire l'année prochaine un nouveau centre de fret au Findel.

Le développement économique, dont l'industrie est et restera le fer de lance, n'est bien sûr pas une fin en soi.

L'économie doit être au service de l'homme, donc de la condition humaine.

La croissance à tout prix ne semble plus « garantir l'activité et l'emploi, valoriser les ressources humaines, faire progresser les niveaux de vie, prévenir la dégradation de l'environnement ». (Xavier Greffe)

C'est la raison pour laquelle, dans le cadre de la préparation du prochain sommet européen, le Gouvernement a fait parvenir au président Jacques Delors un dossier de réflexion insistant, entre autres, sur les points suivants :

Les problèmes de compétitivité et d'emploi sont souvent trop exclusivement réduits à une seule question : l'inflexibilité du marché du travail européen et tout particulièrement le niveau trop élevé du coût du travail.

Il est certain que les emplois les moins qualifiés sont les plus exposés à la concurrence internationale de la part des pays à bas salaires. Il faut admettre que cette situation va perdurer et que des emplois peu qualifiés vont continuer à disparaître, notamment dans l'industrie. Alléger le coût du travail en fiscalisant davantage certaines charges sociales peut freiner cette évolution.

L'Europe doit en conséquence s'adapter à une nouvelle division internationale du travail et tirer profit par une meilleure valorisation de ses atouts, dont en priorité la mise en valeur de ses ressources humaines.

La flexibilité n'est pas obligatoirement synonyme de remise en cause d'acquis sociaux. Elle peut aussi répondre à de nouvelles demandes sociales en matière d'organisation du travail, de répartition entre le travail d'une part, le temps libre, les activités sociales, culturelles, familiales ou éducatives, d'autre part.

Les modèles sociaux n'évoluent pas assez vite, ce qui fait que la perte de l'emploi équivaut pour un nombre accru de personnes à une forme d'exclusion sociale à une nouvelle marginalisation !

Ces problèmes ne peuvent pas être ignorés car ils créent des tensions politiques et des risques de rupture sociale. Vouloir simplement transposer des modèles extra-européens, notamment américains et asiatiques, est illusoire. Il faut que l'Europe développe des modèles originaux compatibles avec ses traditions sociales.

Si le plein emploi n'est plus, comme cela paraît certain même à plus long terme, une résultante d'une économie en croissance, il faut que la société

invente des formes d'organisation qui assurent à chaque citoyen sa dignité, son utilité sociale et un revenu approprié. La paupérisation de toute une couche de la population n'est certainement pas une solution.

La notion de partage du travail disponible, soit par une réduction du temps de travail, le développement de nouvelles formes de travail comme le temps partiel, les contrats à durée déterminée, l'interruption de carrières pour des motifs familiaux ou éducatifs, est à l'ordre du jour.

Le développement des services qui ont été jusqu'à présent créateurs d'emplois s'accompagne par une gestion plus flexible du temps de travail, ce qui permet souvent une amélioration des performances.

Mais comment encourager ces formes de travail tout en évitant une précarisation du travail, qui aurait à terme un impact négatif sur la productivité et par là sur la compétitivité qu'il s'agit précisément d'améliorer ?

La précarité n'est pas seulement une forme de marginalisation sociale, elle suscite aussi la démotivation à un moment où les ressources humaines bien formées et motivées sont un des atouts d'une entreprise compétitive.

Dans cette phase d'ajustements et de mauvaise conjoncture, le partage du travail peut également se poser sous la forme de « l'économie de partage », concept développé par l'économiste américain Martin Weitzman. Au lieu d'avoir des salaires fixes qui peuvent, notamment dans cette période, être créateurs de chômage, il faudrait établir une liaison forte entre les rémunérations des travailleurs et les résultats de l'entreprise à laquelle ils appartiennent. Cette idée peut être une alternative aux licenciements collectifs.

Il ne faut pas négliger dans ce contexte le fait que la crise à laquelle est confrontée l'économie européenne comporte aussi une faiblesse de la demande qu'il ne s'agit pas d'aggraver encore.

Ces approches, pour être efficaces, socialement et économiquement, supposent un dialogue social et une concertation active entre partenaires sociaux. L'approche contractuelle aux différents niveaux communautaire, national et entreprise, doit se concentrer prioritairement sur l'amélioration de l'emploi. Une lutte plus efficace contre le chômage exige une plus grande solidarité sociale, mais les chômeurs sont peu ou pas du tout représentés.

Les chefs d'entreprises doivent également faire preuve d'une plus grande



responsabilité à l'égard du maintien de l'emploi et en recourant moins exclusivement aux pratiques du licenciement. C'est ainsi que les entreprises devraient jouer davantage sur la flexibilité interne.

S'il n'y a certainement pas de remède miracle, capable de retourner rapidement la courbe du chômage en Europe, une mobilisation de tous les acteurs économiques et sociaux est nécessaire. La menace d'un chômage endémique rend certains changements de comportement indispensables.

Altesse Royale,  
Messdames, Messieurs,

Il nous aurait été plus agréable de célébrer le 75<sup>e</sup> anniversaire de la Fédération des Industriels Luxembourgeois dans le contexte d'une conjoncture économique internationale et, partant, nationale, plus favorable qu'elle ne l'est actuellement.

Néanmoins je reste confiant que les industriels luxembourgeois, appuyés par une Fedil forte de ses 75 ans d'expérience, puissent relever les défis que je viens d'esquisser, et continuer d'as-

surer par leurs qualités d'entrepreneurs une économie ayant une base industrielle forte et prospère, sans laquelle notre pays ne jouerait plus aucun rôle dans le concert des nations.

Je terminerai en dédiant ces modestes réflexions à la mémoire de Georges Faber, grand industriel luxembourgeois, mais également engagé dans la Cité par son rôle actif dans la vie associative, à la Fedil et au Conseil d'État, illustrant de la sorte qu'industrie, économie, politique et société forment un tout indissociable.

### Zusammentreffen Fischbach – von Trotha in Karlsruhe

## Wahrung der Interessen luxemburgischer Studenten

Anlaß eines Besuchs von Erziehungsminister Marc Fischbach in Karlsruhe am 13. Oktober 1993, war die Einweihung eines Europa-Hauses, in welchem die luxemburgische Regierung das Wohnrecht in sechs Studentenzimmern erworben hat. Damit wurden Möglichkeiten geschaffen, einigen der 53 luxemburgischen Studenten an der technischen Universität bessere Unterkunftsmöglichkeiten zu bieten.

Zu dieser Gelegenheit war auch ein Treffen vereinbart worden zwischen Marc Fischbach und dem baden-württembergischen Minister für Wissenschaft und Forschung, Klaus von Trotha.

Bei dieser Besprechung stand die Zulassung an deutschen Universitäten im Mittelpunkt sowie die weitere Entwicklung der Kooperation im Hochschul- und Forschungsbereich zwischen beiden Ländern.

Zum ersten Thema wurde auf nachdrückliche Anfrage von Marc Fischbach versichert, daß die luxemburgischen Studenten denselben Bestimmungen unterworfen sind wie die deutschen. Es wurde auch sichergestellt, daß weiterhin bei der Einbeziehung des Punktedurchschnitts nicht von einem Maximum von 60 sondern von 50 Punkten ausgegangen wird. Dies um die Zulassungschancen unserer Studenten zu wahren die, obschon ihnen Minister von Trotha indiskutable Qualität ausdrücklich bescheinigte, doch im Vergleich relativ niedrige Notendurchschnitte aus den luxemburgischen Abschlußexamina mitbringen.

Auffällig ist auch, daß unter den Studenten an der technischen Universität

in Karlsruhe eine hohe Anzahl aus dem Sekundäre Technische kommen.

Beide Minister vereinbarten auch eine Intensivierung der Kooperation im Wissenschafts- und Forschungsbereich. Neue Möglichkeiten der Zusammenarbeit für das „Centre Universitaire“, das „Institut Supérieur de Technologie“ sowie die „Centres de recherche publics“ wurden erörtert. Die definitive Gestaltung dieser Projekte wird, nach Vorarbeiten auf Expertenniveau, in Luxemburg festgeschrieben anlässlich eines für in ein paar Monaten vereinbarten Besuchs von Minister von Trotha.



S.A.R. le Prince Guillaume présente le programme Mérite Jeunesse Benelux.



Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience, à la Villa Vauban, les membres du Conseil d'Administration du Benelux Award.

## Mérite Jeunesse Benelux

Le 13 octobre 1993, une conférence de presse a eu lieu au siège du Service National de la Jeunesse, avec les thèmes suivants :

- Présentation du programme MÉRITE JEUNESSE BENELUX par S.A.R. le Prince Guillaume, Président du Conseil d'administration.
- Structures du MÉRITE JEUNESSE au Luxembourg.
- Activités prévues en 1994.

## « Initiation à l'écologie »

C'est avec une certaine fierté que la Commission nationale pour les programmes de Biologie de l'Enseignement secondaire général a présenté la publication « Initiation à l'écologie » par Jos. A. Massard & Gaby Geimer, professeurs au Lycée classique d'Echternach. Ce manuel est certes destiné à servir de document de référence pour les classes supérieures de l'enseignement secondaire en biologie ; c'est à cet effet qu'il avait été commandé pour faire suite à une première édition entre-temps épuisée. Ce qui cependant fait l'originalité de cette nouvelle parution n'est pas l'augmentation substantielle de volume, mais bien le fait que les auteurs ont basé encore que dans l'édition précédente toutes les démonstrations sur des documents ayant un rapport direct avec les problèmes de notre pays ou qui, du moins, sont applicables à nos régions. Ainsi, ce manuel est devenu une riche source actualisée sur le milieu naturel luxembourgeois et est par là un livre d'intérêt national ! D'où le souci de le diffuser en vente libre en librairie, afin de donner au plus grand nombre de gens la possibilité de bien se documenter. D'autant plus qu'il revient à cette publication le rare mérite d'offrir à côté de la langue française de nombreux encarts en allemand, anglais, luxembourgeois voire latin (catalogue des poissons mentionnés par Ausone dans « Mosella »). Cette spécificité souligne au mieux le caractère polyglotte de notre enseignement et l'importance capitale des langues pour une bonne culture générale et des études scientifiques en particulier.

Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale Marc Fischbach a tenu à féliciter personnellement lors de cette sympathique réunion les auteurs Jos A. Massard et Gaby Geimer pour ce beau résultat, qui est aussi l'aboutissement pratique de profondes recherches fondamentales dans plusieurs domaines connexes, comme le montre la longue liste de leurs publications dans les journaux et revues spécialisées du pays et de l'étranger.

## Haute distinction pour M. Schlesinger

Le 13 octobre 1993, Monsieur Jacques Santer, Premier Ministre, Ministre d'État, a remis les insignes de Grand-Croix dans l'Ordre de Mérite du Grand-Duché de Luxembourg à Monsieur le Professeur Dr Helmut Schlesinger, Président de la Deutsche Bundesbank.

## Le français au milieu multilingue

Le Ministère de l'Éducation Nationale, en collaboration avec le Ministère des Affaires Étrangères et l'Agence de la Coopération Culturelle et Technique, (ACCT) a organisé une conférence intitulée « L'enseignement du français à l'école fondamentale en milieu multilingue ». Cette conférence a eu lieu du 13 au 29 octobre 1993 à Mondorf et a réuni une vingtaine de participants des pays francophones du monde entier (Belgique, Bénin, Côte d'Ivoire, Dominique, Guinée Équatoriale, Maroc, Maurice, Mauritanie, République Centrafricaine, Togo, Vietnam et Luxembourg).

L'objectif principal du séminaire était de comparer les réflexions et les recherches faites dans les différents pays participants en ce qui concerne l'apprentissage des langues étrangères à l'école fondamentale en milieu multilingue, et de développer, en commun, lors des ateliers de travail, de nouvelles approches et pratiques pédagogiques.

## « Le Noir du Blanc »

Le Ministère des Affaires culturelles a invité au vernissage de l'exposition « Le Noir du Blanc » qui a eu lieu le 14 octobre 1993 au « Konschthaus beim Engel » (Luxembourg).

Préoccupées par une jeunesse européenne menacée par la xénophobie, une dizaine d'associations et d'organisations non-gouvernementales se sont réunies pour organiser la tournée de l'exposition « Le Noir du Blanc » dans le pays.

Il s'agit d'une collection d'images stéréotypées que notre culture populaire

occidentale a produites les deux derniers siècles sur ceux qu'on appelle les Noirs et sur l'Afrique et ce dans le contexte du colonialisme.

L'objectif est d'aborder un sujet peu discuté sur la scène publique, à savoir les relations avec nos concitoyens d'origine africaine, le contexte dans lequel le racisme a pu se développer et la participation de notre pays, dit « sans passé colonial », à l'expansion coloniale européenne.

Cette exposition est en tournée au Luxembourg d'octobre 1993 à mars 1994. Elle est accompagnée d'un programme culturel « Afrique » sous le titre « Karibuni » pour mieux faire connaître la richesse culturelle d'un continent finalement très méconnu.

## M. Boden à la Conférence sur les Politiques familiales

Les 14 et 15 octobre 1993 a eu lieu à Paris, sur invitation de Madame Simone Veil, Ministre français des Affaires Sociales, de la Santé et de la Ville, la 23<sup>e</sup> conférence des Ministres européens chargés des affaires familiales. Monsieur Fernand Boden, Ministre de la Famille et de la Solidarité, a représenté le Luxembourg à cette conférence organisée par le Conseil de l'Europe. La conférence a porté sur le sujet « Politiques familiales, droits des enfants et responsabilités parentales. »

Y furent abordés les problèmes tels que l'intervention des pouvoirs publics et les droits des parents ou encore celui de la protection des familles et des enfants en période de crise.



Le Premier Ministre Jacques Santer pendant sa laudatio

## Prix Nobel de la Paix

Le gouvernement luxembourgeois a félicité le 15 octobre 1993 le dirigeant anti-apartheid Nelson Mandela et le Président africain Frédéric De Klerk pour le Prix Nobel de la Paix.

Ce prix leur a été attribué pour « récompenser leurs efforts visant à la disparition pacifique du régime de l'apartheid et pour l'établissement d'une nouvelle Afrique du Sud ».

Nelson Mandela a mené une lutte sans concession contre le régime d'apartheid. Ce combat lui a valu vingt-sept ans de prison d'où il n'a été libéré qu'en 1990.

Le Président Frédéric de Klerk a initié avec courage le processus de démantèlement de l'apartheid qui se terminera en avril prochain par les premières élections libres et démocratiques en Afrique du Sud.

Le gouvernement luxembourgeois espère que l'attribution de cette Haute Récompense par le Comité Nobel renforcera tous ceux qui en Afrique du Sud ont choisi la voie pacifique pour sortir le pays de sa tradition raciale.

## « D'Lëtzebuenger »

Le 16 octobre 1993 a eu lieu au Cercle municipal à Luxembourg le vernissage de l'exposition sur les Luxembourgeois et la présentation du livre y relatif « d'Lëtzebuenger » (Profils luxembourgeois) de Monsieur Marc Theis.

## Analyse des déchets ménagers

Le 15 octobre 1993, M. le Ministre Alex Bodry a tenu une conférence de presse, au cours de laquelle il a présenté les résultats et les conclusions de la campagne d'analyse des déchets ménagers effectués par le Ministère de l'Environnement.

Il fut également procédé à la présentation d'un bilan intermédiaire des différentes actions de collecte et de traitement des déchets initiées par le Gouvernement (Superdreckskescht I et II, Superfreonkescht).

## Inauguration chez AIRTECH EUROPE

L'entreprise AIRTECH EUROPE S.A., implantée récemment dans la

zone industrielle nationale Hahneboesch à Differdange, a inauguré ses installations le 15 octobre 1993.

AIRTECH EUROPE produit du film en nylon qui est utilisé dans la fabrication de pièces en matériaux composites pour avions.

## 3e contingent de la FORPRONU à l'honneur

Le 16 octobre 1993 a eu lieu au Centre d'Instruction Militaire (CIM), caserne de Diekirch, une cérémonie en l'honneur des militaires ayant fait partie du 3e contingent luxembourgeois de la FORPRONU en ex-Yougoslavie.

## Proclamation du Gouvernement à l'occasion de la Journée de Commémoration Nationale, le dimanche 17 octobre 1993

Le peuple luxembourgeois se souvient aujourd'hui de ceux qui ont refusé la tyrannie étrangère pendant les années 1940 à 1945.

Pendant cette longue nuit tragique qui avait été imposée à notre population par un pouvoir maléfique, ces patriotes ont mené un combat téméraire pour que le Luxembourg retrouve un jour le soleil de la liberté. Malheureusement nombre d'entre eux n'allaient plus connaître les moments de liesse populaire lors de la libération et du retour de la souveraine vénérée.

C'est devant leur mémoire que nous nous inclinons aujourd'hui avec émotion et gratitude. Face à un oppresseur supérieur en nombre et en armes ils ne pouvaient opposer que leur courage, leur ténacité et leur foi.

Par leur résistance ils ont démontré au monde entier la volonté farouche de tout un peuple de rester libre et indépendant. Par leur sacrifice ils ont permis aux survivants de transformer le Luxembourg en un pays modèle où règne le bien-être économique et social.

## Regéirongs-Proclamatioun fir den nationale Commémoratiouns-Dag, Sonndes, de 17. Oktober 1993

Op dësen Dag erënnert sëch d'Lëtzebuenger Vollek un all déi di f'frimm Tyrannei an de Joren 1940 bis 1945 refuséiert hun.

## Les Ambassadeurs de l'ASEAN à Luxembourg

Le 18 octobre 1993, M. Jacques F. Poos, Vice-Président du Gouvernement et Ministre des Affaires Étrangères, a rencontré les Ambassadeurs des six pays membres de l'ASEAN (Brunéi, Indonésie, Malaisie, Philippines, Singapour et Thaïlande).

À cette occasion furent discutées les relations politiques et économiques entre la Communauté Européenne et l'ASEAN. Les développements régionaux, la situation politique au Cambodge et la question des Droits de l'Homme ont figuré également à l'ordre du jour.

Leur héritage est resté vivace car il représente des valeurs éternelles et universelles : la liberté, la solidarité et la justice. Mais celles-ci ne sont jamais acquises définitivement. Il y a 50 ans elles ont été reconquises par les forces des armes. Aujourd'hui il nous incombe de les sauvegarder par la tolérance et la vigilance : tolérance envers ceux qui sont différents, vigilance envers ceux qui articulent des pensées ténébreuses. À un moment où notre continent traverse une phase d'incertitudes nous devons nous méfier des évidences trop manifestes et des solutions faciles.

Telle est la leçon incisive et hautement actuelle que les générations d'aujourd'hui se doivent de tirer en mémoire de ceux qui jadis ont sacrifié leurs vies pour les libertés démocratiques.

Les membres du Gouvernement :

Jacques Santer, Jacques F. Poos, Fernand Boden, Jean Spautz, Jean-Claude Juncker, Marc Fischbach, Johny Lahure, Robert Goebbels, Alex Bodry, Marie-Josée Jacobs, Georges Wohlfahrt, Mady Delvaux-Stehres

An der laanger tragescher Nuecht, déi eisem Vollék vun enger béiswëlleger Muecht brutal operluecht gi war, hun dës Patrioten en iwwerkinge Kampf

geschlon, fir datt d'Fräiheitssonn erëm eng Kéier iwwert Lëtzebuerg blénke sollt. Onglécklecherweis hun der vill vun hinnen d'Volléksfreed vun der Libération an de Retour vun onser veréierter Herrscherin nët méi materielle kënnen.

Mat éngem déiwe Gefill vun Dankbarkeet vernäipe mir äis virun deenen, déi der Iwwerzuel an de Waffe vum Ennerdrécker nëmmen hire ganze Courage, hiren zéie Wëllen an hire Glaw entgéint setze konnten.

Durch hire Widerstand hu si der ganzer Welt dee stolene Wëllen vun enger ganzer Natioun gewisen, fräi an onofhängeg ze bleiwen. Hiirt Affer huet et deenen, déi iwwerliewt hun, méiglech gemaach, Lëtzebuerg an e Stuel vu Land ëmzebauen, an deem wirtschaftlech an sozial dat Beschdt doheem as.

Hiirt Vermiechtnes bleiwt lieweg, well et éiweg an universell Werter duurstelt: d'Fräiheet, d'Solidaritéit an d'Gerechtegkeet; dës si leider ni fir ëmmer sécher. Viru 50 Joer gouwe si mat Waffemuecht erëmeruwwert. Haut mussen mir derfir suergen, datt si duurch Toleranz an Opmierksamkeet erhale bleiwen: Toleranz vis-à-vis vun allen aneren, Opmierksamkeet deene géintiwwer, déi geféierlech-schwarz Gedanken féieren. Am Moment, wou eise Kontinent eng méi onsécher Phase duerchliewt, därfen een deenen ze kloren Selbstverständlechkeeten an deene liichte Léisungen nët trauen.

Dat as déi déiw an héich aktuell Lektion, déi d'Generatiounen vun haut eraushuele aus der Erënnerung un déi, di diemols hiirt Liewe fir d'demokratesch Fräiheete gelooss hun.

d'Membre vun der Regéirong:

Jacques Santer, Jacques F. Poos, Fernand Boden, Jean Spautz, Jean-Claude Juncker, Marc Fischbach, John Lahure, Robert Goebbels, Alex Bodry, Marie-Josée Jacobs, Georges Wohlfart, Mady Delvaux-Stehres.

## Domaine social : Responsables japonais à Luxembourg

Le 20 octobre 1993, Monsieur Fernand Boden, Ministre de la Famille et de la Solidarité a reçu une délégation du « Japanese National Committee of the International Council on Social Welfare ».

Il s'agit, en l'occurrence, de responsables japonais en matière sociale qui, à l'occasion d'un voyage d'études, visitent un certain nombre de services



*Le Ministre Fernand Boden et la délégation japonaise*

publics d'assistance sociale et rencontrent les responsables des différents services.

Le voyage d'études fut complété par des visites des centres intégrés pour

personnes âgées de Esch/Alzette et Soleuvre, du centre d'accueil pour personnes handicapées de l'APEMH à Bettange/Mess ainsi que du centre d'accueil et du foyer de jour pour enfants de la Croix-rouge à Bertrange.

## 26 directeurs des droits de l'homme à Luxembourg

Sur invitation de M. Jacques F. Poos, Vice-Premier Ministre, Ministre des Affaires Étrangères, les Directeurs Droits de l'Homme de 26 pays occidentaux se sont réunis à Luxembourg, les 20 et 21 octobre 1993.

Cette réunion se tient depuis une quinzaine d'années dans la capitale d'un des pays participants, sous l'égide de l'association américaine pour la Commission internationale de Juristes.

Lors de cette XVI<sup>e</sup> réunion de travail, les responsables droits de l'Homme ont examiné les résultats de la Conférence Mondiale sur les droits de

l'homme qui s'est tenue à Vienne en juin 1993. Il ont procédé aussi à un échange de vues sur les approches communes permettant d'améliorer à un niveau mondial, la promotion et la protection des droits de l'homme.

Les 26 pays participants sont, outre le Luxembourg: Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Canada, Danemark, Espagne, États-Unis d'Amérique, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Japon, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Norvège, Pologne, Portugal, République Slovaque, République tchèque, Royaume-Uni, Suède et Suisse.



*Le 20 octobre 1993, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience, à la Villa Vauban, les directeurs des départements « Droits de l'Homme » auprès des Ministères des Affaires étrangères de 26 pays occidentaux.*

# 150<sup>e</sup> anniversaire de l'administration des Travaux Publics

## Allocution de Monsieur le Ministre Robert Goebbels (21 octobre 1993)

Altesse Royale,

Si nous fêtons aujourd'hui les 150 ans des Travaux publics, nous le devons à Votre grand ancêtre Guillaume II, qui, dès son avènement, avait insisté sur la nécessité de créer un réseau routier destiné à faire sortir le Luxembourg de l'époque de son isolement et de sa misère.

Votre présence, aujourd'hui, constitue un encouragement aux hommes qui depuis tout ce temps construisent et entretiennent le patrimoine immobilier de l'État et de la voirie publique.

Les propos de l'ancien Gouverneur Théodore de la Fontaine, cités dans l'étude monumentale du professeur Charles Barthel sur la création de notre réseau routier sont toujours d'actualité, à savoir que « nulle part l'action du Gouvernement ne se fait mieux sentir aux administrés que dans ce genre d'actions où tout est patent et frappe l'esprit des plus bornés ... »

En fait, depuis que l'homme existe, il est un bâtisseur. Bien sûr, on trouve d'autres créatures dans ce monde, qui construisent nid, coralliaires ou termitière, qui aménagent tanière ou terrier. Mais c'est uniquement l'homme qui, de cavernes à troglodytes, de cabanes à huttes blotties derrière des fortifications, de bastilles à forteresses, a construit des cités, des conurbations toujours plus grandes, en les reliant par des réseaux de communications toujours plus denses, en façonnant et souvent défigurant monts et vallées, créant digues et barrages, creusant canaux et tunnels, bref, en jouant l'architecte d'un environnement naturel souvent hostile.

Mesdames et Messieurs,

Je viens de définir l'homme comme un architecte inné. Le terme architecte nous vient du grec en réunissant les mots « arkhi », c'est-à-dire « la prééminence » voire « l'excès » et « tektôn », c'est-à-dire « l'ouvrier ». L'architecte est donc un ouvrier qui a la direction des travaux, même si ces derniers vont parfois jusqu'à l'excès, comme le prouvent pyramides, grande muraille ou basiliques !

Mais ce sont finalement ces constructions hors de toute proportion commune qui constituent le « surhumain que reconnaissent les humains ». (André Malraux)



*Son Altesse Royale le Grand-Duc a assisté à la séance académique organisée à l'occasion du 150<sup>e</sup> Anniversaire de la création de l'Administration publique des Ponts et Chaussées et Bâtiments publics.*

Au Grand-Duché les bâtisseurs sont restés plus modestes. Parfois un Vauban y a laissé ses traces, mais les Taillibert, les Pei ont dû se résigner devant l'esprit de clocher. De toute façon ce ne sont plus que les banquiers qui peuvent encore se permettre de faire construire des cathédrales ...

L'administration des Bâtiments publics, comme vient de nous le rappeler son directeur, doit s'occuper de l'infiniment petit, la fenêtre moisie de telle ambassade, en passant par la modernisation de la cantine de l'armée – élément central de toute politique de défense –, jusqu'à la réhabilitation, voire la construction de multiples bâtiments au service de la société : administration, école, hôpital ou maison de retraite.

L'État est actuellement propriétaire de quelque 1 350 bâtiments de toute nature allant du simple logement de service au vaste complexe du Centre européen au Kirchberg.

Le volume bâti global s'élève à 6 millions de m<sup>3</sup>, soit 15 m<sup>3</sup> par habitant du pays.

L'entretien de tout ce parc immobilier n'est pas seulement une question de crédits, mais également d'hommes. A cet égard l'administration des Bâtiments publics n'a connu qu'un renforcement très limité, à savoir 115 personnes en 1973 contre 130 collaborateurs aujourd'hui, alors qu'il y a eu doublement du volume bâti à entretenir en 20 ans.

Comme il est exclu que le personnel de l'administration évolue en parallèle avec le volume bâti, nous n'échapperons pas à une certaine décentralisation de l'entretien, ce qui équivaut également à une responsabilisation des utilisateurs des bâtiments publics.

L'administration pourra de ce fait mieux se concentrer sur sa mission première, la réhabilitation du patrimoine immobilier de l'État, voire la réalisation des besoins nouveaux en édifices publics.

A cet égard le ministère des Travaux publics et son administration des Bâtiments publics se sont investis ces dernières années dans des missions de rénovation urbanistiques. Par le biais d'établissements publics – Fonds du Kirchberg, Fonds îlot Clairefontaine, Fonds Vieille Ville –, l'État participe à la rénovation et au développement urbanistique de la Capitale.

La rénovation de l'îlot Clairefontaine est généralement considérée comme une réussite. Cette œuvre sera prolongée par la rénovation prochaine des 4 îlots « Vieille Ville » devant permettre la reconquête citadine de ce vieux quartier.

Le « Fonds du Kirchberg » a par contre reçu la mission de développer une urbanisation plus dense sur ce plateau, qui n'héberge actuellement que quelque 2 700 habitants, mais offre déjà plus de 12 000 postes de travail. Toute banque,

toute administration s'installant à la périphérie de la Ville crée la possibilité de dégager les quartiers centraux de la Capitale de navetteurs et donc de circulation inutile. Afin de donner au Kirchberg une vie propre, même après la fermeture des bureaux, le Gouvernement a retenu le projet d'y créer un centre commercial, dont la taille a été jugée adéquate par tous ceux qui se sont intéressés à ce projet. Par contre le Gouvernement ne s'est pas immiscé dans des négociations entre promoteurs et repreneurs potentiels, ce qui devrait trouver l'adhésion des défenseurs de l'économie de marché.

Si la mission des Bâtiments publics a évolué au courant de ces 150 ans, il en est de même pour les Ponts et Chaussées, première cellule du ministère des Travaux publics.

Avant l'organisation des travaux publics par l'État il y a 150 ans, notre pays connaissait un réseau de quelque 230 km de chemins plus ou moins carrossables. Charles Barthel parle même d'un « état pitoyable » de la voirie de l'époque :

« Cela tenait à une multitude d'obstacles divers et variés. Tantôt ce fut un pont écroulé qui obligeait le voiturier à rebrousser chemin et à faire des détours considérables ; tantôt ce fut un tas de fumier déposé au beau milieu de la chaussée qui contraignait le roulier à se frayer un passage à travers les champs. Parfois aussi, la circulation était barrée, (parce) qu'un paysan avide de terres avait transformé la voie carrossable en labour, (...). Chose incroyable et pourtant vraie : il arriva même qu'un campagnard réussit à construire sa chaumière en plein sur la chaussée ! »

Depuis lors la situation a beaucoup évolué. Aux yeux d'aucuns nous avons même un réseau trop dense avec nos quelque 5 200 km de routes de tout gabarit.

A ceux qui prétendent que se sont les routes qui créent le trafic, il faut rappeler les faits historiques.

Sans réseau routier notre pays a été une des régions les plus pauvres, les plus délaissées d'Europe. Le développement d'infrastructures modernes engendra un formidable essor économique gratifiant notre population d'un des plus hauts niveaux de vie au monde.

L'aisance nouvelle des Luxembourgeois, couplée à un désir de mobilité individuelle, que beaucoup de concitoyens prennent pour l'expression même de leur liberté personnelle, provoqua une explosion de notre parc automobile. Entre 1950 et 1992 notre réseau routier n'augmenta que de 16 %, alors que le trafic automobile se multiplia par 2 300 !

Ce ne sont donc pas les routes qui ont créé le trafic supplémentaire, mais ce sont les citoyens de ce pays qui encombrèrent la voirie par toujours plus de voi-

tures. Au début de l'année notre parc automobile renseignait 251 000 véhicules pour 400 000 habitants. Même si la croissance du parc automobile s'est ralentie ces dernières années, il faut s'attendre à davantage de trafic pour les années à venir.

Que faire ? Augmenter les impôts, les taxes de toutes sortes, les péages, introduire le « road pricing » à l'essai dans certains pays ?

Est-ce possible en démocratie, est-ce souhaitable de limiter l'utilisation de la voiture individuelle aux riches et aux abonnés à des « frais généraux » ?

Ou ne vaut-il pas mieux d'éduquer l'automobiliste afin qu'il n'utilise sa voiture individuelle que pour ses loisirs, ses achats, visites médicales ou autres déplacements individuels ?

Pour attirer les navetteurs vers les moyens de transport en commun, le Gouvernement a pratiqué une politique résolue d'offres additionnelles. Cela s'est traduit par la création d'une tarification nationale permettant aux usagers d'utiliser avec le même titre de transport tous les réseaux publics du pays. En 4 ans l'offre sur le réseau des bus RGTR a été augmentée de plus de 40 %, l'offre sur le rail de 43 %. Cette offre a même été étendue au-delà de nos frontières, afin de drainer les frontaliers à leur départ sur des moyens de transport en commun.

Cette politique connaît un succès croissant. Néanmoins le trafic routier ne s'infléchit pas.

Il est fort compréhensible que de plus en plus de citoyens se révoltent contre cette marée bruyante, puante et trop souvent meurtrière qui déferle chaque jour sur des routes qui ne sont pas faites pour canaliser un trafic, dont tout un chacun d'entre nous, et même ceux qui manifestent, sont partie prenante.

A moins de vouloir bannir tout véhicule de nos cités, ce qui est une illusion – car même le camion si décrié reste un maillon logistique indispensable pour toutes les activités humaines –, il faut essayer d'écarter autant que faire se peut les voitures des centres de nos cités ainsi que des quartiers résidentiels. Les mesures s'appellent « aménagement urbanistique », « zones piétonnières », « parking résidentiel », « parkings de dissuasion », « park and rail », « limitation de vitesse », « contrôles de police » etc, etc.

Mais nous n'échapperons pas à des constructions de routes nouvelles, notamment pour canaliser le transit national et international dans ce petit pays siué au cœur d'une Europe ayant comme but déclaré la libre circulation des personnes et des biens.

En fait, toute la politique de voirie publique que j'ai pu mener ces dernières années n'avait qu'une finalité : Contour-

ner les localités existantes par des nouvelles voies de transit interconnectées entre elles.

Lorsque j'ai pris mes fonctions en 1989, notre pays disposait de 75 km de grande voirie. Depuis nous avons pu ouvrir à la circulation 25 km de plus et 24 km supplémentaires sont en construction. En programmation sont les 17 km de la liaison avec la Sarre et les 20 km manquants de l'inévitable route du Nord, de sorte qu'aux alentours de l'an 2000 notre pays disposera d'un réseau moderne de quelque 160 km d'axes de transit ayant un accès direct au système autoroutier européen.

N'étant pas partisan d'une « asphaltisation » progressive de notre beau pays, j'estime que les Ponts et Chaussées devront se limiter au programme esquissé, et que, à part quelques contournements locaux par de simples routes de circulation, notre pays devra s'occuper à l'avenir à rendre plus sûr le réseau existant.

C'est ce que nous nous sommes efforcés de faire ces dernières années, en aménageant les traversées par réduction du gabarit des routes et par l'ajout de verdure structurant les flux de trafic. Nous avons enfin découvert le rond-point comme élément canalisant et freinant le trafic et nous essayons, partout où cela s'avère possible, de rendre la rue aux piétons et d'offrir également un espace protégé aux cyclistes.

Ce sont certainement les Ponts et Chaussées qui ont le plus contribué ces dernières années au reboisement de notre pays. En quatre ans mes services ont planté quelque 700 000 arbres et arbustes, dont personne ne parle, alors que l'abattage inévitable de tels arbres isolés confine au drame national !

Les investissements faits dans le but d'éviter des nuisances aux riverains d'une nouvelle route, de protéger forêts et biotopes, de préserver faune et flore, de créer des passerelles pour gibier, des passages pour batraciens, préserver les sites archéologiques, toutes ces mesures compensatoires se chiffrent en centaines de millions de francs chaque année.

Il y a 20 ans personne n'aurait osé proposer un tunnel pour longer Aessen, la Biff ou Ehlerange, pour protéger les habitants d'Howald ou de Cents. Sur la seule collectrice du Sud les investissements en faveur du maintien d'un environnement humain et naturel aussi acceptable que possible avoisineront les 2 milliards de francs. Rien qu'en écrans anti-bruit l'État a investi pour 230 millions en 4 ans !

Malgré tous ces efforts le ministère des Travaux publics et les administrations qui en dépendent n'ont pas toujours bonne presse. La raison en est que chaque citoyen a son opinion bien arrêtée

sur ce qu'il convient de faire pour protéger « son » lieu de résidence et améliorer « son » trajet personnel.

Comme le disait un ancien directeur des Ponts et Chaussées : « Nous avons dans ce pays au moins 300 000 ingénieurs de génie civil, et les seuls incapables sont à la direction des Ponts et Chaussées ! »

Mais trêve de plaisanterie. Notre pays doit beaucoup aux femmes et aux hommes des Ponts et Chaussées, des Bâtiments publics, des Travaux publics, même si toute réalisation humaine est toujours critiquable, toujours perfectible.

Nous ne capitulerons donc pas devant les problèmes ardues qui se posent à notre société. Nous allons affronter les défis à venir avec la détermination de ceux qui savent qu'ils ont une grande mission à remplir, servir le pays, son économie et donc ses citoyens.

## Le Maire de Barcelone chez M. Wohlfart

Le 21 octobre 1993 Monsieur Georges Wohlfart, Secrétaire d'État aux Affaires Étrangères, au Commerce Extérieur et à la Coopération, a reçu en audience l'Excm. Sr. D. Pascual Maragall, Maire de la ville de Barcelone, accompagné de Monsieur Juan Dexeus, Consul honoraire du Grand-Duché de Luxembourg à Barcelone.

Lors de cette entrevue des sujets d'actualité ont été abordés comme par exemple les récents développements au niveau communautaire et le futur rôle des municipalités et du Comité des Régions dans la communauté Européenne.

Monsieur Wohlfart n'a pas manqué d'aborder les relations bilatérales et notamment les relations commerciales entre le Grand-Duché de Luxembourg et l'Espagne.



Le Maire de Barcelone et M. Wohlfart

## UEO : Réunion des Chefs d'État-Major à Luxembourg

Le 22 octobre 1993 a eu lieu au Centre de Conférences du Kirchberg la réunion UEO des Chefs d'État-Major des Armées des pays membres et associés de l'Union de l'Europe de l'Ouest.



La délégation luxembourgeoise

## Nominations à l'Arbed

Dans sa réunion du 22 octobre 1993, le Conseil d'administration de l'Arbed a pris les décisions suivantes :

À la suite du décès de M. Georges Faber, le Conseil a coopté M. Joseph Kinsch comme administrateur et l'a nommé ensuite Président du Conseil d'administration.

Au niveau de la Direction générale du groupe, Monsieur Pierre Everard a été désigné Vice-président et Monsieur Arthur Schummer a été appelé aux fonctions de Directeur, chargé du secteur des produits longs.

La composition de la Direction générale du groupe sera dorénavant la suivante :

- M. Joseph Kinsch, Président
- M. Pierre Everard, Vice-président (Commercial, Aciers inoxydables)
- M. Paul Matthys, Directeur (Finances, Brésil)
- M. Arthur Schummer, Directeur (Sidérurgie, produits longs)
- M. Pierre Thein, Directeur (Tréfileries, Engineering, Feuille de cuivre)
- M. Fernand Wagner, Directeur (Sidérurgie, produits plats).

M. Michel Wurth garde sa fonction de secrétaire général de l'Arbed.

## Condamnation du coup d'État au Burundi

Le Gouvernement luxembourgeois exprime son indignation face aux événements qui viennent de se produire au Burundi. Il condamne sévèrement le coup d'État qui met fin au processus de démocratisation lancé à la suite des premières élections libres et démocratiques de juin dernier et qui ont conduit à la mise en place du Gouvernement du Président Melchior Ndadaye.

Le Gouvernement se montre vivement inquiet quant au sort du Président Melchior Ndadaye qui d'après certaines informations aurait été tué par les putschistes dirigés par l'ancien Président Jean Baptiste Bagaza.

En matière de coopération au développement le Luxembourg a entretenu jusqu'à maintenant avec le Burundi des relations intenses. Les activités luxembourgeoises se situaient dans le domaine du développement rural, de l'habitat social, de la santé et de l'éducation et ont visé à aider la population la plus démunie.

Le Gouvernement a décidé d'interrompre sa coopération avec le Burundi jusqu'au rétablissement de l'ordre constitutionnel et démocratique.

(22 octobre 1993)

## Lord Owen à Luxembourg

Le Ministre des Affaires Étrangères M. Jacques F. Poos a rencontré le 25 octobre 1993 le co-président de la Conférence internationale sur l'ex-Yougoslavie, Lord Owen. Le Ministre a eu ainsi l'occasion d'entendre ses explications et ses propositions dans la perspective d'une relance des négociations de paix dans l'ex-Yougoslavie et en particulier en Bosnie-Herzégovine.

Rappelons que le Ministre Poos avait, au titre de la présidence luxembourgeoise de l'UEO, rencontré l'autre co-président, M. Stoltenberg, il y a deux semaines à Luxembourg pour s'entretenir de la mise en œuvre d'un éventuel accord de paix en Bosnie et du rôle que l'UEO pourrait jouer en soutien d'un administrateur CE à Mostar.

Lord Owen a participé, par ailleurs, le 26 octobre 1993 au déjeuner des Ministres des Douze qui s'est tenu en marge de la réunion extraordinaire du Conseil des Ministres.

## Visite du vice-ministre de l'économie du Pérou

Le 26 octobre 1993, M. Georges Wohlfart, Secrétaire d'État aux Affaires Étrangères, a reçu la visite de

Mme Ana Maria Deustua, vice-ministre de l'économie internationale du Pérou.

Les entretiens ont porté sur les questions de coopération au développement, les préférences tarifaires et les investissements.

## Protection de la nature

Le 26 octobre 1993, M. le Ministre Alex Bodry a effectué une visite avec S.A.R. le Grand-Duc, au cours de laquelle il fut procédé à la présentation de différents projets du Ministère de l'Environnement et de l'Administration des Eaux et Forêts en matière de protection de la nature, à savoir :

- 1) amont Pont Misère, future zone protégée Pont Misère
- 2) Houfels, vue d'ensemble du site
- 3) Brouch, future zone protégée Neimillen
- 4) Burfelt, exposition

## Colloque sur le travail frontalier et l'aménagement du territoire

Les 26 et 27 octobre 1993, la Commission des Communautés Européennes (DG XVI, Politique régionale) et le Ministère de l'Aménagement du Terri-

toire du Grand-Duché de Luxembourg ont organisé à Luxembourg-Kirchberg un colloque sur le thème

« Le travail frontalier au sein de la Grande Région dans l'optique de l'aménagement du territoire »

Cette rencontre internationale se voulait avant tout être une sensibilisation face aux problèmes d'aménagement du territoire liés au phénomène du travail frontalier.

Furent présents les Offices statistiques de la Grande Région, les ministères et les administrations directement concernés, des syndicats, des entreprises et des représentants du monde universitaire et de la recherche. Le travail frontalier touche en effet à de très nombreux domaines : à la démographie, à la répartition de la population, à l'économie, à l'enseignement, à la formation, au transport, à la circulation et à la coopération transfrontalière.

Si nous avons assisté, le 1er janvier 1993, à un démantèlement partiel des frontières politiques séparant les 12 États membres des Communautés Européennes, force est de constater que dans la tête des travailleurs frontaliers, ces frontières avaient déjà disparu depuis longue date.

Les causes et les conséquences de l'intensification des flux de main-d'œuvre au sein de la « Grande Région », voilà les deux thèmes essentiels qui furent abordés les 26 et 27 octobre 1993 à Luxembourg-Kirchberg.

# Journées d'Etude « Certification des PME/PMI en question » (28 octobre 1993)

## Discours de M. Robert GOEBBELS, Ministre de l'Economie

Avec le ralentissement de l'activité économique et la globalisation des marchés, la concurrence a tendance à s'intensifier. Chez nos voisins les plus proches on parle de pactes sociaux, on cherche à maîtriser les coûts de production pour tenter de restaurer la compétitivité des entreprises, petites ou grandes. Mais qu'entend-on au juste par compétitivité ?

Dans son rapport annuel, le CES souligne la complexité de la compétitivité, un concept multidimensionnel qui combine des éléments quantitatifs,

monétaires et des éléments qualitatifs, physiques.

Cette Journée d'étude a permis d'évoquer et de faire ressortir un autre aspect de la compétitivité, de la « non price competition », qui tire sa source de la qualité des produits et de la qualité de la structure de l'organisation de la production. La qualité, qu'elle fasse l'objet de certification ou non, est une dimension de la compétitivité qu'on a tendance à négliger. Je pense que cela tient au fait que la qualité est plus difficile à observer directement, plus ardue

à mesurer statistiquement que l'approche traditionnelle qui se réfère au coût monétaire ou à l'évolution de la rentabilité financière.

Le succès incontestable de la gestion des entreprises japonaises a obligé le management taylorien occidental à reconsidérer la notion d'avantage compétitif. Nous sommes en train d'apprendre à faire une place plus importante aux aspects immatériels, intangibles qui fondent l'avantage compétitif de l'entreprise. Je citerai quelques exemples comme la



recherche et le développement, l'innovation, la gestion des ressources humaines, la réputation et l'image de marque et, enfin, l'assurance de la qualité.

Que de colloques ces dernières années sur le rôle de la PME/PMI ! On aurait pu craindre que ce thème soit depuis longtemps galvaudé. Mais il n'en est rien. Rappelons-nous qu'au Luxembourg, comme d'ailleurs dans la Communauté Européenne, les relevés statistiques montrent que la grande majorité des entreprises sont de petite taille, de très petite taille. Jugez-en par vous-même :

88.1 % des entreprises sont des micro-entreprises, elles ont entre 1 et 9 salariés

5 % des entreprises ont de 10-19 salariés

5 % des entreprises ont de 20-99

0.3 % des entreprises ont de 100-499

0.1 % des entreprises ont de 500+

La plupart des études semblent créditer les petites et moyennes entreprises d'un étonnant dynamisme innovateur et d'une remarquable flexibilité d'adaptation. C'est pour cette raison qu'une stratégie de différenciation par la qualité concentrée sur des segments de marché choisis sur des niches est tout particulièrement adaptée aux petites et moyennes entreprises. Elles devraient être plus à même de construire et de maintenir un avantage compétitif basé sur la qualité de l'organisation, sur la qualité de la gestion des flux, sur la précision des rendez-vous et sur la capacité organisationnelle à reconfigurer en permanence leur gestion.

Loin de moi l'idée que la gestion à la japonaise qui nous a tous fascinés ces dernières années avec les nouveaux modes de production comme le « just in time », le « Kanban », le « total quality management », est la panacée, la recette miracle !

Il revient à l'entreprise d'évaluer sa position compétitive, de décider des avantages qu'elle veut ou peut valoriser sur son segment de marché. C'est à la PME de décider si elle doit investir dans la qualité et la certification, ce qu'elle fera probablement si les bénéfices qu'elle en attend, en termes de réputation et d'image de marque, de réduction des coûts de production par élimination de dysfonctionnements, atteignent un seuil critique.

De plus en plus de chefs d'entreprise sont convaincus de l'importance de la

qualité et de la nécessité d'y consacrer un budget en temps et en argent conséquent. D'ailleurs la norme ISO 8402 ne définit-elle pas la qualité de façon très simple comme un « ensemble des propriétés et caractéristiques d'un produit ou service qui lui confèrent l'aptitude à satisfaire des besoins exprimés ou implicites » ?

Une telle politique d'entreprise, pour souhaitable qu'elle soit, ne semble pas aller de soi.

Je me permets de rappeler que la Fédération des Industriels Luxembourgeois (FEDIL) et la Chambre des Métiers, pour ne citer que ces deux-là, ont déjà fait et continuent de faire de gros efforts d'information et de conseil dans ce domaine.

Et je m'en voudrais d'oublier les organismes de certification et les consultants en gestion de la qualité qui jouent un rôle crucial dans la réussite d'une démarche de la qualité et de la certification. En effet, ce sont eux qui apportent aux PME/PMI l'expertise qui leur fait défaut.

A l'avenir, je pense que des actions concertées de plus grande envergure, dans le cadre d'une politique globale et cohérente en faveur de la qualité et de la certification, devraient être lancées, éventuellement avec l'appui de la CE.

Récemment, deux étudiants luxembourgeois en gestion à l'Université de Trèves, MM. OLY et FABER, ont consacré leur mémoire de fin d'études à une analyse des politiques de qualité menées par les entreprises luxembourgeoises. L'étude d'un échantillon représentatif des entreprises de plus de 50 salariés met en lumière plusieurs traits intéressants. J'en citerai cinq :

- 3/4 des entreprises ont déjà entendu parler des normes internationales de la série ISO 9000
- moins de 20% des entreprises ont cependant entamé une démarche de qualité et de certification
- moins de 50% ont l'intention de se lancer dans une opération de certification
- les motifs invoqués pour la certification : en premier lieu, l'image de marque que cela procure, en dernier lieu, la réduction des coûts
- les motifs pour résister à la certification : le manque d'information.

Interrogée sur la problématique de la qualité dans les entreprises manufacturières, la base de données sur les entreprises du CEPS/INSTEAD souligne

l'ignorance à propos des normes de qualité de la série ISO 9000 et la proportion très faible de micro-entreprises certifiées.

Devant un tel constat, que peut faire l'Etat ?

La gestion de la qualité, la certification, doit devenir une composante de la politique industrielle encore qu'elle déborde largement le cadre de l'industrie manufacturière au sens strict : la certification se diffuse également dans les transports, dans le bâtiment, dans les banques, et même dans ... l'enseignement !

Le rôle de l'Etat, tel que je le conçois dans ce domaine est double : d'une part, encadrer les activités de certification et, d'autre part, sensibiliser les entreprises.

Comme vous le savez, une loi cadre sur l'accréditation des organismes de certification est actuellement en préparation. Tout sera entrepris pour qu'elle puisse être présentée au gouvernement prochainement et soumise pour avis aux Chambres professionnelles. Cette loi instaure un Office National d'Accréditation qui procède à l'octroi et au retrait des agréments. Il sera flanqué d'un Conseil National d'Accréditation, à l'instar de ce qui existe à l'étranger, rassemblant des représentants des ministères concernés et des représentants de l'industrie, de l'artisanat et des services. Ce Conseil aura pour mission, entre autres, de proposer une politique globale de sensibilisation et de promotion de la qualité par la certification.

J'aimerais souligner un aspect que j'estime important de la stratégie de la qualité et de la démarche de certification. La mise en place de procédures pour l'obtention d'un certificat ISO, exige une forte implication de tous les acteurs de l'entreprise et notamment des salariés. Pour réussir une politique de qualité, chaque travailleur doit devenir responsable de la qualité, maîtriser les outils de diagnostic, coopérer à un projet commun. Il faut donc penser à la formation et à la motivation des hommes.

Enfin, je tiens à féliciter l'organisateur de cette Journée, le SITEC du CRP/HT. En consacrant une Journée à la certification, il a répondu à un besoin émergent dont beaucoup d'entreprises semblent prendre conscience, il a permis de réunir une brochette représentative de tous les acteurs impliqués dans la démarche de la qualité et de la certification en y incluant, et je m'en réjouis, nos partenaires de la Grande Région SARRE-LOR-LUX.

## Marché mondial de l'alimentation

En octobre 1993 s'est tenu à Cologne le « Marché mondial de l'alimentation » où le Luxembourg était représenté par un stand officiel avec 8 exposants.

Au cours du Salon le stand luxembourgeois a été honoré de la visite de Monsieur Franz-Josef Antwerpes, Président du Gouvernement de Rhénanie-du-Nord-Westphalie.

## Conseils des CE à Luxembourg

Au mois d'octobre 1993, les Conseils des Communautés Européennes suivants ont eu lieu à Luxembourg :

- 4.5.10.93 : Conseil « Affaires générales »
- 5.10.93 : Conseil « Environnement »
- 6.10.93 : Conseil « Télécommunications »
- 11.10.93 : Conseil « Recherche »



Le stand officiel luxembourgeois à l'ANUGA

- 12.10.93 : Conseil « Affaires sociales »
- 18.10.93 : Conseil « Agriculture »
- 20.10.93 : Conseil « Pêche »

- 25.10.93 : Conseil « Eco/Fin »
- 26.10.93 : Conseil « Affaires générales »

## Déclarations du Conseil Européen concernant le Luxembourg

Le 29 octobre 1993, les Représentants des Gouvernements des États membres de la CE ont adopté d'un commun accord les déclarations suivantes :

- Il sera créé auprès des services de traduction de la Commission installés à Luxembourg un Centre de traduction des organes de l'Union, qui assure les services de traduction nécessaires au fonctionnement des organismes et services dont les sièges sont fixés par la décision ci-dessus en date du 29 octobre 1993, à l'exception des traducteurs de l'Institut Monétaire Européen.
- Les États membres s'engagent à soutenir la candidature de Luxembourg pour le siège de la Cour d'Appel Commune en matière de brevet communautaire prévue par le protocole sur le règlement des litiges en matière de contrefaçon et de validité

des brevets communautaires annexé à l'Accord en matière de brevets communautaires du 15 décembre 1989.

A l'occasion de la Conférence des Gouvernements des États membres, la Commission a confirmé qu'elle entend consolider l'implantation de ses services qui sont implantés à Luxembourg.

### Déclaration à l'occasion de l'entrée en vigueur du Traité sur l'Union Européenne

Le 1er novembre 1993, date d'entrée en vigueur du Traité sur l'Union européenne, l'Europe franchit un pas

important. Important par le contenu du Traité lui-même, qui définit de nouvelles ambitions pour l'Europe, et important par le débat intense auquel sa ratification a donné lieu.

L'apport du Traité se ramène à quatre idées simples. Plus de prospérité économique : la mise en place progressive, dans le prolongement du marché unique, d'une Union économique et monétaire conformément aux dispositions du Traité, qui doit constituer le cadre stable d'une croissance économique saine, durable et créatrice d'emplois. Plus d'ambition extérieure : la mise en œuvre d'une politique étrangère et de sécurité commune permettra à l'Union d'assumer sa responsabilité au service de la paix et de la coopération internationale. Plus d'efficacité : un cadre institutionnel structuré, permettant notamment de mieux maîtriser



Au Conseil Européen extraordinaire du 29 octobre 1993 à Bruxelles, le Grand-Duché de Luxembourg était représenté par Monsieur Jacques Santer, Premier Ministre, Ministre d'Etat et Monsieur Jacques F. Poos, Vice-Premier Ministre, Ministre des Affaires étrangères.  
Photo: Léon Crabbé

des problèmes de société qui dépassent les frontières, comme la drogue, la criminalité organisée et l'immigration illégale. Enfin, plus de démocratie, sous toutes ses formes et à tous les niveaux, qu'il s'agisse du jeu institutionnel interne ou des rapports entre l'Union, les États membres et les citoyens.

La ratification a donné lieu à un véritable débat public sur la construction européenne, ses finalités et ses méthodes. Ce débat a été salutaire. Il a fait apparaître des faiblesses. Nombreux sont ceux pour qui l'Europe semblait lointaine, anonyme et taillonnée. C'est pourquoi nous voulons introduire plus de transparence, d'ou-

verture et de décentralisation dans nos procédures. Nous voulons une Europe proche du citoyen, limitant son intervention aux cas où celle-ci est nécessaire à la poursuite de nos intérêts communs. L'unité de notre action peut et doit se concilier avec la diversité de nos traditions. L'efficacité peut et doit se concilier avec la démocratie.

Il importe maintenant de faire vivre le Traité sur l'Union. Il nous offre un nouveau cadre de référence et de nouveaux instruments pour atteindre nos objectifs permanents : sécurité, prospérité, solidarité. Il nous offre de nouveaux moyens au service de notre ambition : une Union européenne forte, cohérente et responsable qui soit un pôle de

stabilité et d'attraction sur notre continent et dans le monde.

Les citoyens européens savent que la Communauté leur a apporté la fin de luttes sanglantes, un niveau de prospérité supérieur et un surcroît d'influence. Ils savent qu'aujourd'hui, plus encore qu'hier, l'isolement et le repli sur soi sont de fausses solutions, toujours illusoire et parfois dangereuses. Ils doivent aussi savoir que l'Union européenne les aidera à faire face aux mutations industrielles et sociales, aux défis extérieurs, à plusieurs des fléaux de notre société à commencer par le chômage. Ceci suppose que les peuples européens s'y engagent ensemble avec énergie et détermination, et surtout avec confiance.

## Institutions européennes

# Le siège de Luxembourg consolidé

Le sommet des chefs d'État et de gouvernement du 29 octobre 1993 à Bruxelles a fixé les sièges de neuf nouveaux organes de la Communauté.

Luxembourg a été et restera, après Bruxelles, le siège le plus important des institutions européennes.

Au moment de la fusion des exécutifs, en 1965, il y avait à Luxembourg 1 634

fonctionnaires européens. Aujourd'hui il y en a 7 260 (sans compter les familles), ce qui signifie que, suite à l'application de la décision du 8 avril 1965, le nombre de ces fonctionnaires présents à Luxembourg a été multiplié par 4,4.

Lorsque l'adhésion de l'Autriche, de la Finlande, de la Norvège et de la Suède

sera effective, le nombre total des fonctionnaires européens augmentera à terme d'environ 10 %.

Le Conseil européen de Bruxelles a confirmé la décision d'Edimbourg sur le siège du Parlement européen. Dans une lettre au Parlement européen, le président du Conseil insistera sur le respect de cette décision.

En ce qui concerne Luxembourg, deux nouvelles décisions ont été prises.

- 1) Il a été décidé d'implanter dans notre capitale la Cour d'Appel en matière de brevets communautaires dont la création est prévue par l'accord en matière de brevets communautaires du 15 décembre 1989. Appelée à traiter quelques 1 000 affaires par an, la COPAC est une nouvelle juridiction internationale de 1<sup>re</sup> importance.
- 2) En second lieu, les services de traduction communautaires qui se trouvent déjà dans notre capitale seront considérablement étendus. Il sera créé à Luxembourg un centre de traduction des organes de l'Union qui assurera entre autres la traduction des documents de tous les organismes et services nouvellement créés, à l'exception de l'Institut monétaire européen.

Luxembourg aura donc une quadruple vocation communautaire puisque notre capitale sera :

- Le centre juridictionnel et quasi-juridictionnel, avec : la Cour de Justice,

le Tribunal de Première Instance, la Cour des Comptes, la Cour d'Appel en matière de brevets communautaires.

- Le centre financier, avec la Banque européenne d'Investissement (la plus grande banque publique du monde), la Direction générale crédits et investissements.
- Le centre de l'information, avec : l'Office des Publications officielles, l'Office statistique des Communautés, les deux directions de la DG XIII chargées de diffuser les connaissances acquises par les programmes de recherche de la Communauté.
- Enfin, le centre linguistique, avec : un service de traduction qui regroupera progressivement de 800 à 1 000 personnes, sans compter les juristes-linguistes de la Cour de Justice et les traducteurs de la Cour des Comptes et du Parlement européen, qui se trouvent déjà à Luxembourg.

Une déclaration de la Commission, annexée à la décision sièges de Bruxelles, confirme par ailleurs que les

services de la Commission implantés à Luxembourg seront consolidés.

L'avenir de Luxembourg en tant que siège des Institutions européennes se trouve ainsi établi sur quatre piliers solides, qui sont encore appelés à se développer lors des élargissements futurs.

La décision du 8 avril 1965 n'est pas abrogée. Elle est expressément rappelée dans la décision des gouvernements des États membres du 29 octobre 1993.

Dans ces conditions, la délégation luxembourgeoise ne pouvait qu'accepter le compromis d'ensemble établi au prix d'énormes efforts par la présidence belge.

L'accord de Bruxelles lève une lourde hypothèque sur le bon fonctionnement des institutions communautaires et permet au Luxembourg, contrairement aux deux autres sièges traditionnels, d'accroître encore l'implantation des services communautaires.

(Communiqué du Ministère des Affaires étrangères)





# Le Conseil d'Etat en 1992/1993

## Grand Conseil

### A) Attributions

Dans le cadre des attributions qui lui sont dévolues par la Constitution et sa loi organique, le Conseil d'Etat, dans sa formation plénière, est appelé à donner son avis sur les projets et propositions de loi, sur les projets de règlements à intervenir pour l'exécution des lois, sur les amendements proposés à ces projets, ainsi que sur des questions de haute administration qui lui sont déferées par le Gouvernement.

Les avis du Conseil d'Etat sont préparés en commission avant d'être soumis pour examen et approbation définitive au Grand Conseil.

### B) Tableau des activités

*Pendant la période du 1er août 1992 au 31 juillet 1993*

Le Conseil d'Etat s'est réuni

- 25 fois en séance plénière
- 17 fois en séance publique,

les commissions de travail ont siégé

- 169 fois,

le Conseil d'Etat a émis les avis suivants:

- 98 avis sur des projets et propositions de loi
- 119 avis sur des projets de règlement et d'arrêté grand-ducal
- 55 avis complémentaires sur des projets et propositions de loi et sur des projets de règlement grand-ducal
- 1 avis sur un contrat de concession
- 1 avis d'orientation (sur la réforme du Conseil d'Etat et sur le contrôle de la constitutionnalité des lois)

soit au total : 274 avis

- 219 avis sur des demandes en naturalisation
- 63 avis sur des questions diverses, dont
  - 53 sur des changements de nom ou de prénom
  - 8 sur des demandes de dispense de nationalité des a.s.b.l.
  - 2 sur des demandes de bonifications de service.

Il a dispensé du second vote constitutionnel :

- 89 projets et propositions de loi
- 137 projets de naturalisation.

Il a refusé la dispense du second vote constitutionnel à 1 projet de loi et à 1 projet de naturalisation.

Les commissions compétentes ont émis des avis sur

- 239 projets d'arrêté grand-ducal d'allocation d'une pension et
- 6 demandes en matières de cabarettage.

Il résulte d'un relevé dressé à la date du 1er septembre 1993 que le Conseil d'Etat a émis un avis sur 93 projets et propositions de loi qui peuvent être soumis aux délibérations de la Chambre des députés.

### C) Commentaires

L'afflux et la technicité extrême des textes, souvent mal préparés, devant transposer des directives communautaires dans le droit national et se couvrant quant à la matière avec des textes nationaux déjà existants ont rendu nécessaire un travail de recherche important et de contrôle minutieux pour lequel les délais dont disposait le Conseil d'Etat pour émettre son avis étaient souvent insuffisants. En outre, une série de projets de règlement ont soulevé des questions de légalité et de constitutionnalité.

Les demandes en changement de nom sont en augmentation constante et reposent de plus en plus fréquemment sur des raisons souvent futiles.

Dans le cadre de la procédure législative proprement dite, le Conseil d'Etat constate que peu à peu l'exception semble devenir la règle puisque, de façon fréquente, le vote d'amendements parlementaires en première lecture suivi du second vote réglementaire est abandonné en faveur d'une procédure d'exception qui privilégie une mise au net des textes par la commission parlementaire, chargée du rapport, avant le vote de la Chambre des députés, en évitant ainsi le second vote réglementaire.

De ce fait, la tâche du Conseil d'Etat est rendue plus difficile puisque, non seulement c'est au dernier moment, avant le vote de la loi, qu'il est saisi pour avis d'amendements parlementaires, mais encore le plus souvent avant de connaître le point de vue du Gouvernement et celui du ministre concerné par ces amendements.

Il arrive que dans certains cas le Conseil d'Etat est appelé à émettre jusqu'à 5 ou 6 avis complémentaires sur un même projet de loi.

Pour ce qui est des propositions de loi qui sont prises en considération par la Chambre, le Gouvernement annonce chaque fois une prise de position de sa part. Rares sont toutefois les propositions qui font effectivement l'objet d'une prise de position gouvernementale.

Il est vrai que ces propositions se trouvent dépassées ou deviennent sans objet par le dépôt et le vote d'un projet de loi portant sur la même matière.

Il en est de même pour toute une série de projets de loi qui sont dépassés ou remplacés par d'autres projets.

Il serait souhaitable que de tels projets ou propositions devenus sans objet soient retirés afin de ne plus encombrer inutilement le rôle du Conseil d'Etat.

## Comité du Contentieux

### A) Attributions

L'article 83bis de la Constitution institue le Comité du Contentieux comme la juridiction suprême en matière administrative.

Il a compétence générale comme juge de l'annulation et lorsque la loi en attribue compétence, il statue comme juge de réformation.

Le règlement grand-ducal du 10 avril 1946 lui attribue encore compétence comme juge d'appel en matière fiscale.

Le Comité du Contentieux comprend 11 membres. Il se constitue en 2 chambres se composant de 5 membres, sauf dans les affaires fiscales dans lesquelles il siège au nombre de 3 membres.

### B) Tableau des activités

*Période du 1er août 1992 au 31 juillet 1993*

Affaires fixées à l'audience .....	187
Affaires traitées .....	149
dont affaires administratives ..	145
affaires fiscales .....	4

Affaires mises au rôle général ...	30
Affaires restant en délibéré .....	8
Audiences publiques (débat et prononcé) .....	60
Visites des lieux .....	16
Réunions de délibéré .....	56
Les 145 affaires administratives ont porté sur les matières suivantes :	
- Urbanisme et aménagement des agglomérations .....	42
- permis de construire .....	39
- aménagement - lotissements .	3
- Établissements dangereux, insalubres ou incommodes .....	21
- Fonction publique .....	17
- traitements .....	1
- pensions .....	2
- nominations, promotions .....	5
- discipline .....	5
- divers (chang. d'adm., affectations, etc.) .....	4
- Droit d'établissement (autorisations de faire le commerce - exercice d'une profession) .....	16
- Protection de l'environnement ..	12
- Enseignement .....	7
- Homologation de titres .....	1
- Inscription de diplômes .....	4
- Admission au stage .....	1
- Divers .....	1
- Etrangers .....	6
- entrée, séjour, mise à disposition .....	1
- statut de réfugié .....	3
- expulsion .....	1
- Marchés publics .....	4
- Travail et Sécurité sociale .....	4
- Agriculture .....	2
- Aides agricoles .....	2
- Divers .....	13

Sur les 145 affaires administratives évacuées, 101 affaires ont fait l'objet d'un arrêt définitif ; 38 ont été rayées du rôle par suite du désistement des requérants ; dans 6 affaires une expertise a été ordonnée.

Dans les arrêts définitifs, le Comité a statué 55 fois en annulation, 46 fois en réformation.

Les arrêts rendus en annulation  
- ont déclaré fondés 17 recours et annulé les décisions attaquées,

- ont rejeté comme non fondés 32 recours,  
- ont déclaré irrecevables 4 recours,  
- ont déclaré sans objet 2 recours.

Les arrêts rendus en réformation

- ont déclaré fondés 19 recours (16 décisions ont été réformées, 3 décisions ont été annulées),  
- ont rejeté comme non fondés 20 recours,  
- ont déclaré irrecevables 7 recours.

Dans les 4 affaires fiscales

- 1 recours a été déclaré irrecevable,  
- 1 recours a été déclaré fondé et la décision entreprise réformée,  
- 1 recours a été déclaré recevable et partiellement justifié et l'affaire renvoyée au directeur des contributions,  
- pour 1 affaire une expertise a été ordonnée.

Pendant la période du 1er août 1992 au 31 juillet 1993, 180 (nouveaux) recours ont été déposés au secrétariat du Conseil d'Etat, dont 174 en matière administrative et 6 en matière fiscale.

Les 174 affaires administratives portent sur les matières suivantes :

- Urbanisme et aménagement des agglomérations .....	44
- Établissements dangereux .....	24
- Fonction publique .....	28
- Droit d'établissement .....	15
- Protection de l'environnement ...	11
- Enseignement .....	3
- Etrangers .....	21
- Marchés publics .....	1
- Travail et Sécurité sociale .....	2
- Agriculture .....	7
- Divers .....	18
	<u>174</u>

Des 180 recours déposés,

- 21 ont été évacués par arrêt définitif et  
- 9 par arrêt de radiation ;  
- 7 affaires ont été fixées au rôle général ;  
- 4 affaires plaidées restent en délibéré ;  
- 105 affaires figurent à l'ordre du jour des audiences d'octobre 1993 à février 1994 pour fixation, pour contrôle ou pour débats ;  
- 34 affaires (déposées après le 14 avril 1993) sont en voie d'instruction.

## C) Commentaires

Le nombre des affaires portées devant le Comité reste constant depuis des années.

Il résulte des données qui précèdent que le nombre des affaires évacuées chaque année par le comité correspond approximativement à celui dont il est saisi, de sorte qu'il peut être raisonnablement admis que la très grande majorité des affaires figurant actuellement à l'ordre du jour des deux chambres du Comité, ainsi que les affaires encore en voie d'instruction, seront évacuées pour la fin de l'année judiciaire 1993-1994, c'est-à-dire pour fin juillet 1994.

Il n'en reste pas moins que l'évacuation de certains recours connaît un retard, qu'une discipline plus rigoureuse dans l'instruction du dossier par les parties en cause permettrait dans la plupart des cas d'éviter. En outre, dans un nombre important d'affaires, des remises nombreuses sont sollicitées, ce qui occasionne un retard évitable dans l'évacuation des affaires et encombre inutilement le rôle du Comité du Contentieux.

Bien que la vocation initiale et première du Comité du Contentieux soit celle de juge d'annulation, la législation récente lui attribue de plus en plus compétence comme juge en réformation. La conséquence en est que de par la volonté du législateur, la décision du juge administratif se substitue fréquemment à celle de l'autorité administrative.

Ceci étant souvent le cas dans des domaines très techniques (établissements dangereux, environnement), la justice administrative se voit de plus en plus confrontée avec des questions qui se situent en dehors de la sphère du droit administratif proprement dit.

Le nombre limité des affaires fiscales dont le Conseil d'Etat est saisi s'explique par le nombre peu important des décisions qui interviennent au niveau de la première instance.

(Source : Rapport d'activité 1992/93 du Conseil d'Etat, 15 septembre 1993)



# Le commerce extérieur du Luxembourg en 1992

Sur base des chiffres provisoires de 1992, tant les exportations (-2,85 %) que les importations (-3,5 %) ont reculé par rapport à l'année précédente ; après le déficit record de 1991 (plus de 60 milliards de francs) le déficit commercial a baissé légèrement pour atteindre 57 milliards de francs.

Voici les points saillants de cette évolution :

- nouvelle chute des exportations sidérurgiques
- stagnation, voire légère progression des exportations de certains autres produits industriels
- tassement des investissements industriels
- nouvelle détérioration des termes de l'échange.

## 1. EXPORTATIONS

### 1.1. Évolution par pays

*Contraction du volume des échanges commerciaux internationaux à partir de 1991*

Au cours des cinq dernières années, le rythme de croissance de la production et des échanges de la CE s'est progressivement inscrit en baisse. L'économie luxembourgeoise, fortement orientée à l'exportation – notamment sur les marchés limitrophes – en a été directement affectée.

Par rapport aux années précédentes, la décélération du rythme de croissance des importations est particulièrement importante en 1992 pour chacun des trois pays limitrophes, qui sont de loin les partenaires commerciaux les plus importants du Luxembourg.

Traditionnellement quatrième marché à l'exportation, (et rétrogradés à la sixième place en 1992), les Pays-Bas ont comprimé sensiblement leur demande au cours des deux dernières années et les exportations du Luxembourg n'atteignent plus que 10.7 milliards de francs en 1992, contre 11.1 milliards en 1991 et 12.3 en 1990. Les

quatre principales catégories de produits (métaux, matières plastiques, pneumatiques, matières textiles) en sont particulièrement affectées.

Sur le marché communautaire, les meilleures performances à l'expédition ont été réalisées au Royaume-Uni et en Italie. Ceci est d'autant plus étonnant que ces deux pays ont enregistré des dépréciations monétaires très importantes (de l'ordre de 12 à 15 pour-cent) au mois de septembre 1992.

*Bonne tenue sur les marchés britanniques et italiens*

Par rapport à 1991, les ventes à l'Italie ont progressé de 25 % en valeur, pour s'élever à 11.7 milliards de francs en 1992. Cette progression (de plus de 2 milliards de francs) s'explique, d'une part, par la bonne introduction sur le marché italien de la société TDK et, de l'autre, par un développement favorable des ventes des industries traditionnelles (sidérurgie et pneumatiques).

Au Royaume-Uni la progression est moins importante (8.2 %). La très bonne performance de la nouvelle société japonaise sur ce marché est quelque peu contre-balancée par le recul des ventes de métaux (-4.7 %).

Par ailleurs, les exportations de matières textiles et de pneumatiques ont également enregistré des progressions.

Le résultat global de la plupart des catégories de produits en progression n'a guère été affecté par la dévaluation. Au cours du trimestre suivant les dépréciations monétaires, les expéditions ont encore évolué à un niveau très élevé en valeur. Ceci n'a pu être réalisé que par un accroissement des volumes, étant donné que les valeurs unitaires ont suivi le mouvement de la dépréciation. Il semble que les exportations luxembourgeoises – facturant généralement dans la devise de leur client étranger, ou dans une autre devise internationale, mais très rarement en francs belges ou luxembourgeois (conséquence logique pour une économie de petite taille) – aient supporté dans un premier temps les effets de la dévaluation, ce qui a sans doute permis d'assurer, voire d'étendre, leur part de marché.

Pour les exportations dans les autres pays de l'Europe l'on note surtout la progression continue des ventes en Espagne (+5 %), ainsi que la poussée des expéditions en Autriche (+22 %) dont bénéficient plusieurs industries – notamment sidérurgiques et chimiques.

*Reflux sur le continent asiatique*

Les exportations en dehors du continent européen ont baissé de 7.2 % et représentent un dixième des exportations totales du Luxembourg. Alors que les ventes en Amérique n'ont reculé que légèrement, les principales pertes ont été enregistrées sur le continent asiatique (-15.7 %). La bonne tenue aux États-Unis (+10 %) est

Évolution de la production et des importations des principaux partenaires commerciaux du Luxembourg

	Croissance du volume du PIB					Croissance du volume des importations de biens				
	Pourcentage de variation par rapport à la période précédente					Pourcentage de variation par rapport à la période précédente				
	Source : CE					Source : CE				
	1988	1989	1990	1991	1992	1988	1989	1990	1991	1992
États-Unis	3.9	2.5	0.8	-1.2	2.1	4.0	4.4	2.2	0.7	11.0
Japon	6.2	4.7	4.8	4.0	1.3	20.6	13.0	6.7	-4.5	-1.9
CE	4.1	3.4	3.0	1.4	1.1	8.7	8.7	6.2	4.9	3.3
Allemagne	3.7	3.4	5.1	3.7	2.0	5.8	9.5	11.3	12.4	3.2
France	4.5	4.3	2.5	0.7	1.3	8.9	8.0	6.0	3.2	1.0
Belgique	5.0	3.9	3.3	2.0	0.8	7.3	7.4	4.7	1.9	1.0

essentiellement à mettre en relation avec l'évolution des principales industries exportatrices, autres que sidérurgiques ; les ventes de métaux ont stagné en valeur.

La contraction de la demande asiatique concerne essentiellement l'industrie sidérurgique qui n'a pas pu répéter en 1992 les bons résultats de l'année précédente, notamment au Japon et en Corée du Sud.

## 1.2. Évolution par produit

Dans l'ensemble les exportations ont chuté de 2.8 % en valeur. Cette contre-performance est due tant à un fléchissement des valeurs unitaires (-1.0 %) qu'à un recul du volume (-1.8 %).

Par catégorie de produits, l'on dénote toutefois des évolutions fort variées. Les principaux groupes de produits à l'exportation du Luxembourg sont repris dans 6 sections différentes (sur un total de 21 sections de marchandises distinguées dans la classification douanière). En 1992 les exportations de chacune de ces 6 sections s'élevaient à plus de 10 milliards de francs et représentent au total 80 % des exportations du Luxembourg. Schématiquement on peut analyser l'évolution de ces sections de la manière suivante :

tions de métaux s'élevaient à 67.6 milliards de francs en 1992, contre 76 milliards en 1991 et 90 milliards en 1989. Ce recul de 11 % (en valeur, en 1992 par rapport à l'année précédente), s'explique tant par le fléchissement des prix que par la faible demande.

La conjugaison de deux facteurs exceptionnels explique l'important recul des exportations de matériel de transport. Les résultats de 1991 étaient influencés resp. par la vente d'un avion d'une valeur d'un milliard de francs, ainsi que d'un accroissement exceptionnel des réexportations de voitures, notamment à destination de l'Allemagne. En 1992, les ventes de matériel de transport sont retombées à leur niveau de 1990 (quelque 12 milliards de francs).

*... progression des produits non tissés et des supports magnétiques*

Deux catégories de produits sont en nette progression. Il s'agit d'abord de la catégorie très hétérogène de machines et appareils, qui représente en 1992 le deuxième groupe de produits à l'exportation avec une part relative de quelque 15 %. Cette catégorie précède même le groupe des matières plastiques et pneumatiques (qui reprend l'essentiel des exportations des entre-

produits à l'exportation. Leur progression de quelque 15 % en valeur en 1992, par rapport à 1991, est essentiellement due à la très bonne performance réalisée au niveau des exportations de produits non tissés.

L'essentiel des produits destinés à l'exportation du deuxième pilier de l'industrie luxembourgeoise (à savoir l'industrie du plastique et des pneumatiques) a plutôt stagné en 1992.

## 2. IMPORTATIONS

### 2.1. Évolution par pays

Le recul (-2.4 % en valeur) des importations en 1992 doit être considéré à la lumière du niveau exceptionnel atteint en 1991, en raison des importations élevées dans le domaine des biens d'équipement concernant l'implantation d'une nouvelle entreprise et l'acquisition d'un avion. La contre-valeur de ces deux facteurs exceptionnels correspond à l'écart absolu entre les résultats des deux années.

Dans l'ensemble cette baisse nominale — la première depuis 1975 ! — se décompose à égalité entre un faible recul en volume et un léger fléchissement des prix.

*Net recul des fournitures de la Belgique et de la France*

Les livraisons de la Belgique — de loin le principal fournisseur du Luxembourg — ont chuté de 4.3 %, en raison de la baisse substantielle des trois principales catégories de produits qui couvrent la moitié des importations : matériel de transport (-12.6 %), produits énergétiques (-8.8 %), machines (-4.9 %). Dans l'ensemble les approvisionnements en d'autres produits ont stagné.

L'évolution des livraisons (-7.6 % en valeur) de la France est marquée par la fourniture d'un avion en 1991. En faisant abstraction de ce facteur exceptionnel, le recul n'est plus que de 3.5 %. À part les produits alimentaires et les machines, toutes les autres grandes catégories de produits sont affectées par un mouvement en baisse.

*Stagnation, voire progression des approvisionnements en Allemagne et aux Pays-Bas*

Les importations en provenance de l'Allemagne ont atteint le niveau de l'année précédente. Le net recul des importations de matériel de transport (-11 %) et des produits énergétiques (-4 %) a été compensé par une poussée des acquisitions de produits alimentaires (+12 %) et de machines (+5 %).

Parmi les autres États membres de la CE, les livraisons stagnent, voire recu-

Principales sections de marchandises à l'exportation

	Valeur		Part relative		Variation
	1991	1992	1991	1992	1992/1991
Groupe de produit ...					
... en régression					
Métaux	75.9	67.6	35.5	32.5	-10.9
Matériel de transport	16.1	12.2	7.5	5.9	-24.2
... en progression					
Matières textiles	12.8	14.7	6.0	7.1	14.8
Machines et appareils	27.3	30.9	12.7	14.8	13.2
... en stagnation					
Matières plastiques, pneumatiques	27.1	27.6	12.7	13.2	1.8
Ouvrages en verre, pierre	12.3	12.4	5.7	6.0	0.8
Total des six principaux groupes de produits	171.5	165.4	80.1	79.6	-3.6
Ensemble des (15) autres groupes de produits	42.6	42.7	19.9	20.5	0.2
TOTAL	214.1	208.1	100.0	100.0	

*Nouvelle chute des exportations sidérurgiques...*

Les métaux communs représentent toujours de loin le principal groupe de produits, mais leur part relative a reculé sensiblement pour n'atteindre plus que 32.5 % en 1992, contre 35.5 % en 1991 et 47.5 % encore en 1985. Dans l'ensemble les exporta-

prises Dupont de Nemours et Good Year). La poussée des exportations du groupe machines et appareils est notamment due à l'entrée en activité de la nouvelle société japonaise TDK qui exporte l'essentiel de ses produits dans le reste de la Communauté.

Les exportations de produits textiles représentent le quatrième groupe de

lent à l'exception notable de celles en provenance des Pays-Bas. La poussée enregistrée surtout en fin d'année concerne les principales catégories de produits (à l'exception des produits chimiques).

Parmi les dix premiers pays fournisseurs du Luxembourg figurent huit pays européens ainsi que les grandes puissances économiques que sont les États-Unis et le Japon. Les importations directes en provenance des États-Unis ont progressé de 5.7 % pour atteindre 5.6 milliards de francs. La poussée des acquisitions de biens d'équipement a largement compensé la légère baisse des matières premières rentrant dans la consommation intermédiaire de certaines industries. Dans l'optique provenance directe, le Japon n'occupe que le neuvième rang avec 2.5 milliards de francs. Par pays d'origine, le Japon se place en 5ème position après les pays limitrophes et les Pays-Bas, et la valeur totale des acquisitions d'origine nipponne se chiffre à plus de 6 milliards de francs. Le recul enregistré par rapport à 1991 s'explique par le niveau exceptionnel (de fournitures de biens d'équipement) atteint en raison de l'implantation d'une entreprise japonaise au Luxembourg.

## 2.2. Évolution par produits

Quatre des six principales catégories de produits – couvrant plus de la moi-

tié des importations – sont en baisse. Pour la première fois, deux catégories rentrant dans la consommation privée représentent les deux principaux groupes de produits à l'importation : les véhicules routiers et les produits alimentaires.

### *Tassement des importations de voitures automobiles*

Rappelons que les véhicules routiers sont devenus le principal groupe de produits à l'importation en 1990. Avec une valeur totale de 30 milliards de francs en 1992, ces acquisitions sont en net recul (-12 % en valeur) par rapport à 1991, mais dépassent toutefois le niveau de 1990 (28 milliards de francs). Le volume important de 1991 était dû tant au phénomène d'anticipation en matière de politique fiscale qu'à une flambée des activités de réexportation. En 1992, le nombre total des voitures particulières et commerciales immatriculées s'est élevé à 37 334, contre 44 055 en 1991 et 38 648 en 1990. Outre le tassement de la demande nationale – attendu après l'anticipation à la fin de 1991 – on a enregistré également un net recul des réexportations de voitures (cf sub 1.2.).

### *Baisse des prix des produits pétroliers...*

Les produits alimentaires ont progressé légèrement (de 1.5 % en valeur), augmentation qui traduit la hausse des prix ; en volume les importations de

ces produits ont plutôt stagné. Après leur progression continue depuis 1988, les approvisionnements produits énergétiques ont baissé de 8.6 % en valeur. À la contraction de la demande en provenance de l'industrie (produits pétroliers et combustibles solides), s'est ajoutée un effritement des prix – notamment des produits pétroliers (de l'ordre de 8 à 14 %). Cette tendance régressive a en partie été compensée par un accroissement (en volume) des acquisitions de gaz naturel ainsi que de produits pétroliers destinés aux transports.

### *... et recul des approvisionnements en matières premières*

Les importations de fer et acier sont largement tributaires de la conjoncture sidérurgique et sont en baisse pour la troisième année consécutive (-5.3 % par rapport à l'année précédente). Dans un contexte de tassement de l'activité de la plupart des autres industries, les importations de produits rentrant dans la consommation intermédiaire ont plutôt stagné (e.a. produits chimiques, caoutchouc). Après la poussée exceptionnelle des importations de machines pour industrie particulière en 1991, cette catégorie de produits a retrouvé le niveau de 1990. Rappelons que les résultats de 1991 étaient influencés par des investissements importants dans l'industrie (implantation de TDK).

## SIDÉRURGIE

# Le Groupe ARBED au 1er semestre 1993

### Résultats

Dans un environnement économique très difficile, marqué par une nouvelle détérioration du marché sidérurgique, le groupe ARBED – à l'image des producteurs intégrés en Europe, aux États-Unis et au Japon – a enregistré un résultat négatif au cours des six premiers mois de l'exercice 1993. La perte nette au bilan s'établit à LUF 3,028 milliards, contre un bénéfice de LUF 364 millions atteint au cours de la période correspondante de l'exercice précédent. Le cash flow reste légèrement positif (LUF 53 millions), mais accuse un recul de LUF 1,5 milliard par rapport au premier semestre 1992.

Le résultat s'explique essentiellement par la faiblesse persistante de la

demande d'acier, face à une offre toujours excédentaire en Europe, et surtout par un niveau nettement insuffisant des prix de vente, qui ne permettent pas l'exploitation rentable des installations en place. L'évolution des prix a été particulièrement défavorable dans le secteur des produits plats qui a été affecté par la crise de l'industrie automobile dont les activités ont chuté de 25 %. Dans le secteur des produits longs, notamment sur le plan des poutrelles et des palplanches, l'évolution a été plus positive, sans que pour autant un retour à une situation d'équilibre ait pu être envisagé. Le rythme d'activité des principaux clients du secteur des produits longs, c'est-à-dire le bâtiment et la construction métallique, est resté trop lent pour assurer une demande satisfaisante.

### Chiffre d'affaires

Néanmoins, le chiffre d'affaires semestriel du groupe ARBED a augmenté de 1 % pour s'établir à LUF 98,6 milliards. Il a été influencé positivement par l'augmentation de la production du secteur des aciers inoxydables, le dénouement d'importants contrats d'engineering ainsi que par l'élargissement du périmètre de consolidation des produits longs (Stahlwerk Thüringen).

### Investissements

Les investissements corporels du groupe sont revenus à LUF 3,2 milliards contre 6,7 milliards au 30 juin 1992. Après les investissements importants effectués dans le secteur

des produits plats, une partie significative du montant investi a été consacrée au secteur des produits longs, où un programme d'investissement de LUF 12,5 milliards pour les années 1993-1995 a été mis en route.

Ce programme prévoit notamment l'orientation progressive de la production d'acier vers la filière électrique. Le nouveau four électrique de ProfilARBED Esch-Schiffange (Luxembourg) entrera en service en décembre 1993. Les commandes ont été passées pour les aciéries électriques et les coulées continues des usines de ProfilARBED à Differdange (Luxembourg) et à Stahlwerk Thüringen (Allemagne). Les études en cours sur l'orientation future de ProfilARBED Esch-Belval (Luxembourg) seront achevées avant la fin de l'année. Le raccourcissement du processus de production par la filière électrique aura une incidence décisive sur l'amélioration des coûts de production du secteur des produits longs. Le financement du programme est assuré.

#### Prévisions

Le climat économique ne s'est pas amélioré au cours du 3e trimestre de l'année. La perspective d'un léger



Lors de la conférence de presse de l'ARBED

mieux au 4e trimestre, même si elle devait se concrétiser, n'aurait aucune conséquence notable sur le résultat de l'exercice. Tel est le cas aussi pour le programme de restructuration de la sidérurgie européenne qui est actuellement en discussion, et dont les réductions de capacités qu'il comporte sont indispensables à un retour à une situation d'équilibre entre l'offre et la demande sur le marché de l'acier.

Pour l'ensemble de l'exercice, le groupe ARBED envisage une perte d'environ LUF 5,5 milliards. Ces prévisions sont toutefois nettement plus favorables que les résultats envisagés en début d'exercice, grâce à la réalisation rapide des mesures arrêtées dans le plan de crise dès le début 1993.

(Source : Conférence de presse de l'ARBED, le 28 septembre 1993.)

### PLACE FINANCIÈRE

## Tableau au 30 juin 1993 des banques établies au Luxembourg conformément à la loi du 5 avril 1993

#### I. Banques autorisées à exercer leur activité en application de l'article 2 de la loi du 5 avril 1993. (154) :

##### A. Établissements de droit public luxembourgeois (2) :

- Banque et Caisse d'Épargne de l'État, Luxembourg, 2, Place de Metz, L-2954 Luxembourg ;
- Société Nationale de Crédit et d'Investissement, 7, rue du Saint Esprit, B.P. 1207, L-1012 Luxembourg.

##### B. Sociétés anonymes de droit luxembourgeois (150) :

- ABN Amro Bank (Luxembourg) S. A., 4, rue Jean Monnet, B.P. 581, L-2015 Luxembourg ;

- Aktivbank International S.A., 5, rue Emile Bian, B.P. 1872, L-1018 Luxembourg ;
- American Express Bank (Luxembourg) S. A., 34, avenue de la Porte-Neuve, B.P. 919, L-2019 Luxembourg ;
- Argentabank Luxembourg S.A., 27, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg ;
- BACOB Bank, Luxembourg S.A., 33, boulevard Prince Henri, B.P. 11, L-2010 Luxembourg ;
- Banca di Roma International S.A., 26, boulevard Royal, B.P. 692, L-2016 Luxembourg ;
- Banca Nazionale del Lavoro Inter-

- national S.A., 51, rue des Glacis, B.P. 286, L-2012 Luxembourg ;
- Banca Novara International S.A., 9A, boulevard Prince Henri, B.P. 540, L-2015 Luxembourg ;
- Banco di Napoli International S.A., 10-12, avenue Pasteur, B.P. 1301, L-1013 Luxembourg ;
- Banco di Sicilia International S.A., 14, avenue Marie-Thérèse, B.P. 903, L-2019 Luxembourg ;
- Banco Mercantil de São Paulo International S.A., 5, boulevard Joseph II, B.P. 921, L-2019 Luxembourg ;
- Bank AnHyp Luxembourg S.A., 8, rue de la Grève, B.P. 1134, L-1011 Luxembourg ;

- Bank Handlowy International S.A., 7, rue du Saint Esprit, B.P. 752, L-2017 Luxembourg ;
- Bank of Bermuda (Luxembourg) S.A., 13, rue Goethe, B.P. 413, L-2014 Luxembourg ;
- Bank of Boston S.A., 41, boulevard Royal, B.P. 422, L-2014 Luxembourg ;
- Bank of China (Luxembourg) S.A., 25A, boulevard Royal 11th Floor, B.P. 721, L-2017 Luxembourg ;
- Bankers Trust Luxembourg S.A., 14, boulevard F.D. Roosevelt, B.P. 807, L-2018 Luxembourg ;
- Banque Audi (Luxembourg) S.A., 22, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg ;
- Banque Banespa International S.A., 3B boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg ;
- Banque Baumann & Cie, 36, rue Marie-Adelaïde, B.P. 2214, L-1022 Luxembourg ;
- Banque Carnegie Luxembourg S.A., 47, boulevard Royal, B.P. 265, L-2012 Luxembourg ;
- Banque Colbert (Luxembourg) S.A., 41, boulevard Prince Henri, B.P. 736, L-2017 Luxembourg ;
- Banque Continentale du Luxembourg S.A., 2, boulevard Emmanuel Servais, B.P. 1405, L-1014 Luxembourg ;
- Banque de Dépôts (Luxembourg) S.A., 1, place Winston Churchill, B.P. 897, L-2018 Luxembourg ;
- Banque de Gestion Edmond de Rothschild Luxembourg S.A., 20, boulevard Emmanuel Servais, B.P. 474, L-2014 Luxembourg ;
- Banque de l'Europe Méridionale S.A., 18, boulevard Royal, B.P. 534, L-2015 Luxembourg ;
- Banque de Luxembourg S.A., 80, place de la Gare, B.P. 466, L-2014 Luxembourg ;
- Banque Degroof Luxembourg S.A., 7, boulevard Joseph II, B.P. 902, L-2019 Luxembourg ;
- Banque Ferrier Lullin (Luxembourg) S.A., 14, boulevard E. Servais, B.P. 547, L-2015 Luxembourg ;
- Banque Franconienne S.A., 31, Place de Paris, L-2314 Luxembourg ;
- Banque Générale du Luxembourg S.A., 27, avenue Monterey, L-2951 Luxembourg ;
- Banque Hapoalim (Luxembourg) S.A., 18, boulevard Royal, B.P. 703, L-2017 Luxembourg ;
- Banque Indosuez Luxembourg S.A., 39, allée Scheffer, B.P. 1104, L-1101 Luxembourg ;
- Banque Internationale à Luxembourg S.A., 2, boulevard Royal, L-2953 Luxembourg ;
- Banque Internationale d'Epargne et de Crédit (Luxembourg) S.A., 47, boulevard Royal, B.P. 753, L-2017 Luxembourg ;
- Banque Invik S.A., 75, route de Longwy, B.P. 23, L-8005 Bertrange ;
- Banque IPPA et Associés, 43, boulevard Prince Henri, B.P. 401, L-2014 Luxembourg ;
- Banque Leu (Luxembourg) S.A., 16, rue J.P. Brasseur, B.P. 718, L-2017 Luxembourg ;
- Banque Nagelmackers 1747 (Luxembourg) S.A., 26, rue Nicolas Adames, B.P. 168, L-2011 Luxembourg ;
- Banque Nationale de Paris (Luxembourg) S.A., 22-24, boulevard Royal, L-2952 Luxembourg ;
- Banque Paribas Luxembourg S.A., 10a, boulevard Royal, L-2093 Luxembourg ;
- Banque Pictet (Luxembourg) S.A., 17, Côte d'Eich, B.P. 687, L-2016 Luxembourg ;
- Banque pour l'Europe S.A. - Europa Bank A.G. - Bank for Europe Limited, 13, rue Beaumont, B.P. 734, L-2017 Luxembourg ;
- Banque Safra-Luxembourg S.A., 10A boulevard Joseph II, B.P. 887, L-2018 Luxembourg ;
- Banque Scandinave à Luxembourg S.A., 16, boulevard Royal, B.P. 487, L-2014 Luxembourg ;
- Banque UCL, Banque Universelle et Commerciale du Luxembourg, 4, rue de la Reine, B.P. 2113, L-1021 Luxembourg ;
- Banque Vernes Luxembourg, 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg ;
- Bayerische Landesbank International S.A., 7-9, boulevard Royal, B.P. 602, L-2016 Luxembourg ;
- Bayerische Vereinsbank International S.A., 38-40, avenue Monterey, B.P. 481, L-2014 Luxembourg ;
- Berliner Bank International S.A., 60, Grand-rue, B.P. 71, L-2010 Luxembourg ;
- BfG Luxembourg S.A., 2, rue Jean Bertholet, B.P. 1123, L-1011 Luxembourg ;
- BHF-BANK International, 283, route d'Arlon, B.P. 258, L-2012 Luxembourg ;
- Bikuben International Bank S.A., 18-20, avenue Marie-Thérèse, B.P. 594, L-2015 Luxembourg ;
- B.N.E., Swedbank société anonyme, 8-10, avenue de la Gare, B.P. 1305, L-1013 Luxembourg ;
- BRED International (Luxembourg) S.A., 39, boulevard Joseph II, B.P. 2246, L-1022 Luxembourg ;
- Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.A., 33, boulevard Prince Henri, B.P. 403, L-2014 Luxembourg ;
- BSV: Bank Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur, B.P. 41, L-2010 Luxembourg ;
- Caisse Hypothécaire du Luxembourg S.A., 69, boulevard de la Pétrusse, B.P. 1451, L-1014 Luxembourg ;
- Cariplo Bank International S.A., 12, rue Goethe, B.P. 2032, L-1020 Luxembourg ;
- Cerabank (Luxembourg) S.A., 13, boulevard Prince Henri, B.P. 47, L-2010 Luxembourg ;
- Chase Manhattan Bank Luxembourg S.A., 5, rue Plaetis, B.P. 240, L-2012 Luxembourg ;
- Cho Hung Bank, Luxembourg S.A., 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg ;
- Christiania Bank Luxembourg S.A., 16, avenue Pasteur, B.P. 544, L-2015 Luxembourg ;
- Citibank (Luxembourg) S.A., 16, avenue Marie-Thérèse, B.P. 1373, L-1013 Luxembourg ;
- Citizens National Bank Luxembourg S.A., 11A, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg ;
- Commerzbank International S.A., 11, rue Notre-Dame, B.P. 303, L-2013 Luxembourg ;
- Cornèr Banque (Luxembourg) S.A., 10, rue Dicks, B.P. 1132, L-1011 Luxembourg ;
- Cortal Bank, 10, rue Adames, L-1114 Luxembourg ;
- Crédit Agricole Luxembourg S.A., 13, avenue de la Porte-Neuve, B.P. 398, L-2013 Luxembourg ;
- Crédit Commercial de France (Luxembourg) S.A., 8, avenue Marie-Thérèse, B.P. 358, L-2013 Luxembourg ;
- Crédit Communal de Belgique (Luxembourg) - Gemeentekrediet van België (Luxembourg) - Gemeindekrediet von Belgien (Luxembourg), en abrégé « Cregem International Bank », 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg ;
- Crédit Européen S.A., 52, route d'Esch, L-2965 Luxembourg ;
- Crédit Lyonnais Luxembourg S.A., 26A, boulevard Royal, B.P. 32, L-2094 Luxembourg ;
- Crédit National (Luxembourg) S.A., 28, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg ;
- Crédit Suisse (Luxembourg) S.A., 55, Grand-rue, B.P. 40, L-2010 Luxembourg ;
- Crégélux - Crédit Général du Luxembourg S.A., 27, avenue Monterey, L-2951 Luxembourg ;
- Dai-Ichi Kangyo Bank (Luxembourg) S.A., 2, boulevard de la Foire/pl. de l'Etoile, B.P. 43, L-2010 Luxembourg ;
- Den Danske Bank International S.A., 2, rue du Fossé, B.P. 173, L-2011 Luxembourg ;
- Den norske Bank (Luxembourg) S.A., 6A, route de Trèves, B.P. 297, L-2012 Luxembourg ;
- Deutsche Bank Luxembourg S.A., 2, boulevard Konrad Adenauer, L-2015 Luxembourg ;

- Deutsche Girozentrale International S.A., 16, boulevard Royal, B.P. 19, L-2010 Luxembourg ;
- Deutsche Postbank International S.A., 2, route de Trèves, L-2633 Luxembourg ;
- DG Bank Luxembourg S.A., 4, rue Thomas Edison, B.P. 661, L-2016 Luxembourg ;
- Discount Bank S.A., 18, boulevard Royal, B.P. 79, L-2010 Luxembourg ;
- Dresdner Bank Luxembourg S.A., 26, rue du Marché-aux-Herbes, L-2097 Luxembourg ;
- DSL Bank Luxembourg, 208, Val des Bons Malades, B.P. 1921, L-1019 Luxembourg ;
- Duménil-Leblé Bank Luxembourg S.A., 25, boulevard Royal, B.P. 278, L-2012 Luxembourg ;
- East West United Bank, 10, boulevard Joseph II, B.P. 34, L-2010 Luxembourg ;
- Europäische Hypothekenbank S.A., 25B, boulevard Royal, B.P. 911, L-2019 Luxembourg ;
- F. van Lanschot Bankiers (Luxembourg) S.A., 3, boulevard Prince Henri, B.P. 673, L-2016 Luxembourg ;
- First Nordic Bank S.A., 124, boulevard de la Pétrusse, B.P. 910, L-2019 Luxembourg ;
- Fuji Bank (Luxembourg) S.A., 29, avenue de la Porte-Neuve, B.P. 894, L-2018 Luxembourg ;
- Gemina Europe Bank S.A., 26, boulevard Royal, B.P. 822, L-2018 Luxembourg ;
- Gota Bank (Luxembourg) S.A., 6A, route de Trèves, B.P. 1204, L-1012 Luxembourg ;
- Hauck Banquiers Luxembourg S.A., 6, boulevard Joseph II, B.P. 414, L-2014 Luxembourg ;
- HELABA LUXEMBOURG Landesbank Hessen-Thüringen International, 4, place de Paris, B.P. 1702, L-1017 Luxembourg ;
- HSBC Bank (Luxembourg) S.A., 7, rue du Marché-aux-Herbes, B.P. 889, L-2018 Luxembourg ;
- Hypobank International S.A., 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg ;
- IKB International, 2, rue Jean Monnet, B.P. 771, L-2017 Luxembourg ;
- IMI Bank (Luxembourg) S.A., 8, avenue de la Liberté, B.P. 1022, L-1010 Luxembourg ;
- Industrial Bank of Korea Luxembourg S.A., 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg ;
- Internationale Nederlanden Bank (Luxembourg) S.A., 64-66, avenue Victor Hugo, B.P. 1961, L-1019 Luxembourg ;
- Kansallis International Bank S.A., 1A, rue Pierre d'Aspelt, B.P. 254, L-2012 Luxembourg ;
- Korea Exchange Bank Luxembourg S.A., 33, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg ;
- Kredietbank S.A. Luxembourgeoise, 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg ;
- Lampebank International S.A., 2, rue de l'Eau, B.P. 164, L-2011 Luxembourg ;
- Landesbank Rheinland-Pfalz International S.A., 6, rue de l'Ancien Athénée, B.P. 84, L-2010 Luxembourg ;
- Landesbank Schleswig-Holstein International S.A., 2, rue Jean Monnet, B.P. 612, L-2016 Luxembourg ;
- LBB Landesbank Berlin International S.A., 29, avenue de la Porte-Neuve, B.P. 779, L-2017 Luxembourg ;
- Metropolitan Bank Associates S.A., 74, Grand-rue, B.P. 896, L-2018 Luxembourg ;
- M.M. Warburg & CO Luxembourg S.A., 2, place Dargent B.P. 16, L-2010 Luxembourg ;
- MeesPierson (Luxembourg) S.A., 10, rue Antoine Jans, B.P. 239, L-2012 Luxembourg ;
- Morgan Stanley Bank Luxembourg, 6C, route de Trèves, L-2633 Luxembourg ;
- Mutuel Bank Luxembourg S.A., 15, boulevard Joseph II, B.P. 884, L-2018 Luxembourg ;
- Nikko Bank (Luxembourg) S.A., 16, boulevard Royal, B.P. 14, L-2010 Luxembourg ;
- NOBIS Société des Banques Privées, 2, rue Jean Monnet, B.P. 183, L-2011 Luxembourg ;
- Nomura Bank (Luxembourg) S.A., 6, avenue Emile Reuter, B.P. 289, L-2019 Luxembourg ;
- Norddeutsche Landesbank Luxembourg S.A., 26, route d'Arlon, B.P. 121, L-2011 Luxembourg ;
- Préfilux-Société Luxembourgeoise de Prêts et Financements, 21-25, allée Scheffer, B.P. 445, L-2014 Luxembourg ;
- Rabobank Luxembourg, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg ;
- Republic National Bank of New York (Luxembourg), 32, boulevard Royal, B.P. 733, L-2017 Luxembourg ;
- Sakura Bank (Luxembourg) S.A., 33, boulevard Prince Henri, B.P. 30, L-2010 Luxembourg ;
- Sal. Oppenheim Jr. & Cie Luxembourg S.A., 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg ;
- Sanpaolo-Lariano Bank S.A., 12, avenue de la Liberté, B.P. 2062, L-1020 Luxembourg ;
- SEOUL Bank of Luxembourg S.A., 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg ;
- SGZ-Bank International S.A., 26B, rue des Muguets, B.P. 785, L-2017 Luxembourg ;
- Skandinaviska Enskilda Banken (Luxembourg) S.A., 16, boulevard Royal, B.P. 621, L-2016 Luxembourg ;
- Skopbank International S.A., 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg ;
- Société de Banque Suisse (Luxembourg) S.A., 26, route d'Arlon, B.P. 2, L-2010 Luxembourg ;
- Société Européenne de Banque S.A., 19-21, boulevard Prince Henri, B.P. 21, L-2010 Luxembourg ;
- Société Luxembourgeoise de Banque S.A. - Luxbanque, 11, avenue Emile Reuter, B.P. 1271, L-1012 Luxembourg ;
- State Street Bank Luxembourg, 47, boulevard Royal, B.P. 275, L-2012 Luxembourg ;
- Sumitomo Trust & Banking (Luxembourg) S.A., 18, boulevard Royal, B.P. 882, L-2018 Luxembourg ;
- Svenska Handelsbanken S.A., 146, boulevard de la Pétrusse, B.P. 678, L-2016 Luxembourg ;
- The Bank of Tokyo (Luxembourg) S.A., 1-3, rue du Saint Esprit, B.P. 364, L-2013 Luxembourg ;
- The Industrial Bank of Japan (Luxembourg) S.A., 6, rue Jean Monnet, B.P. 68, L-2010 Luxembourg ;
- The PRICOA International Bank S.A., 9, rue Schiller, B.P. 821, L-2018 Luxembourg ;
- Trinkaus & Burkhardt (International) S.A., 1-7, rue Nina et Julien Lefèvre, B.P. 579, L-2015 Luxembourg ;
- União de Bancos Portugueses (Luxembourg) S.A., 10, rue de la Grève, B.P. 365, L-2013 Luxembourg ;
- Unibank S.A., 672, rue de Neudorf, Findel, B.P. 562, L-2015 Luxembourg ;
- Union Bank of Finland International S.A., 189, avenue de la Faïencerie, B.P. 569, L-2015 Luxembourg ;
- Union Bank of Norway International S.A., 22, rue Jean-Pierre Bras-seur, B.P. 867, L-2018 Luxembourg ;
- Union de Banques Suisses (Luxembourg) S.A., 36-38, Grand-Rue, B.P. 134, L-2011 Luxembourg ;
- United Overseas Bank (Luxembourg) S.A., 17, rue des Bains, B.P. 830, L-2018 Luxembourg ;
- Vereins- und Westbank Internationale S.A., 38-40, avenue Monterey, B.P. 20, L-2010 Luxembourg ;
- VP Bank (Luxembourg) S.A., 23, avenue de la Liberté, B.P. 923, L-2019 Luxembourg ;
- West LB International S.A., 32-34, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, B.P. 420, L-2014 Luxembourg ;

- Westfalenbank International S.A., 31, boulevard Prince Henri, B.P. 745, L-2017 Luxembourg ;
- WGZ-Bank Luxembourg S.A., 2, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg ;
- Yasuda Trust & Banking (Luxembourg) S.A., 13, rue Beaumont, B.P. 29, L-2010 Luxembourg.

### C. Société Coopérative de droit luxembourgeois (2) :

- Caisse Centrale Raiffeisen, 28, boulevard Royal, B.P. 111, L-2011 Luxembourg ;
- Fortuna, société coopérative de crédit et d'épargne, 128-132, boulevard de la Pétrusse, B.P. 1203, L-1012 Luxembourg.

### II. Caisses rurales (41) :

- Caisse Rurale Raiffeisen Ahn, 15, Grand-Rue, L-5401 Ahn ;
- Caisse Rurale Raiffeisen Bascharage, 155, avenue de Luxembourg, B.P. 44, L-4901 Bascharage ;
- Caisse Rurale Raiffeisen Bech-Kleinmacher-Schwebsange-Wellenstein, route du Vin, L-5405 Bech-Kleinmacher ;
- Caisse Rurale Raiffeisen Beckerich-Noerdange, 37, rue de Diekirch, B.P. 7, L-8505 Noerdange ;
- Caisse Rurale Raiffeisen Bertrange-Leudelange, 2, rue des Champs, B.P. 13, L-8005 Bertrange ;
- Caisse Rurale Raiffeisen Bettborn-Grosbous-Wahl, 21A, rue Principale, L-8606 Bettborn ;
- Caisse Rurale Raiffeisen Bigonville-Perlé, 2, route d'Arlon, L-8825 Perlé ;
- Caisse Rurale Raiffeisen Binsfeld, Maison 31, L-9946 Binsfeld ;
- Caisse Rurale Raiffeisen Boulaide-Harlange, 5, rue du Curé, L-9640 Boulaide ;
- Caisse Rurale Raiffeisen Bous, 46, route de Luxembourg, B.P. 38, L-5501 Bous ;
- Caisse Rurale Raiffeisen Burmerange, 55, route du Vin, L-5440 Remerschen ;
- Caisse Rurale Raiffeisen Canach-Greiveldange-Lenningen, 2, Blai-gaass, L-5426 Greiveldange ;
- Caisse Rurale Raiffeisen Diekirch, 6 rue St-Antoine, B.P. 151, L-9202 Diekirch ;
- Caisse Rurale Raiffeisen Erpeldange/Ettelbruck, Cité Breechen, L-9028 Warken ;
- Caisse Rurale Raiffeisen Eschdorf-Feulen-Mertzig-Vichten, 30, rue Principale, L-9190 Vichten ;
- Caisse Rurale Raiffeisen Gostingen-Flaxweiler, rue Bildgen, L-5424 Gostingen ;
- Caisse Rurale Raiffeisen Grevenmacher-Berbourg-Biwer, route du Vin, B.P. 40, L-6701 Grevenmacher ;
- Caisse Rurale Raiffeisen Hobscheid-Steinfort-Koerich, 6, rue de la Gare, L-8380 Kleinbettingen ;
- Caisse Rurale Raiffeisen Hoffelt, Maison 4, B.P. 14, L-9901 Troisvierges ;
- Caisse Rurale Raiffeisen Hostert/Luxembourg, 6, rue Principale, L-6990 Hostert ;
- Caisse Rurale Raiffeisen Itzig, 3, rue de Contern, L-5955 Itzig ;
- Caisse Rurale Raiffeisen Junglinster, 1, rue de Luxembourg, B.P. 6, L-6101 Junglinster ;
- Caisse Rurale Raiffeisen Kayl, 3, rue Jos Muller, B.P. 20, L-3601 Kayl ;
- Caisse Rurale Raiffeisen Kehlen, 6, rue de Mamer, L-8280 Kehlen ;
- Caisse Rurale Raiffeisen Machtum, 7, rue de Donven, L-6840 Machtum ;
- Caisse Rurale Raiffeisen Mamer, 3, rue des Maximins, B.P. 59, L-8201 Mamer ;
- Caisse Rurale Raiffeisen Mersch, 13, rue de la Gare, B.P. 43, L-7501 Mersch ;
- Caisse Rurale Raiffeisen Mertert-Wasserbillig, 4, route d'Echternach, B.P. 8, L-6601 Wasserbillig ;
- Caisse Rurale Raiffeisen Moersdorf-Rospport, 2, rue Givenich, L-6691 Moersdorf ;
- Caisse Rurale Raiffeisen Niederanven-Syrdall, 130A, route de Trèves, L-6940 Niederanven ;
- Caisse Rurale Raiffeisen Niederdonven, 32, rue des Romains, L-5433 Niederdonven ;
- Caisse Rurale Raiffeisen Reckange/Mess, rue des Trois Cantons, L-4980 Reckange/Mess ;
- Caisse Rurale Raiffeisen Remerschen, 55, route du Vin, L-5440 Remerschen ;
- Caisse Rurale Raiffeisen Roeser, 19, rue de Peppange, L-3378 Livange ;
- Caisse Rurale Raiffeisen Saeul, 1, rue de Mersch, L-7470 Saeul ;
- Caisse Rurale Raiffeisen Soleuvre-Mondercange, 5, rue du Knapp, L-4465 Soleuvre ;
- Caisse Rurale Raiffeisen Steinsel, 4, Montée Willy Goergen, B.P. 18, L-7206 Steinsel ;
- Caisse Rurale Raiffeisen Useldange-Bissen, 18, route de Boevange, B.P. 8, L-8701 Useldange ;
- Caisse Rurale Raiffeisen Weiswampach, Maison 50, L-9990 Weiswampach ;
- Caisse Rurale Raiffeisen Wiltz, 9, rue Grande-Duchesse Charlotte, B.P. 32, L-9501 Wiltz ;
- Caisse Rurale Raiffeisen Wormeldange, 123, rue Principale, B.P. 9, L-5507 Wormeldange.

### III. Succursales d'établissements de crédit d'origine non communautaire autorisées au Luxembourg sur base de l'article 35 de la loi du 5 avril 1993 : (13)

- Bank Leu Ltd, Luxembourg branch, Zurich (Suisse) ; succursale de Luxembourg : 16, rue J.P. Brasseur, B.P. 718, L-2017 Luxembourg ;
- Bank of China, Pékin (République Populaire de Chine) ; succursale de Luxembourg : 9-11, Grand-Rue, B.P. 114, L-2011 Luxembourg ;
- Banque de Commerce et de Placements S.A., Genève (Suisse) ; succursale de Luxembourg : 6D, route de Trèves, B.P. 163, L-2011 Luxembourg ;
- Banque de Gothard S.A., Lugano (Suisse) ; succursale de Luxembourg, 6, avenue Marie-Thérèse, B.P. 784, L-2017 Luxembourg ;
- Banque Hapoalim (Suisse) S.A., Zurich (Suisse) ; succursale de Luxembourg : 18, boulevard Royal, B.P. 703, L-2017 Luxembourg ;
- Banque Privée Edmond de Rothschild S.A., Genève (Suisse) ; succursale de Luxembourg : 20, boulevard Emmanuel Servais, B.P. 474, L-2014 Luxembourg ;
- BDL Banco di Lugano, Lugano (Suisse) ; succursale de Luxembourg : 22-24, boulevard Royal, B.P. 585, L-2015 Luxembourg ;
- Discount Bank & Trust Company, Genève (Suisse) ; succursale de Luxembourg : 18, boulevard Royal, B.P. 79, L-2010 Luxembourg ;
- Gota Bank, Stockholm (Suède) ; succursale de Luxembourg : 6A, route de Trèves, B.P. 1204, L-1012 Luxembourg ;
- Kansallis-Osake-Pankki Luxembourg branch, Helsinki (Finlande) ; succursale de Luxembourg : place de l'Etoile, B.P. 627, L-2016 Luxembourg ;
- Skandinaviska Enskilda Banken, Stockholm (Suède) ; succursale de Luxembourg : 16, boulevard Royal, B.P. 621, L-2016 Luxembourg ;
- Svenska Handelsbanken, Stockholm (Suède) ; succursale de Luxembourg : 146, boulevard de la Pétrusse, B.P. 678, L-2016 Luxembourg ;
- SWEDBANK, Stockholm (Suède) ; succursale de Luxembourg : 8-10, avenue de la Gare, B.P. 1305, L-1013 Luxembourg.

### IV. Succursales d'établissements de crédit d'origine communautaire établies au Luxembourg sur base de l'article 33 de la loi du 5 avril 1993 : (47)

- Banca Popolare dell'Emilia Romagna, Modena (Italie) ; succursale de Luxembourg : 22-24, boulevard Royal, B.P. 215, L-2012 Luxembourg ;

- Banca Popolare di Novara, Novara (Italie); succursale de Luxembourg; 9a, boulevard Prince Henri, B.P. 540, L-2015 Luxembourg;
- Banca Popolare di Verona, Verona (Italie); succursale de Luxembourg; 22/24, boulevard Royal, B.P. 555, L-2015 Luxembourg;
- Banco Totta & Açores S.A., Lisboa (Portugal); succursale de Luxembourg; 27, avenue de la Liberté, B.P. 1853, L-1018 Luxembourg;
- Bankhaus Hermann Lampe KG, Bielefeld (Allemagne); succursale de Luxembourg; 2, rue de l'Eau, B.P. 164, L-2011 Luxembourg;
- Banque Colbert, Paris (France); succursale de Luxembourg; 41, boulevard Prince Henri, B.P. 736, L-2017 Luxembourg;
- Banque Indosuez, Paris (France); succursale de Luxembourg; 39, allée Scheffer, B.P. 1104, L-1011 Luxembourg;
- Banque Nationale de Paris, Paris (France); succursale de Luxembourg; 22-24, boulevard Royal, B.P. 2463, L-2952 Luxembourg;
- Banque Paribas, Paris (France); succursale de Luxembourg; 23-25, avenue de la Porte-Neuve, B.P. 774, L-2093 Luxembourg;
- Bausparkasse Gemeinschaft der Freunde Wüstenrot gemeinnützige GmbH, Ludwigsburg (Allemagne); succursale de Luxembourg; 29, avenue Monterey/coin boulevard Royal, B.P. 924, L-2019 Luxembourg;
- Bausparkasse Schwäbisch Hall A.G., Schwäbisch Hall (Allemagne); succursale de Luxembourg; 4, rue Thomas Edison, B.P. 661, L-2016 Luxembourg;
- Berliner Volksbank eG, Berlin (Allemagne); succursale de Luxembourg; 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg;
- BHW Bausparkasse Aktiengesellschaft, Hameln (Allemagne); succursale de Luxembourg; 4, boulevard Royal, B.P. 556, L-2015 Luxembourg;
- Caisse Privée Banque S.A., Bruxelles (Belgique); succursale de Luxembourg; 43 boulevard Prince Henri, B.P. 883, L-2018 Luxembourg;
- Conrad Hinrich Donner Bank, Hamburg (Allemagne); succursale de Luxembourg; 18, boulevard de la Foire, B.P. 836, L-2018 Luxembourg;
- Crédit Industriel d'Alsace et de Lorraine S.A., Strasbourg (France); succursale de Luxembourg; 103, Grand-rue, B.P. 124, L-2011 Luxembourg;
- Crédit Lyonnais, Lyon (France); succursale de Luxembourg; 26A, boulevard Royal, L-2094 Luxembourg;
- Credito Agrario Bresciano, Brescia (Italie); succursale de Luxembourg; 35, boulevard Prince Henri, B.P. 688, L-2016 Luxembourg;
- Credito Romagnolo Spa, Bologna (Italie); succursale de Luxembourg; 16, rue des Bains, B.P. 770, L-2017 Luxembourg;
- Deutsche Bank A.G., Frankfurt (Allemagne); succursale de Luxembourg; 2, boulevard Konrad Adenauer, B.P. 586, L-2015 Luxembourg;
- Deutsche Girozentrale-Deutsche Kommunalbank, Francfort (Allemagne); succursale de Luxembourg; 16, boulevard Royal, B.P. 848, L-2018 Luxembourg;
- Dresdner Bank Aktiengesellschaft, Frankfurt (Allemagne); succursale de Luxembourg; 26, rue du Marché-aux-Herbes, B.P. 355, L-2013 Luxembourg;
- DSL/Bank, Bonn (Allemagne); succursale de Luxembourg; 208, Val des Bons Malades, B.P. 1921, L-1019 Luxembourg;
- Frankfurter Sparkasse, Frankfurt (Allemagne); succursale de Luxembourg; 6D, route de Trèves, L-2633 Luxembourg;
- Frankfurter Volksbank eG, Frankfurt (Allemagne); succursale de Luxembourg; 36, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg;
- Grundkreditbank eG, Berlin (Allemagne); succursale de Luxembourg; 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg;
- IKB Deutsche Industriebank A.G., Filiale Luxembourg, Düsseldorf et Berlin (Allemagne); succursale de Luxembourg; 2, rue Jean Monnet, B.P. 771, L-2017 Luxembourg;
- Joh. Berenberg, Gossler & Co - Berenberg Bank -, Hamburg (Allemagne); succursale de Luxembourg; 8-12, rue Henri VII, L-1725 Luxembourg;
- Landesbank Berlin - Girozentrale, Berlin (Allemagne); succursale de Luxembourg; 29, avenue de la Porte-Neuve, B.P. 779, L-2017 Luxembourg;
- Landesbank Rheinland-Pfalz Girozentrale Mainz (Allemagne); succursale de Luxembourg; 6, rue de l'Ancien Athénée, B.P. 84, L-2010 Luxembourg;
- Landesbank Schleswig-Holstein Girozentrale, Kiel (Allemagne); succursale de Luxembourg; 2, rue Jean Monnet, B.P. 612, L-2016 Luxembourg;
- Leonberger Bausparkasse A.G., Leonberg (Allemagne); succursale de Luxembourg; 15, rue Notre-Dame, B.P. 729, L-2017 Luxembourg;
- Lloyds Bank Plc, Londres (Royaume-Uni); succursale de Luxembourg; 1, rue Schiller, B.P. 1643, L-1016 Luxembourg;
- M.M. Warburg & Co., Hamburg (Allemagne); succursale de Luxembourg; 2, Place Dargent, B.P. 1671, L-1016 Luxembourg;
- Merrill Lynch International Bank Limited, Londres (Royaume-Uni); succursale de Luxembourg; 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;
- Oldenburgische Landesbank A.G., Frankfurt (Allemagne); succursale de Luxembourg; 6A, route de Trèves, B.P. 2237, L-1022 Luxembourg;
- Robert Fleming & Co. Limited, Londres (Royaume Unie); succursale de Luxembourg; 45, rue des Scillas, L-2529 Howald;
- Sal. Oppenheim Jr. & Cie., Köln (Allemagne); succursale de Luxembourg; 10, rue Antoine Jans, B.P. 239, L-2012 Luxembourg;
- SchmidtBank KDaA, Hof/Saale (Allemagne); succursale de Luxembourg; 5, rue Höhenhof, L-2633 Senningerberg;
- Schröder Münchmeyer Hengst & Co, Hamburg (Allemagne); succursale de Luxembourg; 45, boulevard de la Pétrusse, B.P. 188, L-2011 Luxembourg;
- SGZ-Bank Südwestdeutsche Genossenschafts-Zentralbank A.G., Frankfurt (Allemagne); succursale de Luxembourg; 26B, rue des Muguets, B.P. 785, L-2017 Luxembourg;
- Société Générale Alsacienne de Banque S.A., Strasbourg (France); succursale de Luxembourg; 15, avenue Emile Reuter, B.P. 2108, L-1021 Luxembourg;
- Vereins- und Westbank Aktiengesellschaft, Hamburg (Allemagne); succursale de Luxembourg; 38-40, avenue Monterey, B.P. 20, L-2010 Luxembourg;
- Volksbank Baden-Baden Rastatt eG, Rastatt (Allemagne); succursale de Luxembourg; 57, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;
- Volksbank Hannover eG, Hannover (Allemagne); succursale de Luxembourg; 3, boulevard Joseph II, B.P. 661, L-2016 Luxembourg;
- Volksbank Saar-West eG, Saarbrücken (Allemagne); succursale de Luxembourg; 56A, rue François Clement, L-5612 Mondorf-les-Bains;
- Westfalenbank A.G., Bochum (Allemagne); succursale de Luxembourg; 31, boulevard Prince Henri, B.P. 745, L-2017 Luxembourg.

(Source: *Mémorial B - No 47 du 17 septembre 1993.*)



## Examen de l'aide du Luxembourg par le CAD

Le Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE s'est réuni le 18 octobre 1993 sous la présidence de M. Alexander R. Love pour examiner, pour la première fois depuis son adhésion au CAD en décembre 1992, l'effort et la politique d'aide au développement du Luxembourg. La Délégation luxembourgeoise était conduite par M. Nicolas Schmit, Directeur des relations économiques internationales et de la coopération, Ministère des affaires étrangères, du commerce extérieur et de la coopération. Les examinateurs étaient l'Autriche et le Danemark.

Le Comité s'est félicité une nouvelle fois de l'adhésion du Luxembourg au CAD, qui démontre sa volonté d'assumer pleinement sa participation aux efforts d'aide de la communauté internationale. Il a noté avec satisfaction la progression du volume de l'aide au cours des dernières années et a été encouragé par la décision du gouvernement luxembourgeois de vouloir atteindre l'objectif de 0.35 pour cent pour son aide publique au développement par rapport au PNB en 1995. Il a également noté que le déclin du volume de l'aide enregistré en 1992 (36 millions de dollars, soit 0.26 pour cent du PNB) n'était que passager et qu'il serait à nouveau supérieur à 0.30 pour cent du PNB en 1993. Compte tenu de sa richesse, le Luxembourg a l'intention d'atteindre l'objectif de 0.70 pour cent pour le rapport de son aide publique au développement au produit national brut vers la fin de la décennie. Le comité a vivement encouragé les autorités luxembourgeoises à atteindre cet objectif. Il a également félicité les autorités luxembourgeoises de dispenser leur aide entièrement sous forme de dons.

Le Comité a apprécié les efforts entrepris par le Luxembourg au cours des dernières années pour adapter son programme d'aide à la croissance rapide des crédits budgétaires et pour accélérer le rythme de ses versements, notamment par la restructuration de Lux-Development, l'agence d'exécution des projets bilatéraux. Le Comité a encouragé le Luxembourg à renforcer son cadre administratif pour être mieux adapté aux besoins d'une gestion efficace de l'aide. Dans ce contexte le Comité a examiné les relations entre le gouvernement et l'agence d'exécution des projets bilatéraux. Il a également évoqué la méthode d'identi-

fication des projets ainsi que l'introduction d'un mécanisme d'évaluation de l'aide. Il a invité le gouvernement à examiner la question d'une réorientation de l'aide bilatérale vers une aide-programme dans certains pays cibles afin d'éviter une accumulation de fonds engagés en attente de versements. Le Comité a pris note que le Luxembourg prévoit une diminution de la part de l'aide humanitaire dans l'ensemble de son aide. Par ailleurs, le Comité a exprimé le souhait qu'une attention particulière soit consacrée aux problèmes des femmes dans le développement et à l'environnement.

Le Comité a constaté que l'aide, qui est relativement modeste, est répartie sur

un très grand nombre de pays. Cette dispersion est due en grande partie au nombre d'ONG qui bénéficient du soutien de l'administration luxembourgeoise. Tout en reconnaissant l'aspect mobilisateur d'une telle multitude d'activités, le Comité a encouragé l'initiative prise par les autorités luxembourgeoises de procéder à une politique concertée permettant d'orienter une partie plus substantielle de l'aide vers un nombre restreint de partenaires. Le Comité a noté avec satisfaction que le Luxembourg consacre les trois cinquièmes de son aide bilatérale à l'Afrique subsaharienne, la majeure partie étant accordée aux pays à faible revenu.

### Luxembourg : Évolution du volume de l'Aide Publique au Développement (APD)

Versements nets

	Moyennes sur deux ans		1990 1991 1992		
	1986/87	1991/92			
<i>En monnaie nationale (en millions de Flux)</i>					
APD totale	515	1.292	849	1 421	1 164
- APD bilatérale	159	762	498	878	646
- APD multilatérale	356	530	351	543	518
<i>Aux prix et taux de change courants (en millions de dollars)</i>					
APD totale	12.7	38.9	25.4	41.6	36.2
- APD bilatérale	4.0	22.9	14.9	25.7	20.1
- APD multilatérale	8.7	16.0	10.5	15.9	16.1
<i>Aux prix et taux de change de 1991 (en millions de dollars)</i>					
APD totale	16.6	37.9	26.3	41.6	34.1
- APD bilatérale	5.1	22.3	15.4	25.7	18.9
- APD multilatérale	11.4	15.5	10.9	15.9	15.2
<i>En pourcentage du PNB (%)</i>					
APD totale	0.17	0.29	0.21	0.33	0.26
- APD bilatérale	0.05	0.17	0.13	0.20	0.14
- APD multilatérale	0.12	0.12	0.09	0.13	0.12

### Variation des taux de croissance annuels moyens des versements nets d'APD en termes réels (%)

	1986/87-1991/92	Pour référence : Total du CAD (a) 1986/87-1991/92
	APD totale	18.0
- APD bilatérale	34.1	2.4 (b)
- APD multilatérale	6.3	2.9
<i>Pour mémoire :</i>		
Croissance du PNB en termes réels	5.7	3.1

a. À l'exclusion du Portugal.

b. Sans compter l'annulation de dettes non issues de l'APD en 1991 et 1992.

## Comparaison des apports du Luxembourg et des autres Membres du CAD

	Aide publique au développement (versements nets) 1992		Variation annuelle moyenne en termes réels 1986/87 1991/92	Élément de libéralité de l'APD engagements (%) 1991 (a)	APD en % du budget de l'administration centrale 1991	Part de l'aide multilatérale 1991/92 (b)		Aide aux pays les moins avancés (y compris l'APD multilatérale imputée) 1991		Apports totaux en % du PNB 1991
	en millions de dollars	% du PNB				% de l'APD	% du PNB	% de l'APB	% du PNB	
Allemagne	7 572	0.39	4.2	91.4	..	15.6 (32.2)	0.06 (0.13)	25.0	0.10	0.77
Australie	976	0.35	0.3	100.0	1.3	27.6	0.10	21.1	0.08	-0.77
Autriche	529	0.29	13.6	82.3	0.6	23.2	0.07	17.1	0.06	0.43
Belgique	842	0.38	-0.8	..	..	17.9 (36.7)	0.07 (0.15)	29.8	0.12	0.77
Canada	2 515	0.46	0.8	100.0	1.9	31.7	0.14	27.0	0.12	0.69
Danemark	1 392	1.02	3.3	100.0	3.2	38.0 (44.4)	0.38 (0.44)	36.4	0.35	0.87
Espagne	1 615	0.28	36.8	100.0	0.6	11.3 (36.0)	0.03 (0.09)	12.6	0.03	0.26
Etats-Unis	11 709	0.20	0.5	98.9	0.8	24.9	0.05	14.4	0.03	0.37
Finlande	644	0.62	8.4	98.2	2.0	36.1	0.25	32.7	0.25	0.87
France	8 270	0.63	4.4	88.0	2.3	11.4 (22.9)	0.07 (0.14)	25.7	0.16	0.54
Irlande	69	0.16	-1.4	100.0	0.6	17.0 (59.6)	0.03 (0.10)	29.5	0.06	0.25
Italie	3 778	0.31	-1.5	91.1	0.6	21.8 (38.0)	0.07 (0.12)	20.0	0.06	0.66
Japon	11 149	0.30	-6.0	75.6	1.3	22.0	0.07	14.8	0.05	0.72
<b>Luxembourg</b>	<b>36</b>	<b>0.26</b>	<b>18.0</b>	<b>100.0</b>	<b>1.2</b>	<b>18.0 (41.1)</b>	<b>0.05 (0.12)</b>	<b>31.2</b>	<b>0.10</b>	<b>0.36</b>
Norvège	1 273	1.16	1.8	99.6	2.0	37.0	0.42	46.3	0.52	1.33
Nouvelle-Zélande	97	0.26	-1.6	100.0	0.5	21.3	0.05	16.9	0.04	0.28
Pays-Bas	2 753	0.86	0.6	99.4	..	21.6 (31.0)	0.19 (0.27)	25.3	0.22	1.54
Portugal	302	0.36	29.8	100.0	..	4.3 (20.6)	0.01 (0.07)	71.98	0.22	0.37
Royaume-Uni	3 217	0.31	2.3	100.0	1.2	23.4 (45.2)	0.07 (0.14)	28.6	0.09	0.56
Suède	2 463	1.03	3.3	100.0	2.7	29.4	0.28	38.6	0.35	0.77
Suisse	1 139	0.46	8.1	100.0	3.1	29.9	0.12	30.3	0.11	1.22
<b>TOTAL CAD (c)</b>	<b>59 937</b>	<b>0.33</b>	<b>2.5</b>	<b>91.3</b>	<b>..</b>	<b>22.6 (30.0)</b>	<b>0.07 (0.10)</b>	<b>23.1</b>	<b>0.08</b>	<b>0.57</b>
Mémo : Moyenne non pondérée		0.48			1.5					

Notes : indique que les données ne sont pas disponibles.

Le montant net des versements d'APD de 1992 comprend les annulations de dettes non issues de l'APD, qui sont réparties de la façon suivante :

i) Crédits à l'exportation :

Allemagne 620 millions de dollars, Australie 4 millions de dollars, Autriche 5 millions de dollars, France 698 millions de dollars, Japon 32 millions de dollars, Norvège 47 millions de dollars, Pays-Bas 11 millions de dollars et Royaume-Uni 90 millions de dollars.

ii) Dettes militaires :

Etats-Unis 894 millions de dollars.

Si ces sommes étaient exclues des calculs, le rapport APD/PNB de l'Allemagne serait de 0.36 pour cent, celui des Etats-Unis de 0.18 pour cent, de la France de 0.57 pour cent, de la Norvège de 1.12 pour cent et du Royaume-Uni de 0.30 pour cent.

Pour les autres pays, l'exclusion de ces données n'a pas d'incidence sensible sur le rapport APD/PNB.

a. Sans les réorganisations de dettes.

b. Sans les contributions à la CEE ; les chiffres entre parenthèses comprennent les contributions à la CEE.

c. Le total exclut les annulations de dettes non issues de l'APD, lesquelles sont néanmoins incluses dans le montant des versements de chaque donneur (voir ci-dessus). S'il incluait ces annulations de dettes, le total du CAD pour 1992 serait de 62 338 millions de dollars (0.34 pour cent du PNB).

(Source : Communiqué de presse de l'OCDE.)

Le Comité a noté avec intérêt le nombre important d'ONG opérant au Luxembourg et l'étroite coopération qui s'est instaurée entre elles et le gouvernement en ce qui concerne la mise en œuvre de projets de développement. Il a pris connaissance des mesures envisagées par le gouvernement pour simplifier les procédures de cofinancement avec les ONG et pour

augmenter sa participation financière dans certains cas spécifiques. Toutefois, le Comité a constaté que la charge administrative résultant de l'examen, du suivi et de l'évaluation des projets cofinancés avec un si grand nombre d'ONG était très importante et, dans une certaine mesure, alourdissait la mise en œuvre d'une politique de coopération au développement cohé-

rente, et créait des difficultés en ce qui concerne le choix des secteurs et des pays bénéficiaires. Le Comité a invité les autorités luxembourgeoises à étudier comment ces inconvénients pourraient être surmontés tout en gardant les avantages d'une coopération étroite avec les ONG et en respectant leur autonomie dans le choix des partenaires dans les pays en développement.

## ASSURANCES

# Le secteur des assurances en 1992

Au cours d'une conférence de presse le 6 octobre 1993 fut présenté le premier rapport annuel élaboré par le Commissariat aux assurances depuis l'adoption de son statut d'établissement public

par la loi du 6 décembre 1991. Ce rapport a porté sur les activités des entreprises luxembourgeoises d'assurances et de réassurances au cours de l'exercice 1992.

1992 - Une année charnière pour le Commissariat aux assurances

L'année 1992 fut le premier exercice de l'autorité de surveillance, le Com-

missariat aux Assurances, sous son nouveau statut tel qu'il résulte de la loi du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances.

De simple service du Ministère du Trésor, le Commissariat aux Assurances est devenu un établissement public doté de compétences propres et d'une large autonomie financière et de gestion.

Le présent rapport annuel, le premier véritable rapport établi par le Commissariat, destiné à la fois aux professionnels, aux décideurs politiques et économiques et appelé à connaître une diffusion la plus large possible est censé répondre non seulement à une exigence légale ; il devrait constituer également et surtout un instrument utile pour l'appréciation du développement d'un secteur important de notre économie nationale, secteur qui, trop souvent par le passé, n'a pas connu l'appréciation qui lui revenait, en raison peut-être de sa discrétion trop poussée.

Les auteurs du présent rapport ont eu à cœur de synthétiser les nombreuses données économiques et financières qui leur reviennent sur le secteur qui relève de leur surveillance. Ils expriment l'espoir que le rapport annuel du Commissariat aux Assurances constitue, et constituera encore plus à l'avenir un instrument utile entre les mains des professionnels :

- instrument qui leur permettra de situer les performances de leur entreprise par rapport aux performances globalement réalisées par l'ensemble du marché.
- instrument encore, qui devrait aider les professionnels à définir leurs stratégies de développement pour l'avenir.

Les auteurs du présent rapport sont parfaitement conscients que la présentation et le contenu sont perfectibles. Ils voudraient inviter tous les lecteurs de leur faire parvenir leurs suggestions et critiques à ce sujet.

#### *1992 - Une année charnière pour l'assurance au Luxembourg*

L'exercice 1992 fut une année charnière pour l'assurance luxembourgeoise. Se situant à la veille du Grand Marché Intérieur des Assurances, l'exercice a été une année de réflexions en profondeur des dirigeants des entreprises d'assurances en vue de leur développement dans ce grand marché européen sans frontières.

Au Luxembourg ce repositionnement a donné lieu à deux approches, apparemment contradictoires :

- d'une part, de nombreuses entreprises d'assurances ont « redécou-



*Le rapport annuel du Commissariat aux assurances fut présenté à la presse le 6 octobre 1993.*

vert » leur clientèle traditionnelle luxembourgeoise et ont développé des actions commerciales et des améliorations de leurs services en vue d'une fidélisation accrue de ces clients traditionnels ;

- d'autre part, les entreprises, souvent les mêmes, se sont mises à la recherche de nouveaux créneaux susceptibles de leur permettre une croissance au-delà des frontières du Grand-Duché de Luxembourg en développant de nouveaux produits d'assurance, essentiellement dans le domaine de l'assurance-vie, qu'elles offrent à une clientèle non résidente.

Globalement parlant les actions se sont révélées positives de sorte que l'industrie l'assurance luxembourgeoise, qui peut se baser sur une longue tradition, un niveau professionnel élevé de ses dirigeants et employés ainsi que sur certains aspects particuliers au Luxembourg, tels sa place financière, sa discrétion et une politique fiscale raisonnable, devrait conserver et même développer sa présence dans le concert européen de l'assurance.

#### *Quelques chiffres-clés de l'assurance*

Dans les branches d'assurances autres que l'assurance-vie, l'encaissement total des primes est passé de 11,3 milliards de francs en 1991 à 19,5 milliards de francs en 1992, soit une progression de 73,15 %. Il y a lieu de remarquer cependant que cette progression est essentiellement due à la prise en compte de certaines entreprises agissant dans le domaine de l'assurance maritime et dont les chiffres n'étaient pas représentés au cours des exercices précédents.

Abstraction faite de ces cas particuliers qui interviennent dans le calcul de l'encaissement global pour quelque 7,2 milliards de francs, la progression de

l'encaissement dans le secteur traditionnellement luxembourgeois était de 8,68 %.

Sous l'aspect de la rentabilité, il y a lieu de remarquer qu'après la prise en compte des revenus des placements toutes les branches d'assurances non vie accusent un solde positif à l'exception des branches automobiles. Celles-ci sont déficitaires à raison de quelque 230 millions de francs pour la branche « R.C.-automobile » et de 41 millions pour la branche « Casco ». Il est à noter cependant qu'à partir de 1993, au moins la branche « R.C.-automobile », devrait retrouver son équilibre en raison de l'adaptation tarifaire intervenue à partir du 1er mars 1993.

La branche « Incendie », traditionnellement bénéficiaire clôture l'exercice avec un très léger déficit de quelque deux millions de francs. Ce résultat très moyen est essentiellement dû à la survenance de plusieurs très gros sinistres en 1992.

La branche « Vie » a connu en 1992 un développement spectaculaire qui laisse présager un avenir très prometteur pour cette activité.

Passant d'un encaissement total de 5,9 milliards de francs en 1991 à près de 14,7 milliards de francs en 1992, les primes émises en assurance-vie accusent une progression de 148,53 % en une année. Ici encore ce développement résulte pour partie du fait que les chiffres de 1992 incluent pour la première fois l'intégralité des opérations souscrites en devises.

Cette progression exceptionnelle est essentiellement due à la mise sur le marché de produits d'assurance-vie modernes, à rentabilité élevée pour les preneurs d'assurance. Ces produits sont tout particulièrement recherchés par une clientèle non résidente et intéressée par les attraits traditionnels de la place financière du Luxembourg.

### Les placements

En tant qu'investisseurs institutionnels les assureurs comptent parmi les premiers intervenants sur le marché des placements à long terme.

Fin 1992, le total des placements représentatifs des engagements en francs luxembourgeois des entreprises d'assurances agréées se chiffrait à 67,53 milliards de francs.

Les actifs représentatifs des placements des entreprises étaient investis comme suit :

- 72,95 % en obligations, dont 20,50 % en titres de la dette publique ou assimilée et 21,29 % en obligations de sociétés luxembourgeoises,
- 8,41 % en actions dont 5,03 % en actions de SICAV et d'OPCVM,
- 4,72 % en immeubles situés au Luxembourg,
- 13,91 % en d'autres actifs, notamment des comptes bancaires à vue et à terme.

### La réassurance

Depuis l'adoption de la loi du 24 février 1984 instituant un cadre légal

favorable à la constitution d'entreprises de réassurances, 182 sociétés de l'assurance ont été créées à Luxembourg (août 1993). La plupart de ces entreprises sont des sociétés dites « captives » créées par de très grandes sociétés industrielles, commerciales ou de services opérant sur les marchés internationaux et qui limitent leur activité de réassurance à la couverture des risques propres au groupe auquel elles appartiennent.

En raison de l'implication de ces entreprises de réassurance dans un contexte international tous les chiffres relatifs à l'exercice 1992 ne sont pas encore disponibles à la date de clôture du présent rapport annuel.

Il a dès lors été décidé de ne publier actuellement que les chiffres comptables de l'exercice 1991.

Pour l'exercice 1992, il y a lieu de noter que la cadence de création de nouvelles sociétés de réassurances s'est légèrement ralentie par rapport à la moyenne de constitutions nouvelles au cours des exercices précédents. Il y a lieu de noter cependant que ce léger fléchissement des créations nouvelles

s'analyse comme le résultat d'une certaine saturation du marché, plutôt que comme un désintérêt des entreprises de réassurances pour le Luxembourg.

L'encaissement de primes brutes en 1991 a atteint 44,6 milliards de francs, soit une augmentation de 21,07 % par rapport à 1990. Les évaluations pour 1992 laissent présager une augmentation de quelque 20 % par rapport à l'exercice 1991 de sorte que les primes brutes encaissées par les réassureurs seront de l'ordre de 65 milliards.

Les sinistres réglés par l'ensemble des réassureurs sont passés de 21 milliards de francs en 1990 à 22 milliards de francs en 1991, soit une augmentation de 4,5 %.

Par contre, l'ensemble des provisions constituées (provisions pour sinistres, provisions pour fluctuation de sinistralité et autres provisions) sont passés de 72,7 milliards de francs en 1990 à 107,7 milliards de francs en 1991, soit une augmentation de 48 %.

(Source : Extrait du rapport annuel 1992 du Commissariat aux Assurances)

## ENSEIGNEMENT

### La création d'un nouvel organisme de formation professionnelle continue à Luxembourg :

## L'institut national pour le développement de la formation professionnelle continue (INFPC).

#### 1. Le contexte de création de l'INFPC

Le Luxembourg, tant du point de vue géographique que purement économique, est englobé dans le système international des économies les plus performantes. Cet environnement hautement concurrentiel et en évolution constante demande des réponses rapides et adéquates aux conditions changeantes caractérisant ce nouveau contexte. Les nouvelles technologies, l'ouverture des marchés et les nouveaux systèmes de gestion des entreprises sont devenus les facteurs qui nécessitent des facultés de réaction et d'adaptation de plus en plus développées. Ce rythme de l'économie fait ainsi naître de nouvelles exigences et besoins quant aux connaissances et compétences des individus

qui devront être satisfaites par des mesures de formation professionnelle continue.

Entièrement conscient de l'importance de l'enjeu, le Ministre de l'Éducation Nationale a pris l'initiative de faire étudier l'état actuel des choses en matière de formation professionnelle continue auprès d'un échantillon représentatif d'entreprises luxembourgeoises. Suite aux conclusions de cette étude, ainsi qu'en étroite concertation avec les partenaires sociaux, le Ministre de l'Éducation Nationale a déposé un projet de loi concernant la création d'un institut spécialisé dans le développement d'activités de formation professionnelle continue.

Créé par la loi du 1. 12. 1992 comme établissement public géré selon le droit privé, le but de L'INSTITUT NATIONAL POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE (INFPC) consiste à élaborer des concepts de formation professionnelle continue dans l'intérêt du progrès technologique et de l'innovation pédagogique.

#### 2. Cadre et structures de la formation professionnelle continue au Grand-Duché de Luxembourg

L'INFPC s'inscrit dans la suite logique des initiatives du Ministère de l'Éducation Nationale au niveau de la forma-

tion professionnelle continue. Ainsi, le Gouvernement a initié une nouvelle loi-cadre concernant la formation professionnelle continue qui est actuellement en discussion au sein du Conseil Économique et Social. De cette manière, le Grand-Duché du Luxembourg va disposer dans le futur d'organes et de structures appropriées pour relever le défi lancé par les exigences d'une économie en pleine mutation par le moyen de la formation professionnelle continue.

Les activités de l'INFPC, qui ont débuté le 1. 8. 1993 avec l'engagement de trois collaborateurs, s'adressent à tous les intervenants économiques, que ce soient les grandes entreprises industrielles, les PME/PMI, les administrations, les associations ou groupements professionnels, ou les indépendants. L'INFPC est dirigé par un Conseil d'Administration composé paritairement de représentants de cinq ministères et des chambres professionnelles, illustrant par là la volonté de réunir l'ensemble des acteurs économiques.

### 3. Buts et orientations de l'INFPC

L'INFPC agit comme un organisme de consultance en matière de formation professionnelle continue, proposant des interventions qui peuvent être ponctuelles ou aller jusqu'à un accompagnement à long terme de l'entreprise. A court terme, l'INFPC prévoit des actions précises et sur demande, comme l'organisation de séminaires spécifiques à l'intérieur d'une entreprise qui visent à améliorer les performances individuelles ou de groupes. À moyen et à long terme, l'INFPC se propose d'accompagner l'entreprise sous forme d'un partenariat en visant un accroissement de sa rentabilité et de son efficacité. Les activités de l'INFPC répondront ainsi tant aux besoins de l'entreprise qui souhaite disposer d'équipes bien formées, qu'aux intérêts des salariés qui voudraient maintenir à jour leurs connaissances ou affiner leur savoir-faire et leurs compétences.

L'INFPC se distingue des organismes de formation qui sont déjà implantés sur le marché luxembourgeois, par le fait de ne pas prévoir l'organisation de cours ou de séminaires grand public. Le grand « plus » de l'INFPC repose sur la volonté de proposer une assistance dédiée aux besoins réels de l'entreprise, combinée à l'idée de réaliser des projets de formation façonnés sur mesure. En appliquant une méthodologie différenciée, l'INFPC établit des actions centrées sur les besoins réels des entreprises et développe des stratégies orientées d'après une approche du sur-mesure et d'après la qualité au service du client.

Comme méthode de travail, l'INFPC définit en étroite collaboration avec l'entreprise un déroulement chronologique d'actions de formation cohérentes qui incluent :

- la formulation claire et précise du contenu de la matière à traiter
- la définition précise des objectifs et des groupes cibles
- la construction des moyens pédagogiques adéquats
- la mise à disposition d'intervenants hautement qualifiés
- la prise en charge de la gestion administrative et logistique de la formation

L'INFPC assure ainsi une intervention pédagogique d'ensemble qui correspond de façon optimale aux besoins réels de l'entreprise et veille au transfert concret des connaissances sur le lieu de travail.

C'est alors que la rentabilité de l'investissement dans la formation professionnelle continue réalisé en partenariat avec l'INFPC sera visible pour



Lors de la conférence de presse du Ministre de l'Éducation nationale, M. Marc Fischbach

l'entreprise tant du point de vue pédagogique que du point de vue financier.

Pour un premier contact, veuillez vous adresser à M. Paul Jung, tél. 46 96 17, ou M. Marc Ant, tél. 46 96 18 ; INFPC, 24, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg.

(Source : Conférence de presse de M. Marc Fischbach, Ministre de l'Éducation nationale 6.10.93.)

## La rentrée scolaire et le plan de travail 1993/1994

Monsieur Marc Fischbach, Ministre de l'Éducation nationale, a donné une conférence de presse le 15 septembre

1993 et qui avait pour thèmes la rentrée scolaire et le plan de travail 1993-1994.

### Les chiffres de la rentrée

#### 1. Préscolaire-Primaire

	93-94	92-93	91-92
Préscolaire	8 800	7 800	8 500
Primaire	25 000	25 500	25 300
Complémentaire	1 200	1 100	1 400
<b>Total</b>	<b>35 000</b>	<b>34 400</b>	<b>35 200</b>

#### 2. Secondaire

	93-94	92-93	91-92
Secondaire général	8 709	8 289	8 082
Secondaire technique	11 975	11 656	11 572
<b>Total</b>	<b>20 684</b>	<b>19 945</b>	<b>19 654</b>

#### 3. Supérieur

	93-94	92-93	91-92
IST	300	326	250
ISERP	222	225	240
BTS	230	200	164
IEES	387	299	179
<b>Centre Universitaire</b>			
Cycle Court	140	100	150
Lettres et scs. hum.	89	75	79
Droit et scs. éco.	152	165	154
Sciences	120	71	115
<b>Total CUL</b>	<b>501</b>	<b>411</b>	<b>498</b>
<b>Total général</b>	<b>1 640</b>	<b>1 461</b>	<b>1 331</b>

# L'enseignement secondaire général (1991/92)

## Statistiques globales et résultats scolaires

### A) Statistiques globales

- En 1991/92, 8 420 élèves ont fréquenté l'enseignement secondaire.
- 93,6 % de ces élèves sont dans l'enseignement public et 6,4 % dans l'enseignement privé.
- 53,6 % des élèves sont de sexe féminin et 46,4 % de sexe masculin.

- 11,7 % des élèves sont des élèves étrangers, 31 % sont des élèves portugais et 20,1 % sont des élèves italiens.

- La répartition par âge montre qu'au niveau de la classe de 7e, 87,3 % des élèves sont dans « l'âge normal ».

Ce taux descend progressivement jusqu'à 56,2 % pour la classe de 1re.

### B) Résultats scolaires

#### 1) Évolution du taux de réussite

	1988/89		1989/90		1990/91		1991/92	
	absolu	relatif	absolu	relatif	absolu	relatif	absolu	relatif
Total des élèves	6 227	100 %	6 379	100 %	6 714	100 %	7 577	100 %
Total admis	5 159	82,9 %	5 343	83,8 %	5 863	87,3 %	6 466	85,3 %
Total refusés	1 068	17,1 %	1 036	16,2 %	851	12,7 %	1 111	14,7 %

#### 2) Promotion globale

	1990/91		1991/92					
	absolu	relatif	ENS. PUBLIC		ENS. PRIVE		TOTAL	
			absolu	relatif	absolu	relatif	absolu	relatif
Total des élèves admis direct.	6 714	100 %	7 073	100 %	504	100 %	7 577	100 %
(sans compens.)	4 423	65,9 %	4 426	62,6 %	307	60,9 %	4 733	62,5 %
admis par compensation	1 030	15,3 %	1 159	16,4 %	78	15,5 %	1 237	16,3 %
Réussite en juillet	5 453	81,2 %	5 585	79,0 %	385	76,4 %	5 970	78,8 %
refusés directement	571	8,5 %	680	9,6 %	48	9,5 %	728	9,6 %
ajournés	690	10,3 %	808	11,4 %	71	14,1 %	879	11,6 %
ajourn. réussis*)	410	59,5 %	462	57,2 %	34	47,9 %	496	56,4 %
ajourn. non réussis*)	280	40,6 %	346	42,8 %	37	52,1 %	383	43,6 %
Total admis	5 863	87,3 %	6 047	85,5 %	419	83,1 %	6 466	85,3 %
Total refusés	851	12,7 %	1 026	14,5 %	85	16,9 %	1 111	14,7 %

\*) les pourcentages en question s'entendent par rapport au total des élèves ajournés.

#### 3) Taux de réussite par niveau d'études

niveau d'études	1989/90	1990/91	Taux de réussite global		
			+ / - 89/90-90/91	1991/92	+ / - 90/91-91/92
Total	83,8 %	87,3 %	+ 3,5 %	85,3 %	- 2,0 %
7e	74,3 %	82,4 %	+ 8,1 %	79,1 %	- 3,3 %
6e	84,3 %	87,1 %	+ 2,8 %	84,2 %	- 2,9 %
5e	86,1 %	88,6 %	+ 2,5 %	87,6 %	- 1,0 %
4e	88,1 %	86,0 %	- 2,1 %	86,9 %	+ 0,9 %
3e	87,6 %	91,8 %	+ 4,2 %	88,4 %	- 3,4 %
2e	89,1 %	92,9 %	+ 3,8 %	91,6 %	- 1,3 %

## Les classes à horaire aménagé

Stabilisation en 1993-94 du système des classes à horaire aménagé sous forme de projet pilote avec priorité pour les jeunes sportifs et musiciens.

Fonctionnement de nouvelles classes :

LGL Ve

LGE IIIe

LGD VIIe et Ve

Donc actuellement des classes à horaire aménagé fonctionnement dans :

4 lycées

LMRL (cycle complet) 9 classes

LGL (VIIe, VIe, Ve) 3 classes

LGE (VIIe, VIe, Ve, IVe, IIIe) 5 classes

LGD (VIIe, VIe, Ve) 3 classes

### 3 lycées techniques

LTB (7e à 11e) 12 classes

LTE (7e, 8e, 9e) 3 classes

LTETT (8e) 1 classe

36 classes

## Introduction du système des semestres dans l'enseignement secondaire technique

### Pourquoi une organisation en semestres ?

- alignement sur l'organisation par semestres qui existait déjà dans l'enseignement secondaire technique au niveau du régime professionnel et du régime de la formation de technicien

- le nouveau règlement sur l'examen de 13e prévoit de toute façon une organisation par semestres

- diminution des leçons perdues au moment des opérations de fin de trimestre

- diminution du stress scolaire par une meilleure répartition des devoirs sur les 18 semaines que dure chaque semestre

- possibilité d'une meilleure organisation des branches à 1 leçon hebdomadaire (2 leçons au cours d'un semestre)

### Conséquences pratiques du nouveau système

Le bulletin du premier semestre sera établi avant les vacances de Carnaval (12-20 février 1994). Les conseils de classe prendront leurs décisions avant ces vacances.

Dans l'ancienne réglementation les notes du premier trimestre des élèves des classes de 7e n'étaient pas prises en considération. Pour l'organisation en semestre un nouveau règlement prévoit que les notes des différentes branches du premier semestre ne seront prises en considération que dans les cas favorables pour l'élève.

Un nouveau carnet de liaison où les notes des élèves seront inscrites régulièrement permettront aux parents des élèves du cycle inférieur de suivre les progrès de leurs enfants.

## Neuer Ausbildungsweg CITP

Ab kommendem Herbst wird in Luxemburg auf der Basis von Artikel

12 des Gesetzes vom 4. September 1990 über die Reform des technischen Sekundarunterrichtes ein neuer Ausbildungsweg in experimenteller Form eingeführt, der sich als Ziel setzt, lernschwierige Kinder in zwei Etappen zu einer beruflichen Qualifikation zu führen.

Dieses Projekt betrifft folgende Berufe :

- Elektriker
- Automechaniker
- Verkaufssektor :  
Lebensmittelbranche
- Personal für Küche und Bedienung.

In der ersten Etappe von 2, bis maximal 4 Jahren, wird den Kandidaten eine Basisausbildung vermittelt, welche mit dem technischen und beruflichen Einführungszeugnis (CITP) abschließt.

Im Bereich der Elektriker, Automechaniker und Lebensmittelbranche ver-

läuft die Ausbildung nach dem klassischen Dualsystem : praktische Lehre im Betrieb, Begleitunterricht in der Schule. Das Personal für Küche und Bedienung wird in einer Vollzeitausbildung im Lycée technique de Bonnevoie mit praktischen Stage-Perioden im Betrieb ausgebildet.

Das Ausbildungsprogramm wird in Module, d. h. kleine Einheiten unterteilt, und die Addition aller Module stellt die Schlußzertifikation dar.

Nach der Erlangung des CITP bleibt den Inhabern die Möglichkeit, in einer zweiten Etappe das CATP zu erlangen, auch wenn wir realistisch davon ausgehen können, daß für die meisten betroffenen Jugendlichen der Erwerb des CITP das Hauptziel darstellt.

Dieses neue Modell einer Ausbildung wurde ausgearbeitet in Zusammenarbeit zwischen dem Unterrichtsministerium, den Berufskammern, Vertretern

der technischen Lyzeen und der Komplementärzentren, sowie des Dienstes für Berufsorientierung. Während der ersten Anlaufzeit wird das Projekt durch das Unterrichtsministerium intensiv pädagogisch betreut. Es stellt eine große Herausforderung dar und es ist zu wünschen, daß es erfolgreich sein wird.

Die ersten Kandidatinnen und Kandidaten wurden aus den Komplementärzentren ausgewählt und von einer Spezialkommission zu diesem neuen Ausbildungsweg hin orientiert.

Die Zahl derer, die wirklich diesen neuen Berufsbildungsweg antreten können, hängt für Elektriker, Automechaniker und Lebensmittelbranche von den im CITP angebotenen Ausbildungsstellen ab. Deshalb bleibt zu wünschen, daß viele Lehrmeister entsprechende Lehrstellen anbieten. Auch für sie stellt dieses Projekt eine interessante Perspektive dar.

## COMMUNICATIONS

# Les Postes et Télécommunications en 1992

### Services postaux

Si l'année 1992 n'a guère été propice pour la mise sur pied d'importantes nouveautés en matière de service postal, cette circonstance ne relève nullement d'un manque d'initiative de la Division des Postes, mais reflète plutôt le fait que les services concernés étaient, dans une très large partie, accaparés par les problèmes inhérents aux changements de taille qui s'annonçaient pour la fin de l'exercice en question.

Il s'agit bien entendu en premier lieu du changement de statut des P&T, ce qui, pour la Division des Postes impliqua la nécessité de remplacer la comptabilité de l'Etat par une comptabilité commerciale appelée à être opérationnelle dès le début 1993.

L'autre nouveauté d'importance consiste dans la libéralisation des échanges de courrier devenant effective conjointement avec la tombée des barrières douanières des pays de la CE.

Des travaux de réorganisation d'envergure au niveau de la distribution se sont avérés nécessaires pour venir à bout des problèmes posés par cet apport supplémentaire de besogne.

Avec la réalisation du marché unique, les P&T ne se verront non seulement exposés à une concurrence tous azimuts, mais auront à affronter un accroissement substantiel du volume de courrier à évacuer, notamment dans le domaine de la poste aux colis.

Si donc pour l'année 1992 l'importance des disponibilités engagées dans l'intérêt de ces changements majeurs faisaient nécessairement défaut dans d'autres domaines, ceci n'est cependant pas synonyme d'inactivité.

Ainsi ont pu être réalisées quelques nouveautés, moins spectaculaires qu'à l'accoutumée il est vrai, mais représentant néanmoins une amélioration certaine de la qualité du service au client offert jusqu'à présent dans ce contexte.

Le service du Matériel ayant déménagé dans le bâtiment du Comptoir des Fers et Métaux, les locaux ainsi libérés au 5e étage du Centre Postal à Luxembourg furent aménagés pour loger le Bureau des Chèques Postaux en fin d'année. Ce transfert permit en fin de compte d'élargir considérablement la surface initiale de la salle des facteurs située au 3e étage.

Dès l'année 1993, il est prévu d'améliorer la qualité de service offerte par le biais des boîtes « rouges » en faisant procéder à une levée de ces dernières également le dimanche ; donc une levée après 19.00 heures, 7 jours sur 7.

Durant la période de fin d'année, outre d'importants efforts consentis pour renforcer les points faibles notamment connus, plusieurs mesures restrictives en relation avec le dépôt de certaines catégories de courrier se sont avérées indispensables pour maintenir le service au client à un niveau acceptable.

L'expérience des années précédentes aidant, l'évacuation régulière de la besogne a pu être assurée sans incident, de sorte que le bilan de période de fin d'année ne peut être qualifié que de positif.

En effet, indépendamment d'une augmentation du volume de courrier de l'ordre de 15,3 % constatée pour ce mois de décembre par rapport à celui de l'année passée, il n'y a pas eu de retards ou de suspens.

Quant au taux de lecture moyen relevé en matière de tri automatisé, il s'est légèrement amélioré, alors que le taux

de dévoiement moyen est quasiment resté à son niveau de l'année écoulée avec 0,46 %.

Les perspectives pour l'avenir immédiat ou à moyen terme s'annoncent d'ailleurs laborieuses avec des projets d'envergure que les P&T se proposent de réaliser.

La plus en vue parmi ces entreprises consiste certainement dans l'extension de l'actuel équipement du tri automatique moyennant l'acquisition d'une 3e machine à lecture optique, assortie d'un système de vidéoencodage.

Le service de prise à domicile de courrier de tout genre offre une palette de possibilités d'extension des prestations actuellement assurées. Des études sont en cours afin d'assurer aux P&T leur part de ce marché en pleine expansion.

#### Services financiers postaux

L'Eurogiro, nouveauté visant d'accélérer sensiblement le service actuellement offert en matière de transfert de fonds au niveau international, devrait être opérationnel à brève échéance.

Il y a lieu de citer l'extension du réseau Postomat international obtenue par l'interopérabilité réciproque réalisée avec nos pays voisins : la Belgique et la France. L'Espagne est sur le point de faire partie des pays bénéficiant de l'interopérabilité en matière de réseau Postomat international. La Suisse et l'Allemagne sont également sur les rangs dans ce contexte.

L'informatisation des guichets progresse, mais vu la complexité de cette entreprise, la réalisation s'étend sur plusieurs années.

Pour ce qui est maintenant du bilan sommaire à dresser sur les principaux services au client pour 1992, il convient de relever que toutes les branches principales peuvent faire valoir des taux de croissance d'importance variable selon le cas.

A titre d'exemple, l'on peut citer les 4,7 % d'augmentation enregistrés en matière de courrier normalisé traité au Centre de Tri, la croissance permanente du trafic EMS, tant à l'arrivée (+24 %) qu'à l'exportation (+64%), la progression en flèche du service VISA (+70 %) et j'en passe...

#### Services de télécommunications

L'accroissement rapide des demandes de raccordement au réseau de télécommunications non réalisables faute de lignes disponibles dans les réseaux locaux a été le problème majeur cerné en 1991. Durant l'exercice 1992, les mesures mises en route ont été intensifiées et ont rapidement porté leurs fruits. De cette sorte le nombre de demandes en instance a été réduit de près de 25 % pour se stabiliser à 2 300 en fin d'année. Lorsqu'on déduit de ce chiffre les raccordements souterrains qui sont en instance parce que les travaux de construction des immeubles respectifs ne sont pas encore achevés, on arrive fin 1992 à 1 703 demandes non réalisables faute de lignes disponibles. Il s'ensuit que durant 1993 l'effort doit être maintenu dans ce domaine.

En ce qui concerne les demandes réalisables, le délai de réalisation de 3 semaines en moyenne a pu être maintenu malgré une augmentation considérable du volume de travail. Pour 1993, des mesures de simplification des opérations et une rationalisation des procédures seront mises en place et permettront un service encore plus expéditif.

Dans le domaine du réseau des jonctions, les chantiers importants de pose de câbles à fibres optiques ont été poursuivis de sorte que fin 1992 plus de 60 % des centraux étaient déjà desservis par câble optique.

La cadence prise depuis quelques années devra être maintenue jusqu'à la fin de la décennie pour tenir le pas avec

la numérisation de la commutation et pour assurer un réseau suffisamment maillé dans le but de garantir une sécurité d'exploitation suffisante même en cas de défaut majeur. Dans ce sens un plan global a été esquissé et mis en discussion.

Le nombre de chantiers où les P&T participent en coordination sur l'initiative d'administrations, de services publics ou d'entreprises de distribution s'est maintenu au même niveau qu'au cours de l'exercice précédent, tandis que le nombre des résidences, grands immeubles et cités résidentielles a continué à croître.

Dans le domaine des radiocommunications les travaux en relation avec l'établissement d'un faisceau hertzien vers la Belgique, qui sera opérationnel au courant 1993, ont progressé.

La configuration de principe d'un réseau radio à ressources partagées transfrontalier avec la RFA a été définie en 1992 en vue de la mise en service en 1993 sous la désignation « Commobil ». Il est destiné à couvrir les besoins internes en radiocommunications mobiles d'entreprises comportant un parc automobile en déplacement.

Le réseau LUXGSM a été mis en place de sorte que les premières communications ont pu être testées fin 1992 en vue du démarrage commercial en 1993.

Les autres services radioélectriques, tels Sémaphone et ATF II continuent à jouir de la faveur des clients.

Enfin la Division des Télécommunications a pu commencer au cours du dernier trimestre 1992 son déménagement vers le nouveau site « Cloche d'Or » laissant derrière elle les multiples contraintes et désavantages résultant de l'éparpillement dans le quartier de la gare.

(Source : *Extrait du rapport de gestion des Postes et Télécommunications*)



## Le vieillissement de la population au Grand-Duché de Luxembourg

Le Luxembourg n'échappe pas au processus de vieillissement de la population qui est observé dans l'ensemble des pays européens.

- Entre 1960 et 1990, l'effectif des personnes âgées y a augmenté de plus de 40 %.
- Entre 1990 et 2020, l'effectif actuel du Troisième Age pourrait encore s'accroître de 40 %.

Dans ce contexte, l'évolution de l'effectif des personnes âgées de 80 ans et plus a été tout à fait remarquable. En 1960, ce groupe représentait 10 % du Troisième Age ; il en couvre déjà plus de 15 % actuellement et devrait atteindre 17 % en 1995. A ce moment, plus d'une personne sur six appartenant au Troisième Age serait ainsi un(e) octogénaire.

Ce processus de vieillissement de la population sera ininterrompu au cours des trente prochaines années et s'avèrera sans doute irréversible, même à plus long terme.

Il résulte essentiellement de deux facteurs :

- (1) les progrès enregistrés en matière de longévité (en 1990, l'espérance de vie atteignait 71.5 ans pour les hommes et 78.4 ans pour les femmes ; l'espérance de vie au Luxembourg se situe en-deçà de la moyenne européenne) ;
- (2) la diminution de la fécondité (cette dernière n'aurait diminué que parce que la mortalité reculait elle aussi).

Selon certains auteurs, comme M. LORIAUX<sup>1</sup>, le « vieillissement ne s'arrêtera pas aussi longtemps qu'une mortalité en baisse empêchera les naissances et les décès de s'équilibrer à long terme ». Cette observation n'est

pas sans intérêt pour l'action publique ; elle indique, en effet, que les politiques concernant la fécondité et celles qui visent les personnes âgées doivent être considérées comme radicalement différentes<sup>2</sup>.

Ce processus de vieillissement est engagé depuis le début du siècle même si ses effets sont plus spectaculaires aujourd'hui. Ses conséquences sont et seront très nombreuses sur différents plans qu'on envisagera plus loin.

D'une manière générale, on peut cependant penser que tous les rouages de notre société en seront affectés.

Les glissements progressifs induits par ce vieillissement déterminent, petit à petit, de nouveaux équilibres sociaux ainsi que des situations inédites même si l'on se reporte à un passé lointain.

Les effets de ces transformations sont bien visibles si l'on examine, par exemple, les rapports existant entre les grands groupes d'âge. Certains de ces rapports sont en cours d'inversion.

Ainsi, le rapport entre les jeunes (moins de vingt ans) et la population âgée de 20 à 59 ans ne cesse de décroître. En 1960, on comptait 49 jeunes pour 100 personnes d'âge actif. Aujourd'hui, l'effectif des jeunes représente à peine 40 % de celui des actifs et il diminuera encore jusqu'à 35 % en 2020.

Durant la même période, le rapport entre les personnes âgées et les actifs a suivi une évolution inverse ; il n'a cessé d'augmenter. Si bien qu'en 2020, le rapport entre les personnes âgées et les actifs pourrait égaler celui que l'on a observé, en 1960, entre les jeunes et les actifs.

### Quelques conséquences résultant du survieillessement

#### Un nouveau paysage social

Les scénarios démographiques permettent de préciser quelle sera la composition de notre population au cours des prochaines années. Ils constituent ainsi un instrument très utile dans la mesure où leurs prédictions peuvent conduire les acteurs sociaux à s'interroger, dès à présent, sur l'orientation des décisions qui seront nécessaires

pour gérer les transformations en cours. Leur rôle s'arrête cependant là. Les projections démographiques sont en effet muettes dès lors qu'il s'agit d'envisager plus concrètement les problèmes de planification sociale, par exemple. A ce stade, l'analyse doit prendre le relais afin d'éclairer, à partir des situations actuelles connues, le sens probable des évolutions sociales et économiques attendues.

Pour l'heure, cette perspective d'analyse en est encore à ses balbutiements. On se limitera donc, dans cette étude, à rappeler un certain nombre d'éléments dont la réunion conduira progressivement à l'élaboration d'un véritable schéma de réflexion pour la problématique des personnes âgées.

- De ce point de vue, la première information à rappeler relève sans doute de l'ordre des évidences au point qu'on ne mesure plus sa portée réelle.

De nos jours, on observe « une divergence croissante entre la vieillesse biologique et la vieillesse sociale ». Cette réflexion de M. LORIAUX<sup>1</sup> nous permet d'insister sur le décalage qui peut subsister entre la situation actuelle des personnes âgées et la perception que nous en avons.

Traditionnellement, la vieillesse était associée à un état de déficience et de dépendance « qui ne durait pas longtemps ».

Cette vision de la vieillesse est aujourd'hui complètement erronée ; elle s'appliquerait peut-être encore aux grands vieillards, de 80 ans et plus ; mais ce mode de représentation ne correspond certainement plus au vécu des personnes qui accèdent à la pension à 55 ans ou 60 ans et qui ont une espérance de vie moyenne comprise entre 20 et 25 ans.

1. M. LORIAUX, « Le vieillissement de la société européenne : un enjeu pour l'éternité ? », in Actes de la Conférence (1992) : Le Capital humain à l'aube du 21<sup>e</sup> siècle, conférence internationale organisée à Luxembourg du 27 au 29 novembre 1991 par Eurostat et le Gouvernement luxembourgeois.

2. M. LORIAUX. Ibidem.

1. M. LORIAUX. *ibidem*

1. Voir à ce propos : PSELL No 22, Les personnes âgées et/ou retraitées au Luxembourg : leur environnement familial et leurs réseaux de solidarité.

La notion même du Troisième Age pose ici problème dans la mesure où elle tend à uniformiser la représentation d'un groupe qui recouvre, en fait, des situations très différentes. Le critère d'âge par lequel on accède à ce Troisième Age devient lui-même de plus en plus suspect. Appartient-on, par exemple, à ce groupe dès lors que l'on prend sa retraite avant soixante ans ? Et de tels cas sont de plus en plus nombreux<sup>1</sup>. De même, que faut-il penser de l'assimilation au groupe des inactifs âgés des personnes de plus en plus nombreuses dont la capacité de travail demeure, en fait, intacte ?

Il semble ainsi que l'on ait créé une vieillesse « sociale » ou « administrative » sur laquelle on continue à superposer certaines caractéristiques de la vieillesse biologique.

Ces problèmes de définition ne modifient cependant en rien la réalité à laquelle notre société est confrontée : les personnes que l'on classe parmi le Troisième Age sont de plus en plus nombreuses, et, compte tenu des gains en longévité, ces personnes atteindront aussi des âges plus avancés. Il s'ensuit une situation dont il convient de reconnaître le caractère inédit et toutes les conséquences possibles pour le fonctionnement social et économique. Les générations qui quittent aujourd'hui la vie active ont devant elles, de nombreuses années à vivre. De quoi seront faites ces années ? Quel rôle tiendront ces personnes dans l'organisation sociale et économique ?

L'urgence associée à ce phénomène relève habituellement de l'estimation numérique des effectifs concernés. On pourrait cependant ajouter que les solutions à concevoir devront aussi tenir compte de la durée puisque nous ne sommes pas confrontés ici à un phénomène épisodique, mais à un phénomène dont l'intensité risque au contraire de se renforcer au fil du temps.

### Les coûts du vieillissement

Il n'est guère utile de rappeler ici que le phénomène du vieillissement de la population a et aura des conséquences importantes sur les dépenses de la Protection Sociale.

Traditionnellement, la fonction « vieillesse » représentait déjà la part essentielle des dépenses de Protection Sociale. Conformément aux scénarios démographiques, ce poste devrait

encore s'alourdir au cours de prochaines années ; et il en va de même pour la fonction « Santé ».

Tous les pays européens sont aujourd'hui confrontés à ce problème de croissance des dépenses, quel que soit leur régime de Protection Sociale<sup>1</sup>.

— Au Luxembourg, on s'attend aussi à une augmentation substantielle des dépenses sociales. A l'horizon de 2010, la part du Troisième Age dans la population totale pourrait en effet atteindre près de 25%.

L'examen des dépenses de la Protection Sociale montre que celles-ci n'ont cessé de croître au cours des vingt dernières années.

Alors que la croissance de ces dépenses a pu être maîtrisée entre 1980 et 1985, on assiste ensuite à une nouvelle accélération de ces dernières. Les fonctions « vieillesse et survie » et « maladie » sont principalement responsables de cette élévation récente des dépenses. Le bilan technique établi par l'Inspection Générale de la Sécurité Sociale montre aussi que les dépenses pour pensions ont connu une progression de 85% durant la période 1885-1989.

Selon l'avis émis par le Conseil Economique et Social à ce propos l'incidence du facteur démographique sur la croissance de ces dépenses serait néanmoins faible (16,3%) comparativement au facteur « volontariste » résultant de divers ajustements (adaptation indiciaire des pensions, ajustement au niveau réel des salaires, mesures légales, ...).

L'effet de ces mesures légales modifiant l'accès à la pension de vieillesse anticipée est bien visible lorsque l'on examine l'évolution des versements faits au titre de Pension de vieillesse et Pension de vieillesse anticipée.

L'effet de ces versements n'augmente pratiquement pas entre 1980 et 1986 ; des hausses sensibles sont ensuite enregistrées chaque année, surtout à partir de 1989.

Au total, les versements de pensions de vieillesse et pensions de vieillesse anticipée ont ainsi augmenté de 31,6% entre 1980 et 1991, mais cette hausse s'est entièrement déroulée au cours des cinq dernières années.

Cette évolution caractéristique illustre bien le fait que d'autres facteurs se sont ajoutés ici à l'effet démographique attendu. Cet effet démographique demeure néanmoins très important ainsi qu'en atteste l'augmentation des versements de pensions de veuves (+19,3% entre 1980 et 1991).

L'effet combiné de ces mesures légales et de ce facteur démographique peut être évalué par la croissance impressionnante des prestations de vieillesse et de survie ; ces dépenses ont plus que doublé en dix ans (1980-1989).

— On enregistre une évolution similaire pour les dépenses de la fonction « maladie » de la Protection Sociale (ces dépenses ont aussi doublé entre 1980 et 1989).

L'effet du vieillissement de notre population intervient aussi de façon importante à ce niveau. Pour s'en convaincre, il suffit d'observer la croissance des remboursements de soins de santé en fonction de l'âge des patients.

En moyenne, le montant de ces remboursements est 3,3 fois plus élevé pour les patients âgés de 80 à 84 ans que pour les patients âgés de 40 à 44 ans.

Comme on l'a déjà souligné, le phénomène de vieillissement de notre population ne peut être réduit à la seule croissance des dépenses qui en résultent.

Le risque d'emballlement de ces dépenses est cependant bien réel ; les quelques chiffres qui viennent d'être présentés en témoignent clairement.

A moyen terme, le modèle de financement de ces dépenses devra être corrigé. — Mais, comment ? — Et avec quelles conséquences :

- \* pour le système actuel de répartition, en matière de pensions ?
- \* pour le système fiscal ?
- \* pour les coûts salariaux ?

Les réponses à ces différentes questions constitueront un premier test des facultés dont nos sociétés disposent pour gérer le vieillissement de leur population. C'est à ce niveau aussi que se jouera sans doute l'avenir de notre Protection Sociale.

Parmi les mesures qui devront être prises, il faudra en effet distinguer celles qui permettront de maintenir une certaine cohésion entre les différentes générations et celles qui risqueront de renforcer les processus d'inégalité dans un contexte où, comme le souligne M.LORIAUX<sup>1</sup>, « récession et vieillissement vont de pair ».

Si l'orientation de ces dispositions demeure encore incertaine, l'enjeu que celles-ci représentent ne l'est pas : les problèmes liés au vieillissement ne doivent pas être compris comme un épisode de l'histoire que l'on peut régler transitoirement ; il s'agit au contraire d'un phénomène durable qui a déjà modifié notre société et qui en influencera le développement.

1. Voir à ce propos : les effets de la Protection Sociale dans la Communauté Européenne, P. Hausmann, Document PSELL no 50, 1993.

## Des retraités de plus en plus jeunes

Le facteur démographique n'entre pas seul en ligne de compte dans le processus d'inflation des dépenses de Protection Sociale. De nouvelles mesures comme les pré-retraites sont aussi venues alourdir le poids de ces dépenses.

En réalité, le développement de l'inactivité avant même la soixantaine constitue un phénomène qui se propage dans les pays européens.

Ce phénomène semble toutefois s'étendre plus vite au Luxembourg que dans les autres pays. En 1991, on y comptait près d'un inactif pour deux hommes âgés de 55 à 59 ans. Cette proportion est deux fois plus élevée que celle que l'on enregistrerait en 1970<sup>2</sup>.

En ce qui concerne les hommes âgés de 60 à 64 ans, le bilan est encore plus sévère ; 83,9 % d'entre eux sont inactifs (contre 54,6 % en 1970).

Il est clair que l'évolution récente des taux d'inactivité au sein de la population masculine ne contribue pas à simplifier les problèmes liés au financement et aux dépenses de la Protection sociale.

A cet égard, on peut se demander si l'on ne court pas le risque de prolonger au-delà du temps nécessaire certaines mesures prises – à un moment donné – pour des raisons conjoncturelles (pré-retraites, ...). Le cas échéant, il resterait à évaluer les difficultés que poserait la révision éventuelle de ces mesures. L'existence de ces dernières a, en effet, progressivement modifié la perception qu'ont les travailleurs de leur plan de carrière professionnelle. Le départ précoce vers la retraite peut ainsi se transformer en une pratique normale. Dans un tel contexte, il devient évidemment difficile de prôner l'exercice d'une activité professionnelle au-delà du terme réglementaire actuel bien qu'il s'agisse là d'une solution envisageable pour équilibrer les comptes de la Protection Sociale. Toute mesure de cet ordre risquerait donc d'intervenir à contre-courant.

– Mais qu'en est-il exactement ? L'idée de travailler au-delà de l'âge normal de la retraite heurte-t-elle la majorité des travailleurs concernés ? Selon les réponses obtenues dans le cadre de l'enquête annuelle du panel « Liewen zu Letzebuerg », il semble bien que ce soit le cas.

1. MLORIAUX, Ibidem

2. La référence est ici la population résidente.

## Travailler au-delà de l'âge normal

### de la retraite

Parmi les actifs âgés de plus de cinquante ans, seule une minorité (17,6 %, en 1989) adhèrent, sans réserve, à cette proposition. 10 % supplémentaires seraient aussi prêts à accepter une telle proposition mais formulent certaines réserves portant sur l'horaire de travail, le poste occupé ou les conditions financières.

Plus de 7 actifs sur 10, concernés par cette proposition, la rejettent de façon catégorique. Les justifications de ces refus méritent quelque attention. Contrairement à ce qu'on attendrait, les raisons invoquées le plus fréquemment ne concernent pas le poste de travail qui serait trop pénible (5,2 %) ou l'état de santé (16,0 %) mais le fait d'avoir « assez travaillé » (35,5 %).

Les résultats de cette consultation ne condamnent pas d'emblée la possibilité de reculer l'âge du passage à la retraite. Un peu moins d'un tiers des quinquagénaires actifs étaient, en effet, intéressés par cette idée en 1989 même si certains manifestent quelques réserves.

Il n'est pas exclu qu'une sensibilisation des travailleurs à ce problème puisse conduire à une évolution de leur attitude à l'égard de l'âge de la retraite. Ainsi, on observait déjà, en 1990, une légère augmentation des adhérents à l'idée de moduler l'âge de la retraite ; il faut cependant noter que ce changement s'accompagnait aussi d'une élévation sensible des accords soumis à certaines conditions.

### Evolution du niveau de vie des personnes âgées

#### Le recul de la pauvreté dans les ménages de personnes âgées

Au cours des dernières décennies, les personnes âgées ont connu une amélioration notoire de leur situation matérielle. Traditionnellement, la vieillesse était associée au risque de précarité. Ce risque était encore bien présent à la fin des années septante. Ainsi, en 1978<sup>1</sup>, on relevait que 25,4% des ménages de retraités appartenaient aux deux déciles inférieurs de revenus<sup>2</sup> ; en 1989, cette proportion était tombée à 19,2%<sup>3</sup>.

Alors que le risque de précarité était nettement sur-représenté dans les ménages de retraités en 1978, ce risque tend à diminuer nettement huit ans plus tard et ce, avant même la mise en œuvre du Revenu Minimum Garanti dont l'effet devrait être très sensible dans cette catégorie de ménages.

Des résultats similaires ont été enregistrés dans la plupart des pays européens. Le risque de pauvreté tend aujourd'hui à se déplacer vers d'autres catégories de ménages.

Les conditions de vie des personnes âgées situent, en effet, plus souvent celles-ci dans une zone inférieure au risque moyen de pauvreté. De tels résultats sont évidemment à mettre au crédit de la Protection Sociale.

### L'amélioration du bien-être économique dans les ménages de personnes âgées : 1985-1989

La période 1985-1989 a été marquée par une croissance économique ininterrompue. Au niveau des ménages, cette croissance s'est traduite par une augmentation de 36% du niveau de bien-être économique<sup>4</sup>, en l'espace de cinq ans. Les bénéfices de cette croissance ont été partagés tant par les actifs que par les personnes âgées.

L'examen de la situation annuelle des revenus indique, en outre, une forte proximité entre les revenus des ménages d'actifs et des ménages de personnes âgées.

Certains faits sont révélateurs des transformations récentes qui se sont opérées au niveau des conditions de vie des personnes âgées. On s'aperçoit ainsi que plusieurs catégories de ménages de personnes âgées disposent, pour l'une ou l'autre année, d'un niveau de vie supérieur à celui mesuré pour les ménages d'actifs. Seule la position des ménages dont la personne de référence est une femme âgée demeure quelque peu en retrait. Cette dernière situation s'oppose radicalement à celle des ménages représentés par une femme de moins de soixante ans qui se signalent par des niveaux de vie supérieurs à ceux de leurs homologues masculins.

Ces quelques indications concernant le niveau de vie montrent que la situation matérielle des ménages de personnes âgées ne représente plus, en général,

1. Voir : « Niveau de vie de certains ménages au Grand-Duché de Luxembourg », Dickes P., Hausman P., Schaber G., G.E.P.P., 1980 (analyse de l'enquête sur les revenus, menée par le Conseil Economique et Social en 1978).

2. C'est-à-dire aux 20% de ménages disposant des revenus les plus faibles.

3. Source : PSELL 1989-CEPS/Instead.

4. Mesuré par le Revenu net disponible par Unité de Consommation, par ménage.

un sujet de préoccupation dans le contexte actuel. Compte tenu du fait que les charges financières (emprunts,...) sont relativement rares dans cette catégorie de ménages, il n'est pas impossible que les personnes âgées accèdent désormais à un pouvoir d'achat (moyen) plus élevé que celui des actifs.

Ce dernier élément correspond tout à fait au développement récent de certains marchés en direction des personnes âgées. Voilà, en particulier, l'un des nouveaux rôles que semblent tenir les personnes âgées dans le circuit économique.

La multiplication des professions engagées dans des services au profit du Troisième Age constituerait une autre confirmation d'un tel rôle.

L'aisance financière dont bénéficient actuellement les personnes âgées ne manque cependant pas de soulever certaines questions délicates. Cette aisance pourra-t-elle être maintenue à moyen et à long termes lorsque les effectifs de retraités seront encore plus importants ? Comment cette aisance est-elle ou sera-t-elle perçue par les générations plus jeunes ? La solidarité inter-générationnelle n'est-elle pas susceptible de se dégrader d'autant plus que grossissent les rangs d'une sous-population passant pour profiter « à sens unique » des bienfaits de la Protection Sociale alors que le niveau de vie des actifs se dégraderait simultanément ?

Les données récoltées au cours de la période 1985-1989 ne permettent pas

encore de trancher ces questions dans un sens ou dans l'autre. Mais ce sont bien là les quelques repères auxquels il convient d'être attentif pour apprécier l'évolution de la problématique des personnes âgées au cours de la période suivante.

#### Les personnes âgées en ménages privés ou collectifs

Les ménages formés d'une seule personne constituaient un phénomène rare au début de ce siècle (environ 5% de la population des ménages, en 1900). Cette catégorie de ménages s'est ensuite considérablement développée tout au long du 20<sup>e</sup> siècle au point de former, aujourd'hui, plus d'un ménage sur cinq.

Ce processus a touché toutes les catégories d'âge. Mais les personnes âgées y ont été particulièrement exposées. Ainsi, la fréquence des ménages d'isolés âgés de 65 ans ou plus a doublé dans l'ensemble de la population des ménages entre 1960 et 1981.

Les femmes représentent plus de 80% de ces ménages d'isolés âgés. L'isolement au sens strict (ménage formé d'une personne) touche ainsi plus souvent les femmes que les hommes ; la différence ne s'arrête cependant pas là ; en raison des écarts de longévité entre les deux sexes, les femmes sont aussi concernées plus tôt (et donc plus longtemps) par ce phénomène ; entre 65 et 69 ans, plus de 30 % des femmes vivent seules, contre moins de 10 % pour les hommes. Plus de la moitié des

femmes âgées de 80 ans et plus (en ménages privés) vivent seules alors que la proportion des hommes de cet âge vivant seuls n'atteint pas le seuil de 30%.

Des différences importantes subsistent encore entre les deux sexes lorsque l'on examine ensemble les personnes âgées vivant seules dans un ménage privé et celles qui sont accueillies, seules, dans le ménage d'une autre personne (un enfant, le plus souvent). De ce point de vue, l'isolement concerne toujours plus fréquemment les femmes.

Cette répartition inégale reflète les écarts de longévité entre les deux sexes. Les hommes vivent moins longtemps que les femmes ; mais leurs dernières années se déroulent aussi plus souvent en couple ou, à défaut, dans le ménage d'un enfant.

Les proportions de personnes âgées vivant en ménage collectif suivent une évolution parallèle au phénomène décrit au point précédent.

Ces proportions s'élèvent avec l'âge : 28,5% des personnes âgées de 85 ans ou plus vivaient en ménage collectif, en 1981. Enfin, dans chaque tranche d'âge, les femmes représentent toujours la grande majorité des cas : en moyenne, 77% des personnes âgées vivant dans un ménage collectif étaient des femmes en 1981.

(Source : « Les phénomènes associés au vieillissement de la population », étude réalisée par le CEPS/INSTEAD, Walferdange)

## HABITAT

# Untersuchungen zum Wohnungswesen in Luxemburg

Le 6 octobre 1993, Monsieur Spautz, Ministre du Logement et de l'Urbanisme, a présenté au cours d'une conférence de presse la deuxième partie de l'Etude Lip-Consulting „Untersuchungen zum Wohnungswesen – Prognose“.

#### Kurzdarstellung

Der vorliegende Bericht (Teil 3A der Untersuchungen zum Wohnungswesen in Luxemburg) enthält die Neudurchrechnung der Wohnungsbedarfsprognose auf Grundlage der aktuellen Ergebnisse der Volkszählung 1991.

Bisher mußte zum Teil auf hochgerechneten Werten der Volkszählung 1981 und auf Schätzungen aufgebaut werden. Mögliche Ungenauigkeiten verstärken sich naturgemäß bei der Prognose.

#### Der aktuelle Wohnungsbedarf

Gegenüber den provisorischen Werten liegt der aktuelle Bedarf (1991) mit rund 14 300 Wohnungen um 2 700 höher als in Teil 2 ermittelt.

Dies ist darauf zurückzuführen, daß die Zahl der Wohnungen (bzw. der

wohnhafte Haushalte) um fast 10 000 höher liegt als die Fortschreibung 1981-1991 ergab.

#### Prognose in Szenarien

Zukünftige Situationen und Entwicklungstendenzen werden in Form von Szenarien dargestellt. Innerhalb dieser Szenarien wird der zukünftige Wohnungsbedarf prognostiziert.

Es wurden drei Szenarien entwickelt, für die jeweils Annahmen und Rahmenbedingungen sowohl für die Entwicklungstendenzen selbst als auch für

staatliches und anderes Handeln festgelegt werden. Die Szenarien werden in Form linearer Abläufe und Wirkungszusammenhänge dargestellt, quantitative Aussagen werden auf die Darstellung der wesentlichsten Eckzahlen reduziert. Qualitative Aussagen, also Beschreibung von Entwicklungsverläufen und künftigen Zuständen, gewinnen an Bedeutung.

Ausgehend von der Entwicklung in der Dekade 1981-1991 wird für den Prognosezeitraum 1991-2001 die „mögliche Zukunft“ in drei Szenarien vorgestellt.

**Szenario A : „Wertewandel“** beschreibt die Ergebnisse der „Minimalvariante“ mit den mengenmäßig geringsten Anforderungen an, bzw. Wirkungen auf den Wohnungsmarkt.

**Szenario B : „Trend“** ist die Trendvariante. Sie beruht auf der Annahme, daß die Entwicklungen so weiterlaufen wie bisher. Heute bereits absehbare Trendänderungen werden jedoch bereits mitberücksichtigt.

**Szenario C : „Altes Wachstum“** beschreibt die Ergebnisse für die „Maximalvariante“ mit den höchsten Anforderungen an, bzw. Wirkungen auf den Wohnungsmarkt.

#### *Bevölkerungsentwicklung und Haushaltsstruktur*

Eine wichtige Bestimmungsgröße des Wohnungsbedarfs ist die Bevölkerungszahl. Zusammen mit der durchschnittlichen Haushaltsgröße und dem Wohnungsabgang, der Ersatzbedarf begründet, bildet sie die Grundlage für die Prognose des Neubaubedarfs.

Die letzte Dekade, vor allem die letzten fünf Jahre, haben ein unerwartet starkes Bevölkerungswachstum gebracht, das vor allem auf eine sprunghaft ansteigende Zuwanderung zurückzuführen ist. Während Prognosen eine Bevölkerungszahl um die 370 000 erwarten ließen, ergab die Volkszählung 1991 fast 385 000 Einwohner. Davon sind nach der laufenden Bevölkerungsevidenz etwa 275 000 Inländer. Ihre Zahl ist seit den 60er Jahren konstant. Der natürliche Bevölkerungsrückgang wird durch Einbürgerungen ausgeglichen. Auch in Zukunft bestimmen somit die Zuwanderungen die Bevölkerungsentwicklung.

In den Szenarien wird mit einem Bevölkerungswachstum von 15 000 bis 25 000 Personen bis zum Jahr 2001 gerechnet. Für das Jahr 2001 wird für Luxemburg eine Einwohnerzahl zwischen 400 000 und 410 000 Personen angenommen.

Die Zahl der Inländer wird in den drei Szenarien im Jahr 2001 rd. 280 000 betragen, die der Ausländer rd. 120 000 bis 130 000 (das sind rd. 31% der Bevölkerung).

Das Bevölkerungswachstum allein würde im Trendszenario einen Wohnungsbedarf von rd. 8 000 Wohnungen induzieren.

#### *Trend zur Haushaltsverkleinerung hält an*

Die Entwicklung der Haushaltsgröße ist von einem säkulären Trend zur Verkleinerung der Personenzahl im Haushalt geprägt. Bildeten 1960 im Schnitt noch 3,3 Personen einen Haushalt, so sank dieser Wert seither stetig ab (derzeit 2,61).

Bei einer entsprechenden weiteren Verringerung der Haushaltsgröße wäre selbst bei stagnierender oder sinkender Bevölkerungszahl eine Zunahme der Haushaltszahl gegeben.

Gleichzeitig mit der Verringerung der durchschnittlichen Haushaltsgröße ist ein laufender Trend zur Erhöhung der durchschnittlichen Wohnfläche pro Person zu verzeichnen, der zum Großteil mit der Steigerung der Einkommen erklärt werden kann. Damit nehmen die kleiner werdenden Haushalte vergleichsweise sogar mehr Wohnfläche in Anspruch.

Die durchschnittliche Wohnfläche liegt in Luxemburg bei 40 m<sup>2</sup> pro Person. Somit ergeben sich durchschnittliche Wohnungsgrößen von über 100 m<sup>2</sup>.

Bis zum Jahr 2001 ist eine weitere Verringerung der Zahl der Personen je Haushalt auf 2,52 zu erwarten (Prognos AG).

Damit würde sich allein aus der Verkleinerung der Haushalte ein zusätzlicher Wohnungsbedarf von über 5 000 Wohnungen errechnen.

In den Szenarien steigt die Haushaltszahl nicht linear mit der Einwohnerzahl. Starke Zuwanderung bedingt eine langsamere Verringerung der durchschnittlichen Haushaltsgröße, schwache Zuwanderung eine stärkere Verringerung.

Dieser zur Einwohnerentwicklung gegenläufige Trend gleicht die unterschiedliche Bevölkerungsentwicklung der Szenarien aus. Im Jahr 2001 sind für Luxemburg jeweils rd. 158 000 Privathaushalte zu erwarten.

#### *Wohnungsabgang geringer als angenommen*

Für den ersten Teil der Studie war aufgrund von Expertenmeinungen eine Abgangsrate von 0,85% des Bestandes

pro Jahr im Zeitraum von 1981 bis 1991 zugrundegelegt worden.

Die Betrachtung der Volkszählung 1991 zeigt, daß der Abgang vermutlich geringer lag, nämlich bei jährlich 0,5% des Bestandes. Wechselnde Zuwanderungen zwischen 1981 und 1991 und eine gegenüber der laufenden Fertigstellungsstatistik wesentlich höhere Zahl neuer Wohnungen (seit 1981 errichtet) nach der VZ 91 erschweren die Analyse.

Für den Wohnungsabgang bis 2001 wird für alle Szenarien eine Rate von 0,5% des Bestandes pro Jahr angenommen.

Das ergibt einen Ersatzbedarf von rd. 7 200 Wohnungen bis 2001, um die Wohnungsverluste auszugleichen.

#### *Steigende Neubauleistung*

Die Neubauleistung ist nach einem Tiefstand Mitte der 80er-Jahre wieder deutlich angestiegen, und hat 1991 mit über 3 200 fertiggestellten Wohnungen einen neuen Höchststand erreicht (doppelt so hoch wie im Durchschnitt der 80er Jahre). Es wird unterstellt, daß ähnlich wie zu Beginn der 70er-Jahre diese Neubauleistung nicht über die gesamte Periode bis 2001 gehalten werden kann.

Für die Szenarien werden daher – unverändert – Neubauleistungen zwischen 20 000 Wohnungen und 30 000 Wohnungen in den nächsten zehn Jahren angenommen.

#### *Der Wohnungsbestand im Jahr 2001*

Somit läßt sich für das Jahr 2001 je nach Szenario ein Bestand von 157 500 bis 162 500 Wohnungen prognostizieren.

#### *Der Wohnungsbedarf bis zum Jahr 2001*

Als Wohnungsbedarf gilt jener Neubaubedarf, der ohne Berücksichtigung des tatsächlichen Wohnungsneubaus im Verlauf des Prognosezeitraums auftritt.

In seinem geringsten Ausmaß wird er als **Mindestneubaubedarf** aus der Zahl der bis zum Jahr 2001 verlorengehenden Wohnungen und der Zahl der hinzukommenden Haushalte ermittelt. Diese Wohnungszahl muß bis zum Jahr 2001 in Summe neu gebaut werden, wenn das Defizit nicht weiter anwachsen soll.

Zum anderen wird der „**normative Neubaubedarf**“ prognostiziert. Ihm liegen ebenfalls die erwähnten veränderlichen Größen als Komponenten zugrunde.

Zusätzlich wird die Zahl der überbelegten Wohnungen im Jahr 2001 ermittelt. Dazu bilden die vom Ministère du Logement et de l'Urbanisme festgelegten Wohnversorgungsnormen die Grundlage. Damit fließen wohnungspolitische Zielvorstellungen zur Wohnversorgung der Bevölkerung in die Berechnung ein.

#### Der Mindestneubedarf bis zum Jahr 2001

Aus Bevölkerungs- und Haushaltsentwicklung sowie dem Wohnungsabgang errechnet sich in den Szenarien ein **Mindestneubaubedarf von etwas über 20 000 Wohnungen** (ohne Berücksichtigung der tatsächlichen Neubauleistung).

**Damit kann allerdings der 1991 bestehende Wohnungsbedarf nicht abgedeckt werden**, sondern nur die Wohnungsverluste bis zum Jahr 2001 und der Wohnungsbedarf der bis dahin erhöhten Bevölkerungs- und Haushaltszahl.

#### Der normative Wohnungsbedarf bis zum Jahr 2001

Der „normative“ Wohnungsbedarf unterstellt, daß bis zum Jahr 2001 alle Haushalte in einer „normgerechten“ Wohnung leben. Zu kleine Wohnungen müssen daher durch größere Neubauwohnungen ersetzt, mangelhaft ausgestattete Wohnungen verbessert werden.

Nicht für alle Haushalte in überbelegten Wohnungen muß eine Ersatzwohnung neu gebaut werden, da eine Umzugskette unterstellt wird, durch die ein Ausgleich zwischen den Haushaltsgrößen und den Wohnungsgrößen im Sinne der Versorgungsnorm erzielt wird.

**Der normative Wohnungsbedarf (Neubedarf) bis zum Jahr 2001 beträgt insgesamt rd. 26 000 Wohnungen. Damit würde sowohl der aus wohnungspolitischer Sicht heute bestehende als auch der bis dahin zusätzlich entstehende Bedarf abgedeckt.**

Wenn also die derzeitigen jährlichen Neubauleistungen von etwas über 3 200 Wohnungen über die nächsten 10 Jahre fortgesetzt werden, könnte bis zum Jahr 2001 der gesamte Wohnungsbedarf abgedeckt werden!

Allerdings wird aufgrund der Haushaltsentwicklung die vermehrte Bereitstellung von Kleinwohnungen für die stark wachsende Zahl der Single-Haushalte und von Großwohnungen, an denen es heute mangelt, erforderlich. Mittelgroße Wohnungen gibt es vorläufig genug.



*M. Jean Spautz, Ministre du Logement et de l'Urbanisme, présente l'étude sur l'habitat.*

Dies brächte wegen der extremen Differenzierung sowohl der Angebots- als auch der Nachfragestruktur Probleme auf dem Wohnungsmarkt mit sich, da bei zunehmender „Spezialisierung“ der Wohnungen eine „passende“ Wohnung immer schwerer zu finden ist. Flexible und veränderbare Grundrisse werden immer wichtiger werden.

#### Der Wohnflächenbedarf

Zum Vergleich wird auch jener Bedarf ermittelt, der dadurch entsteht, daß der Wohnflächenanspruch mit steigendem Wohlstand stetig wächst. Damit erhöht sich der Bedarf nach Wohnraum weiter. **Zu seiner Deckung müßten in den nächsten zehn Jahren etwas über 30 000 Wohnungen gebaut werden.**

#### Ergebnisse zu Szenario A: „Wertewandel“

In diesem Szenario gewinnen künftig Trends in Richtung Individualisierung und Privatheit an Bedeutung. Sie drücken sich in erhöhtem Umweltbewußtsein, gezieltem Investitions- und Produktionsverhalten, kritischem Konsumverhalten und gesellschaftlichem Verantwortungsgefühl aus.

Die Rolle des Staates wird zugunsten der individuellen Eigenverantwortlichkeit reduziert, staatliche Eingriffe zur Regelung und Gestaltung des Gemeinwohls werden jedoch akzeptiert.

Die Wirtschaft erzielt nach diesem Szenario unter dem Schlagwort „Qualität statt Quantität“ mit dem Einsatz moderner Technologien eine hohe Wertschöpfung. Der Arbeitskräftebedarf sinkt, die Zuwanderung nimmt ab, die Trends zur Überalterung und zur Verringerung der Haushaltsgröße werden verstärkt.

Die Einwohnerzahl beträgt im Jahr 2001 400 000 Personen. Bei einer durchschnittlichen Haushaltsgröße von 2,50 Personen ergeben sich 157 600 Privathaushalte.

**Die Saldierung ergibt einen Mindestneubaubedarf von 20 100 Wohnungen bis zum Jahr 2001. Der „normative Wohnungsbedarf“ wird auf 25 600 Wohnungen bis 2001 prognostiziert.**

Diesem Bedarf steht eine angenommene Neubauleistung von 2 000 Wohnungen pro Jahr gegenüber.

Die Betrachtung des Wohnungsangebots nach der Rechtsreform ergibt bis zum Jahr 2001 einen Verlust von 4 100 Mietwohnungen und einen Zuwachs von 17 000 Eigentumswohnungen.

**Auf dem Wohnungsmarkt bleibt gegenüber heute das Wohnungsdefizit erhalten. Die gegenüber heute verhältnismäßige Verringerung des Gesamtangebots auf dem Wohnungsmarkt und der Wegfall billiger Mietwohnungen führen zu einer Ausweitung der selektiven Wohnungsknappheit.**

Der starke Nachfrageüberhang treibt die Wohnungspreise zunächst im Segment der billigen und später für alle Mietwohnungen in die Höhe. Das Angebot an Eigentumswohnungen reicht grundsätzlich aus, allerdings ist dieses Marktsegment für einkommensschwache Gruppen weiterhin nicht zugänglich.

#### Szenario B: „Trend“

Szenario B repräsentiert das Trend-Szenario. Die laufenden Trends werden in die Zukunft projiziert (wobei abschbare Trendänderungen berücksichtigt werden). Momentan wirksame Kräfte und Tendenzen werden fortgeschrieben.

Die Einwohnerzahl wird im Jahr 2001 405 000 Personen betragen. Bei einer durchschnittlichen Haushaltsgröße von 2,525 ergibt dies 158 000 Privathaushalte.

**Der Mindestneubaubedarf ohne Berücksichtigung des heutigen Defizits beträgt bis 2001 20 500 Wohnungen, der prognostizierte „normative“ Wohnungsbedarf 25 900 Wohnungen.**

Die Neubauleistung von 25 000 Wohnungen ergibt im Jahr 2001 einen Netozuwachs von 4 500 Wohnungen gegenüber der Zahl der wohnungssuchenden Haushalte (zum Vergleich: der normativ ermittelte Bedarf für 1991 beträgt 14 300 Wohnungen).

Bis 2001 bleibt die Zahl der Mietwohnungen konstant, die der Eigentumswohnungen nimmt um 17 000 Einheiten zu.

**Die Lage auf dem Wohnungsmarkt zeigt eine deutliche Entspannung. Das heutige Wohnungsdefizit (normativer Bedarf) kann weitgehend abgebaut werden. Im Bereich der Mietwohnungen ist jedoch eine weitere Verschlechterung der Situation zu erwarten. Der Nachfrageüberhang hält die Preise hoch.**

#### *Szenario C: „altes Wachstum“*

Im Szenario „Altes Wachstum“ wird die Trennung zwischen dem öffentlichen Bereich und dem Privatbereich auch in der Wirtschaft stärker. In wesentlichen Bereichen von allgemeinem Interesse wird jedoch auch die Verantwortung dem Staat übereignet.

Die Umstrukturierung der Wirtschaft geht langsamer vor sich als in den anderen Szenarien, Wirtschaftswachs-

tum wird auf die „klassische“ Art durch Ausnutzung von Ressourcen erreicht. Umweltschutz und Umstrukturierung müssen durch staatliche Vorgaben gefördert werden.

Die Produktivität wächst langsamer als in den anderen Szenarien, der Arbeitskräftebedarf und damit die Zuwanderung sind höher.

Die Einwohnerzahl im Jahr 2001 beträgt 410 000 Personen in 158 400 Privathaushalten mit einer durchschnittlichen Haushaltsgröße von 2,55.

**Der Mindestneubedarf beläuft sich bis zum Jahr 2001 auf 20 900 Wohnungen, der „normative“ Wohnungsbedarf auf 26 400 Wohnungen.**

Aufgrund staatlicher Förderungen kann eine hohe Neubauleistung von 3 000 Einheiten pro Jahr erzielt werden, die über dem normativen Wohnungsbedarf liegt. Dadurch kann bis zum Jahr 2001 das aktuelle Wohnungsdefizit weitgehend beseitigt werden. Der geringfügige Wohnungsüberschuß, der in diesem Szenario entsteht, entspricht etwa der Mobilitätsreserve (leerstehende Wohnungen, die für den Wohnungswechsel, und damit für das Funktionieren eines „normalen“ Wohnungsmarktes erforderlich sind).

**Das steigende Angebot sowohl der Eigentums- wie auch von Mietwohnungen könnte kurzfristig sogar ein selektives „Überangebot“ erzeugen, bis die Nachfrage und der Wohnungsmarkt auf die Erhöhung des Angebots reagieren.**

Die Zahl der Mietwohnungen steigt um 4 200 Wohnungen an, die der Eigentumswohnungen um fast 18 000 Wohnungen, gleichzeitig nimmt die Zahl der Haushalte um fast 14 000 zu.

#### *Chancen auf Entspannung auf dem Wohnungsmarkt*

**Die Ergebnisse der Szenarien zeigen, daß zur Deckung des Wohnungsbedarfes bei dem zu erwartenden Bevölkerungswachstum annähernd eine Fortsetzung der derzeitigen Neubauleistungen erforderlich ist.**

Liegen die Neubauleistungen darunter, wird die selektive Wohnungsknappheit verstärkt. Besonders betroffen ist in allen Fällen der Mietwohnungsmarkt, der wahrscheinlich auch in Zukunft weitere Wohnungen verliert. Nur nach dem Szenario „Altes Wachstum“ (höchste angenommene Neubauleistung) ist bis 2001 ein leichtes, markt-konformes Überangebot an Wohnungen zu erwarten.

Eine Fortschreibung der Rechtsform des Wohnungsbestands ergibt für das Jahr 2001 rd. 113 000 Einfamilienhäuser und Eigentumswohnungen gegenüber rd. 96 000 heute. Die Zahl der Mietwohnungen, 1991 rd. 41 000, wird zwischen 37 000 und 45 000 liegen, zeigt also generell stagnierende Tendenz bei insgesamt steigendem Wohnungsangebot und steigender Haushaltszahl.

Die Bedeutung der Neubauwohnungen am Mietwohnungsmarkt wird zunehmen, da der Wohnungsabgang Mietwohnungen stärker betrifft als Eigentumswohnungen und Eigenheime. Das Segment der billigeren Altmietwohnungen verliert weiter an Bedeutung. Damit sind langfristig weiter überproportionale Kostensteigerungen vor allem für billige Mietwohnungen zu erwarten.

# Échos de presse de l'étranger

Der Deutsche Weinbau, 13.8.93

## Luxemburger Weinbau im Umbruch

### Steckbrief: Luxemburger Weinrecht

Luxemburger Weine sind in Deutschland fast unbekannt. Um so beachtlicher ist ihr Absatz Erfolg im eigenen Land: 65 % werden hier konsumiert, denn eigene Weine zu trinken wird von der Bevölkerung als eine nationale Aufgabe angesehen. Bei einer Gesamtfläche von 1 391 ha, davon 1 350 ha in Produktion, erzeugen 845 Weinbaubetriebe im zehnjährigen Durchschnitt rund 160 000 hl, also rund 118 hl/ha.

Ungeachtet der beachtlichen Hektarerträge sind die Erfolge der von Berufsstand und Staat betriebenen Qualitätsstrategie eindeutig. Hierbei spielt die bereits im Jahre 1935 geschaffene „*Marque Nationale du vin luxembourgeois*“ die maßgebende Rolle. Eine entscheidende Weichenstellung erfolgte im Jahre 1959, als neben der traditionellen Qualitätsbezeichnung „*Marque Nationale*“ die Prädikate „*Vin classé*“, „*Premier Cru*“ und „*Grand Premier Cru*“ eingeführt wurden. Diese Regelung ist nur unter dem Aspekt zu verstehen, daß Französisch die Amtssprache ist. Dies ist auch die Ursache dafür, daß seit der Regierungsverordnung vom 22. Februar 1985 die *Marque Nationale* den Zusatz „*Appellation Contrôlée*“ trägt.

Seit Inkrafttreten der EG-Weinmarktorganisation im Jahre 1971 werden für die Gesamtheit der luxemburger Qualitätsweine die EWG-Bestimmungen beachtet, die im Laufe der Jahre durch zahlreiche nationale Rechtsvorschriften ergänzt wurden.

Die „*Marque Nationale*“ wird aufgrund einer analytischen und sensorischen Prüfung (verdeckte Probe mit 20-Punktesystem) durch den Minister, der sich einer Kommission bedient, verliehen. Die Dienststelle ist im Institut viti-vinicole in Remich eingerichtet. Artikel 1 der luxemburger Regelung für die Zuerkennung der „*Marque Nationale*“ garantiert, daß der Wein luxemburgischen Ursprungs ist, unter Staatskontrolle steht, nicht mit ausländischem Wein verschnitten ist und den Qualitätskriterien der EG-Gesetzgebung entspricht. Die Verarbeitung muß innerhalb der luxemburger Weinregion stattgefunden haben. Im Augenblick der

Anstellung muß sich der Wein in Luxemburg befinden, er muß in Flaschen abgefüllt sein oder sich zumindest im füllfertigen Zustand befinden. Die vom Minister berufene zwölfköpfige Kommission entscheidet nach dem 20-Punkteschema, wobei zur Anerkennung der einfachen „*Marque Nationale*“ zumindest 12 Punkte als arithmetisches Mittel der Kommissionsbeurteilung erreicht werden müssen. Rund 80 bis 90 Prozent der luxemburgischen Weine erhalten die „*Marque Nationale*“, die unterste Qualitätsstufe.

Eine ganz wesentliche Unterscheidung zu unserem System stellt die Zuerkennung der höheren Prädikate dar. Nach mindestens sechswöchiger Lagerdauer darf bei einer erneuten Anstellung der Weine, denen bei der ersten Anstellung die „*Marque Nationale*“ zuerkannt wurde, ein Prädikat verliehen werden. Für „*Vin classé*“ müssen 14,0 bis 15,9 Punkte, für „*premier cru*“ 16,0 bis 17,9 und für „*grand premier cru*“ 18,0 bis 20 Punkte erreicht werden. Dieses Verfahren zeigt, daß die „*Qualität im Glase*“ hier in wesentlich ausgeprägter Form als bei uns verfolgt wird. Das zuerkannte Prädikat muß in der Etikettierung erscheinen, ebenso die zugeteilte Kontrollnummer sowie die Angabe der Faßnummer.

Seit dem 1. Februar dieses Jahres werden neuartige Halsschleifen und Rückenetiketten der *Marque Nationale* verwendet, die Marketinggesichtspunkten Rechnung tragen. Zur technischen Vereinfachung erscheint die zugeteilte Kontrollnummer nicht mehr auf der Halsschleife. Der Abfüller ist jetzt verpflichtet, diese auf dem Etikett anzugeben.

Mit Regierungsverordnung vom 18. März 1988 wurde in Anlehnung an die Stillweinregelung eine „*Marque Nationale des Vins Mousseux Luxembourgeois*“, also für Schaumweine geschaffen, wobei selbstverständlich sämtliche einschlägige Bestimmungen der Brüsseler Qualitätsschaumweinregelung beachtet sind. Deshalb schreibt die luxemburger Verordnung vor, daß diese Schaumweine ausschließlich von Qualitätsschaumweingeigneten Erzeugnissen der luxemburger Mosel bereitet sein müssen. Diese Qualitätsschaumweine unterliegen, um in den

Genuß der Nationalen Weinmarke zu kommen, zwei analytischen und einer sensorischen Prüfung. Hierbei wird ein eigenständiges Punktesystem angewendet. Von den 20 Punkten müssen mindestens 12 Punkte erreicht werden und zwar mindestens für Schaumbildung 1, für Farbe 1, für Klarheit 1, für Geruch 3 und für Geschmack 6 Punkte.

Als „*Jüngstgeborener*“, so eine einschlägige luxemburger Verlautbarung, entspricht der „*Crémant de Luxembourg*“ höchsten Ansprüchen. Er unterliegt zusätzlichen, strengen Produktionsvorschriften. So muß der Transport der Trauben, ähnlich wie in der Champagne, in festem Zustand erfolgen. Aus 150 kg Trauben dürfen höchstens 100 Liter Mostausbeute erfolgen. Für die präzise Erfassung der Pressvorgänge ist ein spezielles Pflichtheft vorgeschrieben. Die zweite Gärung muß in der Flasche erfolgen (Champagnerverfahren), wobei eine Mindestlagerdauer von neun Monaten auf der Hefe vorgeschrieben ist.

Becker

Heute erfassen die Winzergenossenschaften 68 Prozent der Rebfläche, die restliche Fläche verteilt sich auf die privaten Winzer und den Produktionsweinhandel, der über eigene Rebflächen verfügt. Die Zahl der Betriebe geht rasch zurück. In zahlreichen Betrieben finden sich keine Nachfolger mehr, die bereit sind, neben ihrem Hauptberuf auch noch den elterlichen Weinbaubetrieb weiterzuführen. Es fehlt an Perspektiven für die Weinbaubetriebe und damit an Möglichkeiten, die Jugend für den Weinbau zu begeistern. Besonders überall dort, wo noch keine Flurbereinigung vorgenommen wurde, besteht kaum Interesse an der Übernahme von Rebflächen. Bisher konnten allerdings noch freiwerdende Flächen übernommen werden. Dies dürfte sich in den kommenden Jahren ändern, Brachflächen sind unvermeidlich.

### Ausbildung neu gestaltet

In der Ausbildung hat es eine Neuorientierung gegeben. Nach der



Modernisierung gibt es auch für den Weinbau eine spezielle Richtung, die es erlaubt, eine berufsbezogene, weiterführende Ausbildung zu absolvieren. Diese neue Ausbildungsrichtung mit einem gehobenen Abschluß, bietet nun auch die Möglichkeit der Anerkennung in Deutschland. Wer das Fachabitur erreicht, kann z. B. in Geisenheim Weinbau studieren.

Eine weinbauliche Ausbildung ist auch künftig Voraussetzung für die Erlangung von staatlichen Zuschüssen. Dadurch soll erreicht werden, daß die Rebflächen in der Hand qualifizierter Kräfte bleiben.

Im Bereich des Weinrechtes soll eine Novellierung erreichen, daß der Qualitätsgedanke weiter gestärkt und die Erzeugungsmenge gedrosselt wird. Die genauen Bestimmungen liegen aber noch nicht vor. Die guten Erfahrungen, die die luxemburgischen Weinerzeuger mit dem Qualitätssystem des „Crémant de Luxembourg“ gemacht haben, sollen genutzt werden, um auch beim Wein weitere Anstrengungen in Richtung noch bessere Qualität zu unternehmen.

#### Weinbau-Solidaritätsfond

Bis in die 80er Jahre war der Weinbauverband für die meisten Aufgabenbe-

reiche im Weinbau und der Weinvermarktung zuständig. Dann wurde der Weinbau-Solidaritätsfonds gegründet, um in erster Linie in Krisenzeiten dem Winzer hilfreich unter die Arme greifen zu können. Leider wurde der Fonds nie ausreichend dotiert, so daß seine Wirkung sich auch in Grenzen hielt. Neben einem flächenbezogenen Beitrag der Winzer steuert der Staat eine Unterstützung bei. Ernteauffälle um 50 Prozent, wie sie zuletzt im Jahre 1991 witterungsbedingt auftraten, lassen sich durch den Fonds nicht ausgleichen, so daß der Staat einspringen muß. Jeder Winzer zahlt heute etwa 130.- DM je Hektar und Jahr, der Staat fügt die doppelte Summe hinzu. Insgesamt beläuft sich der Etat auf 12 Mill. luxemburgische Franc (etwa 0,6 Mill DM), was nach Ansicht von Erny Demuth, dem Vorsitzenden des luxemburgischen Weinbauverbandes nicht ausreicht, um die notwendigen Maßnahmen auch nur einigermaßen umzusetzen. Aus dem Solidaritätsfonds sollen aber nicht nur witterungsbedingte Ausfälle bei den Betrieben teilweise ausgeglichen werden, die Mittel werden auch für die Weinwerbung eingesetzt. Von Fall zu Fall gibt die Regierung zusätzlich eine minimale Finanzspritze für werbliche Aufgaben. Es fehlt aber zum einen an einem klaren System, das es der Weinwirtschaft

erlauben würde zu planen, zum andern werden die Mittel von verschiedenen Stellen verwaltet, so daß das Verfahren unübersichtlich und schwerfällig ist. Auch die Zustimmung der Regierung ist erforderlich.

#### Gebündelte Kraft

Der Vorschlag des Weinbauverbandes, Werbemaßnahmen über die „Marque Nationale“ zu finanzieren, wobei jeder Weinerzeuger für die verwendeten Flaschenstreifen eine bestimmte Abgabe zu leisten hätte, wurde bisher nicht aufgegriffen.

Der Weinbauverband setzt sich dafür ein, die Institutionen der Weinwirtschaft in einer nationalen Einrichtung zusammenzufassen, um die vorhandenen Kräfte im Interesse der Weinwirtschaft zu bündeln. Nur so wird es nach Meinung des Verbandes möglich sein, die anstehenden Probleme zu lösen. Ebenso würde durch eine engere Zusammenarbeit erreicht, daß die Vertreter der nationalen Vereinigung anstehende Fragen gemeinsam diskutieren und danach auch im Namen der gesamten Weinwirtschaft sprechen könnten. Erste Gespräche zu einer Zentralisierung der einzelnen Gruppierungen werden zur Zeit geführt.

*Süddeutsche Zeitung, 28.9.93*

## Ein Land wie ein schönes altes Auto

### Luxemburg will weg vom Industrie- und Geldimage und putzt seine Hauptstadt für 1995 heraus

Ein Paradoxon : das Reiseland Luxemburg. Ein Land zum Geldanlagen, zum Spekulieren und Kalkulieren sicher. Aber zum Reisen? Ein Lächeln auf allen Mündern: Nach Luxemburg? Wohl auf der Flucht vor der Steuer? Die Luxemburger können das Wort vom Finanzplatz nicht mehr hören. Der „Finanzplatz“ ist ein noch junges Klischee vom stolzen Land in Europas Mitte, ein Klischee, über das sich die Luxemburger inzwischen ebenso ärgern – wie über all die anderen Vorurteile ihrer Nachbarn vom unscheinbaren Herzogtümchen, das sich da irgendwo im Eck zwischen Deutschland, Belgien und Frankreich verbirgt. Schließlich, so betonen luxemburgische Politiker und Würdenträger

immer wieder, sei es das Schlimmste für ihre Landsleute, wenn sie das Gefühl haben, nicht ernstgenommen oder einfach übergangen zu werden. Und darüber hinaus erfährt man auch eine Menge über die Befindlichkeiten eines Landes, wenn dessen Verkehrsamt, das Office National Du Tourisme, zur Besichtigung der Kunstdenkmäler, Schlösser, Burgen und Weinberge unter dem Titel „Ein Blick nach Luxemburg – das andere Luxemburg“ einlädt. Luxemburg, das wird schnell klar, will endlich im Ganzen gesehen werden, will von seinen Nachbarn nicht länger nur als Standort für Banker und Eurokraten, sondern auch als liebenswertes Touristenziel betrachtet werden.

Ja, die Klischees. Selbst wenn man schon längst in einem luxemburgischen Hotelbett liegt (einige große und luxuriöse Hotels befinden sich etwas abseits der Stadt, auf oder an dem als Euro-Viertel bekannten Plateau Kirchberg), holen sie einen aus der Heimat ein: „Und, wie groß ist es tatsächlich?“ fragen Münchner Stimmen aus dem Telefon. Obwohl Luxemburg von München aus gesehen weniger weit entfernt liegt als Hamburg oder Berlin, scheint man es für kleiner als ein mittelfränkisches Weindorf zu halten. Gegen die Vorurteile helfen am besten Daten und Fakten: Das Großherzogtum wird von etwa 380 000 Einwohnern bevölkert und ist 2 586 Quadratkilometer groß.

Von der Stadt Luxemburg aus empfiehlt sich prinzipiell eher die Fahrt Richtung Norden. Dort liegt das Plateau der Ardennen, das sogenannte Ösling mit seinen tief eingeschnittenen Flußtalern. (Die sanft gewellte Ebene Gutlands im Süden ist landschaftlich weniger reizvoll, außerdem stehen dort noch immer die steingrauen Bauten der Montan-Industrie, die das Image des Landes lange Zeit prägten.) Im Ösling schlängeln sich gut ausgebaute, aber schön schmale und zum Glück mit zunehmender Entfernung von der Hauptstadt weniger befahrene Landstraßen an Fließchen wie der Alzette, der Wiltz oder der Sûre entlang. Da kann man sich sogar noch auf Radtouren trauen, ohne ständig Angst vor dem Autoverkehr haben zu müssen. Um das Städtchen Diekirch herum sind außerdem acht verschiedene Radrundtouren angelegt, in familienfreundlichen Längen von 35 bis 88 Kilometern. Das Rad- und Wanderwegenetz wird im ganzen Land weiter ausgebaut (im Naturpark Obersauer gibt es sogar „neue Wanderwege zu kulturellen Zielen“ wie zum Beispiel der Kirche von Rindschleiden).

Nächste Station: Vianden mit seiner Burgfestung. Ein Postkartenidyll, zweifellos, wie das klotzige Gemäuer über der Stadt thront und wie es die Jahrhunderte scheinbar fast ohne Schäden überstanden hat. Der Schein trügt. Burg Vianden, einst Stammschloß der mittelalterlichen Grafschaft Vianden und später der Oranien-Nassau-Dynastie, ist heute eine der größten Baustellen der Gegend. Lange Jahre hindurch faulte das monströse Bauwerk über der Stadt vor sich hin – bis man sich endlich, kurz bevor es zu spät und das Gemäuer ganz verfallen war, seiner Rettung annahm. Millionenbeträge hat man bereits in Umbau, Ausbau und Renovierung gesteckt, hat mürbe Steine gefestigt oder ausgewechselt und verrottetes Holz ersetzt. Inzwischen kann in liebevoll restaurierten Sälen sogar schon wieder etwas Kultur (Malerei und Musik) dargeboten werden. Doch das Geld zur weiteren Renovierung der Burg ist knapp geworden. Von Burg Vianden aus betrachtet hat also selbst das so überaus wohlhabende Luxemburg (mit einem der höchsten Pro-Kopf-Einkommen der Welt) finanzielle Probleme. Der Verein der Burgfreunde wird sich mächtig anstrengen müssen, wenn er die noch lange nicht abgeschlossenen Renovierungsarbeiten tatsächlich zu Ende bringen will.

Gegenüber der Burg, im relativ neuen und sehr großzügigen Hotel Belvédère, von wo aus man den schönsten Stadtblick hat, werden uns solche trübe Gedanken schnell wieder ausge-redet: Vertreter der Luxemburger

Bankenaufsicht sprechen dort zu uns über ihre Probleme: Zu viele Banken gäbe es (inzwischen sind es fast 200), zuviel Geld sei im Land. Das sei keine natürliche, wirtschaftlich sinnvolle Entwicklung, heißt es. Leise Seufzer. Da ist (schon) wieder das Luxemburg, wie man es zu Genüge kennt aus den Nachrichten und dem Lexikon: Man kann dem scheinbar doch nie ganz ent-rinnen.

Dann also lieber ein schneller Schwenk Richtung Südost: zur Mosel, zu den Weinbergen hin, entlang der luxemburgisch-deutschen Grenze, wobei ein Zwischenstopp vor allem im mittelalterlich anmutenden Abteistädtchen Echternach zu empfehlen ist (auch wenn das sehenswerte Rathaus zur Zeit vom Grund auf renoviert wird und deswegen wie so vieles anderes im Land eine Baustelle ist). Ein heimeliges Ländchen ist das, voller Dörfchen und Kapellchen (auf der Strecke liegt auch der älteste Marienwallfahrtsort Luxemburgs, die Kapelle von Girsterklaus bei Girst) – nichts für Extremsportler und erst recht nichts für Leute ohne Zeit. Ein Land wie ein schönes, altes Auto: gediegen, betulich, und wenn man drinsitzt – irgendwie beruhigend.

Die Mosel erreicht man schließlich bei Wasserbillig. Ein Städtchen, das voll ist von deutschen Einkäufern, die die kleinen Supermärkte und Tankstellen besuchen. Deswegen nichts wie weg von diesem Ort, aufs Schiff am besten. Im April dieses Jahres wurde der noble Ausflugsdampfer Princesse Marie-Astrid eingeweiht. Er bietet seitdem Mosel-Touren entlang der Winzerorte an (zum Beispiel eine „Schlemmerfahrt“ von Grevenmacher bis Schengen und zurück). Auch ein Thermalbad hat Luxemburg – mit einer vornehmen Tradition wie so vieles im Land: in Mondorf-les-Bains, weiter flußaufwärts und wieder ein Stück Richtung Stadt. Die Quellen wurden im Jahr 1840 entdeckt, und das Bad ließ Mondorf zu einem renommierten Kurort werden, der sich mit Prominenz aus ganz Europa schmücken konnte. In den letzten Jahren wurde im Thermalbad vieles erneuert, „den Erfordernissen der Zeit angepaßt“ (Eigenwerbung) und alles zusammen mit dem Attribut „ultramodern“ versehen. Es gibt Fitneß-Bereiche, Kletterwand, Kurse von „Aquabuilding“ bis „Hip Hop Jam“ und so weiter, eben alles, was solche Freizeitmonster heutzutage unbedingt brauchen und was eines wie das andere aussehen läßt.

Solche Probleme kennt die Stadt Luxemburg (noch) nicht. Ihr Gesicht ist fein gegliedert, aber voller Narben (die größte davon ist die vor 125 Jahren geschleifte Festungsanlage). Zur

Zeit wird es mit großer Sorgfalt (und manchmal auch ungestümem Eifer) für ein großes Fest hergerichtet: das Kulturjahr 1995, bei dem sich Luxemburg als „Kulturstadt Europas“ präsentieren soll. Es scheint, als wollten die Luxemburger den Blick ihrer Nachbarn mit sanfter Gewalt wegziehen von dem vom In- und Ausland oft kritisierten, bombastischen Euro-Viertel auf dem Kirchberg, das in den vergangenen Jahrzehnten mit EG-Geld in die Höhe geklotzt wurde. Die alte, die schöne, die traditionsreiche Stadt soll wieder in den Mittelpunkt gerückt werden. Und dazu wird ein derzeit in Europa wahrscheinlich einmaliger Aufwand betrieben. Von diesem Herbst an kann man die Restaurierungsarbeiten zwischen dem großherzoglichen Palais und dem alten Festungsbauwerk auf dem Bock-felsen verfolgen. Allein dafür hat der Luxemburger Staat etwa 100 Millionen Mark zur Verfügung gestellt.

Bereits abgeschlossen ist die Renovierung der aus dem 18. Jahrhundert stammenden Schloßbrücke mit mehreren untereinander verbundenen Gängen. Überall in der Stadt finden sich „entkernte“ (also mit Ausnahmen der Außenmauern abgetragene) historische Häuser. Selbst gegenüber dem Nationalmuseum (wo die Bentinck-Thyssen-Kunstsammlung ausgestellt wird) am Fischmarkt ragen nackte Fassaden empor und warten auf neues Innenleben. So versucht die Stadt sämtliches altes Gemäuer, das nach außen hin sichtbar ist, stehen zu lassen und trotzdem die Bausubstanz aufzufrischen. Zu Neuem scheint man wenig Mut zu haben (die Bauten auf dem Kirchberg geben ja auch ein abschreckendes Beispiel), das Alte, so scheint es, wird zumindest in seinem heutigen Erscheinungsbild verklärt. Die Stadt Luxemburg baut sich zu einer Art Museum aus, einer guten Stube gleich, fein säuberlich gedrechselt, wie man sie von alten Bildern her kennt und wahrscheinlich auch liebt. Gut ist diese Kur sicher für die Altstadt, die unten am Fluß bis vor einigen Jahren fast vergessen schien und inzwischen ebenfalls Stück für Stück wieder auf- oder umgebaut wird. 1995 wird für Luxemburg „Kulturjahr“ sein, 1993 (und sicher auch 1994) steht dafür ganz im Zeichen der Baukräne.

„Mir wolle bleiwe, wat mir sin“, gilt den Luxemburgern seit langem als Leitmotiv und Lebensmotto. Zumindest für das Reise- und Touristenland Luxemburg gilt das aber offensichtlich nicht mehr. (Informationen: Luxemburgisches Verkehrsamt, Adenauerallee 108, 53113 Bonn, Tel. 0228/22 05 68).

MICHAEL GRILL

Jacques Santer

## „Ein Land ist um so lebensfähiger, je flexibler es reagieren kann“

Im Rahmen der Tagung des Internationalen Beirates der Verwaltungs- und Privat-Bank AG hielt am Donnerstagabend der luxemburgische Ministerpräsident Jacques Santer ein Referat zum Thema „Die Rolle der Kleinstaaten in der europäischen Bewegung von morgen.“

Nachstehend veröffentlichen wir Auszüge dieses Referates: Wer sich derzeit mit der aktuellen politischen Entwicklung Europas auseinandersetzt, kommt nicht umhin, gerade der Kleinstaatenproblematik besondere Bedeutung zuzuschreiben.

Die Kleinstaatenfrage, d. h. die Frage nach der Viabilität, der Vulnerabilität und der Entwicklungsfähigkeit von kleinen Ländern, findet seit einigen Monaten wieder größere Beachtung bei internationalen Konferenzen und folglich auch verstärkte Resonanz in den Medien. Ausgelöst wurde diese erhöhte Aufmerksamkeit für die Probleme der kleinen Länder durch die „Deepening-versus-widening“-Debatte, die im Rahmen der bevorstehenden Erweiterung der Europäischen Gemeinschaft geführt wird, und derentwegen die Diskussion über die Rolle der kleinen Länder in der EG neu entbrannt ist.

Die Europäische Gemeinschaft zählt zur Zeit zwölf Mitglieder. Schon in wenigen Jahren werden es einige mehr sein. Österreich, Schweden, Norwegen, Finnland und die Schweiz haben ihren Beitrittsantrag bereits bei der EG-Kommission in Brüssel eingereicht. Seit längerer Zeit schon liegen auch die Beitrittsgesuche Maltas und Zyperns auf dem Tisch der EG-Kommission.

Die meisten der vor der Tür der EG stehenden und auf Einlaß wartenden Anwärter sind – nach EG-Maßstab – kleine Länder. Dies stößt nicht überall auf große Begeisterung, im Gegenteil.

### ***Ein weiterer Grund für das wachsende Interesse an der Kleinstaatenproblematik ist ohne Zweifel auch die kontinuierliche Zunahme der Anzahl kleiner Länder in Europa.***

Ein weiterer Grund für das wachsende Interesse an der Kleinstaatenproblematik ist ohne Zweifel auch die – durch die politische Metamorphose in Mittel- und Osteuropa, sprich durch den Zerfall der ehemaligen Sowjetunion und durch die politische Neuaufteilung des septembriserten Vielvölkerstaates Jugoslawien bedingte – kontinuierliche Zunahme der Anzahl kleiner Länder in Europa.

Das Ende des Kommunismus als der die Staatsgeschäfte der sozialistisch-marxistischen Republiken bestimmenden Philosophie hat

- zum einen zur Auflösung der alles kontrollierenden und dirigierenden Zentralkomitees in Moskau und in den Hauptstädten der Satellitenstaaten der ehemaligen Sowjetunion geführt,
- und zum anderen zum Wiedererwachen eines Jahrzehnte lang unterdrückten Nationalbewußtseins und Eigenständigkeitsgefühls in einzelnen Republiken der Sowjetunion und anderer RGW-Staaten.

Erste (logische) Konsequenz dieses wiedererwachenden Nationalbewußt-

seins war das Streben einzelner Republiken nach Autonomie und Autarkie. Die geographisch kleinsten gaben den Ton an. Die ersten ehemaligen Sowjetrepubliken, die ihre Unabhängigkeit (von Moskau und als solche) erklärten, waren die sogenannten baltischen Republiken Estland, Lettland und Litauen.

Das ist mit Sicherheit kein Zufall. Lassen Sie mich das anhand folgender zwei Thesen verdeutlichen:

Erste These: Je kleiner das eigene Staatsterritorium, desto größer – aus der Sicht der Kleinen – die Nachbarn. Große Nachbarn aber stärken das Zusammengehörigkeitsgefühl der Bürger klein(er) Länder. Und da Gemeinschaft bekanntlich stark macht – l'union fait la force – hatten die Kleinen als erste den Mut und die nötige politische Stärke, dem großen Nachbarn zuerst Paroli und dann die Stirn zu bieten.

Zweite These: In kleinen Ländern sind auch die Wege klein bzw. kurz – vor allem die administrativen, was sich in dieser spezifischen Situation (Loslösung von der Zentralmacht) vorteilhaft auswirkte.

Diese geographische, demographische und soziale Enge, diese „Überschaubarkeit“, die beständige Vermischung der Hierarchien, kurz: die enge und vielschichtige strukturelle Verflechtung von Gesellschaft und Staat kann sich natürlich auch negativ auswirken (ich denke dabei an das sozio-politische Inzuchtphänomen, das z. B. die Schweiz in eine tiefe Existenzkrise gestürzt hat), doch im Falle der drei baltischen Staaten hat sich die Überschaubarkeit des Staatsterritoriums als äußerst nutzbringend für den Demokratisierungsprozeß erwiesen.

Wie jede Nationalökonomie eines Kleinstaates ist auch die luxemburgische Wirtschaft auf das Ausland als Absatzmarkt angewiesen. Das gilt sowohl für die Industrie als auch für den Dienstleistungssektor.

Die Enge des Territoriums bzw. die Enge des nationalen Wirtschaftsraumes, die Kargheit seiner Bodenschätze, seine mono-industrielle Struktur sowie seine zentrale Lage und die durch all diese Faktoren bedingte Abhängigkeit von einer arbeitsteiligen internationalen Wirtschaft haben das Land immer wieder gezwungen, wirtschaftspolitisch den Anschluß an einen

oder mehrere Nachbarstaaten zu suchen.

Alle Erfahrung – vor allem die kleiner Staaten – lehrt, daß ein Land um so lebensfähiger ist, je besser es sich den ihm auferlegten Gegebenheiten anpassen vermag und je flexibler es auf die Änderungen seiner Umwelt reagieren kann.

***Je kleiner das eigene Staatsterritorium,  
desto größer – aus der Sicht der Kleinen –  
die Nachbarländer.***

Moral im Niederreutherischen Sinne als „einen steten Angriff auf das Recht des Stärkeren“ versteht, kommt der Sache schon recht nah, wenngleich die Hauptaufgabe einer moralischen Macht nicht das Angreifen bzw. Anprangern der Rechte und Vorge-

In den vergangenen Jahren und Jahrzehnten hat Luxemburg gute und wichtige Arbeit bei der Entstehung und dem Aufbau der Europäischen Gemeinschaft geleistet und sich stets darum bemüht, seinen bescheidenen Teil zum friedlichen Neben- und Miteinander seiner Nachbarländer beizutragen.

hensweisen anderer, sprich politischer, wirtschaftlicher oder gar militärischer Mächte sein sollte, sondern vielmehr die Ersinnung von Alternativen zu dem immer noch zu sehr vom Urwaldgesetz bestimmten internationalen politischen Alltag.

***Alle Erfahrung lehrt, daß ein Land  
um so lebensfähiger ist, je besser es sich  
den ihm auferlegten Gegebenheiten  
anzupassen vermag und je flexibler es auf  
die Änderungen seiner Umwelt reagieren kann.***

Eine moralische Macht hat also zuerst einmal die Funktion, auf Mißstände aufmerksam zu machen, von denen vor allem die politisch Schwächeren betroffen sind, und Lösungsvorschläge anzubieten. Sie hat darüber hinaus aber auch noch die Aufgabe, alle jenen, die sich mit ihr nur irgendwie identifizieren können, ein Vorbild, eine Art Leitfigur im politischen und wirtschaftlichen «struggle for live or even survival» zu sein.

Für Luxemburg bedeutet das, zugleich Vorbild und Sprachrohr für all die kleinen Staaten zu sein, die in den nächsten Jahren Mitglied der Europäischen Gemeinschaft werden wollen.

Luxemburg wird dabei vornehmlich die Rolle eines politischen Seelenarztes spielen müssen, denn die meisten der kleinen Länder, die an einer EG-Mitgliedschaft interessiert sind, leiden an einem Angstphänomen, das man als «Supranationalitätsphobie» bezeichnen könnte, und dessen Symptome die drei folgenden sind :

- Angst vor dem Verlust der Souveränität,
- Angst vor dem Verlust der nationalen Identität und
- Angst vor dem Verzicht der Neutralität.

Die kleinen EG-Anwärter können sich von diesen Psychosen dadurch

befreien, daß sie aus den Erfahrungen lernen, die Luxemburg in über vierzig Jahren EG-Zugehörigkeit gemacht hat.

Ein kleines Land hat de facto weniger Souveränität als ein großes. Ein kleines Land kann auch niemals Entscheidungen von einer so bedeutenden politischen Tragweite treffen wie ein großes Land, schon gar nicht auf internationaler Ebene. Der Handlungsraum kleiner Länder auf der Weltbühne der internationalen Politik ist extrem begrenzt. Durch ihre Mitgliedschaft in großen internationalen Organisationen nehmen die kleinen Länder aber an wichtigen Entscheidungsprozessen teil und haben deshalb auf internationaler Ebene auch ein Mitspracherecht, das sie ohne dieses Eingebundensein in einen größeren multilateralen Staatenverbund nicht hätten.

Aufgrund seiner langjährigen Mitgliedschaft in diversen internationalen Vereinigungen und Organisationen ist Luxemburg im Laufe der Jahre zu einem international anerkannten und geschätzten Partner geworden. Wäre Luxemburg aus Angst, verschiedene Souveränitätsrechte aufgeben zu müssen bzw. zu verlieren, Organisationen wie der UNO, der NATO, der EG oder der OECD, um nur diese zu nennen, ferngeblieben, so würden wir heute weder wirtschaftlich noch politisch eine Rolle spielen.

***Eine moralische Macht  
hat also zuerst einmal  
die Funktion,  
auf Mißstände  
aufmerksam zu machen,  
von denen vor allem die  
politisch Schwächeren  
betroffen sind,  
und Lösungsvorschläge  
anzubieten.***

Als Bürger eines kleinen Landes haben wir Luxemburger erkannt, daß, um mit Peter Glotz zu sprechen, «der Nationalstaat am Ende des 20. Jahrhunderts ökonomisch, militärisch und kulturell überholt ist», und wir uns sowohl nach unten zu den «Stämmen» und zur regionalen Autonomie als auch nach oben zu «supranationalen Strukturen» hin orientieren müssen. Für Luxemburg bedeutet dies, daß seine Entwicklung nicht primär national sein darf, sondern daß sie in den umfassenden Prozeß der europäischen Integration eingebracht werden muß.

---

**„DAS TIER“**

**Anerkennung für  
luxemburgische  
Straßenbaupolitik**

Die deutsche Zeitschrift „Das Tier“, von Professor Dr. B. Grzimek gegründet, bringt in ihrer jüngsten Ausgabe folgenden Bericht über die Autobahn Luxemburg-Trier :

**„Wildbrücken über die Autobahn“**

„Vorbildliches Luxemburg. Das Großherzogtum hat für rund 10 Millionen Mark über die Autobahn Trier-Luxemburg zwei Wildbrücken, flankiert von kilometerlangen Wildzäunen, errichtet. So bleiben dem Wild die seit Generationen benutzten Fernwildwechsel erhalten. Die vier Meter breiten Wildbrücken weisen trichterförmig in die Waldränder und sind wie diese mit Gras, Wildkräutern und Strauchwerk bepflanzt. Seitlich sind Spannhölzer als Sicht- und Blendschutz angebracht. Luxemburgs Verkehrsminister Robert Goebbels freut sich : „Dank der Spuren wissen wir, daß das Wild diese Brücken benutzt. Deshalb werden wir auch bei künftigen Autobahnprojekten solche Brücken einplanen.“

## Luxemburger Regierung / Die politische und soziale Stabilität gehören zum Bild wie die finanzielle Solidität

# Die weltweite Liberalisierung zwingt zur fortwährenden Modernisierung der Standortbedingungen des Platzes

Von Premierminister Jacques Santer

Wir leben in einem Zeitalter, das wie kein anderes durch weitgreifende Umwälzungen gekennzeichnet ist. Außer den Naturgesetzen scheint kaum etwas stabil zu sein; von menschlichen Werten über politische Visionen bis hin zur Technik ist alles im Fluß.

Im Wirtschaftsbereich ist es vor allem der Dienstleistungssektor, der sowohl durch die Schnelligkeit seines relativen Wachstums als auch durch seine Innovationsdynamik hervorsteht, während der Industriesektor einem tiefgreifenden aber langsameren Strukturwandel ausgesetzt ist.

So hat sich denn auch im internationalen Finanzwesen in den letzten paar Jahren sehr viel getan. Zusammengefaßt sind drei grundlegende Tendenzen zu beobachten.

Zuerst die Globalisierung der Finanzmärkte, wobei rund um den Erdball während 24 Stunden Geld- und Kapitaltransaktionen durchgeführt werden; London, New York und Tokio bestimmen die drei wichtigsten Zeitzonen; moderne Informations- und Kommunikationstechniken sowie zunehmende Präsenz der größeren Banken innerhalb der verschiedenen Zeitzonen erlauben die Wahrnehmung und Durchführung von neuen Geschäften „rund um die Uhr“.

### Den Blick über die nationalen Grenzen richten

Dann stellt man eine verstärkte Integration der Finanzmärkte fest, die im Zuge der generellen Liberalisierungsbestrebungen von seiten fast aller Regierungen neuen Aufwind erhält; die Grundidee ist, daß Geld und Kapital wie Menschen und Güter sich frei über die jeweiligen Landesgrenzen hinweg im Sinne einer optimalen Ressourcenallokation bewegen können.

Schließlich gibt es im Finanzwesen eine nie zuvor beobachtete Welle von finanztechnischen Innovationen; neue Instrumente sprießen wie Pilze aus dem Boden; Zins- und Währungswaps, Financial Futures, viele neue Instrumente, die mit dem Phänomen der wertpapiermäßigen Unterlegung (Securitization), also dem Ersatz des traditionellen Bankkredits durch verbrieft Kredite in Form von handelbaren Wertpapieren, entstanden sind.

Diese schnellen und gewichtigen Entwicklungen bedingen, daß ein internationaler Finanzplatz wie Luxemburg, an dem diese Entwicklungen nicht vorbeigehen, seine Rahmenbedingungen den neuen Gegebenheiten anpassen muß. Es geht schließlich um die Wettbewerbsfähigkeit des Platzes gegenüber anderen Plätzen und, in einem weiteren Sinne, gegenüber potentiellen Plätzen, die durch fortschreitende Liberalisierung anderswo entstehen könnten.

Klar ist, daß der Finanzplatz Luxemburg sich im internationalen Kontext eine solide Identität erworben hat durch die Art seiner Geschäfte, die Art seiner Kundschaft und die Qualität der ansässigen Finanzinstitute.

Wie kam es zur Entwicklung des Finanzplatzes in Luxemburg?

Es gibt keine einzelne Ursache, sondern ein Bündel struktureller Vorteile, die unter gegebenen Umständen voll zum Tragen kamen, gezielt gefördert wurden und einen Schneeballeffekt auslösten.

Politische und soziale Stabilität gehören zum Bilde Luxemburgs genauso wie die Vielsprachigkeit der Bevölkerung und die geographisch zentrale Lage in Europa. Es ist auch nicht erstaunlich, daß Luxemburg traditio-

nell seine Blicke über die nationalen Grenzen richtet und realen wie fiktiven Grenzkontrollen abhold ist.

Diese Einstellung erklärt einen bewußten und steten Ausbau der Verkehrsmittel, später der Telekommunikationsmittel und heute unser Einstehen für die Satelliten-Kommunikation. Die internationale Ausrichtung spiegelt sich aber auch schon in zwei Gesetzen von 1929 wider, die wesentliche Vorbedingungen schufen für einen späteren Finanzplatz.

Zum ersten die Gründung einer Börse mit grenzüberschreitenden Anreizen, zum zweiten die Gesetzgebung über die Holdinggesellschaften, die auch im Hinblick auf die Internationalisierung der Finanzen erlassen wurde, die aber erst in den 60er Jahren durch die Entstehung der Euromärkte erfolgte.

Da in Luxemburg keine Zentralbank aus währungspolitischen Gründen einschränkend in den Markt einzugreifen drohte, richteten sich die Blicke nach Luxemburg, von wo die neuen europäischen Institutionen wie die „Hausbank“ der EG, die Europäische Investitionsbank (EIB) und die Finanzdirektion der Kommission schon eine rege Tätigkeit entfalteteten.

Die erste Welle der Bankniederlassungen lief aus der Bundesrepublik an, mit der Niederlassung der drei deutschen Großbanken, der Dresdner Bank im Jahre 1967, der Commerzbank 1969 und der Deutsche Bank 1970.

Neben den obengenannten Anreizen wurden die Banken angezogen durch

- die kostengünstigen Refinanzierungsmöglichkeiten (keine Mindestreservepflicht),
- die Anwesenheit anderer ausländischer Banken,

- die zukunftsorientierte Bankgesetzgebung,
- sowie die Tatsache, daß in Luxemburg genau wie in Deutschland das Universalbanksystem praktiziert wird und daß die Banken nicht auf „offshore business“ beschränkt sind.

In Luxemburg machen die deutschen Tochterbanken einen überaus großen Anteil der gesamten Bilanzsumme der inzwischen 221 Banken aus.

**Unser Finanzplatz ist eine Wachstumssäule**

Die Entwicklung von zusätzlichen Dienstleistungen wie spezialisierte Anwaltskanzleien, Rechnungsprüfer usw. trug ebenso zur Ausweitung bei. Diese Eigendynamik zur Internationalisierung wurde aber auch durch den Zustrom von Staaten aus Skandinavien, der Schweiz, der Vereinigten Staaten und Japan verstärkt. Auch der

Ostblock, der Nahe und Mittlere Osten sowie die Volksrepublik China sind in Luxemburg vertreten.

Der Weg zur Diversifizierung des Platzes wurde begünstigt durch eine novelierte Bankgesetzgebung, durch eine Verbesserung der Infrastruktur, der Existenz des Universalbanksystems sowie durch bestehende Vorteile wie der internationale Charakter der Börse, die Holdinggesetzgebung und, wie in Deutschland, die Abwesenheit der Quellensteuerabgabe für Gebietsausländer.

Der Regierung und den zuständigen Behörden obliegt es, die Festigung dieser Identität zu gewährleisten. Luxemburg besitzt seit langem allgemein günstige Rahmenbedingungen für das internationale Bankgeschäft; dazu gehören u. a. die politische und soziale Stabilität, die transparente Grundeinstellung der Entscheidungsträger in fundamentalen Fragen der Wirt-

schaftspolitik, die breitausgebaute Infrastruktur des Bankplatzes zu der die Börse, Versicherungsgesellschaften, Wirtschaftsprüfer, Anwälte, Computergesellschaften und etliche andere Spezialisten gehören, und deren Präsenz weitgehende synergetische Vorteile bietet.

Obwohl der Konkurrenzdruck anderer Finanzzentren weiter zunimmt, bleiben die Perspektiven für den Bankplatz Luxemburg weiterhin günstig. Die sich laufend ändernde finanzielle Umwelt fordert in der Tat Wachsamkeit, damit die Konkurrenzfähigkeit des Finanzzentrums erhalten bleiben kann.

Die luxemburgische Regierung ist davon überzeugt, daß die beschlossenen Maßnahmen dazu beitragen werden, den Finanzplatz als eine der Wachstumssäulen der luxemburgischen Wirtschaft zu konsolidieren und zu bekräftigen.

Abkürzungen

AT	Österreich
BE	Belgien
CH	Schweiz
DE	Deutschland
FR	Frankreich
GB	Großbritannien
IT	Italien
JP	Japan
LU	Luxemburg
NL	Niederlande
NO	Norwegen
SE	Schweden
US	USA
YU	Jugoslawien

... (faded text) ...

... (faded text) ...

... (faded text) ...

... (faded text) ...

... (faded text) ...

... (faded text) ...

... (faded text) ...

... (faded text) ...

... (faded text) ...

... (faded text) ...

... (faded text) ...

... (faded text) ...

... (faded text) ...

... (faded text) ...

... (faded text) ...

... (faded text) ...

... (faded text) ...

... (faded text) ...

... (faded text) ...

... (faded text) ...

... (faded text) ...

... (faded text) ...

... (faded text) ...

... (faded text) ...

... (faded text) ...

... (faded text) ...

... (faded text) ...

... (faded text) ...

... (faded text) ...

... (faded text) ...

... (faded text) ...

# Wandel in der Liberalisierung der Standortbedingungen des Platzes

## Die Liberalisierung der Standortbedingungen des Platzes

... (faded text) ...

... (faded text) ...

... (faded text) ...

... (faded text) ...

... (faded text) ...

... (faded text) ...

... (faded text) ...

... (faded text) ...

... (faded text) ...

... (faded text) ...

... (faded text) ...

... (faded text) ...

... (faded text) ...

... (faded text) ...

# Revue de presse internationale en rapport avec le Grand-Duché de Luxembourg

## Abréviations

FT:	Financial Times
HB:	Handelsblatt
F:	Figaro
LB:	Libre Belgique
FAZ:	Frankfurter Allgemeine Zeitung
M:	Monde
HT:	Herald Tribune
SZ:	Süddeutsche Zeitung
S:	Soir
NZZ:	Neue Zürcher Zeitung
T:	Times
Z:	Zeit
L:	Libération
W:	Die Welt
SAZ:	Saarbrücker Zeitung
TV:	Trierischer Volksfreund
AV:	Avenir de Luxembourg



## 1.2.8.93 (dimanche, lundi)

*LB* : Washington convoque une réunion de l'Otan (Les Américains soumettront ce lundi un plan pour éviter la chute des villes assiégées de Bosnie)

*L* : SME : Jacques Delors pour la sortie du deutschmark

*SZ* : Thema des Tages : Auf der Suche nach Sündenböcken (EWS)

*SZ* : Waigel macht sich für EWS stark und verteidigt deutsche Geldpolitik (Martini für Aufwertung der DM / Scharfe Kritik an der Bundesbank aus dem Ausland)

*F* : Les Douze sur une poudrière (Derrière la crise du SME se profile celle du GATT, tandis que le Marché unique risque d'être remis en cause. Il y a menace d'une explosion de l'édifice européen).

*HB* : Europäische Währungskrise beugt Illusionen vor : Herber Rückschlag

*FT* : Europe will still need a monetary system

## 3.8.93 (mardi)

*FAZ* : Das Luxemburger Bankgeheimnis hat sich bewährt (Legitimationsprüfung bei bestimmten Tafelgeschäften / Doppelbesteuerungsabkommen und Rechtshilfe)

*SZ* : Europäische Szene : Die Macht des kleinen Unterschieds (Wie fremdes Geld ein Land verändert : Luxemburg und seine neuen Bankpaläste)

*SZ* : Fataler Währungsirrtum

*M* : Fissures franco-allemandes

*F* : Le nouveau SME : un simple garde-fou (Plus ou moins 15 %, cela s'appelle des changes flottants. Les Douze ne désespèrent pourtant pas de reconstruire un nouveau dispositif afin de stabiliser leurs monnaies.)

*F* : La baisse des taux en jeu (Les Français sont redevenus maîtres de leur politique monétaire. Que veulent-ils en faire ?)

*HB* : EG-Währungsbeschlüsse stoßen auf Skepsis : Die Atempause nutzen

*FT* : Opportunities after the storm

## 4.8.93 (mercredi)

*F* : L'eau et la pente (SME)

*W* : Deutsch-holländisches Mini-EWS (Mark und Gulden in Währungssehe –

Belgien und Dänemark über Alleingang enttäuscht)

*F* : Les retombées du conseil franco-allemand : Paris et Bonn réaffirment leur solidarité (A l'issue du conseil économique franco-allemand qui s'est tenu hier à Paris, les ministres des Finances ont tenu à souligner leur attachement au SME.)

*M* : Le piège (SME)

*HT* : What European Union ?

## 5.8.93 (jeudi)

*FAZ* : Das Oligopol der Anspruchslosen (Zehn Jahre Medienpolitik)

*W* : Sanfte Revolution im Welthandel (Exportzuwachs der Entwicklungsländer macht Industrienationen Marktanteile streitig)

*FAZ* : Wie groß ist der Einwanderungsbedarf in Westeuropa ? (Eine Studie der Bamberger Universität zur Bevölkerungsentwicklung in der EG)

*HT* : ERM, Trade : Who Treats Real People's Problems ?

*HT* : Europe Learns as It Goes

*F* : Répit (SME)

*HT* : Dancing on the Grave Is Foolhardy Exercise

## 6.8.93 (vendredi)

*M* : Réinventer Maastricht (Face au désordre monétaire mondial l'Europe doit se ressouder politiquement)

*HT* : Benelux Moving to Money Union With Germany

*HT* : It's Time to Renew the European Vision

*HT* : The Need For NATO Remains

*FT* : French, Danes and Belgians keep cost of borrowing high (Wider exchange rate mechanism bands fail to trigger expected interest rate cuts)

*HB* : EWS/Wachsende Unzufriedenheit über begrenztes Floaten der Wechselkurse : Belgien und Luxemburg wollen die Bandbreiten wieder verkürzen

## 7.-9.8.93 (samedi, dimanche, lundi)

*F* : Trois dirigeants des Territoires annoncent leur démission : Proche-Orient : crise ouverte dans les rangs palestiniens (La délégation palesti-

nienne aux pourparlers de paix reproche les « concessions » de Yasser Arafat à Israël).

*M* : Le flottement de l'Europe (L'éclatement du système monétaire européen est un échec pour Edouard Balladur et une victoire pour les opposants au traité de Maastricht)

*FAZ* : Brüssel sorgt sich um die Währungsunion (Aufruf an die Mitgliedsländer, enger zusammenzuarbeiten)

*W* : Deutsch-französisches Tauziehen (EWS-Rettung : Geheime Minister-Treffen in München und Paris)

*HB* : Krisensitzung der EG-Kommission : Besorgte Töne

*F* : Une leçon pour l'Europe

## 10.8.93 (mardi)

*L* : Monnaies : La Banque de France lâche une petite baisse de taux (Le franc a perdu du terrain hier face au mark. Alors que Londres et Bonn s'interrogent sur l'avenir de l'écu.)

*SZ* : Das Thema des Tages : Der Ausweg : Ein „harter ECU“

*FT* : Nato puts off firm decision over Bosnian air strikes

*FT* : Soft on the hard Ecu

*FT* : Kohl says monetary union may be delayed but remains the goal (Economic criteria must be maintained, German leader insists)

*F* : L'Allemagne favorable à une action limitée (Helmut Kohl a soutenu hier le projet américain de frappes aériennes.)

*L* : Belgique : Albert II, le premier roi des trois Belgique (Le nouveau souverain a prêté serment hier, ému et tremblant. Relançant les rumeurs de maladie.)

## 11.8.93 (mercredi)

*F* : Après le possible « retard » évoqué par Helmut Kohl : Union européenne : Bonn cherche à rassurer Paris (Le ministre allemand de l'Economie a affirmé hier que l'union économique et monétaire aurait bien lieu dans les délais prévus).

*SZ* : Der Export als Wachstumsmotor (Erste Anzeichen für Wirtschaftsbelebung in Mittel- und Osteuropa)

*SZ* : Wenn die Diplomaten versagen

*HB* : Die Rolle der Nato im Balkan-Konflikt : Das zweite Angebot

*HB* : Selbst Kohl bezweifelt den Maastricht-Terminplan : Der Weg bleibt richtig

*HB* : Währungsunion/Vorschläge für die zweite Stufe : EG-Kommission definiert einzelne Bestimmungen

*HT* : For NATO, The Perils Of War by Committee

## 12.8.93 (jeudi)

*F* : Unique ou commune : le débat relancé (La crise du Système monétaire européen pourrait aboutir à une révision du calendrier de l'Union économique et monétaire. Une occasion rêvée pour l'Angleterre de relancer le débat sur la monnaie commune.)

*F* : La monnaie unique européenne en question : UEM : cacophonie franco-allemande (L'Allemagne confirme qu'elle n'exclut pas un retard de l'entrée en vigueur de la troisième phase de l'UEM, alors que la France affirme s'en tenir au calendrier initial. Edouard Balladur et Helmut Kohl se rencontrent le 26 août.)

*F* : Social : Allemagne : coupes claires dans les budgets sociaux (Deux projets de loi prévoient, pour 1994, 23,4 milliards de marks d'économies, en réduisant en particulier les allocations familiales et l'indemnisation du chômage.)

*W* : Währungsturbulenzen mit Folgen (Die deutsch-französischen Beziehungen stehen jetzt in einer Bewährungsprobe)

*W* : Schicksalsstunden der NATO

*SZ* : Was die Schweiz und Österreich von Waigels Plänen für eine europäische Quellensteuer halten

Widerstand in Bern zu erwarten (Eidgenossen verweisen auf bewährte eigene Steuerregelungen)

Wien sieht Initiative Bonns gelassen (Österreich würde sich europäischer Lösung kaum verschliessen)

*SZ* : Vizekanzler Kinkel leitet erstmals die Regierungsrunde : Kabinett billigt Sparpaket von Finanzminister Waigel.

*DGB* : Kürzungen machen 70000 Menschen arbeitslos

*HB* : Im europäischen Binnenmarkt kann es keine Garantie für Sozialsysteme geben

## 13.8.93. (vendredi)

*L* : L'Union monétaire poursuit son chemin cahin-caha (Secouée par la récession et les divergences des politiques économiques en Europe, la mise en place d'une Union économique et monétaire traverse une mauvaise

phase. Pourtant l'objectif demeure. Faute de mieux.)

*M* : Pour relancer l'activité économique en Europe : L'Allemagne et la France envisagent une baisse concertée de l'impôt sur le revenu

*F* : Conjoncture : La récession s'aggrave en France (La faiblesse de la consommation continue de tirer les prix vers le bas. L'emploi continue de se dégrader dans l'industrie. Et les chefs d'entreprise n'envisagent aucune reprise d'ici à la fin de l'année.)

*HB* : Zeitplan für die Währungsunion ist Makulatur : Nützliche Verspätung

## 14.-17.8.93. (samedi, dimanche, lundi, mardi)

*F* : Marchés financiers : Franc : plancher historique face au mark (Le bras de fer se poursuit entre les marchés et les autorités monétaires. Le franc a atteint son plus bas niveau historique face au mark, à 3,5475 francs.)

*LB* : De nouveaux arguments contre la monnaie unique (L'Union monétaire se traduirait par une augmentation du nombre de chômeurs en Europe, selon une étude)

*FAZ* : Mitterrand : Währungsunion nicht verzögern (Reaktion auf eine Äußerung Kohls / „Das Verhältnis zu Bonn ist nicht getrübt“)

*LB* : Schengen restera-t-il lettre morte dans l'Hexagone ? (M. Pasqua en brandit la menace après la censure de la loi sur l'immigration)

*LB* : Le Français Jacques de Larosière, virtuel président de la BERD (Après le retrait de Giuliano Amato, l'élection du gouverneur de la Banque de France à la tête de la Banque européenne pour l'Est ne fait plus de doute)

## 18.8.93. (mercredi)

*W* : Scheitert Schengen ?

*FAZ* : Vorstoß für eine einheitliche Quellensteuer in der EG (Belgien denkt an einen Mindestsatz von 15 Prozent / Kontrollmitteilungen an die Finanzämter ?)

*HB* : EWS/Dänemark und Belgien sind weiter zurückhaltend mit monetären Lockerungen : Frankreich drückt erneut seine Zinsen

*FT* : De Larosière secure as president of EBRD

*F* : La nécessaire révolution (France)

## 19.8.93. (jeudi)

*LB* : L'Allemagne a suffisamment de marge pour faire baisser ses taux d'in-

térêt (C'est l'avis de l'OCDE qui publie un rapport assez critique et demande à la Bundesbank de faire un geste de détente)

*FT* : Monetary union on course, says Bundesbank

*HB* : Deutsche Bundesbank/Handlungsspielraum für monetäre Lockerungen ist begrenzt : Forcierte Zinspolitik der Partner zerstörte Vertrauen in das EWS

*F* : Tribune : Le SME est-il vraiment mort ?

*FAZ* : Die Osteuropa-Bank mit neuem Präsidenten (De Larosière gewinnt die Wahl/ Die Amtszeit dauert vier Jahre)

## 20.8.93. (vendredi)

*FT* : Germany's challenge

*F* : Marchés financiers : Le franc résiste, la Bourse faiblit (La baisse de 0,5 % du taux des pensions à 24 heures par la Banque de France a permis au franc de poursuivre son redressement. Un geste insuffisant pour la Bourse de Paris.)

*F* : Conjoncture : L'OCDE incite l'Allemagne à baisser ses taux (Au moment où la Bundesbank rappelle son attachement à la rigueur monétaire, les experts de l'OCDE invitent la banque centrale allemande à saisir toute opportunité de baisse des taux d'intérêt.)

*HB* : De Larosière als Chef der Osteuropabank bestätigt : Kleinen Coup gelandet

## 21.-23.8.93. (samedi, dimanche, lundi)

*F* : Conjoncture : Un début d'année pire que prévu pour l'économie française (L'Insee vient de réviser à la baisse les chiffres de l'activité au premier trimestre. Le PIB marchand a reculé de 0,9 % contre 0,6 % prévus initialement.)

*FT* : Bundesbank president-elect says sharp rise in D-Mark is undesirable : Tietmeyer raises rate cut hopes

*M* : Détérioration franco-allemande

*F* : Allemagne : Banque centrale européenne : l'ultimatum de Theo Waigel (Le ministre des Finances l'a déclaré clairement : ou bien la BCE installera son siège à Francfort, ou bien l'Union économique européenne s'en trouvera compromise.)

*W* : Zentralbank muß nach Frankfurt (Finanzminister Waigel : Verzögerung bei Währungsunion möglich)

*LB* : En attendant la Buba . . . (Une fois de plus, les regards se tournent vers la banque allemande)

*F* : Paris-Bonn : deux rendez-vous pour se ressaisir (À la veille d'une semaine franco-allemande chargée, le ministre des Affaires étrangères, Klaus Kinkel, reconnaît l'existence de « différences ». Elles devront pourtant être surmontées d'ici la fin de l'année.)

*W* : Das doppelte Rendezvous (Bonn-Paris)

*FT* : Last lap in the Gatt race

*NZZ* : Zeitgenössische Architektur in der Bankenfestung (Bauten zwischen Banalität und Kunst in Luxemburg)

### 24.8.93. (mardi)

*LB* : Une semaine franco-allemande chargée pour retrouver un dialogue harmonieux (Plusieurs rencontres sont prévues, notamment entre MM. Balladur et Kohl qui éviteront sans doute d'envenimer le débat sur l'union monétaire européenne)

*F* : Réalités et priorités (Balladur)

*F* : Politique économique : Le gouvernement redéfinit sa politique monétaire (La stratégie économique de la rentrée : baisse de l'impôt sur le revenu et nouvelles mesures pour l'insertion des jeunes. Pas de politique monétaire à la britannique.)

*F* : Marchés : Le franc résiste à la nouvelle baisse des taux

### 25.8.93. (mercredi)

*F* : Des bottes de sept lieues (SME)

*LB* : Tout le monde attend la Buba au tournant

*F* : Echanges : L'Europe à la traîne du commerce mondial (Les échanges internationaux ont progressé plus vite en 1992 (+7 %) qu'en 1991. Ces chiffres du FMI confirment que l'Europe est la seule zone du monde à souffrir encore de la récession.)

*FT* : Christian Democrats back foreign policy blueprint : Germany unveils plan to reform EC institutions

### 26.8.93. (jeudi)

*HB* : EG/Wettbewerbs-Kommissar kritisiert Waigel-Äusserungen zum Standort der künftigen Europäischen Zentralbank : Van Miert : Die Gemeinschaft lebt derzeit gefährlich

*F* : Europe : CEE : une rentrée à risques . . . (Calendrier chargé, jusqu'à fin octobre, pour tenter de remettre « le train communautaire sur les rails ».)

*HB* : EWS/EG-Kommissar Van Miert fordert rasche Beseitigung der Unsicherheit im Verbund : Professoren plädieren gegen enge Bindung der belgischen Währung an die D-Mark

*LB* : Intérêt et réticences pour thèse louvaniste (Le manifeste des professeurs de la KUL sur la politique monétaire alimente le débat et n'est pas rejeté en bloc)

*LB* : Le long chemin qui a mené à la politique de franc fort

*LB* : Les critiques sur le franc alimentent la controverse (La Banque nationale continue à prôner l'orthodoxie. Pas de réaction du côté du gouvernement)

*L* : France-Allemagne : Balladur confiant en dépit des frictions (Le Premier ministre rencontre aujourd'hui à Bonn le chancelier allemand. Gatt, union monétaire, Bosnie . . . les sujets de discussion seront nombreux.)

*F* : Marchés financiers : Dans l'attente d'un geste de la « Buba » (Les grands marchés boursiers européens ont flambé hier. Car, en marge de la rencontre Balladur-Kohl, la Bundesbank se réunit aujourd'hui et pourrait bien baisser ses taux.)

*F* : Soutien à l'activité : le nouveau pas de Balladur (Matignon complète son dispositif de relance de l'activité.)

### 27.8.93. (vendredi)

*F* : Kohl lâche du lest (Soucieux de préserver les rapports franco-allemands,

le chancelier Kohl a fait preuve de bonne volonté à l'égard de Paris en acceptant de revoir le dossier du Gatt. Un geste significatif de Bonn.)

*W* : Das Phänomen Balladur

*F* : Les chevaux de trait (Paris/Bonn)

*HB* : Bonn und Paris müssen zueinander finden : Warten auf Signale

*HB* : Die Bundesbank läßt Leitzinsen unverändert : Konsequenz geblieben

*FT* : Bundesbank stays tough

*LB* : Commentaire : Europe : une bombe allemande

### 28.-31.8.93. (samedi, dimanche, lundi, mardi)

*FT* : Bold initiative demanded to rescue monetary and economic union : Delors issues Maastricht warning

*HB* : Beim europäischen Zahlungsverkehr ist der Binnenmarkt noch nicht verwirklicht : EG-Kommission ist unter Zugzwang

*F* : CEE : Gatt : les tergiversations allemandes (Le gouvernement allemand revient sur les concessions qu'il entend faire à propos d'une renégociation du pré-accord de Blair-House.)

*F* : GATT : Uruguay Round : reprise des pourparlers aujourd'hui (Incertitude générale après le rapprochement franco-allemand sur une éventuelle renégociation de l'accord de Blair House.)

*LB* : L'Allemagne se déchire sur l'accord de Blair House (Renégocier ou ne pas renégocier, telle est la question. Le soutien de Kohl à la France fait des vagues)

*LB* : Des nouvelles maussades pour l'économie belge (Inflation en hausse, nette dégradation attendue du marché de l'emploi d'ici 97, franc en difficulté : le bilan est lourd)

*F* : L'épreuve (Israël-OLP)

*SZ* : Das zweite Wunder von Jericho

## 1.9.93. (mercredi)

*LB*: Plaidoyer de Verplaetse pour un franc fort (Le succès d'un pacte social rend inutile une dépréciation du franc, affirme le gouverneur de la Banque nationale)

*LB*: Tous ces arguments pour une monnaie stable (Le gouverneur Fons Verplaetse en trouve beaucoup pour une petite économie ouverte comme la Belgique)

*SZ*: Brüssels Debakel Numero drei (Delors' Plan gegen die Arbeitslosigkeit trifft in der EG auf harten Widerstand)

*LB*: La crise devient inévitable au Gatt (Crise franco-française, européenne ou transatlantique ? Tout dépend toujours de la position de la France)

*F*: Uruguay Round : on ne jouera pas de prolongations (Peter Sutherland, directeur général du Gatt, déclare que « pour le meilleur ou pour le pire » la date butoir des ultimes négociations est fixée au 15 décembre.)

## 2.9.93. (jeudi)

*LB*: Le franc est chahuté sur les marchés (Les déclarations de Fons Verplaetse n'ont pas rassuré. Au contraire. ..)

*F*: Echanges : Gatt : nouvelles propositions françaises (Dans un nouveau mémorandum, Paris propose de renforcer les instruments de défense commerciale des Douze et la création d'une organisation mondiale du commerce.)

*F*: La controverse sur le volet agricole du Gatt : Les zigzags du chancelier Kohl (A l'issue d'un entretien avec Peter Sutherland, le directeur général du Gatt, Helmut Kohl a semblé prendre ses distances vis-à-vis de la France dans les négociations de l'Uruguay Round.)

*F*: Bruxelles : l'accord de Blair House est compatible avec la réforme de la PAC (Gérard Longuet rencontrera, mardi prochain, sir Leon Brittan dans la capitale belge.)

*F*: Audiovisuel : MIPCOM : Gaston Thorn sera « l'homme de l'année » (Le PDG de la CLT qui, en sept ans l'a conduite à la première place européenne, succédera à André Rousselt, Ted Turner, Silvio Berlusconi et Roberto Marinho.)

*F*: Gaston Thorn : « La CLT doit s'implanter en Grande-Bretagne »

## 3.9.93. (vendredi)

*LB*: Les boucliers se lèvent pour défendre le franc (La Banque Nationale contrainte de majorer ses taux. Assez de bruit !, s'exclame le patron de la G-Banque)

*F*: SME : Le franc belge sous pression (La Banque nationale de Belgique a dû relever ses taux de 1 % pour défendre sa monnaie. Le franc français a aussi souffert contre le mark.)

*F*: La politique du franc fort en question

*FAZ*: Täglich tausend Milliarden Dollar (Notenbanken und Finanzmärkte)

*F*: GATT : Blair House : Paris cherche un compromis avec Bonn (La France et l'Allemagne se rapprochent pour « modifier, compléter et interpréter » Blair House. Il ne serait plus question de refuser en bloc le préaccord.)

*M*: Le commerce mondial en danger

*F*: La CEE mise à contribution (Jacques Delors promet des « engagements concrets » pour financer l'accord. Possible création d'un fonds d'investissements CEE-USA de 300 millions de dollars par an.)

## 4.-6.9.93. (samedi, dimanche, lundi)

*F*: Belgique : Franc belge : le lien avec le mark en question (Le relèvement des taux d'intérêt n'a pas suffi à faire cesser les attaques contre le franc belge. Les mauvais résultats de l'économie relancent le débat sur la politique monétaire.)

*LB*: Un franc fort, sans équivoque avec ou sans pacte social

*FAZ*: Japan muß seine Autolieferungen in die EG weiter kürzen (Selbstbeschränkungsabkommen verschärft / Ausgenommen sind Wagen aus der Gemeinschaft und Drittstaaten)

*SZ*: Thema des Tages : Die EG „siegte“ in Tokio

*FT*: France may veto farm trade accord

## 7.9.93 (mardi)

*LB*: Le remaniement ministériel n'a pas produit d'« effet Dehaene » sur le

franc belge (Mais un très léger signal de détente qui demande encore confirmation. La faiblesse du marché s'est encore vérifiée sur le plan des taux d'intérêt)

*FAZ*: Starke D-Mark

*F*: Croissance : Le gouvernement prévoit 1,3 % ou 1,4 % pour 1994 (Ce taux de croissance sera présenté sous forme d'une fourchette, sans doute à plus ou moins 0,6 point.)

*FT*: France demands changes to EC-US farm trade agreement

*F*: Nouveau coup de semonce de Paris (Edouard Balladur veut faire jouer son droit de veto. Ses ministres feront le tour des capitales pour expliquer la position française.)

## 8.9.93 (mercredi)

*LB*: Le franc belge respire, le débat se ranime (Les patrons flamands veulent un « signal clair » : blocage des salaires et rétrécissement de la couverture sociale !)

*FT*: Protection urged for currencies in EMS

*HB*: Niederlande wollen EZB

*HB*: Plädoyer für ein neues Bretton Woods

*F*: GATT : Blair House est l'arbre qui cache la forêt (Le préaccord de Blair House ne concerne que les États-Unis et la CEE, précise Bruxelles. Sur tous les autres dossiers, et ils sont nombreux, les progrès sont tout aussi lents.)

*SZ*: Spagat-Übungen eines Finanzministers (Waigel steckt mit seiner Haushalts- und Finanzplanung in einzigartigen Zielkonflikten)

## 9.9.93. (jeudi)

*LB*: Le franc attend la Buba et la Bourse marque le pas (Même si les chances sont minces de voir la Bundesbank baisser ses taux directeurs, les opérateurs ont temporisé)

*FT*: EC offers \$575m aid package to West Bank

*FT*: Progress on EC steel restructuring

*F*: GATT : L'impératif agricole

*M*: L'Europe dans l'attente (La France et l'Allemagne doivent prendre rapide-

ment une initiative pour sortir la CEE de l'enlèvement)

*W*: Europäisches Unbehagen

*HB*: Haushaltsdebatte im Bundestag: Alte Streitmuster

### 10.9.93. (vendredi)

*SaZ*: Europas Zukunft liegt in den Regionen (Journalisten gründeten in Saarbrücken die „Internationale Presse-Koordination“)

*TV*: Kultur fördert Einigung (Politiker aus Region Saar-Lor-Lux für mehr Kooperation)

*LB*: Le franc baisse sa garde et teste les marchés (L'abaissement des taux concédé par l'Allemagne autorise la Banque Nationale à relâcher prudemment les siens)

*F*: La Banque de France en retrait (Pas de baisse du loyer de l'argent à Paris. La politique monétaire française apparaît décidément très compliquée.)

*F*: Monnaie: La Bundesbank lâche du lest (La Banque centrale allemande a réduit hier de 0,5 point ses taux directeurs, ce qui porte à 2,5 points en un an la baisse du taux de l'escompte outre-Rhin. Mais la Banque de France n'a pas suivi.)

*HB*: Zentralbankrat senkt die wichtigsten Zinssätze: Spielraum genutzt

*FT*: Plus ça change across Europe

*LB*: Gatt: week-end européen studieux à Alden Biesen (Cadre limbourgeois champêtre pour les ministres des Affaires étrangères qui vont tenter de débloquer le Gatt)

*F*: Le devoir de patience (Israël-OLP)

### 11.-13.9.93. (samedi, dimanche, lundi)

*FT*: EC near deal on protecting bank deposits

*LB*: L'Europe va administrer Mostar (Réunis à Alden Biesen, les Douze ont donné leur aval. Bonn offre ses services. Il ne manque plus que la paix)

*F*: Europe: des fonds pour soutenir la paix (Les Douze ont approuvé hier un plan d'aide de 500 millions d'euros pour les territoires (3,3 milliards de francs), et ont invité Arafat à Bruxelles.)

*HB*: Nahost/Die Außenminister der Gemeinschaft laden Israel und die Palästinenser zu Gesprächen nach Brüssel ein: EG und Weltbank schlagen umfangreiches Hilfsprogramm für Gaza und Jericho vor

*F*: Le parrain américain (Israël-OLP)

### 14.9.93. (mardi)

*W*: EG will näher zusammenrücken (Finanzminister fordern engere Abstimmung in der Wirtschaftspolitik – Treffen in Brüssel)

*FAZ*: Bonn unterliegt im Streit um Einlagensicherung (EG-Finanzminister beschließen einheitliche Regelung/Benachteiligung deutscher Banken befürchtet)

*LB*: Le système monétaire en phase de mutation (Les Douze ont affirmé leur volonté de coopérer plus étroitement pour sauver l'Union monétaire)

*LB*: Franc: Maystadt rompt le silence (Critiquant le Gouverneur et la KUL, le ministre minimise l'impact budgétaire)

*HB*: Europäisches Währungssystem / Prof. Bofinger: Devisenkurse ohne reale Basis: EG-Kernländer sollten Währungsunion möglichst rasch in die Tat umsetzen

*LB*: Un jour qui fait chaud au cœur

*FAZ*: Der neue Nahe Osten

### 15.9.93. (mercredi)

*FT*: Norway cold shoulders EC

*HB*: Starker Anti-EG-Trend bei Norwegen-Wahlen: Brundtlands Slalom

*F*: Sidérurgie: La restructuration européenne progresse (Les différents acteurs de ce dossier seraient proches d'un accord permettant de réduire les capacités de production dans la CEE.)

*F*: Agriculture: Gatt: la France marque des points (La compatibilité du préaccord de Blair House avec la réforme de la PAC de plus en plus contestée.)

*LB*: Année ponctuée de records pour le FMI (Plus de membres, plus de réserves, plus de facilités en 1992-1993. Le Fonds monétaire international traverse allègrement la crise)

### 16.9.93. (jeudi)

*FT*: D-Mark and Ecu may become platform for move towards monetary union: Plan to create 'dual anchor' for ERM

*FT*: Belgian muddle

*HB*: EG vor fast unlösbaren Aufgaben

*HB*: Großbritannien ein Jahr nach dem EWS-Austritt: Goldene Zeiten?

*LB*: Le Parlement européen contre le commerce des organes (Il exige aussi des contrôles plus stricts sur celui du sang. Et demande que transplantation

et transfusion soient organisées au niveau communautaire)

*F*: La négociation commerciale du Gatt: Les petits pas de Leon Brittan à Washington (Les Américains n'excluent pas de conclure un accord global... sans Blair House.)

*F*: Blair House: Jean Puech confiant (Mais les Douze se dirigent vers une « clarification » et non une « renégociation ».)

### 17.9.93. (vendredi)

*LB*: Le recul du dollar et du pétrole fait baisser le prix de l'essence (Une baisse généralisée (de moins quarante à moins soixante centimes), c'est plutôt rare à la fin de l'été)

*SZ*: EG-Währung braucht politische Union (Schlesinger verteidigt zum Abschied Bundesbank-Prinzipien)

*FAZ*: Auf der Talsohle

*F*: Les Français, Balladur et la crise

*F*: Gatt: ultime veillée d'armes (Alors que Paris réaffirme son opposition à Blair House « en l'état », la Commission a répondu, hier, au questionnaire français.)

*FT*: Curbing Europe's steel aid

*HB*: Bundeskanzler Helmut Kohl trifft Staatspräsident François Mitterrand: Frankreich wird sich bewegen müssen

### 18.-20.9.93. (samedi, dimanche, lundi)

*FT*: Delors pushes for monetary 'fortress Europe'

*HT*: Currency Union for Few? (Some Urge 'Fast-Track' Group in EC)

*W*: Weltbank: Erste Erholungszeichen (Europa hinkt noch hinterher – Verschuldung der Entwicklungsländer steigt weiter an)

*M*: La réunion des Douze à Bruxelles sur le volet agricole du Gatt: La France met à l'épreuve la solidarité européenne

*FT*: UK threatens to block French initiatives on EC (Major denounces French campaign against farm trade agreement)

*F*: Moment de vérité (France-Europe)

*HB*: Unbehagen vor der europäischen Jumbo-Konferenz: Von der Krise bedroht

### 21.9.93 (mardi)

*LB*: Quarante ministres explorent les vertus d'un accord provisoire

*LB* : Tractations secrètes entre Allemands et Français ?

*F* : Gatt : L'épreuve

*M* : Les Français sont mécontents de l'Europe (Un an après la ratification du traité de Maastricht sur l'Union européenne la majorité des électeurs, selon un sondage de BVA pour RTL et « le Monde », voteraient « non »)

*HB* : EWS/Nach britischem Vorstoß für „harten Ecu“ legt Portugal Plan für Doppelanker vor : Krisen im Europäischen Währungssystem lassen alte und neue Vorschläge aufleben

## 22.9.93. (mercredi)

*F* : Gatt : la « feuille de route » de Brittan (Les Douze ont donné des orientations précises au négociateur de la CEE. Mais tous les obstacles sont loin d'être surmontés...)

*F* : Le satisfecit discret des Allemands (Bonn voulait surtout éviter le blocage. Le gouvernement se félicite d'avoir contribué à éviter une crise européenne majeure.)

*F* : Quand Paris rend la politesse à Bonn (Pour éviter une baisse des prix agricoles en Allemagne, en pleine période électorale les Douze s'orientent vers un compromis sur le problème agri-monnaire.)

*HB* : Die EG findet einen Handelskompromiß : Eine letzte Chance

*LB* : Commentaire : Tout ça pour ça !

*FT* : Mr Yeltsin's gamble

*LB* : Sidérurgie : les Douze avancent à petits pas (De belles avancées ont été réalisées dans le secteur. Un accord global peut être envisagé pour la mi-octobre)

## 23.9.93. (jeudi)

*W* : Brüsseler Brocken

*LB* : Gatt : « non » américain, deux fois plutôt qu'une ! (Agriculture et audiovisuel : la fin de non-recevoir américaine laisse entrevoir encore quelques belles empoignades)

*FT* : Protection scheme for EC investors

*LB* : La reprise reste très hésitante, le chômage vole vers des records (Toutes les prévisions de croissance sont revues à la baisse par le FMI. Le chômage devrait atteindre 12 pc en Europe en 1994)

*F* : Conjoncture : FMI : des prévisions toujours moroses (Le Fonds monétaire revoit à la baisse les taux de croissance mondiale pour 1993 et 1994 et n'envisage qu'une reprise « hésitante ».)

*HB* : US-Regierung und Währungsorganisationen sehen neue Schwierigkeiten voraus : Moskau bleibt ein schwieriger Kunde

*HB* : Europäische Gemeinschaft und Nato tolerieren den Kurs von Boris Jelzin : Reformprozeß als Schlüsselement

*M* : Le pari de la démocratie (Boris Eltsine)

*F* : Le projet de loi de finances 1994 : Un budget volontariste (Le gouvernement mise prudemment sur la relance en proposant notamment certains allègements fiscaux pour les ménages. Seules les privatisations, qui rapporteront 55 milliards, permettront d'enrayer le déficit.)

*F* : La présentation du budget : Un tabou a sauté

## 24.9.93 (vendredi)

*FT* : Bankers to discuss debt rescheduling

*FT* : Carbon tax proposal by Belgium

*FT* : European Monetary Union: Vacuum at the heart of the EC (The Brussels compromise transformed the ERM from a semi-fixed exchange rate system into a 'dirty floating' operation, says Lionel Barber)

*LB* : Un vaste chambardement de notre paysage électoral (De nouvelles circonscriptions pour la Chambre ainsi que les Conseils régionaux et provinciaux. Décision ce vendredi ?)

*F* : Transport ferroviaire : Feu vert pour les TGV Est et Méditerranée (Le gouvernement français a décidé la construction des TGV Est et Méditerranée. Le premier sera mis en service en l'an 2000, le second dès 1999.)

## 25.-27.9.93 (samedi, dimanche, lundi)

*LB* : Des clignotants rouges pour la compétitivité belge (Exportations très dégradées et coûts salariaux plus hauts chez nous, constate le Conseil central de l'économie)

*LB* : Des positions fort affaiblies sur presque tous les terrains (Le Conseil central de l'économie dresse un tableau inquiétant de la compétitivité belge dans un environnement monétaire troublé)

*SZ* : Major erteilt Währungsunion brüske Absage (Britischer Regierungschef legt Plan für « flexible » Alternative zum EWS vor)

*F* : La réunion du FMI à Washington : Un G7 toujours en panne de croissance (L'aide à la Russie et la régulation des marchés internationaux seront

officieusement discutées à Washington aujourd'hui par les sept pays les plus riches.)

*FT* : Brittan urges rate cuts to 'kick-start' EC economies

*FT* : New doctrine for the G7

*LB* : L'ombre du SME plane sur le FMI (Turbulences monétaires en toile de fond des réunions de Washington)

*FT* : Way ahead for the ERM

*W* : Was Europa voranbringt

*LB* : Taux : pas d'illusion, dit l'Allemagne ! (Les autorités monétaires mettent en garde contre une attente trop forte)

*LB* : Seule la Russie a animé la discussion feutrée du G7 (Plutôt qu'un énième communiqué, les sept Grands apportent leur soutien à Boris Eltsine. Et pas un mot n'est dit sur la croissance ni sur les changes !)

*HB* : GATT/Agrarliberalisierung schafft ein Handelsvolumen von über 200 Mrd.\$ : Ein Handel ohne Schranken bringt viel mehr Vorteile als Verluste

*SZ* : Mit Jelzin im Minenfeld

*L* : Frères ennemis : RTL TV balance entre deux satellites (En annonçant son intention d'élargir sa zone de diffusion en privilégiant la réception individuelle, la chaîne ravive la guerre entre les satellites Astra et Télécom.)

## 28.9.93. (mardi)

*LB* : Jacques Delors répond du tac au tac à John Major (Discours plus musclé que d'habitude à Bruxelles. Le Premier ministre britannique avait, il est vrai, frappé fort)

*FT* : Delors to call for European pact to boost job creation

*FT* : Brussels court threat over single market

*LB* : Justice : réunion à Douze (Ministres en quête d'harmonisation)

*FT* : Clouds in EC open skies

*HB* : Verwirrung über Weg zur Währungsunion : Pläne und Schlagworte

*LB* : L'Europe présente au FMI l'image d'un front uni (Les pays de la CE ont plaidé pour la convergence et pour une baisse prudente des taux d'intérêt)

*F* : Conjoncture : Croissance : l'avertissement des gouverneurs du FMI (Les responsables du Fonds monétaire international mettent en garde contre

les conséquences d'un éventuel échec de l'Uruguay Round.)

*HB* : Das gespannte Verhältnis des IWF zu Deutschland : Von Schelte keine Spur

*HB* : À l'Onu, Bill Clinton parle des « miracles » du moment (Mais dans sa première allocution à l'Assemblée générale, il définit les nouvelles menaces qui pèsent sur le monde)

*LB* : CLT-Canal Plus ? Appel du pied de Rousselet (Il « se réjouirait de l'arrivée de son ami Albert Frère ». Pendant ce temps, la CLT lance une nouvelle chaîne)

## 29.9.93 (mercredi)

*F* : Parlement européen : La « guerre du siège » reprend de plus belle (Bruxelles accueille aujourd'hui la première session de son histoire. De ce fait, la hache de guerre avec Strasbourg est déterrée.)

*LB* : Le rival strasbourgeois est attendu pour 1997

*FT* : France and Germany seek to strengthen big powers in EC

*HB* : EG/Präsident der Kommission setzt den Dialog mit den Sozialpartnern fort : Delors strebt „europäischen Solidaripakt“ mit Arbeitgebern und Gewerkschaften an

*LB* : Schengen : la France prête (Paris respectera bien l'échéance de décembre)

*HB* : IWF-Tagung/Geschlossene Front der Banken gegen neue Kapitalverkehrskontrollen : Ein deutliches Votum für die Fortsetzung der europäischen Währungsintegration

*LB* : Gatt : levée de boucliers pour l'audiovisuel (La France et l'Europe tentent de minimiser le constat d'échec, suite au dialogue de sourds Brittan-Kantor)

*F* : Gatt : l'apaisement (Sir Leon Brittan parle de « progrès considérables », et la France calme le jeu.)

*FT* : End game in the GATT

*LB* : Les charges financières coûtent cher à l'Arbed (Le résultat de 3 milliards de pertes pour le premier semestre est paradoxalement encourageant)

*FT* : Arbed loss deepens steel sector gloom

*HB* : ARBED S.A./Kritik an Bonner Subventionspolitik : Erste Erfolge des Krisenplans

## 30.9.93. (jeudi)

*W* : Wird Berlin Sitz von Europas Währungsinstitut ?

*SZ* : „Mit aller Kraft“ gegen den Bundesstaat Europa (Major und Stoiber haben mit ihrer EG-Kritik recht, schütten aber das Kind mit dem Bade aus)

*F* : Le débat sur la construction de l'Europe sociale : Jacques Delors met

en garde contre l'Europe libérale de John Major (Le président de la Commission européenne tente de mobiliser les partenaires sociaux autour de son idée de pacte social. Il se heurte ainsi aux tenants du libéralisme qui ont gagné du terrain au sein de la CEE.)

*FT* : Single market, phase two

*LB* : L'Europe de Schengen coince encore (L'entrée en vigueur de l'accord toujours prévue pour décembre mais le fichier informatique policier central suscite blocages politiques et techniques)

*HB* : Frankreichs Verfassung soll ergänzt werden : Schengen als Anlaß

*S* : Bruxelles l'europeenne

*F* : Finances internationales : FMI : renouvellement du mécanisme de soutien aux pays les plus pauvres (France, Japon et Suisse d'accord pour participer à la nouvelle facilité d'ajustement structurel.)

*HB* : Zweifel am Sinn und Zweck der Jahrestagung von Währungsfonds und Weltbank : Mit Worthülsen heftig geklappert

*F* : Le mal allemand

*FAZ* : Bei Arbed hat Umstellung auf Elektrostahl begonnen (Hohe Kosteneinsparungen erwartet / Verlust im ersten Halbjahr geringer als gedacht)

# OCTOBRE 1993

## 1.10.93. (vendredi)

*FT* : Luxembourg plans first public bond auction

*F* : Europe : François Mitterrand et « l'étoile du Nord » ... (Brève escale suédoise, hier, pour le chef de l'Etat sur fond de Gatt et d'adhésion à la CEE.)

*F* : GATT : Mitterrand : non à Blair House (Le chef de l'Etat affirme catégoriquement que, faute d'un bon compromis, Paris pourra user de son droit de veto.)

*F* : Politique monétaire : Le franc sous haute surveillance (Les capitaux qui avaient fui la monnaie française fin juillet ne sont toujours pas rentrés. Les marchés regrettent que la Banque de France n'affiche pas plus clairement sa politique monétaire.)

*SZ* : Die Furcht vor der „Festung Europa“ wächst (DIHT-Umfrage fördert überall Verärgerung über den EG-Protektionismus zutage)

*FT* : Mr Tietmeyer

## 2.-4.10.93. (samedi, dimanche, lundi)

*LB* : Gatt : les obstacles restent nombreux (Les Douze vont probablement encore le constater ce lundi à Luxembourg)

*SZ* : GATT bleibt auf der EG-Tagesordnung (Französische Unternehmer warnen vor Protektionismus)

*HB* : Europa/Brüsseler Vorschläge zum Anti-Dumping : Die EG-Handelspolitik bleibt weiter umstritten

*LB* : L'Europe va plancher sur son élargissement (Passer de 12 à 16 n'est pas une sinécure et l'échéance du 1er janvier 1995 paraît peu réaliste)

*LB* : Audiovisuel européen contre ogre américain (Le pot de terre contre le pot de fer ? Les ministres des Douze sont en « séminaire » à Mons)

*FAZ* : Eine Erholung der Weltwirtschaft ist nicht in Sicht (OECD dämpft Erwartungen / In Deutschland auch 1994 kein Aufschwung / Zeit für konzertierte Aktionen)

*SaZ* : Der Tag der Einheit

*F* : De la comédie à la tragédie (Russie)

## 5.10.93. (mardi)

*LB* : Commentaire : Ne pas laisser la Russie seule

*FT*: The final argument

*M*: Entre tolérance et faiblesse

*SZ*: Russlands Umweg zur Demokratie

*FAZ*: EG: Mehr Unterstützung für Jelzin

*F*: Toute l'Europe derrière Eltsine (Les Douze déplorent « les pertes en vies humaines » et dénoncent les « forces hostiles au processus de démocratisation »).

*LB*: Courtisés, les Douze incitent à la patience ... (Passage obligé pour les candidats à une adhésion qui se fera pas à pas : l'accord d'association)

*HB*: EG/Kontroverse über künftige Beziehungen der Gemeinschaft zur Schweiz : Die Kommission plädiert für einen harten Kurs gegenüber der Berner Regierung

*FT*: Bonn call to speed EC entry talks

*F*: Commerce international: Gatt: encore beaucoup d'obstacles avant un accord (Les Douze étaient réunis, hier, à Luxembourg, pour faire le point sur l'Uruguay Round. Bilan en demi-teinte.)

*HB*: Europa/EG-Assoziierung Prags und Bratislavas : Tschechien und Slowakei unterzeichnen Abkommen

*SZ*: Profitdenken ohne Unternehmergeist (Das Ende der EG-Sanktionen allein beschert Südafrika noch keinen Aufschwung)

### 6.10.93. (mercredi)

*HB*: Handelspolitik/Die Außenminister der Gemeinschaft bekräftigen ihre Position zur Uruguay-Runde des Gatt : EG-Länder planen schnellere Antidumpingverfahren

*FAZ*: In den Gatt-Gesprächen beginnt die „Zeit der starken Nerven“ (Die Außenminister beraten in Luxemburg/Forderungen Frankreichs für Funk, Film und Fernsehen)

*LB*: Communauté européenne : Patte blanche des Douze (Certains votes seront désormais rendus publics)

*F*: Commerce international: Gatt: mise en garde de Longuet (La France ne peut « avoir raison toute seule », et elle doit bâtir des alliances au sein de l'Europe pour faire valoir ses intérêts, explique le ministre de l'Industrie.)

*FT*: Bonn braced for ruling on treaty (The court verdict on Maastricht is expected next Tuesday)

*LB*: Commentaire : Il aura fallu sept ans

*LB*: Commentaire : Le service rendu par Boris Eltsine

*M*: Loin du Kremlin

### 7.10.93. (jeudi)

*FAZ*: Britische Ressentiments gegen Frankfurt als Sitz des EWI (London will den Finanzplatz Deutschland nicht aufgewertet sehen / Vor allem politische Antipathien)

*FT*: Gonzalez predicts Germany as site of new central bank

*FT*: Europe on track for Emu says Bonn finance chief

*FAZ*: Paris gibt Veto gegen Blair-House-Abkommen auf (Einsicht der Nationalversammlung in die Gatt-Vorteile für Frankreichs Wirtschaft als Ganzes)

*F*: L'élargissement de la CEE: Les pays candidats s'impatientent ... (La Suède, l'Autriche, la Finlande et la Norvège s'inquiètent des retards pris sur le calendrier et redoutent une réforme institutionnelle anticipée.)

*FT*: No occasion for a Belgian compromise (Kingdom faces a challenge with repercussions that will be felt beyond its borders)

*F*: Le balancier de l'Histoire (Eltsine)

### 8.10.93. (vendredi)

*LB*: Siège européen pour l'Allemagne (La patrie de Kohl a de fortes chances d'accueillir la banque centrale)

*HB*: Europäische Zentralbank/Wissenschaftler wollen den Verfassungsentwurf ändern: Bei Verfehlung des Stabilitätsziels wird Direktorium die Entlassung angedroht

*HB*: EG-Institutionen und Erweiterung: Sorge um den Einfluß

*HB*: Währungsunion: Zweite Stufe beraten

*F*: CEE: Bruxelles défend le principe des aides publiques (Le secteur public ne représente que 12,5 % de l'économie de la Communauté, affirme aux Américains le commissaire européen Karel Van Miert.)

*W*: Maastricht auf der Waage

*F*: Trente-deux chefs d'Etat et de gouvernement à Vienne: Le rendez-vous de la « Grande Europe » (Faute d'accord sur une définition des minorités, l'accord se fera contre « l'intolérance, la xénophobie et le racisme ».)

*LB*: Conseil de l'Europe: Les 32 en sommet à Vienne (Leur « prescription » conditionnera l'avenir de la plus ancienne organisation européenne)

*Z*: Bankgebühren: Die Institute lassen sich immer neue Methoden einfallen, um die Sparer zu schröpfen: In Luxemburg wird abkassiert

*S*: Enquête sur les perspectives de la place financière luxembourgeoise d'ici à l'an 2 000: Le Luxembourg voit la vie en rose (Les banquiers luxembourgeois prévoient une forte progression de leurs bénéfices et ne craignent guère une harmonisation de la fiscalité)

### 9.-11.10.93.

(samedi, dimanche, lundi)

*FT*: EC ministers veto early return to old ERM (Wider fluctuation bands to stay in place for foreseeable future)

*HB*: Europäische Währungsunion: Auf neuem Kurs

*LB*: Réunis à Genval, les Douze s'attellent à l'Union monétaire (Ils s'entendent sur des mesures concrètes. Jacques Delors s'est voulu optimiste)

*FT*: Priorities for EC growth

*FT*: Growth, jobs and balanced budgets beckon: Delors paints EC's future in rosy hues

*SZ*: Delors: Einkommensverzicht ist der Preis für einen dauerhaften Aufschwung (Tietmeyer betont Notwendigkeit einer eigenen Stabilitätspolitik der EG-Mitgliedsstaaten)

*M*: Elargissements

*F*: Commerce international: Gatt: Les Etats-Unis font cavalier seul (Au-delà des divers dossiers, agriculture ou services, c'est l'organisation même du commerce international après l'Uruguay Round qui divise les négociateurs. Et l'intransigeance américaine pèse de plus en plus lourd.)

*F*: Le sommet de Vienne: Europe: le « double voie » de Mitterrand (Le président relance son idée de « confédération ».)

### 12.10.93. (mardi)

*LB*: L'Europe tournée vers Karlsruhe (Dernier acte: la Cour allemande se prononce ce mardi sur Maastricht)

*HB*: EG/Neue Außen- und Sicherheitspolitik: Maastricht-Vertrag soll schnell umgesetzt werden

*SZ*: Das Thema des Tages: Das EWI und die Bundesbank

*M*: Le grand retour (Papandréou)

*HB*: Kurssuche nach den Wahlen in Griechenland: Schwieriger Partner

*FT*: Unified Germany no drag on Europe



*HB* : Die für 1994 geplante Steuerreform macht Österreich fast zum Steuerparadies

*LB* : Anvers : Quelle politique culturelle pour 94 ? (Selon le conseil de la ville, elle passe aussi par les foyers socioculturels)

*SaZ* : Kommunalen Sturm auf die politischen Bastionen (Bei den Gemeinderatswahlen in Luxemburg purzelten absolute Mehrheiten)

*TV* : Wahl ohne große Überraschungen (Luxemburger für traditionelle Parteien – Nationalbewegung blieb ohne Mandat)

### 13.10.93. (mercredi)

*HB* : Der Maastricht-Vertrag entspricht der Verfassung : Ja zu Europa, aber ...

*HB* : Die EG nach dem Karlsruher Urteil : Hoffnung in der Krise

*FAZ* : Grundsteine am Europa-Weg

*SZ* : Europa unter Karlsruher Kontrolle

*FT* : Karlsruhe's sound ruling

*LB* : Delors : c'est cela ou Metternich

*LB* : Commentaire : Un pôle de stabilité (Karlsruhe)

*LB* : La chasse à l'accord continue pour le Gatt (Les Américains et les Européens se retrouvent à Bruxelles. A deux mois de l'échéance de l'Uruguay Round)

### 14.10.93. (jeudi)

*FT* : Belgian franc loses more ground against D-Mark

*FT* : Kohl urges EC to resist protectionism

*HB* : Welthandel/Paris besteht auf Bestandsaufnahme bei den Gesprächen im Dezember : Der Agrarstreit stellt den Abschluß der Gatt-Runde weiter in Frage

*LB* : CLT et Canal+ se font de l'oeil (Après André Rousselet, Gaston Thorn se prononce pour le rapprochement)

*LB* : Commentaire : Perfusion pour le franc

### 15.10.93. (vendredi)

*LB* : La CLT palme d'or du Mipcom (Gaston Thorn est sacré « homme de l'année » du marché des programmes)

*HB* : EG/Europaparlament diskutiert Weißbuch – Kontroverse Rezepte für Wettbewerb : Jacques Delors plädiert

nachdrücklich für Erhaltung des europäischen Sozialmodells

*HT* : Minorities in Europe

*L* : Changes : Le franc au plus bas depuis le mois d'août (La monnaie française a encore été malmenée hier. Et le franc belge est encore plus mal en point.)

*FAZ* : Letzte Rettungsversuche für die Gatt-Runde (Erfolg der Gespräche in Brüssel immer fraglicher / Bonn will vermitteln / Rexrodt kritisiert Amerikaner)

### 16.-18.10.93. (samedi, dimanche, lundi)

*FT* : Belgian governor attacks franc 'rumours'

*HT* : Duisenberg : EC Currency 'Decades' Off

*F* : Mitterrand défend une « vision du monde » (A l'initiative de la France, la communauté francophone a décidé de renforcer son autorité politique, à travers le Comité permanent de la francophonie)

*F* : Jacques Delors sur RTL : „La balle est dans le camp des États-Unis (Le président de la Commission européenne a souligné le danger pour la France de s'isoler par un non au Gatt.)

*SZ* : Tauziehen um Sitz der EG-Zentralbank hält an (Notfalls soll Währungsinstitut vorübergehend bei der BIZ in Brüssel logieren)

*SZ* : Das Vorbild der Vier (Wie schon vor 20 Jahren, so fehlt der EG zur Währungsunion auch diesmal die Kraft)

*F* : Accords de Schengen : mises en garde du Parlement français (Alain Lamassoure devrait demander lundi le report de l'application de la convention sur la libre circulation des personnes.)

*FT* : Brussels working on formulas to allay applicants' doubts : EC bid to close enlargement gap

*FT* : The people and the treaty

### 19.10.93. (mardi)

*L* : Adieux francophones (Ile Maurice)

*L* : Sommet de la Francophonie : La France mène le bal du Dodo (mauricien) (La résolution sur l'exception culturelle du GATT a été approuvée à l'unanimité)

*HB* : Euro-Währungsinstitut soll vorläufig nach Basel : Zwischenlösung

*FT* : EC turns down German farm currency demand

*FT* : France urged to seek third world support over Gatt

*FT* : EC delay on ending passport checks

*L* : Schengen : ouverture à retardement

### 20.10.93. (mercredi)

*F* : Défense européenne : Otan : la tentation orientale ... (Séminaire aujourd'hui des pays de l'Alliance – sans la France – sur l'élargissement de l'organisation aux pays de l'Est.)

*F* : Le grand débat sur le Gatt : Aménager le protectionnisme (Contrairement aux idées reçues, l'objectif de la négociation n'est pas d'aboutir à un traité de libre-échange. Qu'il s'agisse des tarifs douaniers ou des contingentements, le but est de fixer une règle du jeu mondiale.)

*HB* : Nach der Nervosität kommt die Panik (Gatt)

*LB* : Commentaire : Otan : préparatifs d'un sommet

*SZ* : Streit über Anbauhöchstgrenzen in Ostdeutschland verschärft sich (Die EG-Kommission droht mit juristischen Schritten / Die Gatt-Verhandlungen verzögern sich)

*HT* : We Really Are Part of the NATO Family

### 21.10.93. (jeudi)

*LB* : Lamfalussy, premier banquier d'Europe (Les gouverneurs des banques centrales ont avancé sa candidature pour la présidence de l'IME)

*FAZ* : EWI-Präsident soll Alexandre Lamfalussy werden (Die Notenbankchefs einigen sich auf den BIZ-Generaldirektor / Zustimmung der Regierungen wahrscheinlich)

*FT* : EC leaders likely to back Belgian banker as EMI's first president

*F* : Europe : Banque centrale européenne : feu vert français à l'Allemagne (La France soutient la candidature des Allemands pour accueillir sur le territoire l'Institut monétaire européen.)

*HT* : Bold but Balanced Response to the East

*HT* : Aspin Proposes Limited NATO Ties For Eastern Europe

*L* : Strasbourg : Mitterrand plaide pour une « Europe sociale » (Le président de la République a souligné à Strasbourg les dangers d'une Europe « élitaire ».)

## 22.10.93. (vendredi)

*FAZ* : Vorsicht, Währungsinstitut !

*FAZ* : „In gewissem Sinn wollen wir alle Deutsche sein“ (Italien wünscht eine stabilitätsorientierte Zentralbank / Ein Gespräch mit Außenminister Andreatta)

*FAZ* : Staatsstreich in Burundi (Präsident Ndadaye von Putschisten festgenommen / EG verurteilt Übergänge / Minister als Geiseln)

*LB* : La presse européenne entre positif et négatif (La TVA, le Gatt ou encore les recettes publicitaires sont au cœur des préoccupations de ses éditeurs)

*FT* : Monetary stability helps Bundesbank act

*F* : Communes et régions d'Europe : Le plaidoyer de Mitterrand (Aux états généraux de Strasbourg, le chef de l'Etat s'est fait l'avocat d'une Europe « plus proche des citoyens ».)

*F* : Elargissement de la défense européenne : Otan : l'Est devra attendre (Les États-Unis proposent un « partenariat pour la paix » ouvert à la Russie et à la Finlande.)

*LB* : La Buba sauve un instant le franc (Grâce à la baisse des taux, tout aurait été parfait s'il n'y avait eu le pacte...)

## 23.-25.10.93. (samedi, dimanche, lundi)

*TV* : Beim Kanu-Streit sitzen deutsche und luxemburgische Behörden in einem Boot (Klare Regelung angekündigt – Nachteil für Fremdenverkehr – Basten in Schußlinie)

*FT* : Squabbles over EC goodies near an end (This Friday's summit is likely to send nearly everyone home with an institution)

*SZ* : Delors drängt auf den Kapitalmarkt (EG-Präsident wünscht grünes Licht für riesige Ausgaben)

*FAZ* : Belgien will zehn Prozent EG-Quellensteuer (Auch Bonn ist dafür / Gesinnungswechsel in Luxemburg ?)

*L* : Gatt : le Commonwealth s'oppose à la francophonie (De Chypre, du Japon ou de Belgique, les prises de position sur le Gatt se sont multipliées ce week-end.)

*FT* : Delors tries to give treaty kiss of life

*HT* : What's the Purpose of This Week's Euro-Summit ?

*HT* : Real Partners for NATO

## 26.10.93. (mardi)

*HB* : EG/Finanzminister einig über Mindestsatz bei Lkw-Steuer : Grünes Licht für die zweite Stufe der Währungsunion

*LB* : La Belgique remet le précompte sur la table (Elle a proposé aux Douze une harmonisation de l'impôt sur les revenus de l'épargne d'ici 95)

*LB* : Communauté européenne : Le « sommet » est lancé (Vendredi, il s'agira d'ériger un « arc de triomphe » à Maastricht. Préparatifs dès ce mardi)

*FT* : EC economy may grow by 2 % in 1994

*HB* : Auch das Herbstgutachten beruht auf Annahmen : Ungewisse Zukunft

*LB* : Commentaire : Rester vigilant à l'égard du PS

## 27.10.93. (mercredi)

*F* : Sommet européen vendredi : Fêter Maastricht pour oublier le Gatt (Les douze ont proposé des thèmes d'actions communes à l'étranger, mais en évacuant les sujets « chauds ».)

*HB* : EG/Bei der Vorbereitung des Sondergipfeltreffens in Brüssel wird Harmonie demonstriert : Die Außenminister wollen den Chefs keine kontroversen Themen auf den Tisch legen

*LB* : Europe : Cinq « thèmes » au programme (Des actions communes vont renforcer l'Union européenne)

*LB* : Commentaire : Deux fers au feu

*M* : Commentaire : Le défenseur des « petites gens » (Mitterrand)

*FT* : Delors sets agenda for reducing jobless

*FT* : Defenders of Emu deploy their forces

*FT* : EC growth figure rejected

*SZ* : Das 30jährige Jubiläum der Steueroase Europa (Luxemburgs Widerstand gegen die EG-Quellensteuer bedeutet mehr Ausrede als Begründung)

*W* : Aus für Steueroase Luxemburg ? (Kompromiß bei EG-weiter Zinssteuer zeichnet sich ab – Schlüsselrolle für Bonn)

*LB* : Europe : Pas de nuage pour le budget (Les eurodéputés ne dépasseront pas les plafonds fixés par les Douze)

*LB* : Parlement européen : Strasbourg va lancer son nouvel hémicycle (Mme Trautmann n'attendra plus la signature du bail pour entamer les travaux)

*F* : GATT : Les consommateurs favorables à un accord rapide (Les organisations internationales plaident pour un accord dans le cadre de l'Uruguay Round, reprenant à leur compte certains des arguments développés par le directeur général du Gatt, Peter Sutherland.)

## 28.10.93. (jeudi)

*F* : Pour relancer l'Europe : Les propositions Kohl-Mitterrand (Cette initiative franco-allemande devrait inspirer les prochains sommets des Douze.)

*FT* : EC ministers urged to back 'joint' actions : Paris and Bonn set out foreign policy priorities

*F* : Europe : Mitterrand et Kohl reprennent l'initiative (Les deux chefs d'Etat ont adressé leurs vœux à la présidence de la Communauté à la veille du sommet de Bruxelles. Hier, le Conseil des ministres a relancé le dossier de l'initiative européenne de croissance.)

*W* : Quo vadis, EG ?

*HB* : Europäisches Währungssystem / Regierungschefs sollen nun entscheiden : „Doppelankersystem“ aus D-Mark und Ecu stößt in Brüssel auf Widerstand

*F* : La pierre et la souris (Balladur)

*FAZ* : Brüssel will die Arbeitslosenquote bis zum Jahr 2000 halbieren (Weißbuch der Kommission zu Wachstum und Beschäftigung / Plädoyer für strukturelle Anpassungen)

*F* : GATT : Sir Leon Brittan désavoué par ses juristes (Pour les juristes de la Commission européenne la formule de l'exception assure une bien meilleure protection que la notion floue de spécificité défendue par le négociateur européen.)

*HT* : Luxembourg Rejects BCCI Payout (Ruling Pushes Compensation for Creditors Far Into Future)

*W* : Luxemburg liegt weiter im Trend (Geldstrom aus Deutschland fließt ungehindert – Flucht vor der Zinssteuer)

## 29.10.93 (vendredi)

*LB* : Jour J à Bruxelles (Les Douze réunis pour donner vie au Traité de Maastricht)

*F* : Eclairer la route

*F* : CEE : Sommet de Bruxelles : remettre l'Europe en route (Les chefs d'Etat et de gouvernement des Douze

vont s'efforcer de mettre en œuvre sans plus tarder, le traité sur l'union européenne.)

*M* : Lors du conseil européen extraordinaire de Bruxelles : Les Douze vont donner le coup d'envoi de l'Union européenne

*M* : Une lettre de MM. Mitterrand et Kohl : « Un rendez-vous que l'Europe ne peut manquer »

*FAZ* : EG-Gipfelteilnehmer wollen über Währungsinstitut entscheiden (Kohl will den Sitz des EWI und der Europäischen Zentralbank für Frankfurt sichern / Ausgang unklar)

*HB* : Europäische Union / In Brüssel wird das Inkrafttreten von Maastricht

gefeiert : Die Gipfelteilnehmer wollen die aktuellen Wirtschaftsprobleme lieber ausklammern

*L* : Partage : Audiofina sur le billard franco-luxembourgeois (Albert Frère a rompu le pacte passé par Havas pour le contrôle de la CLT, via Audiofina. Au moment où Canal +, Havas et la CLT réfléchissent à de possibles alliances.)

*M* : En remettant en cause le plan de liquidation : La justice luxembourgeoise relance l'affaire BCCI

### 30.31.10.93. (samedi, dimanche)

*L* : Sous l'œil de la Buba (En choisissant Francfort, place financière impor-

tante et siège de la toute-puissante Bundesbank, les Douze reconnaissent à l'Allemagne sa capacité à piloter le futur Système monétaire européen.)

*FT* : European Institutions (Who has what, Who gets what)

*FT* : European Bank a boost for Frankfurt

*LB* : Préparer la monnaie unique

*HT* : Frankfurt Wins Nod From Summit As Site for EC Bank

*W* : Der Kommentar : Verhaltener Jubel

*FAZ* : Die naheliegende Wahl (Frankfurt)

## Sommaire du Bulletin 4 / 93 (août, septembre, octobre 1993)

Elections communales des 10 et 17 octobre 1993 . . . . .	3	Première micro-centrale photovoltaïque à Dudelange . . . . .	36	Prix Nobel de la Paix . . . . .	58
Décès de S.M. le Roi Baudouin . . . . .	10	Jacques Santer et Jean-Claude Juncker à Washington . . . . .	36	Analyse des déchets ménagers . . . . .	58
Nouvelle ligne frontalière . . . . .	11	Inauguration de la ligne ferroviaire du Nord . . . . .	36	Inauguration chez AIRTECH EUROPE . . . . .	58
Signature d'un accord bilatéral avec le Cap Vert . . . . .	11	Visite de la Présidente de l'Islande à la Cour et à la Commission européennes des Droits de l'Homme . . . . .	37	„D'Lëtzeburger” . . . . .	58
Ratification du Traité de Maastricht par le Royaume-Uni . . . . .	12	M. Fischbach inaugure 30 logements pour étudiants à Louvain . . . . .	38	3 <sup>e</sup> contingent de la FORPRONU à l'honneur . . . . .	58
M. Mestre décédé . . . . .	12	48 <sup>e</sup> Assemblée Générale des Nations Unies . . . . .	39	Proclamation du Gouvernement à l'occasion de la Journée de Commémoration Nationale . . . . .	58
Les droits de l'homme évoqués en Turquie . . . . .	12	„Luxembourg House” in New York City . . . . .	42	Les Ambassadeurs de l'ASEAN à Luxembourg . . . . .	58
M. Odewald décoré . . . . .	13	M. Wolfgang Dax à Luxembourg . . . . .	42	Domaine social: Responsables japonais à Luxembourg . . . . .	59
M. Wicker à l'honneur . . . . .	13	M. Fischbach rencontre M. Van den Bossche . . . . .	42	26 directeurs des droits de l'homme à Luxembourg . . . . .	59
Inauguration d'un foyer d'accueil pour réfugiés à Eisenborn . . . . .	13	Epargne et Crédit pour le Logement: Réception à la Villa Vauban . . . . .	42	150 <sup>e</sup> Anniversaire de l'Administration des Travaux publics . . . . .	60
30 <sup>e</sup> Anniversaire du décès de Robert Schuman . . . . .	14	Concession pour RTL 5 . . . . .	43	Le Maire de Barcelone chez M. Wohlfart . . . . .	62
Le Ministre chypriote M. Michaelides à Luxembourg . . . . .	14	Convention avec SOMMER INDUSTRIE . . . . .	43	UEO: Réunion des Chefs d'Etat-Major à Luxembourg . . . . .	62
Décès de Monsieur Jean-Pierre Büchler, ancien ministre . . . . .	15	M. Vladimir Meciar à Luxembourg . . . . .	43	Nominations à l'ARBED . . . . .	62
100. Stierf-Dag vum Michel Lentz . . . . .	15	Journée mondiale de l'habitat 1993 . . . . .	44	Condamnation du coup d'Etat au Burundi . . . . .	62
Interregionale Pressekonferenz . . . . .	15	„Semaine Nationale du Logement” . . . . .	44	Lord Owen à Luxembourg . . . . .	63
Sir Dudley Smith à Luxembourg . . . . .	16	Inauguration de la nouvelle Cinémathèque . . . . .	45	Visite du vice-ministre de l'économie du Pérou . . . . .	63
Le Ministre Barroso à Luxembourg . . . . .	16	Allocution prononcée par M. Jacques Santer, Premier Ministre, Ministre du Trésor, lors du diner organisé par l'ABBL, le 6 octobre 1993 . . . . .	45	Protection de la nature . . . . .	63
Stage de voile pour les Princes Guillaume et Félix . . . . .	17	Lutte contre la violence envers les femmes . . . . .	47	Colloque sur le travail frontalier et l'aménagement du territoire . . . . .	63
Décoration pour M. Wieandt . . . . .	17	L'intelligence et la compétence façonneront la nouvelle Europe . . . . .	48	Journées d'Etude „Certification des PME/PMI en question” . . . . .	63
M. José Mendiluce à Luxembourg . . . . .	18	Don des Amis du Musée national d'histoire et d'art . . . . .	49	Marché mondial de l'alimentation . . . . .	65
M. Meulemans décoré . . . . .	18	Sommet du Conseil de l'Europe à Vienne . . . . .	49	Déclarations du Conseil Européen concernant le Luxembourg . . . . .	65
Monsieur Jacques Santer à Paris . . . . .	18	9 octobre 1993: Journée mondiale de la santé mentale . . . . .	50	Conseils des CE à Luxembourg . . . . .	65
Le Ministre Jean Spautz à La Haye . . . . .	18	Foire européenne de l'artisanat . . . . .	51	NOTES DOCUMENTAIRES . . . . .	69
Présentation du projet de budget de l'Etat pour 1994 . . . . .	18	Erfolgreiche Zusammenarbeit bei Suchtprävention . . . . .	51	Institutions . . . . .	70
35 <sup>e</sup> Anniversaire de la NAMSA . . . . .	28	„Doctorat Européen” en Biotechnologies . . . . .	52	Commerce . . . . .	72
„Die Einheit in der Vielheit” . . . . .	30	Investissements de WK-Chemolux à Foetz . . . . .	52	Sidérurgie . . . . .	74
S.A.R. la Princesse de Galles en visite à Luxembourg . . . . .	30	Vols aux instruments . . . . .	52	Place financière . . . . .	75
Visite de la partie restaurée du mur de Wenceslas . . . . .	32	Ouverture de la session ordinaire 1993/94 de la Chambre des Députés . . . . .	53	Développement . . . . .	80
Programme pour personnes handicapées . . . . .	32	75 <sup>e</sup> anniversaire de la Fédération des Industriels Luxembourgeois . . . . .	54	Assurances . . . . .	81
Décoration pour M. Meyer-Horn . . . . .	32	Wahrung der Interessen luxemburgischer Studenten . . . . .	56	Enseignement . . . . .	83
Marc Fischbach zu Besuch in Eupen . . . . .	33	Mérite Jeunesse Benelux . . . . .	56	Communications . . . . .	86
Le président du Sénat de Roumanie à Luxembourg . . . . .	33	„Initiation à l'écologie” . . . . .	57	Démographie . . . . .	88
Création d'un centre d'examen commun . . . . .	34	Haute distinction pour M. Schlesinger . . . . .	57	Habitat . . . . .	91
Appui aux réformateurs russes . . . . .	34	Le français en milieu multilingue . . . . .	57	Echos de presse . . . . .	95
Lancement du nouvel abonnement ferroviaire transfrontalier FLEX WAY . . . . .	34	„Le Noir du Blanc” . . . . .	57	Revue de presse internationale (Août-Septembre-Octobre 1993) . . . . .	103
Vingtième anniversaire de l'Education différenciée . . . . .	35	M. Boden à la Conférence sur les Politiques familiales . . . . .	57		
Une délégation de la Chambre des Représentants de Malte à Luxembourg . . . . .	36				

Photo couverture: Au cours du dépouillement des bulletins de vote par correspondance au bureau central, installé au Cercle municipal à Luxembourg-Ville

\* Le contenu reproduit les informations valables à la date de la clôture de rédaction. Il n'est pas tenu compte de possibles modifications ultérieures